REVUE

DES

DEUX MONDES

LXXXVe ANNÉE. — SIXIÈME PÉRIODE

D

REVUE

DES

DEUX MONDES

LXXXVe ANNÉE. — SIXIÈME PÉRIODE

TOME TRENTIÈME

PARIS

BUREAU DE LA REVUE DES DEUX MONDES

RUE DE L'UNIVERSITÉ, 15

1915

JEUNE FILLE[1]

QUATRIÈME PARTIE (2)

XXX

Revenir au logis avec une âme tout endolorie, espérer y trouver le réconfort de l'amour, de l'amitié, de la tendresse maternelle, et ne sentir autour de soi qu'une atmosphère de gaieté aimable, voilà peut-être une des impressions les plus pénibles que j'aie encore jamais ressenties. Toutes mes amies, accourues gentiment, ne parlent déjà presque plus de notre petite Jamine; il semble qu'on ait hâte d'effacer son souvenir, afin de ne plus se croire obligé d'être triste; maman, élégante, rieuse, jeune, embellie, uniquement occupée de modes et chiffons : « Ma fille chérie, le plus pressé c'est de courir chez Pomadour. Es-tu fagotée! tes robes ne sont plus mettables... Mais tu as maigri! Cela te va bien, etc. » Perrette, bondissante de bonheur, chante éperdument les louanges de Gavarrez, qui, à tout instant, de « coupe » en « circuit, » se couvre de gloire; Ninette et Ninon ne font que rire avec une égale inconscience; Angelise est rêveuse, mais non de douleur ni de regret; elle est simplement à cent lieues de nous toutes et aussi absorbée par ce songe intérieur qu'une chrysalide occupée à tisser entre elle et le monde un cocon assez mystérieux pour qu'y naissent un jour des ailes. Tout me choque et m'émeut. Notre Flipon, seul, sait me serrer dans ses bras paternels et me dire des choses qui,

(2) Voyez la *Revue* des 15 septembre, 1er et 15 octobre.

sans consoler, sont douces, apaisantes, sereines. Mais il a bien vieilli, et cela l'éloigne un peu des peines de la terre. Quant à Robert Bourgueil...

Robert Bourgueil est tour à tour enjoué, charmant, tendre ou visiblement préoccupé. Il a été très doux et très bon pour moi; mais je m'imaginais qu'il serait plus heureux encore de me revoir, ou autrement heureux. Il paraît parfois embarrassé, hésitant. Comprend-il que j'ai beaucoup de chagrin et attend-il un peu avant d'oser se montrer aussi amoureux qu'autrefois, avant de me demander de fixer le moment de notre mariage? Je trouvais cet embarras déjà dans ses dernières lettres. M'en veut-il aussi d'être restée si longtemps là-bas? Il me l'a dit d'ailleurs, mais très gentiment :

— Juliette, petite chérie, il faut avoir votre âge inconscient pour se jouer ainsi de tout ce qu'il y a de terrible dans l'absence... Vous rendez-vous bien compte de ce que vous avez fait là, méchante enfant?

— Je n'ai pas pu faire autrement, mon grand ami... et puis j'ai eu tant, tant de peine!

— Vous aimiez beaucoup Jamine, je le sais; toutes vos petites lettres me brisaient le cœur. J'aurais tant voulu vous épargner toute douleur, toute détresse!

Et il soupira très profondément en me regardant avec des yeux pleins de secrets.

— Juliette...

— Pourquoi cet air étrange, presque méchant, mon ami chéri?

— Juliette...

— Vous savez bien que je vous aime plus encore qu'avant d'avoir du chagrin...

— Ma petite Juliette...

Dans ses yeux j'ai vu monter des larmes, et cela m'a tellement étonnée et bouleversée que, me levant du canapé où j'étais assise près de lui, j'ai mis les mains sur ses épaules.

— Ah! n'ayez pas de chagrin à cause de moi, Robert! Tout ce que je vous ai écrit, je voudrais savoir vous le redire. Mais, près de vous, je suis timide... Le sentiment que j'ai pour vous est encore plus clair qu'autrefois; je le vois comme une belle rose embaumée, toute fraîche épanouie, et plus rose encore d'orner une robe noire.

— Ma chérie, vous êtes délicieuse... Ah! que je vous ai regrettée, Juliette, tellement et si fort que je crois vous regretter pour toujours !

— Pourquoi me dites-vous ces choses bizarres?

— Pour ne pas vous en dire d'autres...

— Des choses douces?

— Oui, mais tristes.

— Tristes? Pourquoi?

Dans le petit salon où, avant dîner, nous causions près d'un feu déclinant et mélancolique, rien ne m'était plus familier; je regardais les choses, qui autrefois me semblaient chères, avec indifférence et dédain. Où sont les bouquets d'antan? Où sont les espoirs si gais, les puériles folies, les goûters gourmands, les paroles joyeuses?

Je songe tout à coup à ce soir de mon anniversaire; à Jimmy assis au pied du divan, sur ce coussin bleu... Était-ce le printemps dernier ou le premier printemps du monde? Que de choses alors tentantes, heureuses, verdoyantes, me disaient mystérieusement : « Viens ici... viens là... viens... » Aujourd'hui, toute la vie me semble enclose entre mon deuil et mon amour. Je ne vois plus rien, je n'entends plus rien au delà de ces deux portes ténébreuses, dont l'une est derrière moi refermée, dont l'autre va bientôt s'ouvrir...

J'ai répété machinalement :

— Des choses tristes? Il faut tout me dire; ne vous ai-je pas tout dit, moi?

— Ah! Juliette... Vous souvenez-vous? La première fois que je vous vis, vous m'avez dit bien coquettement : « Je suis veuve... »

— Pourquoi me rappelez-vous cette sottise?

— Je ne sais. Écoutez, Juliette, mon enfant...

Mais, à ce moment, des pas dans la pièce voisine, un doux bruit de robe, annoncèrent la présence de maman.

Et très vite Robert m'ordonna :

— Ne lui confiez rien encore, à votre mère, n'est-ce pas, puisque jusqu'à présent vous ne l'avez pas fait... Rien... J'ai votre parole... Je vous expliquerai... C'est insupportable, mais on ne peut jamais parler tranquillement ici plus de cinq minutes.

La porte s'est ouverte, et maman, ravissante, est entrée, toute

jeune, fraîche et ondoyante dans une robe d'intérieur mauve et argent.

— Encore une robe neuve, petite Marianne ! Mais vous avez plus de toilettes à vous toute seule que Peau d'Ane et les femmes de Barbe-Bleue !

Et je l'embrasse, car elle est vraiment trop jolie.

— Oui, Liette ; j'en ai des masses ; je suis saisie d'une folle coquetterie... Et cela m'amuse ! Ce n'est pas comme toi, ma pauvre fille... Je ne veux plus te voir dans ce costume-là, tu entends ? Tu me fais honte... N'est-ce pas, Bourgueil, qu'elle est attifée comme une Cendrillon, puisque nous évoquons les contes ?

Je n'ai jamais vu un homme plus embarrassé ; il n'y a pourtant pas de quoi. Debout, la tête en avant, les mains dans les poches de son veston, il nous regarde en dessous, alternativement, avec des yeux sans tendresse et une perplexité que j'attribue au blâme qu'il n'ose formuler contre mon accoutrement.

— Voyons, Robert, ne me regardez pas comme ça ; et, puisque vous donnez raison à Marianne, j'irai demain chez Pomadour commander une robe ; permettez-moi seulement tous deux de la choisir noire...

De côté, je regarde Robert, espérant qu'en souvenir de ce que je lui ai avoué tout à l'heure de très gentil, il ajoutera : « N'oubliez pas la rose... »

Mais basta ! il y pense bien ! Et qu'est-ce que j'ai encore dit de ridicule ?

Aux mots « tous deux, » je suis sûre que maman a détourné la tête et que j'ai entendu craquer les doigts de Robert exactement comme lorsqu'il est très nerveux et très tourmenté.

Ensuite, on a dîné : gaieté ; bavardage familier et tendre ; cela aurait dû être délicieux pour moi, cette soirée entre une jeune mère adorable et adorée et « presque un fiancé » vraiment charmant...

Pourtant, je subissais ce perpétuel malaise que l'on ressent inconsciemment, lorsqu'il y a, entre des gens très intimes, « quelqu'un de trop. »

Voyons, ce n'était pas moi, n'est-ce pas ? Alors, j'aurais préféré être seule, soit avec maman, soit avec Robert ?

Mais je ne sais pas... Je ne crois pas... Je ne comprends pas du tout. Décidément, j'ai du chagrin de toutes choses.

XXXI

Je suis très attendrie que maman soit tellement contente de me revoir, mais cela me blesse un peu dans tout ce qu'il y a encore en moi de si sombre, qu'elle manifeste tant d'entrain, de gaieté, de goût à la vie. La maison retentit le matin de sa voix qui chante, de ses appels, du claquement de ses petites mules; et c'est un bruit vraiment inusité, car elle restait étendue très tard et, paresseuse, dolente, alanguie, s'allongeait de lit en divan, et de divan en chaise longue, rêveuse, un livre ou un miroir sur les genoux, une cigarette ou une fleur aux doigts.

Maman n'est plus fatiguée.

C'est une transformation tellement radicale qu'elle m'épouvante presque. Que va-t-il nous arriver? Maman est infatigable.

Cherche-t-elle à me distraire, à me ravir à mes pensées, à m'environner de bruit vivant, à me replonger malgré moi dans la griserie de la jeunesse, en déchirant perpétuellement de ses petites mains aux doigts aigus le voile qu'entre sa gaieté et moi tisse encore ma tristesse? Mais non; ce n'est pas pour moi seule qu'elle est ainsi, c'est pour elle-même. Le matin, elle court en peignoir dans les allées du jardin mouillé, déjà hivernal, fourre son nez dans les derniers chrysanthèmes dont jadis elle haïssait le morne parfum amer; elle se gronde de rapporter à ses pantoufles un peu de boue, et rose, charmante, décoiffée, elle enlève alors ses bas humides et devant le feu qui crépite, elle chauffe en riant ses pieds nus.

Avec le grand chien noir du jardinier, chien qu'elle détestait, dont elle avait peur, elle fait des parties interminables, elle le laisse entrer dans la maison, salir les tapis de ses pattes terreuses, et elle baise ses oreilles velues, avec un air aussi mystérieusement enchanté que celui de Titania auprès de l'homme à la tête d'âne.

Elle ne lit plus guère; elle ne reçoit plus aussi souvent ses amies; elle semble avide de mouvement comme les êtres très jeunes qui ont en eux trop de forces; elle s'enivre d'air et de froid, elle jadis si frileuse; et l'automobile découvert ne l'épouvante plus. Les robes, les fourrures, les chapeaux s'amoncellent dans les armoires; elle a envie de tout; et tout lui plait; il y a de l'espoir dans ses regards, de la tendresse et de l'orgueil

dans son rire, et toute sa beauté rayonne de je ne sais quel éclat nouveau, toute sa grâce paraît plus nombreuse, ainsi qu'un rosier qui n'aurait, une saison, jamais eu plus de roses.

Elle sort constamment le soir et se plaint que je la néglige, que je ne veux pas l'accompagner : dîners, soirées, théâtres, restaurans, tout l'attire, et elle me conte en rentrant « qu'elle s'est beaucoup, beaucoup amusée. »

Certes, elle a toujours été frivole, mais sans tant d'entrain, et surtout sans cette brusque et fervente activité qui, maintenant, l'anime et l'emporte. Autrefois, elle vivait comme une sorte de Belle au Bois, rêveuse et les yeux demi-clos; il semble qu'elle soit réveillée... Y a-t-il un Prince Charmant?

Quand je la surprends à son miroir, je ne lui vois plus le même visage; jadis, simplement contente d'être jolie, elle se contemplait sans vanité, avec une demi-mélancolie, et une résignation pleine de douceur.

Aujourd'hui, c'est tour à tour avec une angoisse attentive qu'elle se mire, un suppliant effroi ou je ne sais quel triomphe dont la passagère certitude veloute son beau visage d'un rayonnement plus suave et plus enivrant que celui de la plus fraîche jeunesse. En face d'elle, alors, il me semble que je disparais, que ma jeunesse à moi s'efface dans le temps révolu pour faire place à la sienne; il me semble que c'est elle, Marianne, qui s'avance en riant vers la vie, comme cette hardie et pure Primavera de Botticelli; dans ses doigts, je vois la guirlande des bonheurs futurs mélanger la couleur diverse des pétales, et moi je suis déjà celle-là qui, tenant les mains de ses amies et détournant la tête, veut les entraîner vers le bois proche et profond afin d'y retrouver une ombre.

Comme vous avez changé, maman!

Elle me bouscule, elle me secoue tendrement, ainsi qu'une jeune fille qui trouverait sa mère un peu vieille et un peu morose pour ses goûts; elle dit des paroles d'enfant; et elle a des étonnemens délicieux devant sa propre joie; quand elle bâille, elle montre toute sa gorge rose comme un bel animal s'apprêtant à dévorer quelque tentante proie; elle a gardé, de sa fatigue ancienne, des félineries ravissantes, et son corps a l'air de s'étirer dans du soleil. Autour d'elle, tout paraît éclairé par un jour nouveau, par une belle aurore, un peu cruelle...

Elle m'étonne, me charme, m'inquiète.

Je l'observe avec la craintive fierté des mères qui voient leur petite fille adolescente se transformer trop vite, devenir femme trop tôt, se révéler trop belle...

Pourtant, elle a des momens de mélancolie, mais sans lassitude; et ce n'est peut-être pas de la mélancolie; c'est un rêve dont l'aile qui passe un instant fait ombre sur son ardeur.

L'autre jour, je suis entrée dans sa chambre, et j'ai reculé devant l'amoncellement de rubans, de fleurs, d'écharpes multicolores, dépliées et rejetées, d'étoffes froissées, et de paquets de lettres dispersés.

Au milieu de ce désordre, Marianne, assise à terre, enfantine dans sa chemise de nuit, avec une boucle déroulée sur l'œil gauche, réfléchissait profondément.

— Mon Dieu, maman, que faites-vous là? des rangemens, si je ne me trompe, car, lorsqu'on bouleverse tout sens dessus dessous, ça s'appelle des rangemens. Puis-je vous aider ou sonner Victorienne ? Vous n'en sortirez jamais toute seule.

— Je ne range rien, chérie, rien du tout...

— Vous cherchez quelque chose? Que cherchez-vous, maman?

Elle a secoué sa petite tête :

— Laisse-moi, Juliette, laisse-moi, chérie; tu ne comprendrais pas, tu ne comprendais pas... — Et son regard semblait évoquer des choses invisibles, tout ce que l'on ne peut retrouver jamais...

J'ai senti en moi-même un subit émoi attendri; ah! si, j'ai compris, mais je suis partie sans oser lui dire : Marianne, chère Marianne, vous cherchez les heures de votre passé, les jeunes heures que vous avez perdues, que vous voudriez tant aujourd'hui retrouver pour les consacrer au bonheur, à la douceur, à la joie... Mais, pour qui, Marianne? Mais, avec qui?

Tout à l'heure, on a annoncé Robert, et maman est descendue de sa chambre. Elle sautait à cloche-pied chaque marche de l'escalier, en s'appuyant au mur et en riant; à la dernière marche, essoufflée, joyeuse, elle est presque tombée dans les bras de Robert qui l'admirait.

— Je songeais en vous regardant, — lui dit-il, — à une certaine madame Cléopâtre...

— Mais vous êtes mouillé, mon ami. Il pleut donc?

— Oui, il tombe une vilaine pluie, maman, ai-je dit le nez à la vitre du vestibule pour me donner une contenance quelconque; car vraiment, moi qui suis si fière de la beauté de

maman, cela me gêne d'une étrange façon de constater, quand Robert est là, combien elle est de jour en jour plus jeune, et puérile et charmante...

— Une vilaine pluie? a-t-elle répliqué dans un rire clair; tu veux dire la plus jolie petite pluie du monde... N'est-ce pas, Robert?

Robert n'a pas répondu.

XXXII

Il n'a pas répondu. On dirait qu'il a oublié de savoir répondre. Il vient tous les jours; il vient le soir quand maman est ici; et, l'air à la fois charmé et malheureux, seul entre nous deux, ou écoutant respectueusement « les chers vieillards » de plus en plus éperdus devant leur belle idole, Robert passe de Marianne à moi et de moi à Marianne avec un embarras si candide que je ne songe même pas à lui en vouloir de cette attitude singulière.

A-t-il parlé à maman sans me le dire? A-t-elle refusé son consentement, puisqu'elle ne veut pas que je me marie si tôt, ainsi qu'elle me l'a écrit; mais elle change si vite d'avis... elle est si légère!... Essaie-t-il de l'attendrir, de lui plaire, d'obtenir, en lui faisant la cour, le « oui » qu'elle n'a pas voulu prononcer? Sans doute, je saurais cela, si je pouvais parler à Robert, puisqu'il m'a interdit d'entamer ce sujet avec maman. Je me perds dans des suppositions variées, et je m'agace et m'énerve, malgré la bonne insouciance confiante dont il me reste encore une dose suffisamment respectable. Il m'a été impossible d'avoir une heure de tête-à-tête avec Robert. Maman m'entraîne dans des promenades, dans des thés; je ne peux pas toujours lui dire non; le soir, quand elle sort, elle a soin d'inviter pour moi mes amies ou de m'envoyer dîner chez elles; d'ailleurs, dorénavant je vais l'accompagner, car Robert me l'a demandé formellement.

Je venais de dire à Robert :

— Pourquoi ne venez-vous pas un soir où je suis seule me tenir compagnie? J'éloignerai Angelise ou Ninon sous un prétexte quelconque, et nous causerons enfin tranquillement.

— Impossible, voyons, chérie! Je ne peux venir chez vous en l'absence de votre mère, ce n'est pas convenable. Et puis,

vous devriez bien sortir avec elle le soir, car alors j'irais vous rejoindre où vous seriez; pourquoi vous cloîtrer, vous retirer du monde? On dirait que, à votre mère et moi, vous préférez votre tristesse.

Allons! ni maman ni lui ne veulent me permettre de penser trop longtemps à Jamine. Sans doute ont-ils raison. Il faut vivre. Si Robert n'est plus le même avec moi, c'est peut-être à cause de mon obstination à porter le deuil de cette amitié si chère. L'amour est jaloux de toute douleur dont il n'est pas la seule cause. Il faut aller vers l'amour.

Pourtant je me l'imaginais, l'amour, à toutes les heures de ma détresse. Je songeais à ce que serait mon retour, mon arrivée. Je trouvais tout simple, d'avance, de me réfugier dans les bras que Robert m'ouvrirait, et d'y pleurer très doucement, et d'y sourire à travers mes larmes, et de murmurer : « Je vous donne mon chagrin et tout mon cœur triste et tendre; bercez-moi, consolez-moi ; je suis malheureuse, et pourtant je vous aime. Vous seul pouvez dissiper toute cette ombre noire. Emportez-moi vers la lumière; empêchez-moi d'être Eurydice et, sans me laisser me détourner vers les ténèbres, remontez-moi vers le jour... » Mais il n'a pas ouvert les bras en me revoyant; il a été bon et doux ; son amour, qui m'aurait ressuscitée par de la violence volontaire, a été respectueux et un peu lointain. Ses paroles de tendresse sont presque fraternelles; s'il ne venait pas tous les jours, s'il ne passait pas chez nous de longues heures, s'il n'était pas dans ma maison tellement chez lui, je pourrais presque soupçonner qu'il m'aime déjà moins..., qu'il ne m'aime déjà plus...

Ah ! le soupçon ! quelle chose affreuse, tenace, subtilement perfide !... Je ne veux pas me laisser atteindre par le soupçon.

Mais il faut que j'aie une explication avec Robert ; il faut que je sache ; il me cache certainement un tourment, un ennui secret. Je veux tout savoir ; n'en ai-je pas le droit? Ne serai-je pas sa femme?

Et puis il faut expliquer, annoncer, révéler nos projets à maman. Je l'aurais fait dès que j'ai eu en moi-même la certitude d'aimer Robert, si Marianne alors n'avait pas été loin, et si ensuite la mort de Jamine n'avait pas bouleversé tout mon cœur ; je l'aurais fait dès mon retour, si Robert ne me l'avait défendu. Pourquoi?

Et pourquoi, en juillet dernier, lorsque je me sentais si heureuse d'être aimée, prête à aimer, n'ai-je pas tout confié à maman, ne lui ai-je pas tendrement demandé conseil?

Quelque chose de mystérieux et d'irrésistible m'en a toujours empêchée : un mélange singulier de sentimens opposés et aussi puissans l'un que l'autre; le premier, c'est que je l'ai toujours traitée en enfant gâtée; depuis que je suis toute petite, je la protège, je la garde, je m'occupe d'elle; alors j'éprouve à lui parler de moi la gêne qu'elle pourrait éprouver elle-même dans un cas analogue; c'est ennuyeux de dire à sa grande fille : Moi aussi, je suis jeune et toute prête à aimer. Ce l'est tout autant de dire à sa jeune mère : Moi aussi, je suis grande et j'ai l'âge où l'amour m'appelle...

Si maman avait été une vraie maman, comme M[me] de Kervenargan, par exemple, je lui aurais dès le premier jour tout confié. Si grand'mère avait vécu, je lui aurais tout raconté immédiatement... Mais voilà, Marianne est trop jeune, et cependant n'est pas une amie de mon âge, et plus en ce moment je la vois belle et gaie, plus je me sens embarrassée, intimidée en face de l'inévitable aveu auquel il faudra bien que nous nous résignions, car cette situation a je ne sais quoi de trouble, de perfide, et je me sens vivre dans une insécurité que je ne peux plus supporter. Je suis trop malheureuse.

Malheureuse? Ai-je donc pris l'habitude de souffrir? Ne puis-je m'évader de la souffrance? Car, enfin, cette attente n'a rien en soi de si pénible, de si affreux. Pourquoi suis-je ainsi anxieuse, impatiente et sombre?

Moi qui ne connaissais que la joie, moi qui n'accueillais que l'insouciance et le plaisir, je souhaitais la bienvenue aux êtres étrangers comme aux choses nouvelles. Toute heure me semblait prête à faire éclore pour moi un bonheur neuf, à répandre un parfum plus enivrant encore que les autres. Ainsi, Robert Bourgueil, lorsque je me suis trouvée un matin en face de vous, j'ai cru, dans ma naïveté prête à la tendresse et à l'émoi de ma saison dans celui du premier printemps, que vous alliez être l'amour.

Mais, quand nous sommes si délicieusement incertaines, quand notre cœur ivre de sève se gonfle en nous ainsi qu'un bourgeon qui verdoie, quand nous ne savons pas vers quel but nous courons si vite, ne pouvons-nous pas nous tromper de

chemin, parmi tous les aspects nouveaux de la forêt, voilée de transparens feuillages?

L'étranger qui vient alors au-devant de nous sur la route, celui-là que nous croyons le bonheur, savons-nous son nom?

Le voyageur obscur, accueilli par Tobie, se transforme en grand ange ailé, radieux, céleste... Inversement, cet étranger que nous voulions appeler l'amour ne peut-il être le lumineux messager de la douleur?

Mais il est trop tard. Il est trop tard pour réfléchir à ces choses ; quand j'étais gaie, je ne savais pas si j'aimais ; séparée de Robert, j'ai souffert et alors en moi-même j'ai accueilli sa perpétuelle présence. Je le retrouve différent de tout ce que mon rêve avait créé autour de lui et que détruit la réalité qui devrait m'être douce ; mais il est là ; il est là, et je l'aime, et je sais que je l'aime. J'en suis désormais bien sûre : je souffre de lui.

XXXIII

C'est une chose bien saugrenue que l'existence !

Il m'a suffi de rencontrer, un beau matin, un monsieur inconnu pour que toute ma vie soit changée.

Il a suffi que Lariguette ait voulu un triste soir se jeter à l'eau pour que son sort se soit agréablement transformé.

Elle est revenue, ma Lariguette ; elle s'installe dans un minuscule appartement qu'a loué et aménagé pour elle le syndicat des mères coquettes et bonnes ; elle a pris quelques ouvrières, dessine des modèles, travaille sans répit dans la fièvre gaie de l'invention ; elle s'amuse, elle est heureuse ; elle calcule que, dans peu d'années, elle pourra sur ses bénéfices offrir déjà des intérêts à ses bienfaitrices aimables ; elle fait des projets et des robes ; elle taille, elle drape, elle enroule, elle bavarde... Dès que je suis là, elle me supplie de lui accorder « une séance » et, immédiatement avec quelques lés d'étoffe et des épingles, elle improvise une merveille aux lignes simples ou quelque effet de jupe cocasse et charmant.

Ma petite filleule, ronde et rose, jolie avec les yeux gris de sa mère, agite un hochet dans les bras d'une passive Bretonne à coiffe blanche ; j'ai moi-même choisi le petit mobilier, le papier joyeux avec une frise de joujoux, de la chambrette de ma

filleule; et le bonheur de Claire m'est infiniment précieux et doux. Comme elle revit avec courage, comme elle accepte avec élan, une autre façon d'être satisfaite! Cette enfant qui causait sa peine et sa honte devient sa fierté, sa joie, sa raison d'exister; l'homme qu'elle croyait indispensable à son cœur, ne lui manque plus, est oublié, et de toute cette épreuve, une Claire plus forte, plus belle, plus active, s'élance avec confiance vers un avenir qu'elle voit aussi clair que son nom charmant.

La joie naît-elle de la souffrance? Et à son tour, d'un mouvement aussi régulier que celui qui fait tourner les mondes, le bonheur n'enfante-il que la peine?

*
* *

J'ai reçu une bonne lettre de Jimmy que l'on me renvoie de Kervenargan et qui est de vieille date. En apprenant la mort de Jamine, il m'a télégraphié plusieurs fois; la nouvelle lui était tardivement parvenue, car il voyageait au Mexique et d'adresse en adresse, une dépêche courait après lui :

« Ma chère Juliette, vous savez combien j'aimais notre petite Jamine, et c'est avec une très profonde et sincère douleur que j'apprends que je ne la reverrai jamais. Mon cœur se serre à l'idée de ce petit être rayonnant disparaissant si tôt dans l'ombre; elle était l'allégorie des promesses, tant il y avait dans son esprit de jolis dons variés, et en son visage et son corps tant de beautés inachevées dont l'ébauche avait déjà tant de grâce. Quant à son cher cœur, si doux, si tendre, si bon, rien n'aurait pu ajouter à sa perfection émouvante; après le vôtre, Juliette, le plus joli cœur du monde était bien celui de Jamine et entre eux deux j'ai bien souvent trouvé de charmantes et fraternelles ressemblances.

« C'est pourquoi, Juliette, je sais et je comprends ce que doit peser votre peine; c'est une vraie petite sœur que vous perdez et j'ai peur que malgré votre maman, que malgré vos amies, vous ne vous sentiez pendant longtemps bien seule et dépareillée ainsi que la survivante d'une couple de colombes.

« Que ne suis-je là! J'ai la vanité très douce de croire que je ne vous serais pas inutile. Je vous parlerais d'elle, et puis je me tairais, et c'est vous qui me raconteriez tout ce que, d'elle encore, je ne sais pas. Nous relirions ses lettres et ses vers inachevés; nous évoquerions sa douce petite ombre, et sensible à un sou-

venir si pieux, si constamment fervent, elle viendrait parfois, cette ombre chérie, errer en silence entre nous. Écrivez-moi, Juliette, parlez-moi d'elle ; votre peine est ma peine; et, si je ne peux vous empêcher de souffrir, je veux du moins partager toute votre souffrance. Penchez-vous vers moi, que je recueille toutes vos larmes; elles me sont précieuses comme tout ce qui vient de vous ; mettez votre main dans ma main pour que je protège votre solitude; n'oubliez pas, ma Juliette chérie, qu'il existe de par le monde un grand bêta de Jimmy très maladroit, car il est amoureux, mais qui est en même temps votre camarade fidèle, votre ami le meilleur et le plus sûr. Comptez toujours sur lui et sur tous les sentimens qu'il a pour vous. Si vous vouliez le revoir, il s'arrangerait pour venir, — ne fût-ce que huit jours, — auprès de vous. Enfin, il est aux ordres de votre caprice ou de votre cœur, et plus que jamais et pour toujours à la dévotion de sainte Juliette, sa patronne chérie, qu'il prie matin et soir, tel un enfant très pieux.

« Je baise vos chères petites mains.

« Le vieux Jimmy.

« *P. S.* — Je vous raconterai une autre fois des choses du voyage ; aujourd'hui je n'en ai pas le cœur ; j'ai mon chagrin ; et aussi et encore plus, j'ai votre chagrin. »

Vous seul, vieux Jimmy, vous savez me comprendre. Vous seul avez de l'amitié vraie pour moi. J'ai un peu pleuré sur votre si franche et tendre lettre et, de loin et de tout mon cœur, je vous ai béni.

XXXIV

Au concert avec Angelise.

Nous sommes seules toutes les deux ; sans doute parce que le dimanche, tout le monde a congé. Angelise est venue me chercher en voiture ; je l'ai vue arriver du jardin et, sans lui laisser le temps de venir à moi, j'ai grimpé prestement près d'elle.

Un baiser au vol ; puis je m'assieds, et mon premier regard me révèle dans le miroir étroit de l'automobile nos deux visages pâlis, maigris, nos yeux trop grands, nos traits tirés.

— Ma parole, Angelise, nous avons bien cent ans à nous deux aujourd'hui ! Est-ce que tu n'es pas malade ?

— Pas le moins du monde ; je ne me suis jamais mieux portée; mais j'ai des tas de choses à te dire; des choses sérieuses et que je veux te confier en paix. Après le concert, veux-tu ? Chez toi ou chez moi... ou plutôt, là où nous serons encore plus sûres de n'être dérangées par personne : dans un petit thé que je connais.

— Où tu voudras, Angelise.

Nous arrivons et, je le crains, nous sommes un peu en retard.

Nous montons vite l'escalier et nous avons la déception de trouver en haut fermée, la grande porte de vitres. Elle est gardée avec un soin jaloux par ceux qui en défendent l'accès et que rien ne peut corrompre. En vain, nous risquons une œillade, des sourires; nous devons rester debout à l'entrée du paradis défendu en compagnie de quelques retardataires qui, comme nous, fâchés de la sévérité du sort, prennent des attitudes d'artistes incompris et torturés par l'injustice extravagante des pendules.

Vite résignées, nous écoutons les sons éloignés, assourdis, d'une ouverture héroïque. Plus qu'autrefois encore, la musique m'émeut; plus qu'autrefois, je crois qu'elle va me révéler des secrets de moi-même, et que j'ignore; plus qu'autrefois, elle me berce et m'exalte, me conduit mystérieusement jusqu'au sanglot.

Je regarde Angelise; droite, dans une attitude fière, elle me paraît tout d'un coup loin de moi, loin du monde; jamais elle n'a ressemblé davantage à un jeune archange ténébreux; une toque ailée serre étroitement son beau front; ses boucles relevées dégagent le profil un peu osseux, un peu accusé, mais pur; sa haute taille se redresse orgueilleusement; elle n'est plus debout au seuil d'une salle close, où bourdonne et frémit l'essaim assourdi des notes; elle semble prête à entrer bientôt dans l'infini d'un rêve musicalement auguste, prête à mêler sa voix puissante à quelque mystérieux concert.

Un silence, un grand bruit de pas, de voix chuchoteuses; les portes s'ouvrent, et les retardataires, mécontens, mais plus importans que honteux, pénètrent à leur tour dans la salle, cherchent leurs places, s'inclinent sur des fauteuils numérotés, et, de rang en rang, importunent par leur passage, les auditeurs exacts depuis longtemps assis.

Enfin, nous sommes installées; la sellette des fauteuils à

bascule claque nettement sous notre poids; nos voisins, une grosse mélomane qui s'évente de son programme, et un jeune homme faible et désolé qui semble échappé d'une collection, ne nous plaisent pas du tout. C'est affreux d'avoir à partager toutes les délices ou les affres de l'harmonie, avec des gens dont la présence vous hérisse et vous importune. Le concert, c'est, si l'on aime la musique, un endroit où le thème de la jalousie se développe à l'infini. On voudrait que les oreilles voisines ne puissent percevoir que les accens qui nous déplaisent, que les phrases mélodiques dont la courbe ne s'arrondit pas jusqu'à notre cœur, que les cris dont l'élan tragique ne parvient pas jusqu'à notre sensibilité, que les appels dont la persuasion s'arrête au seuil de notre chair.

Mais toute la musique qui nous transperce, nous enveloppe, nous émeut, nous soulève, nous emmène dans un aérien ou souterrain voyage à travers le plus azuré ou le plus obscur de nous-même, tous ces pleurs faits de nos détresses, tous ces apaisemens nés de nos supplices, toutes ces supplications qui ne s'adressent qu'à notre âme, toutes ces ardentes voix qui ne s'emparent que de nos sens, les autres ont-ils le droit de les profaner en les écoutant, en les accueillant aussi?

O musique prostituée, harmonie divine et pourtant jetée à tant d'échos, que je te voudrais à moi seule! Quelle émotion plus chaste et plus profonde me donne la voix d'Angelise ne chantant que pour moi, dans le secret crépuscule d'une chambre close! Si j'étais reine, un orchestre savant ne jouerait jamais que pour moi seule; certes, j'offrirais à mon peuple des spectacles et des chansons; mais, certains soirs, toute seule dans une loge d'ombre cramoisie, j'écouterais la grande voix magicienne de la musique, et mon étroit théâtre fantomatique à peine illuminé de lueurs glissantes sur ses blancs et sur ses ors, j'en peuplerais les loges désertes de mes désirs et de mes songes!

— N'as-tu pas trop chaud, Juliette?

— Si; veux-tu m'aider à enlever mon manteau?

Je lui rends le même service; puis, de nouveau absorbées chacune dans nos pensées, nous ne nous adressons plus la parole.

Bel « andante » mélancolique, berce mon cœur si douloureux! Ah! je ne savais pas encore à quel point mon cœur était triste. Mais veux-tu me forcer aux larmes, à leur aveu mul-

tiple et muet? Non, non, arrête, je t'en supplie. Je chéris la faiblesse des autres; je ne supporte pas la mienne. Je veux être forte, simplement, et savoir supporter ce qui me pèse. Ce qui me pèse, n'est-ce pas mon amour? Et si on me l'enlevait, ne serais-je pas sans raison de vivre? Amour que je croyais si doux, si ardent, mais si clair, et si pareil à moi-même, vous ne me ressemblez pas; vous n'êtes pas fait à mon image; vous vous êtes glissé dans mon âme, avec un masque gai et un habit chatoyant, afin que je ne me méfie pas et vous accueille; mais désormais sûr de régner, vous avez dépouillé vos insignes; votre habit est couleur de cendre, et votre visage est pâle comme la mort.

Bel « andante » mélancolique, pourquoi mon amour m'est-il étranger? Pourquoi ce sentiment, né de moi, né en moi, ne ressemble-t-il pas à sa mère? Pourquoi n'est-il pas enfantin-joyeux, insouciant et franc comme je l'étais?

Mais voici le « scherzo » plein d'ailes et de bruits de pas si légers qu'ils vont bientôt quitter la terre pour courir enfin dans l'air bleu; chuchotemens d'allègres promesses, annoncez, vous le retour des fées? Esprits charmans, esprits légers de ma jeunesse, révélez vite votre présence, ne demeurez pas plus longtemps invisibles à mon cœur anxieux.

Oui, oui! Tout peut redevenir lumineux encore! Redites-le-moi; répétez-le; assurez-le-moi bien. C'est ma faute si tout est triste. Qu'est-ce que je reproche à maman? Tout simplement d'être trop jeune et gaie. Qu'est-ce que je reproche à mon ami? Une attente de quelques jours... Aurais-je une vilaine nature? Serais-je une méchante Juliette sans indulgence et sans bonté?

Frémissez, palpitez, battez, ailes fraîches de l'espérance, courez, courez, pieds des lutins, talons des fées; poursuivez-vous le long des jours, qui, comme des ruisseaux d'argent, peuvent bien refléter encore le visage bleu du bonheur. Hâtez, vous! Venez jusqu'à moi, que je sente la verte haleine d'un matin du printemps passé. Je me meurs d'un jour frais d'avril, et j'aurai bientôt pour sépulcre le noir et voluptueux souvenir d'une nuit, d'une nuit de juin...

***

Tout s'est tu; tout s'évanouit, s'évapore dans l'incertitude de l'humain silence.

Bientôt, les applaudissemens stupides achèvent de déchirer l'enchantement et de dissiper l'illusion. L'électricité blanche verse sur mille visages une clarté décevante et morne; le mystérieux ensorcellement, comme un vol effaré, bat éperdument encore dans mon cœur, puis s'immobilise et tombe.

— Angelise, je ne me sens pas bien ; veux-tu que nous partions?

— Volontiers, dit-elle.

Et, consultant le feuillet imprimé :

— Nous avons eu tout le plus beau. Je ne raffole pas de ce qui reste à entendre. Partons sans regret.

Dehors, le froid me ranime, nous marchons sans hâte.

— Le « thé » où je te mène, dit Angelise, est tout près.

Elle pousse la porte d'une boutique où l'on semble vendre des épices et des fruits exotiques, mais non servir des goûters ; tout au fond, quelques petites tables sont séparées par de hauts paravens, et d'étroits asiles s'offrent, assez confortables, avec leurs fauteuils et leurs divans de coin.

La lumière atténuée, la tranquillité me calment; comme il est encore tôt, personne ne nous a précédées dans ce refuge, paisible à souhait.

— Tu ne m'as jamais menée ici... Mais c'est charmant; depuis quand connais-tu ce repaire?

La « devanture » vitrée est défendue aux regards des passans par une armée d'énormes potiches chinoises, lourdes et ventrues; de la rue, nul ne peut savoir que l'on goûte ici.

J'ajoute :

— C'est un endroit rêvé pour des amoureux.

Angelise a retiré ses gants, et, les coudes sur la table, la tête dans ses belles mains, elle me regarde avec une tristesse infinie.

— J'y suis en effet venue avec mon amoureux...

Mes yeux étonnés plongent dans ses yeux mystérieux, mais sincères.

— Mon amoureux : mais oui, Juliette; tu ne sais pas son nom, tu ne le connaîtras jamais; à quoi bon maintenant? Ah! ce n'est pas le portrait du Louvre ; ce n'est pas un rêve, ce fut une réalité...

— Ce fut?

Dans nos tasses, je verse hâtivement le thé qui fume; je

repose la théière sur la nappe peinte. Angelise saisit ma main.

— Juliette, je pourrais très bien ne jamais te faire la confidence que *je veux* te faire, elle est inutile absolument; je pourrais simplement te dire, avant toute autre personne, ceci : Je vais entrer au couvent.

— Au couvent?...

— Oui. Je veux être religieuse. Il pourrait me suffire de t'annoncer cela. Mais j'ai trop de tendresse pour toi pour ne pas te raconter ce qui motive cette décision, très mûrement et solennellement prise. Je veux que tu me connaisses, telle que je suis, et que dans tes souvenirs ce soit moi, dans ma vérité, qui te soit chère, et non moi, dans mes apparences...

— Parle...

— J'avais un amant, Juliette; oui, un amant, et non pas un amoureux. Tu vois comme je suis cachottière... Il me demanda d'abord en mariage; mes parens ne voulurent pas y consentir pour des raisons qui sont pour eux sérieuses et graves; elles t'importent peu. J'aimais tant ce jeune homme que je devins sans hésiter sa maîtresse, puisque je ne pouvais être sa femme. Je lui promis que, lorsque j'en aurais l'âge, je ferais à mes parens les sommations de rigueur et que nous nous épouserions; mes parens sans doute alors s'inclineraient devant le fait accompli. Mais comme nous étions trop follement épris pour attendre, je me donnai tout simplement à lui, qui m'aimait. Ce que je te confie ne doit pas te sembler mal, Juliette; il y a tant de pureté dans le véritable amour.

— Angelise...

— Je fus heureuse, mon amie; ah! si simplement et splendidement heureuse... Je le fus assez pour que ce court bonheur, dans sa plénitude et sa lumière, ait compté pour toute une vie.

Elle se tut, et ses yeux se voilèrent.

— Mais quoi, ne t'aime-t-il plus? Tes parens ont-ils découvert?... Qu'est-il arrivé?...

— Il n'est rien arrivé, Juliette. Mes parens ignorent; je n'ai pas de remords vis-à-vis d'eux, puisqu'ils n'ont pas cru en avoir de ne pas céder à mes supplications les plus légitimes; je n'ai pas de chagrin non plus et, plus que jamais, je suis aimée.

Elle se jeta vers moi dans un élan de douleur et me saisit aux épaules.

— J'avais pris la résolution de tout quitter dès maintenant pour le suivre, afin de ne pas attendre, afin de jouir plus vite d'un bonheur sans aucune ombre, et tout était prêt pour notre départ, et puis...

— Et puis?

Elle se laissa retomber en arrière et parut diminuer, rapetisser, disparaître dans les coussins à l'angle du divan.

— Et puis, j'ai compris que moi, moi seule, je n'aimais plus autant; que j'étais toute prête à n'aimer plus, que ma ferveur s'apaisait, que ma splendeur intérieure éteignait peu à peu son rayonnement jusqu'alors infini, et je compris que bientôt je n'apporterai plus à l'amour de mon amour qu'un cœur obscur, résigné sans doute à de douces habitudes, mais sans chaleur, sans véhémence, sans profusion et sans beauté.

Elle serra ses mains jointes entre ses genoux rapprochés, et tout son visage devint si sombre que je ne voulus plus le regarder.

— Avec épouvante et clairvoyance, je mesurais chaque jour, chaque nuit, chaque heure, les progrès inverses de ce sentiment que j'avais pu croire éternel ; il se retirait de moi comme la mer abandonnant les sables; je n'étais pas plus coupable de ce tourment que la grève délaissée des vagues. Je n'aimais plus; je n'aime plus. Et malgré moi, le regret de l'amour m'environne, et je ne peux pas être certaine que, pour en connaître encore l'ivre nouveauté, je ne marcherais pas malgré moi vers un autre amant, vers un autre espoir... Ainsi le voyageur, de rivage en rivage, cherche la chaleur du soleil qui fuit; il va de contrée en contrée, croyant découvrir le climat du paradis, et, aux premiers froids, sentant qu'il se meurt, infidèle au pays qui lui fut doux, il se remet en marche, parce qu'il ne peut vivre sans le soleil...

— Angelise... ô ma chère Angelise...

— Ne pleure pas, Juliette ; sois fière de ton amie. Ces recommencemens, je n'en veux point; ces tentations, à tout jamais je les écarte. Je ne veux pas de ces voyages. En l'honneur de ce qui fut si beau et qui déjà n'est plus, je renonce à toutes les promesses humaines, à toutes les possibilités futures. De mon plein gré et pour être sûre de ne plus jamais aimer, je referme les yeux sur les bonheurs du monde; je vais expier dans un cloître la faute que j'ai commise en n'ayant pas su

garder pour toute ma vie le même, l'unique amour; j'offre mon cœur changeant à la seule Clarté qui demeure... Maintenant, tu sais tout, Juliette. Ne pleure pas, je t'en supplie, et bois ton thé qui refroidit...

— Mais... lui?

— Lui? il souffre, il souffrira quelque temps encore, et puis, même s'il n'oublie pas, il revivra, il renaîtra, et pourra du moins garder d'Angelise un souvenir ardent, mais pur.

Une pendule sonne; déjà six heures! Robert m'attend à la maison, et sans doute, maman est-elle rentrée... Je les trouverai tous les deux, l'air content; je les dérangerai peut-être... Ah! pourquoi tout l'amour n'est-il pas éternel?

— Rentre avec moi, reste, Angelise. Je voudrais te dire tant de choses!... Tu ne sais pas combien je t'aime, comme je te plains... Mais je t'en supplie, au nom de notre amitié, réfléchis encore... Ne peux-tu retarder ta décision?... Ne peux-tu pas attendre?

Un taxi-auto vers la rue Louise-Labé nous emporte. A la grille, je ne peux me séparer d'Angelise; je la prie; je la tiens embrassée; et dans sa fourrure et son cou je pleure et je la conjure.

— Ne m'abandonne pas! Ne m'abandonne pas!

Elle ne me pose aucune question; elle prend entre ses mains ma petite figure ravagée de larmes. Elle me regarde longuement; elle me dit :

— Il faut avoir du courage; il faut que tout soit beau, en dépit de nous-mêmes. Je pars demain. Je laisserai chez moi une lettre. Ne le dis à personne. Adieu.

XXXV

Quelques jours plus tard, Mme de Gimeuil, dans un billet ému, m'annonça la résolution d'Angelise et son départ pour un couvent de carmélites, en Hollande; Mme de Gimeuil me priait aussi de venir lui parler. J'allai la voir. Nous causâmes d'une façon assez embarrassée.

— Ne savez-vous rien, ma chère enfant? Nous avions cru, mon mari et moi, devoir refuser à notre fille notre consentement à un certain mariage... Si elle renonçait au couvent, ah! combien nous accepterions de grand cœur ce que nous refusions

jadis... Croyez-vous que la décision d'Angelise ait été prise à ce sujet et soit irrévocable ?

— Madame, je ne sais rien.

M. de Gimeuil, plus atteint que sa femme, me fit peine. Il était si fier de sa fille et l'aimait tant ! Néanmoins, pour des raisons sans doute vaines, il n'a pas hésité à lui refuser ce qu'elle désirait jadis... Son remords me toucha et j'eus presque envie de lui dire la vérité ; de le consoler en lui révélant l'âme noble et claire d'Angelise. Mais Angelise ne veut pas qu'on la dévoile et, pour toujours voilée, de loin m'ordonne le silence ; je me tais.

Maman, en apprenant cette nouvelle, dit simplement :

— Au couvent ? Quelle drôle d'idée !..

On ne saurait avec plus de profondeur, définir une situation. Perrette a eu de la peine; Ninette et Ninon ont déclaré qu'Angelise leur avait toujours paru « un peu toquée. »

Et, déjà, personne ne s'occupe plus, dans ce pauvre petit monde, d'Angelise au couvent.

*
* *

Salvator Pourpa, subitement revenu, a fait chez nous une réapparition triomphale. Il a entrepris le portrait de Perrette, celui, double, de Ninette et de Ninon, et le mien.

Nous posons le même jour, alternativement toutes quatre, et il en profite entre les séances, pour jeter hâtivement, d'après nous, sur la toile et le papier, des esquisses, des groupes, des farandoles à la Prud'hon, qui sont exquises.

Ce matin, pendant que Ninette et Ninon fouillaient dans des cartons, curieuses, il me dit après le départ de Perrette :

— Est-ce vrai que Styrenson soit amoureux de vous ?

— Je n'en sais rien.

— Pourquoi ne l'épousez-vous pas ?

— Ça vous regarde, cher et illustre maître ?

— Vous devriez vous marier ; vous êtes très gênante pour votre maman.

— Moi ?

— Oui. Vous. Vous devenez une femme. Et ne voyez-vous pas qu'elle, elle rajeunit de jour en jour ? Elle ne ressemble presque plus au portrait que j'ai fait d'elle. Un beau portrait, hein ! dans cette robe violacée ; une allégorie du soir. Maintenant, si

je recommence une étude d'après elle, je la veux toute en lumière ; une robe orangée dans du soleil, telle une belle journée qui commence...

— C'est vrai ; elle n'a jamais été plus belle...

— Et ça vous ennuiera beaucoup d'avoir un beau-père ; je vous connais ; vous êtes entière et dominatrice : un jeune beau-père surtout... comme Robert Bourgueil, vous causera mille désagrémens.

— Robert Bourgueil ? Vous plaisantez, je pense ?

Une petite sueur à mes tempes : une lassitude subite. Je me renverse sur les coussins chinois, et leurs dragons, chimères, de leurs ongles, de leurs ailes griffues, de leurs langues de flamme, me menacent, me semblent subitement affreux.

— Lui, ou un autre, au hasard ; à l'âge de votre mère, on épouse rarement Styrenson ou moi ; on veut de la passion plus fraîche... Mais au vôtre, on a de la jeunesse pour deux ; puisque vous n'épousez pas Styrenson, épousez-moi.

— Mais vous êtes diabolique aujourd'hui...

— Vous ne voulez pas ? Vous avez bien tort ; je vous immortaliserais dans des chefs-d'œuvre incomparables... Tant pis, d'ailleurs ; ce qu'il me faut, c'est autour de moi de la grâce animée, de la vie, de l'agitation, de la jeunesse, du mouvement dans de la joie. Je ne peux supporter de vieillir ; en place de miroir, je veux en face de moi une figure sans plis...

Et désignant de son pinceau les deux sœurs penchées sur les crayons et les esquisses :

— Je prendrai celle-ci... ou celle-là.

*
* *

Certes, il a dit cela sans malice, ce vieux démon de Salvator Pourpa et comme il aurait dit autre chose ; Robert est toujours à la maison... alors, n'est-ce pas ?... on peut penser... mais c'est tout de même étonnant qu'on ne pense pas d'abord qu'il y vient pour moi.

Ce serait cependant plus naturel : beaucoup plus.

J'en ai assez de ces longues fiançailles secrètes ; Robert vient déjeuner ; je veux à tout prix parler à Robert, si je peux trouver un instant de solitude, et ne plus accepter cette situation sans franchise.

L'autre soir, entre deux canapés, je lui ai dit :

— Quand nous déciderons-nous...

— N'êtes-vous pas heureuse, Juliette ?

Telle fut l'interruption que je m'attirai ; ce n'est pourtant pas à moi de lui répondre, impatiente : non. Il croirait que je souhaite un plus complet bonheur, tandis qu'en réalité ce que je veux, c'est de la certitude.

Et tout de suite nous fûmes séparés. Impossible de parler longuement seuls, jamais. Il faudrait se voir ailleurs, mais partout, avec nous, entre nous, maman est toujours là.

A déjeuner, pas de Robert.

— Il m'a téléphoné, dit maman avec négligence, qu'il ne viendrait pas.

Ah ! ce n'est plus moi qu'il prévient...

Maman est toute prête à sortir ; son manteau de fourrure pend, rejeté sur sa chaise ; son chapeau la coiffe délicieusement ; en opposition son manchon coiffe ridiculement la pendule ; ses gants et son petit sac sont posés près de son couvert. Son parfum, plus violent que d'habitude, remplit toute l'étroite salle à manger, la sature. Je me sens une migraine subite et ne puis manger.

Maman ne s'en aperçoit même pas et, avec des gestes menus de gentil singe, décortique une noix.

— Écoute, Juliette... ce bon Styrenson m'a redemandé hier soir si tu ne consentirais jamais à l'épouser...

— Encore Styrenson ! Deux fois dans la journée... c'est beaucoup. Alors, maman ?

— J'ai dit que je t'en parlerais...

Elle trempe dans son bol ses doigts poissés et, les retirant, s'amuse à secouer des gouttes sur la nappe, du bout des ongles.

— En somme, ce bon Styrenson... il est très bien... il a des millions... et tu sais, ma pauvre petite fille, l'argent se fait rare...

— On ne le dirait pas, maman...

Et je regarde les fourrures, la robe et les bijoux et le couvert luxueux et précis.

Elle soupire, ouvre son sac, se regarde au miroir.

— Je suis terriblement dépensière... Non, merci, pas de café... On étouffe ici ; viens donc au jardin... Ah ! s'il me fallait un jour, pour te doter, vendre ce jardin, cette maison...

— Je ne vous demande pas de dot, jolie maman trop

prévoyante; si je suis pauvre, pauvre, eh bien! je vivrais ici près de vous, avec mon mari mendiant.

Ce programme semble fort médiocrement lui plaire.

Elle sourit, gênée.

— Ça ne sera pas très amusant pour toi. Je t'assure, pense à Styrenson...

— Mais vous me trouviez trop jeune pour...

— Oh! ma lettre? Mais ça ne compte pas; c'est une idée stupide, qui, ce jour-là, m'avait passé par la cervelle...

Je pense aux paroles aiguës de Pourpa : « Vous êtes très gênante pour votre maman. » Et j'ai de la peine.

Nous marchons lentement dans l'allée; il n'y a plus de feuilles; il n'y a plus de fleurs; seuls quelques arbustes toujours verts font des taches sombres sur le gravier blanc.

Le ciel est gris, fuyant et froid, triste à mourir.

— Marianne, si vous tenez à me marier, je ne demande pas mieux; mais ne me proposez pas Styrenson. Que diriez-vous si j'avais choisi...

— Oh! Juliette, que je suis en retard!

Elle m'interrompt nettement, l'œil fixé tout à coup sur la minuscule montre de son bracelet, sous la manche soudain relevée. Elle entame toujours au moment de sortir les conversations qu'elle croit sérieuses, afin de pouvoir s'en évader plus facilement.

— Si vous êtes en retard, ne vous hâtez pas; ce n'est plus la peine... Il ne faut se presser que pour être exacte. Laissez-moi vous dire...

Eh bien! oui; je vais manquer à ma promesse. Tant pis; j'en ai le droit. Je veux savoir.

— Non, chérie; impossible... je file. Tu me diras cela ce soir. Au revoir, mon amour... je ne veux pas t'écouter. Adieu, adieu...

La grille a tourné sur ses gonds. Rieuse et rose, Marianne va passer le seuil afin de monter dans la voiture qui l'attend.

Mais je mets fortement la main sur son bras.

— Écoutez-moi, maman...

Elle se dégage avec impatience, presque avec colère, car je lui barre le passage.

Elle me regarde, étonnée, fâchée.

Ah! que je lis clairement dans le fond naïf de ses yeux!

Comme il me parle, son regard! Comme elle me dit par l'expression volontaire de ses prunelles lumineuses :

— C'est vers l'avenir que je marche. Ne m'arrête pas, surtout; je ne regarde pas derrière moi; presque plus à côté de moi. Je suis encore jeune; je cours vers l'amour qui m'appelle. Ne te crois pas le droit de me prendre par la main et de me retenir, fût-ce un instant, fût-ce une seconde... Laisse-moi passer! Laisse-moi passer.

. . . .

— Laisse-moi passer, dit-elle, en effet.

Je m'écarte, je me tais; elle passe; elle monte en voiture; et pendant que l'automobile ronfle et se met en marche, je vois maman tirer de son sac un petit bâton de rouge et se le passer sur les lèvres, voluptueusement.

*
* *

Quelques instans après, miss Bonbon entra; elle venait « me promener. »

Ces précautions ridicules, vis-à-vis des dangers que peut courir ma pauvre personne si une vieille Anglaise ne l'accompagne, m'irritèrent plus que je ne puis dire, et je congédiai miss Bonbon en lui affirmant que j'avais la migraine et ne sortirais pas.

Je me suis jetée sur mon lit, excédée autant que désespérée. Assez de tout cela : assez. Je veux la vérité, de la clarté; je veux...

Et j'ai pleuré dans la douceur de l'oreiller jusqu'à ce que soit venue l'ombre.

Elle vient tôt, l'ombre, en hiver, dans cette petite chambre du rez-de-chaussée; et elle l'envahit brusquement. Il fait encore bleuâtre; je ferme les yeux; je les ouvre : il ne fait plus clair.

Alors, j'ai sauté en bas du lit avec mes poings sur mes paupières, secouant mes cheveux défaits, et j'ai couru à la fenêtre, que j'ai ouverte toute grande, sur le crépuscule désolé. Ah! de l'oubli! de l'oubli! de l'oubli! de l'oubli dans de la lumière!

Mais vain appel, souhait dérisoire; la nuit vient, froide, pauvre, humide, et mes pensées me tourmentent.

A tâtons je mets mon chapeau, mon manteau, jetés là ce matin au retour de chez Pourpa, et je saute par la fenêtre.

Pourquoi ai-je fait cela? Pourquoi est-ce que je me rappelle

avec une brusque amertume ce matin d'avril où, à l'aube, je courus ainsi vers le printemps?

Je sors et machinalement je vais vers le Bois; j'ai marché longtemps, car je me trouve au bord du Lac, sans m'être aperçue de l'heure, ni de la fatigue.

C'est une soirée plus douce en somme, que je ne le croyais en partant; les lumières des restaurans brillent parmi les frondaisons sombres. Il y a peu de promeneurs; sont-ils tous aussi tristes que moi? Une petite lune écornée joue à cache-cache avec les nuages; une brume légère flotte au faîte des branches nues; dans l'ombre environnante, les automobiles passent avec bruit, dévorant l'obscurité de leurs phares blancs ou de leurs lanternes rouges; lac magique, palais des songes pour la princesse perdue dans la forêt, chars rapides des enchanteurs... Mais à quelle porte irai-je frapper? A quelle sorcellerie bienfaisante m'adresserai-je? Qui m'indiquera la bonne route, à moi qui suis égarée dans mon propre cœur?

Au bord du lac, un sentier tourne sous des pins à l'immuable verdure.

Je longe en rêvant la berge froide; un grand cygne noir, d'une rive à l'autre, lourdement plane, vole, et, avant de se poser sur l'eau, passe un instant sous la lueur glacée de la lune.

Trois canards, poussant leur cri rauque, s'élèvent en triangle au-dessus du lac et tentent de percer la nuit.

Mais la lune dégagée des nuages, à présent luit; il fait clair, et, dans le miroir du lac qui semblait terne et comme dépoli, tout maintenant se reflète avec une minutie précise, exacte, implacable : les arbres desséchés, les rives, les buissons, les pins inverses, les nuages déchirés, l'astre pur et des petites lumières errantes...

Brusquement, mille petits faits passés se reflètent aussi en moi-même, exactement, implacablement.

J'ai froid; un « taxi » passe, vide. Je le hèle. Le chauffeur ne me questionne pas, cette fois-ci, ne me parle pas... Ah! nous ne sommes pas le 2 avril, et ce soir je n'irai pas boire du lait au Pré-Catelan.

Une fois rue Louise-Labé, je congédie cette voiture, et, du jardin, je rentre chez moi par ma fenêtre ouverte sans avoir sonné autrement qu'à la grille de l'entrée. Puis délibérément, je me dirige vers le salon.

J'ouvre la porte; ce n'est pas celle du vestibule par laquelle j'entre habituellement lorsque je reviens de promenade. J'ouvre le vantail sur la douceur de la pénombre rose que font le feu qui meurt et les lampes voilées. Ni maman, ni Robert ne m'ont entendue, ne m'ont vue.

Je respire la tiédeur parfumée de la pièce heureuse, close et familière, où plane je ne sais pas quoi de secret et de charmant.

Dans les coins laissés tout obscurs, des bouquets semblent jaillir de l'ombre aussi naturellement que si leurs fleurs naissaient d'un printemps noir.

Je vois tout cela...

Maman et Robert sont assis de chaque côté du foyer; elle, renversée à demi dans la bergère profonde; lui, les jambes croisées à terre, sur le grand coussin ramagé dont les glands d'or luisent longuement aux derniers sursauts des braises.

Je n'entends pas ce qu'ils se disent et je ne vois pas leurs visages; pourquoi est-ce que je n'ose pas leur parler ni venir simplement m'asseoir entre eux comme autrefois?

C'est qu'il y a déjà entre maman et lui une présence invisible et pourtant si réelle pour mon cœur qui bat trop vite, que je la sens plus que je ne la pressens..., que je la sais...

Amour! Désir! Tendresse! Quel que soit le nom dont on vous désigne, c'est bien vous entre eux, n'est-ce pas?

Et, sur la pointe des pieds, tout doucement, — ah! si doucement, — je me détourne, je referme la porte... et je m'en vais.

XXXVI

J'ai dîné pourtant, à cette table qui ne me semble plus la mienne, près de maman qui ne me regarde plus avec les mêmes yeux si doux; près de lui : je ne souffrais que de maman; lui, je ne le sentais presque plus là.

Jamine, ma chérie, qui est morte, est toujours, sera toujours dans mon cœur et dans ma pensée; mais lui, vivant, qui dîne, et parle, assis près de moi, me semble parti très loin de moi; j'ai besoin, pour savoir que c'est vraiment lui, encore lui, et qu'il est le même, de m'imaginer à côté de lui, qu'il est là!

Tout de suite, prétextant une grande fatigue, après dîner je les ai quittés, je me suis couchée. Une fois seule, Robert a recommencé à être plus présent à mes pensées; mais je ne

souffrais pas. Non. J'étais calme comme un voyageur harassé qui, roulant dans un gouffre, se dit en touchant enfin le fond, sans penser à ses blessures : Je vais dormir ou mourir, qu'importe... et s'abandonne à la destinée. Et j'ai profondément dormi, goûtant déjà le morne et noir apaisement, le repos singulier qui suit les choses accomplies.

Mais au matin, hélas! Ah! je ne connaissais pas encore ce réveil aigu comme une lame, tranchant inexorablement le fil qui lie le sommeil à l'oubli, et enfonçant, dans la conscience ranimée, la pointe de la certitude que le jour renouvelle!

Ce n'est pas gai du tout ce petit réveil-là. Mais je ne vais pas m'attendrir sur mes infortunes. Ce qui est, est; je ne le changerai pas; je m'habituerai à cette souffrance et quand elle ne se méfiera plus, bête apprivoisée, maintenant encore trop redoutable, mais à laquelle je rognerai les ongles, je l'étoufferai, je l'étranglerai, je la rejetterai loin de moi.

Mais il n'est pas question encore de cela; il faut « régler une situation, » comme on dit en style de notaire. Et la situation est compliquée; car il ne s'agit pas de perdre simplement un homme que j'aime, ce qui n'est déjà pas très agréable, il s'agit de ne pas perdre maman, ma maman à moi, que j'ai toujours tant chérie, que j'aime malgré tout, plus que jamais, autant que toujours.

Ah! j'ai beau plaisanter; j'ai beau me raidir; j'ai beau, sortant du bain, me frictionner comme un sauvage avec un gant de crin aussi rude que mon sort, voilà que je m'attendris et que je m'assieds sur le tapis, — heureusement éponge, — et l'inonde de mes larmes...

J'ai du chagrin! j'ai du chagrin! j'ai du chagrin!

***

Allons! un « pneu » à M. Robert Bourgueil, bien que je doive le voir tout à l'heure.

« Cher Robert, il faut que je vous parle fort sérieusement. Ici, vous le savez, c'est absolument impossible; chez vous, je n'ose pas. Voulez-vous, samedi à trois heures et demie, m'attendre à la grille du parc de Saint-Cloud? En cette saison, nous ne risquons pas d'y rencontrer personne et d'y être dérangés.

« Je compte absolument sur vous.

« JULIETTE. »

A peine ce petit bleu écrit, on m'annonce Perrette; elle vient me dire qu'elle se marie samedi à midi, sans tambour ni trompette, entre quatre amis; je suis son témoin et cela me flatte. Elle voulait attendre d'abord et ne célébrer son mariage qu'après le fameux passage des Alpes en aéroplane que doit tenter Gavarrez en février; mais c'est trop loin; elle lui a juré de ne jamais l'empêcher d'accomplir une chose dangereuse; elle respectera toujours l'exaltant et beau métier de l'air qu'il a choisi. — Et, ajoute-t-elle, comme on ne sait jamais, en nous mariant maintenant, nous serons toujours heureux pendant quelques semaines, sans compter que papa est tellement agité et insupportable que l'on ne peut vraiment plus vivre avec lui...

Je l'approuve, je l'embrasse, je lui confie mon « pneu » pour qu'elle le jette à la boîte. Elle n'est pas partie depuis dix minutes que Victorienne m'apporte un mot de Robert qui se croise avec le mien, et qui dit à peu près les mêmes choses.

« Il faut absolument que je vous parle, Juliette; chez vous, c'est impossible; chez moi aussi; donnez-moi un rendez-vous dans un jardin, dans un thé; où vous voudrez, arrangez cela; mais j'ai besoin d'avoir avec vous une entière et franche explication que je voulais toujours vous demander plus tôt. Mais il faut, il est indispensable que nous ne soyons pas vus, ni surpris. Vous comprenez peut-être, hélas! déjà pourquoi.

« Toujours votre grand ami.

« ROBERT. »

Allons! il a compris que j'ai compris, et cela va lui faciliter les choses.

*
* *

J'ai aimé le mariage de Perrette; et pourtant il avait aussi peu que possible l'air d'un mariage; elle portait un costume tailleur sous un grand manteau de fourrure; pas d'assistance; quelques fleurs et quelques lumières dans une toute petite chapelle; rien d'un mariage de fille riche. J'ai aimé ça. Son mari, charmant et fort, de visage si franc et si hardi, de noble allure, me plaît infiniment dans sa jeunesse brave et vigoureuse. Elle saura le comprendre, car elle a de l'élan, le goût du jeu et du risque, et aussi ce solide bon sens qui, joint à celui très net de

ce qui est bien et beau, arrive si naturellement jusqu'au courage.

Madame Perrette Gavarrez, je vous ai embrassée de tout mon cœur à la portière de l'auto qui vous emporte avec votre mari vers l'Italie et, je l'espère aussi, vers la contrée du bonheur.

M Styrenson a profité de la circonstance pour me redemander en mariage, cette fois-ci à moi-même; j'ai décliné avec politesse cette offre flatteuse; il sembla un peu vexé, surtout lorsque je lui dis : « J'aime trop vos enfans pour pouvoir être votre femme... »

J'avais surtout envie de me sauver dans une gambade, et ne me sentais aucunement le désir de faire des grâces et des phrases, et d'arrondir mondainement une conversation. Il a dû me trouver plutôt rapide, le père Styrenson. Ma foi! tant pis; il a l'habitude des affaires.

Maman, pas contente, car elle s'était aperçue du tête-à-tête et de son résultat, m'a demandé après le déjeuner tardif :

— Où vas-tu? Refuser un autre mariage?

— Je sors avec miss Bonbon.

En effet, la bonne miss Bonbon m'escorta un bout de chemin; mais à la gare de la Muette, je lui dis très gentiment :

— Chère Bonbon de mon cœur, je me sépare de vous; je vous donne rendez-vous à cinq heures et demie au thé anglais de la rue de Rivoli. Vous voilà libre d'aller voir vos amoureux... Je garderai scrupuleusement le secret de vos escapades...

Là-dessus je me plonge dans une voiture et je disparais aux yeux épouvantés de la plus excellente Bonbon du monde.

XXXVII

Il fait froid; il fait gris; il fait triste; et je me sens transie jusqu'au fond du cœur. Néanmoins, une certaine force m'anime, et je suis beaucoup moins malheureuse que lorsque je pouvais douter que je l'étais. Je m'examine dans le miroir de la voiture et je ne suis pas mécontente de moi; j'ai chipé à maman un peu de rouge, et j'en ai mis, ma chère! Il ne faut pas porter sur son visage les traces des résolutions irrévocables; il faut « finir en beauté. »

Je me souviens, pendant que la voiture traverse le pont de Saint-Cloud, de notre équipée printanière avec l'abbé ; de

Jamine, hélas! et de Lariguette qui voulait mourir et qui est maintenant si contente de vivre. Comme la Seine était brillante ce jour-là! et aujourd'hui comme elle est terne, comme elle est lente! Les reflets n'y dansent plus; ils passent gravement; les péniches ténébreuses, les chalands salis de charbon, tout est appesanti, tout est sombre; des sifflets, des cris de sirènes déchirent des fumées basses, errantes; les lointains se perdent dans des brumes et un pâle soleil de décembre regarde ce gris paysage, cette eau glacée, ces arbres nus, ces berges noires, d'un œil morne et découragé.

Ah! déjà Saint-Cloud; la courte avenue; la grille... Il faut que je garde cette voiture; sans quoi, comment reviendrai-je? Ai-je assez d'argent? J'ouvre ma bourse et je compte. Oui, mais je serai ruinée, ce qui m'est très indifférent. Dire que l'on pense à ces petites choses-là dans de pareils momens!

Je descends de la voiture et je reconnais la silhouette de Robert qui vient à ma rencontre.

Nous nous serrons la main, je crois même que je lui souris, et, aussi embarrassés l'un que l'autre, nous entrons dans le parc désert.

Jamine, qui avait rebaptisé tous les lieux de Paris et des environs qui lui plaisaient, avait surnommé ce beau parc « le jardin des amours passées. »

Je le dis à Robert pour rompre le silence; mais il fait rouler sous son pied un petit gravier et ressemble à ce jeune homme, qu'il était en avril au Pré-Catelan, d'une façon si frappante, que ma gorge se serre un peu.

Allons! c'est moi qui dois parler.

— Robert, je ne vous fais aucun reproche, je sais que nous ne sommes pas responsables de la force ou de la durée de nos sentimens, — ici je pense intensément à Angelise, — vous avez cru m'aimer et vous ne m'aimez plus...

Il leva la main;

— Je vous arrête, Juliette; je vous aime avec une tendresse infinie; c'est à cause de cette tendresse même que je me suis tu trop longtemps, tellement m'était odieuse l'idée de vous causer une peine; oui, j'ai vu par le chagrin que vous ressentiez de la mort de Jamine, combien vous pouviez souffrir, et, plus j'avais de raisons de chérir et d'admirer votre caractère, plus je lui faisais injure en n'osant vous avouer la vérité.

— La vérité... je l'ai pressentie; et enfin je l'ai comprise.

— Oh! Juliette! vais-je vous dire comme les petits garçons, que tout cela n'est pas ma faute? Ce sont pourtant les mots qui montent de mon cœur à mes lèvres. Ce n'est pas ma faute, mon enfant! J'avais bien deviné que vous me meniez vers le bonheur et l'amour; j'avais bien compris qu'il fallait vous suivre, vous retrouver, ne pas vous perdre; j'avais bien compris, je ne m'étais pas trompé; mais l'erreur qui cause mon remords, mon chagrin, et peut-être aussi le vôtre, fut de croire que mon amour et mon bonheur étaient en vous; vous n'en étiez que la messagère, Juliette aux pieds joyeux; votre voix m'appelait à lui et votre douce main imprudente m'a conduit...

— Vers maman.

J'ai prononcé ces deux mots tout bas avec une sorte de pudeur secrète.

— Juliette! je l'ai aimée sans doute dès que je l'ai vue; mais je n'ai rien redouté d'un sentiment qui me semblait si naturel; comment n'aurais-je pas eu toute de suite de la tendresse pour elle que vous chérissiez tant, pour elle qui vous aimait avec une telle grâce, et à laquelle je devais le bonheur de vous voir exister?...

Nous gravissions lentement cette montée qui mène au rond-point où luit un bassin gardé par les pâles statues. Le lierre et la mousse, enserrant de leur verte gaine les troncs des arbres dépouillés, laissaient des tons verts à ce paysage de décembre. Un grand vent, soulevant les dernières feuilles sèches éparses sur le sol, dévastait les mornes ramures, déshabillait les déesses de pierre, courbait les herbes courtes et frileuses du tapis de gazon; ce vent me mordait le visage, me sautait aux jambes comme un mauvais chien; d'une main froide, je raffermis sur mon front ma toque de fourrure.

— Robert, ce n'est pas votre faute...

— Non. Mais je suis quand même coupable. Je suis inexcusable, après tant d'années consacrées à l'amour, de connaître si mal mon cœur. Pendant votre absence, — que, malgré mes supplications, vous prolongiez, — je n'aurais pas dû voir chaque jour, chaque soir, votre mère. Je croyais lui parler de vous; je croyais me faire aimer de celle qui devait, malgré son âge pareil au mien, devenir bientôt ma mère adoptive, ma grande sœur... Et l'amour est venu pendant ces heures de douce

solitude. Je vous regrettais : elle était là. Je ne savais plus quel espoir je chérissais davantage; vous lointaine; elle, si présente.

— Il fallait me dire...

— Vous dire? vous dire quoi? ce que je ne savais pas encore moi-même? C'est à votre retour que j'ai eu la certitude que je l'aimais. Alors, tout de suite, dans vos larmes mal essuyées fallait-il vous apprendre cruellement, soudainement : « J'ai cru vous aimer... mais c'est Marianne que j'adore. » Ah! je n'ai pas eu cette force. Je n'ai pas pu. J'ai été lâche. Pardonnez-moi.

— Et maintenant, Robert, dites... êtes-vous bien sûr que vous l'aimez?

— Je suis bien sûr.

Nous avions machinalement descendu quelques marches moussues. D'un commun accord nous nous assîmes sur un banc de pierre, comme dans le jardin des Léris, autrefois. A nos pieds, un petit bassin tari nous offrait un amoncellement de feuilles mortes. Je pris la canne de Robert et je la plongeai dans le tas mouvant, humide et profond.

— Vous ne me pardonnerez jamais, Juliette? Vous m'en voulez, n'est-ce pas?

— Vous en vouloir? Est-ce que j'en veux à l'hiver d'avoir tari cette eau et dépouillé ces arbres? Vous en vouloir, mon pauvre enfant, mon pauvre ami! Ah non! je ne vous en veux pas...

Il posa sa main sur ma main et la pressa doucement, pour un merci.

— Je ne vous en veux pas. Je sais que je pourrais vous dire : « Moi aussi, j'ai cru vous aimer; une jeune fille, autant que vous, connaît mal son cœur; moi non plus, je ne vous ai pas aimé; ce fut une illusion, un leurre... je n'ai pas de chagrin; n'ayez pas de remords. » Mais je ne suis pas orgueilleuse et je vous dis : « N'ayez pas de remords; mais je vous ai vraiment aimé et j'ai bien du chagrin. »

— Juliette! petite Juliette chérie...

— J'ai bien du chagrin, mais je me consolerai; je sais que rien ne dure toujours et que la jeunesse est une grande guérisseuse.

Je me tus un instant, et, dans ma pensée, Lariguette aux yeux gris passa.

— Je guérirai; je vous oublierai peut-être; mais quelque chose de plus grave m'agite et m'a menée ici; je consens à vous perdre; je ne veux pas perdre maman.

— Je ne vous comprends pas, Juliette.

— C'est pourtant bien simple et facile à comprendre; si elle vous épouse, le jour où vous entrez dans la maison, j'en dois sortir; je ne peux vivre entre vous deux.

— C'est vrai. — Et il baissa la tête. — J'y ai pensé; mais sans courage, je remettais au lendemain une solution si douloureuse.

— Vous êtes sûr de l'aimer, dites-vous? Mais êtes-vous sûr qu'elle vous aime?

Ah! la douleur est une très bonne éducatrice. Je n'ai plus peur des mots comme jadis; ma pensée et ma langue sont libérées de toutes les timidités.

Je regarde au ciel un coin bleu qui, sous la déchirure du vent, consent brusquement à paraître; est-ce le prince Azur, cher à Jamine, qui, pour me voir un instant, s'accoude aux balcons des nuages gris?

Robert s'est levé; il marche autour du bassin, et il penche la tête.

Il tourne; il tourne encore; je tourmente les feuilles mortes. Il revient, et debout en face de moi :

— Oui, Juliette, elle m'aime.

Tout d'abord, je ne réponds pas; la canne mince échappe à mes mains engourdies.

Je les replonge dans mon manchon, pendant que Robert se penche, arrête et reprend le jonc rebondissant et flexible.

Puis je me lève à mon tour, et, Robert et moi, nous recommençons notre promenade. Nous montons à travers les arbres, dans la terre et la boue et l'humus spongieux; dédaignant les chemins et les allées, nous montons; quand la côte est trop dure, il se retourne et me tend la main, et, fortement, m'attire à lui. Encore une longue et terne avenue; puis une sorte de petite terrasse solitaire, qui surplombe de côté la belle grande terrasse d'en bas, et à laquelle nous nous arrêtons sans parler.

Nous nous accoudons tout près l'un de l'autre, car pour éviter un buisson de piquantes broussailles, inconsciemment il se rapproche de moi, et sa hanche frôle presque la mienne.

Les nuages et les fumées font de l'horizon gris un immense océan taciturne, auquel les vagues inégales des toits gris, au loin, se mêlent, se confondent; la ville entière est impondérable et brumeuse, sans réalité, sans beauté et dans son imprécision si vaste semble un mirage triste et désolé.

— Robert, vous croyez qu'elle vous aime; mais moi, je connais son enfantillage, sa frivolité, son détachement de tout ce qui est grave; c'est un être délicieux, mais dont les sentimens ne sont pas profonds, et j'ai toujours veillé sur elle, qui ne savait rien de la vie, qui ne sait rien de son propre cœur, qui peut croire vous aimer, et ne pas vous aimer vraiment.

Contre ma jambe, la jambe de Robert tressaille.

— Je vous inquiète, je vous tourmente; je ne veux pas vous faire de la peine. Mais, comprenez-moi, je ne veux pas renoncer à elle aussi, avant d'être sûre et bien sûre que vous êtes son seul et son vrai bonheur.

— Juliette, vous avez le droit d'exiger de moi beaucoup de choses; mais ne me séparez pas d'elle, ma chère enfant.

— Si; je veux vous séparer d'elle. Jamais, depuis qu'elle vous aime, vous ne l'avez quittée. Eh bien! je veux savoir si l'absence ne détruira pas en elle ce que vous croyez être l'amour; je veux savoir si, de frivole, elle est devenue fidèle; si vous lui manquez, si elle ne peut vivre sans vous. Alors, et vous savez combien je suis honnête, je vous rappellerai, Robert, et c'est moi qui m'en irai.

— Juliette, vous m'imposez une dure épreuve: une épreuve d'autant plus dure que vous m'apprenez que Marianne, avec la légèreté insouciante de sa nature, pendant mon absence, peut m'oublier...

— Vous ne lui écrirez pas souvent; vous la laisserez à ses pensées.

— O impitoyable, plus qu'un sévère tuteur...

— Je ne veux pas la perdre pour un caprice; je ne veux l'abandonner qu'à l'amour.

Un long silence, où le vent glacé passe entre nous.

— Eh bien! Juliette, vous êtes déjà très généreuse; vous avez raison, je consens.

Le vent, plus froid et plus fort, tourmentait toute la nature; il emportait la poudre du sol; il faisait craquer les rameaux; il sifflait dans les fourrés; il s'acharnait sur les pierres indiffé-

rentes. O vent! que ne pouvez-vous me disperser en atomes impondérables, me soulever, cendre légère, et me mêler, oubli, poussière, aux nuages et à l'air du soir!

— Mais vous serez, Robert, aussi loyal que je suis honnête; vous n'expliquerez pas à Marianne, de vive voix ou dans vos lettres, que cette absence n'est qu'un petit temps d'épreuve, et que vous reviendrez, dès que l'insupportable Juliette aura pris son parti des événemens.

— De quoi pouvez-vous me soupçonner là? Elle ne sait pas que je vous aimai, que vous m'aimez. Mon plus cher désir est que toujours elle l'ignore.

— C'est aussi le mien.

— Juliette..., je n'ai pas cessé de vous chérir et de vous aimer malgré tout; votre peine me déchire; ne me méprisez pas. Voyez. Pour obtenir tout mon pardon, je remets ma félicité future, ma chance entre vos petites mains miséricordieuses autant que sages. Voyez-vous, Juliette, autrefois j'ai été bien malheureux; je l'étais encore quand je vous ai rencontrée; grâce à vous, jeune Ariane qui m'avez tendu le fil, je vous ai suivie vers la lumière... Et aujourd'hui il faut que mon bonheur cause votre peine, à vous que j'aime le plus au monde après mon amour...

Nous nous taisons; le vent s'apaise.

Des lueurs, encore rares, commencent à piquer d'astres terrestres les maisons et les rues vaporeuses du grand Paris qui s'étale à nos pieds. Elles clignent et tremblotent, puis, plus sûres, plus ardentes, plus larges, rapidement elles se multiplient, dissipent les brumes, crèvent les fumées, et bientôt une immense palpitation, rose et innombrable, étoile la ville tout à l'heure grise et terne, lui donne un aspect bizarre et presque enchanté.

— Allons, j'ai blessé, après l'avoir atteinte, la féerique biche au bois, — reprend tristement Robert, — je vais retourner chasser les sangliers... Mais, si je reviens et si vous partez, Juliette, où irez-vous, enfant courageuse, que deviendrez-vous?

— J'ai de grands amis, et un grand courage, et une grande foi dans la vie.

— Juliette, dites-vous vrai? N'aurez-vous pas, à cause de ce début misérable dans la vie des sentimens, peur de vivre et peur d'aimer encore? N'aurez-vous pas perdu cette confiance

divine, cette hardiesse pleine d'audace et de candeur, cette naïveté, cette curiosité, cette force et cette innocence? N'aurai-je pas, malgré moi, brisé votre élan si beau?

— Non, non! En ce moment, vous me voyez faible et un peu lasse, raisonnable et vieillie par cette subite et nécessaire raison... La biche blessée s'est transformée, pour un moment, comme dans le conte. Mais soyez tranquille, je vivrai, je veux vivre! Je veux encore toute la vie... Avec autant d'ardeur, je lui tends les bras. Avec autant de véhémence, je veux le bonheur, l'amour, la joie! Non! je ne serai pas plus vieille, ni plus prudente, ni plus sage. Si je souffre encore, qu'importe! Souffrir, c'est vivre et palpiter; souffrir, c'est étendre ses ailes. Et c'est pourquoi, loin de vous en vouloir de vous avoir aimé, je vous remercie des heures d'émoi, d'éveil et de métamorphose, de révélation mystérieuse, de tendre détresse, et même des heures de douleur que je vous dois...

— Ma chérie! Que je me sens jaloux de celui-là que vous allez aimer... Ah! bien longtemps sans vous, je vais être malheureux.

— Pourquoi?

— Que de regrets! Que de remords!

— Des regrets, des remords? Notre histoire est si simple! Toutes les femmes, vous le savez bien, ont en elles, la plus naïve comme la plus folle, un profond, un obscur désir de bonheur et d'éternité. Par un matin d'avril où ce désir hésitait en moi, je vous ai rencontré. Et déjà, comme toutes mes pareilles, je songeais à l'éterniser, cet instant fugitif et si délicieux, où me sentant naître avec la nature, je vous vis pour la première fois. Dites, où est votre faute? Vous avez reconnu, vous avez compris que je vous disais dans l'instinct de mon cœur : « Venez à moi, cher étranger, car vous êtes fort et je suis faible; aidez-moi, car toute seule je ne le puis, à faire de la minute qui passe un souvenir immortel... »

— Ma chérie! Vous qui ne connaissez presque pas l'amour, comment savez-vous parler de lui?

— Et maintenant, qu'importe la fin de l'histoire? Grâce à vous, la minute divine n'est pas retombée au néant... Nous avons créé le souvenir... N'ayons ni regrets, ni remords...

— Juliette, Juliette, mon enfant, mon amie, moi je ne me consolerai jamais de n'avoir pas aimé que toi.

Un grand éclair de regret passa tout à coup dans ses yeux sombres; il ouvrit les bras... et, comme si ce n'était pas lui, ma douleur, j'ai pleuré bien simplement contre son épaule.

. . . .

Puis, nous avons redescendu, presque en courant, les allées déclives, dans le froid de plus en plus obscur.

Il m'a mise en voiture; mon visage, tellement glacé, me faisait mal, et je cachais mon nez dans l'ouverture de mon manchon.

— Vous avez ma parole d'honneur, Juliette. Je ne viendrai pas ce soir. Je m'en vais. Mais j'ai aussi votre promesse...

— Oui, lui dis-je. Loyalement. Mais de toute façon, je ne vous reverrai plus... Adieu... pour très longtemps... Adieu.

— Adieu donc, Juliette, chère et inoubliable Juliette...

La portière claque. L'auto démarre; par la petite vitre du fond vers laquelle je ne peux m'empêcher de tourner la tête, je vois Robert qui me regarde partir, et puis, passe lentement la main sur ses yeux...

Peu à peu, sa silhouette disparaît, et il n'est plus qu'un passant dans l'ombre.

GÉRARD D'HOUVILLE.

(La dernière partie au prochain numéro.)

RENÉ BÉRENGER

La vie de M. Bérenger (1) a été longue, « si toutefois, comme dit le poète, il y a quelque chose de long dans ce qui est mortel. » En tout cas, il représente une époque dont les malheurs, les aspirations, les efforts et les regrets, dont les beaux exemples aussi donnés au monde tout entier, mériteront longtemps d'être étudiés. Par ses souvenirs de famille, par sa précoce autorité personnelle, relevée d'un vif sentiment de l'indépendance, M. René Bérenger avait été de ceux qui eussent pu retenir le régime impérial dans la voie d'une réforme véritable ; puis il a fait partie de ces groupes qui, obligés de renoncer à une monarchie moderne, entreprirent avec sincérité, sans arrière-pensée et sans faiblesse, sans concessions à aucune passion suspecte, de faire au moins une république libérale. Entré dans la vie publique au moment de la guerre de 1870, il avait donné spontanément la preuve de cette vaillance dont on devait retrouver, à un si haut degré, la tradition dans la guerre de 1914-1915. De cette dernière, il n'aura pas vu la fin. Pas plus que Félix Voisin et d'autres encore de ses amis, il ne sera entré dans ces terres promises qui s'appellent l'Alsace-Lorraine reconquise, l'Afrique française du Nord définitivement libérée de tout péril de partage et d'affaiblissement économique, une moralité défendue sérieusement contre toutes les formes de la débauche, la nation, enfin, croissant dans le respect des familles saines et nombreuses. S'il n'a pas vu de ses yeux toutes ces réparations qu'il désirait tant, il en aura suivi tous les débuts,

(1) Né le 22 avril 1830, à Bourg-lès-Valence (Drôme).

après les avoir toutes provoquées. Arrivé à ce grand âge où l'on se dégage également de beaucoup d'imprudences de l'optimisme et de ces tentations de découragement qui n'ébranlent que les ambitions trop naïves et trop orgueilleuses, il témoignait de la fermeté de ses opinions par la fidélité de son attitude et par son activité prolongée. Malgré les souffrances qui l'ont éprouvé dans les derniers mois de sa vie, il a fini dans la sérénité que donne le sentiment du devoir accompli jusqu'au bout et la certitude que des efforts pareils à ceux qu'il a prodigués ne peuvent pas demeurer inutiles.

⁂

Ces efforts avaient été préparés de longue date, et il est impossible de ne pas prendre très précisément au pied de la lettre ces paroles que prononça le président du Sénat au lendemain de la mort de son collègue : « Messieurs, en apprenant la mort de M. Bérenger, le Sénat s'est senti atteint dans une de ces forces morales qu'une assemblée met longtemps à retrouver, car cette force était elle-même le rare produit d'une vie exemplaire et d'une double hérédité de talens et de vertus. Il était, en effet, le petit-fils d'un député du Tiers-État à l'Assemblée constituante de 1789, dont le rôle ne fut pas sans importance, et le fils du grand criminaliste qui, après avoir occupé une haute situation dans les Chambres des Cent-Jours, de la Restauration et de la Monarchie de Juillet, devint pair de France, président à la Cour de cassation et membre de l'Institut. »

Ce rappel des traditions familiales était aussi éloquent qu'exact; il vaudra la peine de raviver ces traditions, autant qu'on le pourra, et de les empêcher de s'effacer. Marcelin Bérenger, le grand-père, avait été installé à vingt-six ans, comme avocat général, dans le siège occupé avant lui par Servan. Le fils de Marcelin, celui qui fut si connu sous le nom de Bérenger de la Drôme, fut l'un des héritiers et des défenseurs du renom de Barnave, à la famille duquel la sienne était intimement liée; il fut le collègue et l'ami fidèle de Manuel. A travers bien des régimes, devant bien des postes de combat et de devoirs très divers, il mérita que l'auteur très instruit et très avisé de sa notice académique, Charles Giraud, dît de lui : « L'homme de bien, l'homme sincère, le magistrat, étaient ce qui prévalait toujours chez M. Bérenger : un peu d'hésitation

quelquefois, mais une conscience constamment pure et scrupuleuse : là était la source de son crédit et de son autorité dans les Chambres. »

Je ne sais si quelques-uns des collègues du sénateur mort hier ne retrouveront pas chez lui un ensemble qui rappelle jusque dans les nuances le caractère paternel. « Un peu d'hésitation quelquefois. » On en eût eu à moins! Passer successivement, — dans les jeunes années tout au moins et dans les premiers souvenirs, — de la Révolution à l'Empire fidèlement servi, accepter la situation nouvelle née du désastre final, et se trouver tout à coup en présence du grand homme de guerre remettant tout en question à son retour de l'île d'Elbe; se voir, en qualité d'homme public, obligé de comprendre et de s'expliquer à soi-même tant de péripéties dans les épreuves, d'abdications plus ou moins forcées, de changemens de dynasties, d'insurrections sanglantes, voilà qui ne permettait pas seulement, mais qui, en quelque sorte, exigeait des hésitations. Devant celui qui, à chacun de ces orages, eût pris instantanément une résolution rigide, on eût pu se demander ce que signifiait une telle intrépidité dans le volte-face. S'il est prouvé, — et cela est prouvé, — que Bérenger de la Drôme s'inspirait constamment, en digne et vrai magistrat, des sentimens d'une justice pleine de noblesse et d'humanité, on peut se féliciter sans réserve d'avoir vu le fils imiter les scrupules du père. A Napoléon remontant sur le trône, le père avait recommandé d'avoir plus de souci de la liberté; mais lors de l'abdication, il avait fortement insisté pour qu'elle fût accompagnée de la reconnaissance de Napoléon II. En juillet 1830, il combattit les tentatives de retour aux institutions de l'Ancien Régime; mais, chargé de soutenir l'accusation contre les ministres tombés, il le fit avec une modération voulue. Avoir passé sans reproche par de tels événemens, avoir combattu avec énergie, comme il le fit dans le plus célèbre de ses ouvrages, les lois d'exception et les juridictions improvisées, tout cela témoigne, non pas d'un caractère hésitant, mais plutôt d'un esprit persévérant partout dans la défense même des principes. « Il n'y a pas de plus grand travail, dit Malebranche, que de demeurer ferme dans les courans. » Oui, c'est un grand travail, et souvent ingrat; car on sait assez que l'homme resté fidèle en toutes choses aux principes fondamentaux de sa conduite sera celui qui, dans les illusions de

l'optique contemporaine, semblera peut-être avoir le plus changé : c'est qu'il n'aura pas correspondu aux évolutions et aux déviations de ceux qui tournaient autour de lui.

Comme son père, René Bérenger fut vite jeté dans une situation fort différente de celle où il avait été appelé d'abord à grandir. Magistrat d'avenir sous Napoléon III, il n'hésita point, quoique marié et père de famille, à partir comme volontaire et à se mettre au service de la Défense nationale. Élu dans deux départemens, le Rhône, où, comme avocat général, il avait donné des marques de courage d'ordres divers (car il avait été dénoncé aux anarchistes et arrêté par eux), et dans son département originaire, la Drôme, il avait opté pour la Drôme. Dans sa détresse, la France, sur laquelle ne pesait du moins aucune contrainte officielle, était allée, comme d'instinct, aux hommes ou éprouvés, ou même simplement signalés au public par des services désintéressés, par des marques, anciennes ou nouvelles, de courage, ou par la réputation de leurs familles. Ainsi Félix Voisin, du fond d'une forteresse prussienne, avait été élu sans le savoir. Quelquefois, on vota pour le nom, sans pouvoir dire exactement qui en était alors le titulaire le plus qualifié, et ce ne fut qu'après coup qu'il fut bien établi que ce devait être celui-ci plutôt que celui-là. Tel fut, paraît-il, le cas de M. Carnot, alors ingénieur dans la Haute-Savoie. Quant à M. Bérenger, il fut désigné à la fois par son nom, par ses services personnels et par la virilité de son attitude. Une fois à l'Assemblée, il se fit également remarquer par son désintéressement et par sa ténacité; il s'effaçait volontiers derrière un homme d'initiative, il le soutenait en dehors de toute ambition, et, encore plus, de toute intrigue, mais jusqu'au jour où il se voyait contraint de lui déclarer franchement : « Je ne peux plus vous suivre. » Très scrupuleux, il estima tout de suite qu'il n'était pas permis de défendre des causes justes par des moyens qui ne le seraient pas. En tout cela, il devait y avoir du père au fils une continuité d'autant plus intéressante qu'elle ne ressembla jamais à une sorte d'imitation impersonnelle. Très vif et quelquefois très âpre dans les débats, facile à l'indignation, son caractère s'adoucit de plus en plus avec l'âge et avec les mécomptes de la lutte; mais, d'un bout à l'autre de son existence, il se fit bien à lui-même ses convictions, ses préférences et ses résolutions. Bref, il fut un bel exemple de ce qu'il doit v

avoir de libre originalité dans la fidélité aux traditions et d'initiative novatrice dans un esprit conservateur.

Si cela est, il importe d'entrer dans le détail et dans la suite des faits qui l'établissent. Depuis quelques années, on ne voyait guère en M. Bérenger que l'ennemi des publications obscènes et le criminaliste qui avait fait voter la loi de sursis; mais la sève qui s'était déployée là montait de racines plus larges et plus profondes : à aucun titre, il n'est permis de négliger son rôle politique.

***

A l'Assemblée nationale, il ne tarda point à prendre très ouvertement parti pour une solution immédiate du problème gouvernemental. Retrouver exactement le fil auquel il s'attacha dans le labyrinthe des questions du jour serait peut-être un peu téméraire. On sait cependant, à des signes certains, de quoi il fut le plus touché. Il fut touché avant tout de la nécessité d'un pouvoir régulier et qui ne restât pas trop longtemps en suspens. Il fut non moins remué par le prestige de Thiers et jugea très imprudens ceux qui ne se rangeaient point à ses avis. Il se déclara donc sans hésiter pour des mesures qui devaient faire de lui l'un des premiers partisans et des premiers soutiens du régime républicain. Il n'était pourtant entraîné ni par d'anciennes préférences personnelles, ni par des influences familiales. Qu'il me soit permis de dire que peu après 1871, à Dijon, je me trouvai souvent, dans une œuvre mixte, *la Société de lecture*, en compagnie de son beau-père, M. Détourbet. C'était un homme très intelligent, très considéré, et c'était aussi un conservateur très ardent. Il s'attristait de voir la représentation aller de plus en plus à gauche, et je me souviens que, dans nos petites réunions du comité d'administration, gémissant de plus d'un symptôme, il nous répétait avec vivacité : « Je l'ai assez dit à Bérenger! Il verra! il verra! » Eh bien! oui, on pouvait prévoir que la République serait vivement sollicitée d'aller trop à gauche, comme en 1815 on pouvait prévoir que la monarchie restaurée serait sollicitée d'aller trop à droite. Dans un cas comme dans l'autre, c'était un risque à courir, quitte à faire tout le possible pour en amortir le péril. La question urgente n'en était pas moins de savoir si, à ce risque, on pouvait se dérober. L'un après l'autre, les deux Bérenger, le fils comme le

père, répondirent également non, se réservant également de se dévouer pour calmer les imprudences et pour prévenir les excès, dans quelque sens que ce fût. Il avait donc affermi et prononcé ses résolutions bien assez tôt pour que nul ne pût le soupçonner de s'être engagé dans des calculs et dans des machinations de parti. Il fut élu sénatenr inamovible le 61e sur 75. En vérité, c'était fait pour lui, comme il était fait pour justifier et l'institution et la place qu'on y avait fini par lui ménager. Eût-il donc, s'il avait été soumis à des réélections successives, couru le danger de se compromettre en des concessions intéressées et en des marchandages indignes de son caractère? Assurément non; mais il eût couru, — et bravé, — celui de se voir exclu à jamais des assemblées politiques. C'est surtout dans des réunions contradictoires et devant les exigences des incompétens qu'il eût manqué de souplesse en exprimant trop franchement sa véritable opinion. La sécurité lui donna plus de calme, elle consolida son habitude de considérer les problèmes en eux-mêmes et dans la vérité des solutions nécessaires. Enfin, ayant devant lui la perspective de ces réformes qui, étant des plus sérieuses et des plus difficiles, sont destinées à revenir souvent d'une législature à l'autre, il pouvait approfondir la question et en préparer de loin les données. Ne nous attachons donc pas ici à l'ordre exclusivement chronologique. Prenons les groupes de questions où se marqua le mieux son empreinte et où il laissera les traces les plus saillantes de son passage.

***

Était-il donc entré dans la vie politique avec tant de raideur et d'intransigeance? Non! Il n'eût probablement pas été, ai-je dit, bien accommodant devant les réclamations si souvent incohérentes et devant les vœux irréalisables de la foule. Ceci ne l'empêcha point de savoir dans ses rapports sur les bancs du Sénat (car, enfin, ce n'était plus le même auditoire) discerner les points sur lesquels il pouvait céder et ceux sur lesquels il ne le pouvait pas. Il a personnellement mis en pratique ce conseil qu'il donnait un jour à ses collègues à l'occasion d'un projet de loi sur le mode d'élection des sénateurs. Suivant lui, la part du suffrage universel devait y être prépondérante, elle ne devait pas y être absolue. A cette occasion, il avoua qu'il était de la minorité, mais, dit-il, « quand on se voit battu, même sur une

disposition considérable d'un projet essentiel, je pense qu'il y a un parti préférable à l'abstention, c'est de chercher à se rapprocher des esprits sages et modérés pour trouver ensemble quelques combinaisons nouvelles ou des dispositions modificatives de nature à adoucir la mesure qu'on regrette. De la sorte, je crois mieux servir les intérêts du pays. »

Ces appels aux « esprits sages et modérés » ne furent pas toujours pris comme il l'eût voulu, ni à droite ni à gauche. A droite, on avait essayé de gagner du temps de peur d'engager la discussion sur la forme du gouvernement trop tôt, avant de s'être assuré des dispositions du prétendant qui devait, — comme beaucoup le craignaient, — tout compromettre. On combattait donc, sinon ouvertement, du moins par des mesures dilatoires, le travail qui, à ce gouvernement qu'on appelait, tantôt le gouvernement de l'Assemblée nationale, tantôt le gouvernement de M. Thiers, devait donner une forme, des fonctions, des attributions méthodiquement concertées. M. Bérenger fut de ceux qui voulurent qu'on fermât la porte trop ouverte, selon lui, à des négociations qui laissaient la France entière en suspens. Très résolument, il demanda qu'on se mît immédiatement à une besogne qu'il estimait urgente et plus pratique, celle de la refonte des institutions et en premier lieu celle des institutions judiciaires. De là cette proposition qu'il déposa le 5 avril 1873, malgré les murmures de bien des collègues dont il était cependant très estimé : « L'Assemblée se prononcera sur la forme définitive du gouvernement avant de nommer la commission chargée de l'étude des projets de loi sur l'organisation des pouvoirs publics. »

Ce n'était point là chez lui, on peut le croire, une question de théorie ou de philosophie politique, encore moins une question de parti ou de secte. Il fallait, pensait-il, se décider sans retard, donner au gouvernement les organes dont il avait besoin et faciliter ainsi ses fonctions maîtresses en vue du travail législatif. Plus tard, si des nécessités nouvelles se manifestaient, la nation serait toujours maîtresse de ses destinées. A deux reprises, l'orateur insista pour déclarer qu'il reconnaissait d'avance tout droit à une revision totale ou partielle de la Constitution; et quand vint la proposition d'expulsion des Princes, il demanda qu'on les admît au contraire dans l'armée à titre définitif et il protesta contre la loi d'exil avec la dernière

énergie : « Le retour aux idées de classes et de distinctions sociales fondées sur la naissance, nous reporte, dit-il, à plus d'un siècle en arrière; il est particulièrement étrange sous une forme de gouvernement dont l'égalité est devenue la devise. La majorité de votre Commission repousse une mesure d'exception incompatible avec les principes d'égalité et de liberté sur lesquels doit rester solidement assis, en dépit des factions, le gouvernement de la République; une mesure nuisible à notre considération au dedans, à nos bonnes relations au dehors, propre uniquement à satisfaire les partis violens et à effrayer le pays par de nouvelles concessions à leurs exigences et qui ne serait, en fait, avec son caractère personnel, qu'une condamnation sans loi, sans défense, arbitrairement proposée par le pouvoir législatif. »

La crainte que lui inspiraient les partis avancés de gauche le trouva plus prêt encore à certains actes d'autorité accompagnés de démonstrations très vives et très lucides. S'il avait soulevé quelques murmures dans le débat sur la prompte constitution des pouvoirs publics, il en souleva bien davantage quand il fit, avec beaucoup de verve et sur des argumens de fait très solidement établis, le procès détaillé de la Commune de Lyon. On lui en voulut beaucoup de s'opposer au projet d'une mairie centrale. Là, il dut se séparer d'un homme qu'il avait d'ailleurs loué publiquement pour ses actes de courage accomplis en pleine insurrection dans cette même cité lyonnaise, je veux dire M. Le Royer; mais l'émiettement anarchique du suffrage universel et les empiétemens des pouvoirs locaux lui avaient laissé de tristes souvenirs. C'est pourquoi, sans doute, il s'opposa de même à la publicité des délibérations des Conseils municipaux. Il est maintenant superflu d'expliquer comment il rejeta l'offre de démission de Thiers, vota contre le ministère du duc de Broglie, pour l'amendement Wallon et pour l'ensemble de ces fameuses lois constitutionnelles adoptées à une voix de majorité.

Ce mode d'action, d'une modération voulue et résistante en sa complexité, avait attiré sur lui l'attention générale. Aussi lui fut-il offert d'entrer dans le Cabinet Casimir-Perier le 19 mai 1873. Ce qu'on lui offrait n'était point le ministère de la Justice; c'était celui des Travaux publics. N'appuyons pas! En tout cas, ce ministère fut court : il prit fin cinq jours plus tard,

le 24 mai, par la chute de Thiers. Il n'y eut là qu'une occasion de rappeler comment le premier Casimir Perier avait voulu jadis prendre comme ministre, — et de la Justice, cette fois-là, — le précédent Bérenger de la Drôme, et comment celui-ci, par simple modestie, a-t-on dit, s'était récusé.

Avant de quitter l'Assemblée nationale pour le Sénat, où nous devons le retrouver pour de longues années, il est à propos de dire quelques mots de l'attitude de M. Bérenger dans les questions religieuses. On ne sait que trop comment la passion jacobine a mêlé la religion à la politique pour essayer d'affaiblir la première et pour corser la signification révolutionnaire qu'elle s'est toujours efforcée de donner à la seconde. Là comme ailleurs, M. Bérenger resta toujours bon centre gauche sans la nuance légèrement sceptique de quelques-uns de ses amis; il le fit même voir, non par une sorte d'effacement, mais avec résolution : car, sans prétendre aucunement faire un mot, on peut dire qu'il était, non pas modérément énergique, mais énergiquement modéré. L'œuvre du Sacré-Cœur de Montmartre avait soulevé de vives polémiques. Elle était bien assurée alors du succès, puisque la minorité qui la combattit ne fut que de 164 voix contre 393. On n'en attaqua pas moins, avec des argumens d'ordre administratif très divers et même avec des argumens théologiques, le principe de la loi d'abord, puis les dispositions qui substituaient à perpétuité l'archevêque de Paris aux droits et obligations de l'administration sur une portion des terrains publics de Montmartre, puis enfin les efforts faits par une grande fraction de la Droite pour associer l'Assemblée tout entière aux manifestations projetées. M. Bérenger respectait profondément cet élan religieux; il tenait même à l'encourager, et pourtant on sentait chez lui quelques doutes sur la parfaite correction des dispositions telles qu'on les avait rédigées. Ces doutes d'ordre juridique, il les partageait avec M. Bardoux, par exemple, c'est pourquoi il avait déposé un amendement inspiré du désir d'éviter toute exagération, par conséquent tout péril de réaction du côté d'un autre groupe. Mais, voyant le cours que prenait la discussion, il ne voulut plus faire à ce groupe la concession qu'il avait eue d'abord en vue. Il le déclara dans ces termes qui caractérisent bien l'énergie, parfois un peu brusque, qu'on lui connut pendant de nombreuses années : « Après les attaques si violentes et, à mon sens, si absolument injustes

dirigées contre la Commission, à un moment où elle venait de faire disparaître de son projet les expressions qui pouvaient y donner lieu, je crois que les critiques qui divisent doivent s'effacer. Je retire mon amendement. » Dès lors, plus d'un orateur de la Droite rendit hommage à ce langage « plus conciliant et plus patriotique, » dirent-ils, que celui de beaucoup de ses collègues.

Ainsi, plus tard, devait-il combattre, et avec plus de résolution encore, l'article 7. Il soutint que les lois existantes ne pouvaient pas s'appliquer aux congrégations non autorisées. « Quand j'aurai reconnu, s'écria-t-il à la tribune, le danger de la doctrine des Jésuites, quand j'aurai reconnu qu'ils sont les adversaires de la société moderne, quand j'aurai reconnu, — et je ne le reconnais pas, — qu'ils sont des conspirateurs acharnés contre nos institutions, je demanderai : ne leur devez-vous pas la liberté ? » Ce fut encore sous l'empire de ces sentimens qu'après avoir soutenu pendant quelques mois l'un des ministères de Waldeck-Rousseau, il se sépara nettement de lui.

Sans doute, il ne faisait point d'opposition aux mesures nouvelles qui devaient rendre, — on s'en flattait, — l'instruction élémentaire de la jeunesse plus solide, plus lumineuse, plus scientifique, en même temps que plus favorable aux aspirations contemporaines. En un mot, il acceptait très bien qu'on exigeât désormais le brevet de capacité de tous les instituteurs privés ou publics, congréganistes ou laïques. Il pensait d'ailleurs, et il tenait à le faire observer, que le développement des écoles de tout genre rendait l'obtention de ces brevets plus accessible pour tout le monde. Seulement, il n'admettait pas que l'on donnât à la loi un effet rétroactif. Pour faire passer cette mesure, contraire à l'esprit de toute loi, on déclarait digne d'être « flétri, » — c'était l'expression lancée dans les débats, — l'ancien système de la lettre d'obédience. Le débat entre M. Bérenger et Jules Ferry fut alors très vif. Le premier protesta hautement ne pas accepter la condamnation si dédaigneuse d'un état de choses « digne de toute reconnaissance pour les services importans et glorieux qu'il avait rendus au pays. » Le ministre essaya de calmer l'orateur : il lui offrit des promesses, des transactions et des ménagemens. Fidèle à ses préoccupations constantes, l'orateur expliqua que précisément il voulait exclure toute complaisance parce que toute complaisance est

arbitraire : il triompha ce jour-là à quatre voix de majorité. Dans le même esprit il essaya d'obtenir que l'enseignement religieux fût donné dans un local fourni par la municipalité.

Courageux devant toutes les tâches que sa conscience ne lui permettait pas de sacrifier, il ne craignit pas d'attirer sur lui bien des attaques à l'occasion de son rôle dans la Haute Cour. Il avait à faire valoir ou plutôt à se faire valoir à lui-même des argumens dont on ne peut pas contester la valeur. D'abord il était désigné d'avance pour ces fonctions, en vue de tous les cas possibles et imprévus : il ne convenait donc point à un magistrat (car il en était un dans la circonstance) de se récuser sans motifs irrésistibles. Ensuite, il était, de par la division des fonctions, chargé de l'instruction et de l'interrogatoire; il devait donc remplir cette mission comme un avocat remplit celle de la défense. En condamnant tout procédé illégal comme il condamnait toute mesure exceptionnelle et arbitraire, il était parfaitement logique. Il le fut avec modération, sans rien d'opiniâtre et sans esprit de répression à outrance. Ainsi, au lendemain de la Commune, il avait insisté pour qu'on ne laissât pas trop longtemps les prévenus dans une incertitude à la fois inhumaine et dangereuse. « Il ne faut, disait-il, ni amnistie générale et prématurée, ni appel à des mesures de circonstance comme celles de 1848 et de 1851. Or si trop de prévenus attendaient trop longtemps qu'on statuât sur leur sort, le pouvoir serait trop tenté de tout abréger par l'un ou l'autre de ces deux moyens qui ne sont à recommander ni l'un ni l'autre. » Et il faisait voter une augmentation des crédits destinés à augmenter le nombre des conseils de guerre. En tout cela, il avait le droit de se recommander de ses principes et de ses méthodes, qui étaient celles de la justice tout court. En les défendant, en les appliquant, il pouvait garder devant qui que ce fût le front haut.

C'est enfin de ce biais, fort digne, à coup sûr, d'attention, qu'il abordait la discussion des questions sociales. Il intervint, et avec vigueur, dans la préparation de la loi des syndicats. Sans doute, attentif à ne rien oublier, ni du bien à favoriser ni du mal à empêcher, il entendait servir de son mieux les intérêts des travailleurs, mais à la condition de maintenir solidement l'équilibre national et de ne pas créer d'État dans l'État. Après avoir énuméré tous les droits que la loi nouvelle

allait conférer aux syndicats ouvriers, il ne laissa point douter de son adhésion générale, mais il était alors engagé dans une série de combats particuliers où il lui arriva de n'être battu un jour qu'à deux voix de majorité (123 contre 125). Il n'en fit pas moins grande impression par la meilleure partie de son discours, qui fut très nourri et très serré, soutenu par un élan qui visait les vraies réformes destinées à attendre si longtemps leur réalisation complète. D'un côté, il voulait qu'on prît des précautions contre un esprit syndicaliste imprégné d'habitudes de lutte et de division : de l'autre, il réclamait plus de confiance que le pouvoir n'en témoignait envers le droit d'association pour tout le monde, excepté pour les malfaiteurs. Telle qu'on la présentait et qu'on allait alors la faire voter, cette loi, — le mot était bien fait pour porter, — était, en somme, « une loi de privilège (1). » « J'espère, ajouta-t-il, qu'il n'en sera pas longtemps ainsi, et que la loi générale sur les associations fera participer, avant qu'il soit peu, les associations de toute nature aux mêmes faveurs. »

En quoi le privilège accordé semblait-il surtout excessif à M. Bérenger? En ce que, non content d'autoriser les ouvriers à se réunir, à s'entendre, à se concerter eux-mêmes (ceci lui paraissait très légitime), le projet de loi leur offrait le pouvoir trompeur de créer des syndicats de syndicats de professions diverses. Pourquoi ces unions factices sans limites ni de lieu, ni de similitude de professions, alors qu'on en exclut ce qui n'est pas proprement ouvrier? De pareils groupemens, dits professionnels, sont évidemment destinés à discuter, non plus les intérêts tangibles et en quelque sorte expérimentaux d'une profession déterminée, mais l'ensemble de ces problèmes de la vie ouvrière qui, inséparables, comme ils le sont en réalité, de la vie totale du pays, ne peuvent être résolus que par la représentation totale de ce même pays, c'est-à-dire par l'État?

On aurait pu répondre : Ils ne doivent être résolus que par l'État, soit! mais il ne s'agit que de les laisser étudier. A quoi l'orateur ne pouvait manquer de répliquer : Mais alors, accordez tout de suite ce que nous demandons en faveur de toutes

(1) On sait qu'elle l'eût été bien davantage si une portion heureusement inspirée n'avait pas introduit presque subrepticement ces deux petits mots: « et agricoles » dans une loi qui n'avait eu en vue, chez les hommes au pouvoir, que les syndicats des ouvriers d'industrie, des ouvriers urbains par conséquent.

sortes d'associations que vous condamnez à ne pas même se former. Quelle ne sera pas dès lors la prépondérance abusive de ce groupement à la fois si nombreux et si exclusif entre les mains duquel vous allez accumuler des moyens financiers de résistance et d'action subversive; mais il faut dire aussi des moyens de mettre la masse des ouvriers sous la tyrannie d'un petit nombre de meneurs? Et les dernières paroles de ce discours richement documenté évoquaient l'image de l'Internationale, c'est-à-dire d'une force « révolutionnaire et spoliatrice » dont les héritiers directs allaient être envoyés en possession d'un mandat officiel, reconnu et consolidé. Malgré les habiles efforts de Tolain, le Sénat donna gain de cause à M. Bérenger, à 53 voix de majorité. La Chambre des Députés repoussa sa solution. M. Bérenger résista de nouveau et fit de nouveau repousser par 136 voix contre 117 son amendement contre les unions de syndicats de professions diverses.

***

Si désireux qu'on puisse être d'en venir à la partie la plus remarquée et la plus populaire des travaux de M. Bérenger, il est impossible de ne point s'arrêter encore sur cette partie de sa vie parlementaire où s'achève le caractère politique et où se dessine le caractère social de sa mission. Le souci persévérant de la liberté, mais de la liberté aidée, assistée, moralisée, assurée de trouver justice et protection pour tous les intérêts légitimes, faisait le fond de toutes les réformes auxquelles il aspirait. Pour que nul ne craigne de ne pouvoir obtenir finalement justice, il faut que la magistrature soit libre, mais il faut que les œuvres le soient aussi, que soit libre surtout le dévouement de ceux qui exercent le patronage sous toutes ses formes charitables et religieuses. Que la politique respecte d'abord la liberté de la magistrature, et la liberté générale sera délivrée d'un de ses plus obsédans cauchemars.

Suivant M. Bérenger, qui se séparait ici, même à l'Institut, de quelques-uns de ses meilleurs amis (1), l'espèce de morcellement de la justice, qui s'accusait de plus en plus dans les institutions contemporaines, lui semblait un grave abus. Partisan résolu de l'unité de juridiction, d'après lui, conquête véritable

(1) Dans une discussion à l'Académie des Sciences morales.

de 1789, et affligé des infractions nombreuses qu'on y a faites, il explique que si la justice, dans la division de travail que lui imposent des intérêts très divers, a besoin d' « institutions auxiliaires, » c'est une faute d'avoir voulu en faire autant de juridictions séparées. Il ne doit y avoir qu'une justice, s'éclairant, s'il le faut, et selon les cas, auprès de certains hommes spéciaux, mais prononçant toujours sous la seule garantie qui puisse vraiment rassurer et, — au besoin, — désarmer tous les justiciables, c'est-à-dire l'inamovibilité. Pour lui, il le dit très ouvertement, « la justice administrative n'a sa raison d'être que dans la pensée, d'ailleurs avouée par plusieurs de ses partisans, d'avoir des juges plus favorables aux intérêts de l'État. »

On devine alors de quelle indignation il dut accueillir l'épuration de la magistrature. Il ne s'agissait, disait le ministère, que de rendre possibles des réformes sur lesquelles nous sommes d'accord : c'est uniquement pour avoir là les coudées libres, que nous sommes obligés de remanier la composition de nos cours et tribunaux; pour cela, il nous faut toucher à l'inamovibilité, mais nous le ferons discrètement et seulement pour cette fois. M. Bérenger ne prononce pas ici le mot peu parlementaire d'hypocrisie; mais il ne craint pas de donner à son jugement une forme piquante. Il représentait le politicien disant au magistrat :

La maison est à moi, je le ferai connaître,
C'est à vous d'en sortir, vous qui parlez en maître...

mais la partie la plus émouvante de son discours est celle où il expliquait l'état douloureux où le jetait cette tactique déloyale. « Messieurs, dit-il, nous sommes plusieurs ici qui, de tout temps, avons pensé qu'il y avait une réforme à faire pour améliorer et fortifier nos institutions judiciaires. Cette réforme, nous avons cherché à la préparer par nos études et nos discours : nous l'avons appelée de nos vœux les plus ardens. Et voici qu'au jour où elle semble se présenter, nous sommes pris d'une inquiétude et d'un trouble véritables. Le projet qu'on nous apporte subordonne les réformes à des combinaisons d'une nature exclusivement politique, qui les altèrent et les dénaturent et dont la gravité extrême a mérité qu'on les qualifiât ici d'exceptionnelles et d'odieuses... Si le malheur veut que l'article 15 soit adopté, nous considérerons la loi tout entière

comme altérée, comme entachée d'un vice odieux que notre institution tout entière ne pourrait supporter sans en être profondément ébranlée, et nous voterons contre elle. »

Vint plus tard cette autre crise qui, pour éclater à propos d'un fait individuel, n'en fut pas moins retentissante et troublante. Hâtons-nous de dire qu'il ne s'agit pas ici de l'ensemble de l'affaire ni d'aucun des faits à juger, mais de cette loi qui s'appela loi de dessaisissement. En plein cours d'une cause, le ministère modifiait la composition du tribunal, en chargeant ainsi le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif de se prononcer sur la partialité ou l'impartialité de juges correctement désignés, correctement investis de leur tâche. Il est impossible de ne pas rappeler ici l'intervention de l'honorable sénateur et de n'en pas fixer le caractère précis. Pour le faire en toute sûreté, il n'y a qu'à suivre son propre exemple; car dans une discussion si mémorable, il fut d'une dignité à laquelle il fallut bien que tout le monde rendît plein hommage. Ancien magistrat, défenseur né, pour ainsi dire, de la mission du magistrat, il ne voulut se prononcer que sur un point, sur la nécessité de laisser les juges naturels se prononcer seuls, sans ingérence d'aucun pouvoir étranger. Il n'était ni de ceux qui oublient la forme pour le fond, ni de ceux qui veulent imposer l'oubli définitif du fond comme réparation des écarts de la forme, ni de ceux qui prétendent pouvoir corriger une illégalité par une autre. Il se plaçait plus haut. Il se tenait et s'efforçait de tenir ses auditeurs face à face avec ces principes impersonnels qui n'assurent les garanties dues aux innocens que si les coupables ou ceux qu'à tort ou à raison l'on estime tels sont certains de les obtenir en parfaite égalité. Ce jour-là, M. Bérenger, on peut le dire, fut supérieur à lui-même comme à tous ceux qui l'écoutaient, tant il plana au-dessus des contingences, des partialités et des vraisemblances diverses. De la passion il n'eut que le meilleur, c'est-à-dire cette émotion frémissante qu'éprouve et que veut à tout prix communiquer un homme de cœur devant le péril couru par une cause qui se confondait pour lui avec l'honneur de la justice et avec celui de la patrie.

Dans son admirable discours, il avait débuté par cette affirmation qu'il avait estimée nécessaire parce que l'avis qu'il allait défendre était, disait-on, celui des francs-maçons : « Je viens dire, messieurs, que j'appartiens à des doctrines politiques et

religieuses absolument contraires ; je suis, je l'espère, un ferme républicain, tout en étant conservateur, et j'entends être et rester un très ferme catholique. » Puis, entrant sans tarder dans le vif du débat, il déclarait : « Jamais, dans aucun cas, je n'accepterai qu'on puisse imposer une loi d'exception. » Après avoir ajouté, avec un accent de sincérité que nul n'a jamais méconnu en aucune occasion : « Je ne me reconnais aucun intérêt, je dirais presque aucune opinion sur l'affaire qui motive le projet actuel; » mais il poursuivait : « Fidèle à moi-même, je dis : quelque troublante que soit l'affaire actuelle, quel que soit le besoin d'apaisement que chacun éprouve, il faut en finir avec le seul secours de la législation existante. » Repoussant dédaigneusement les artifices avec lesquels on avait espéré faire passer d'autres lois de circonstance, pour les appliquer en temps voulu et prévu, établissant qu'on ne pouvait alléguer que deux précédens, — et quels précédens ! — celui des cours prévôtales exceptionnelles de la Restauration et celui des commissions mixtes de l'Empire, il en appelait aux traditions du respect absolu des formes protectrices de la justice, trésor moral de la France, et il s'écriait : « Serait-il possible que ce que nous avons respecté depuis un siècle comme l'expression de la vérité et de la justice mêmes, pût être rejeté comme un instrument inutile, parce qu'un fétu de paille se rencontre sur la route, parce qu'un ministre est embarrassé pour résoudre une question du jour? » Et il invoquait les grands parlementaires de la veille, les Dufaure, les Jules Simon, et, — il insistait tout particulièrement sur ce nom, — Buffet.

Cette belle discussion qui, pour les hommes professant sur l'affaire les opinions les plus diverses, mériterait d'être placée dans un recueil classique de morceaux choisis, ne se composait pas uniquement, loin de là ! d'adjurations pathétiques et d'appels solennels aux immortels principes. Non ! avec une science juridique et une clarté qui doublaient son autorité, l'orateur expliquait par quels moyens, très corrects et très simples, le gouvernement, dans toute l'étendue, mais aussi dans les limites de ses attributions normales et régulières, aurait pu faire établir devant le Conseil supérieur de la magistrature, par exemple, le bien ou le mal fondé de ces soupçons qui pesaient sur certains conseillers, attaqués, flétris, presque déshonorés sans avoir été entendus. Avec non moins de sens, il rappelait comment les

peuples, s'ils peuvent à la rigueur se passer de la liberté politique, ne peuvent pas se passer de la liberté individuelle. Encore une fois, pas un mot de lui ne put faire conjecturer s'il voulait perdre ou sauver qui que ce fût. Il s'éleva beaucoup au-dessus des passions du jour. Ce fut véritablement le triomphe de sa carrrière oratoire.

*
* *

Ce n'était cependant pour lui qu'un épisode qui ne pouvait lui faire oublier son œuvre essentielle, laquelle était de travailler à l'assainissement de la nation par une action mieux concertée de la justice pénale. Or, cette action, il la voyait bien dans sa complexité quand, à propos du congrès de patronage des libérés, il s'exprimait ainsi : « La peine n'est qu'une satisfaction temporaire donnée à l'opinion et un avertissement pour le coupable : il n'y a de garantie véritable pour l'ordre social que dans le relèvement du condamné. » De ces deux parties de son programme il ne négligea ni l'une ni l'autre.

Il n'a jamais voulu rien réunir en volume ni publier même de tirage à part (1); il est donc devenu un peu difficile de discerner dans un grand nombre de cas quelle part revient à lui ou à beaucoup de ses amis dans les réformes qui ont signalé les trente dernières années. D'un bout à l'autre des *Annales parlementaires*, néanmoins, on le cherche, on le retrouve, on le suit, à travers toutes ces étapes de la lutte contre le mal, avant, pendant et après la condamnation : les principales de celles où il s'est arrêté le plus complaisamment sont la réforme de l'instruction criminelle, la loi de sursis, l'internement individuel, le casier judiciaire et la surveillance de la haute police. Aujourd'hui tout cet ensemble est bien connu. M. Bérenger est de ceux qui critiquèrent le plus vivement les procédés trop ingénieux de la plupart des juges d'instruction. Il leur reprochait de transformer ce qui devait être l'étude des faits positifs en une série d'habiletés tendant à multiplier les pièges inattendus, à mettre le prévenu en contradiction avec lui-même, à lui arracher ce qui pourrait ressembler à un aveu, à tout subordonner ensuite à la vérification, parfois plus apparente que réelle, d'une hypothèse préconçue. A ces abus il y avait d'abord

(1) Sauf les instructions qu'il édita tardivement sur la lutte contre la pornographie.

un remède : la contradiction possible grâce à la présence d'un avocat. Puis, il y avait, il y a encore des précautions à prendre contre la longueur démesurée des arrestations préventives, contre le droit de pénétrer dans le domicile privé, contre plus d'une pratique des mandats d'arrêt et de dépôt. Ces desiderata, l'orateur ne manqua point de les signaler.

Le prévenu arrive devant le juge proprement dit. Ici le rôle de M. Bérenger, son rôle prépondérant est bien connu par la loi de sursis qui porte son nom. Tout le monde sait maintenant ce que l'auteur de la loi voulait; on le sait par l'abus même que certains magistrats en ont fait malgré lui et par l'absence trop fréquente des complémens nécessaires qu'il y souhaitait. En deux mots il entendait qu'on pût, — c'était une faculté laissée à l'appréciation du juge, — ajourner, remettre même complètement l'application de la peine encourue pour un premier délit, mais que, d'autre part, en cas de récidive, la peine fût plus forte. Nous nous demanderons dans un instant en quoi et pourquoi cette loi bienfaisante n'a peut-être pas donné tout ce que l'on en attendait.

Le coupable est condamné ; il importe que le fait soit connu de ceux qui ont mission de proportionner les efforts de la défense au nombre et à la gravité des attaques. De là la nécessité évidente d'un casier judiciaire. Mais ce casier peut-il sans inconvénient, sans injustice même, être mis indistinctement sous les yeux de tous? M. Bérenger ne le pensait pas; il voyait là l'abus d'une méthode expéditive de la part des intérêts privés, comme il y a abus de cette même méthode dans l'application de la loi de sursis. « Vous êtes condamné pour la première fois? C'est bien, vous êtes libre, » tendaient à répéter certains juges. — « Vous n'avez pas de casier judiciaire? disaient la plupart des sociétés, des compagnies et même des œuvres ? C'est bien, vous serez admis. — Votre casier n'est pas blanc? cela suffit, allez-vous-en, nous ne pouvons rien pour vous. » Or, autant il peut y avoir et d'excuses et de motifs à un retour de confiance chez un condamné, autant il peut y avoir de motifs de suspicion, sinon d'éloignement, chez quelqu'un qui a pu échapper à toute poursuite judiciaire. Il y avait donc à revenir sur l'établissement du casier judiciaire, mais plus encore sur les conditions auxquelles il pouvait être consulté, produit et, s'il y avait lieu, définitivement effacé. Ce qui importait le plus,

c'était d'affranchir les bonnes volontés de la prépondérance brutale donnée à la production du casier : car il y avait là de quoi fausser les idées du public et de ceux auxquels le patronage s'adresse pour obtenir d'eux, par exemple, du travail et des emplois.

M. Bérenger ne s'est pas moins attaché à obtenir ces adoucissemens qu'à assurer celui de la célèbre surveillance de la haute police. Là, comme ailleurs, on peut croire qu'il ne sacrifiait rien des droits de la défense sociale et des devoirs de la répression. Le rapporteur de la loi nouvelle, devant l'Assemblée nationale, M. Félix Voisin, l'avait très heureusement résumée le 25 novembre 1872; il avait montré en quoi elle améliorait et la législation de 1810, et celle de 1832, et celle même de 1851, comment elle renonçait à des mesures qui ne provoquaient que trop soit à une sorte de vagabondage officiel, soit à une répétition constante du délit de rupture de ban. Elle voulait que le surveillé fût établi dans une résidence fixe, mais de cette résidence elle lui laissait le choix, sous contrôle bien entendu. Quelques représentans eussent voulu davantage, par exemple Jules Favre qui, tout en reconnaissant le progrès réalisé, faisait appel, auprès de M. Bérenger, au rôle déjà joué si heureusement par son père. « C'est, répondit très sensément le fils (et il interprétait vraiment la saine tradition), c'est une question de mesure. La société a le droit de se défendre : ce droit est d'autant plus indéniable, si c'est, non par des mesures arbitraires de la police, mais par l'effet d'une condamnation régulière qu'il est prononcé. Mais, je le répète, ce droit cesserait s'il venait à faire peser, sur un homme qui ne serait pas jugé absolument indigne, un joug de fer qui pourrait, au lieu de le détourner du crime, le porter à le commettre. »

Instruction criminelle, droit de sursis, casier judiciaire, surveillance de la haute police, tout cela touche plus à la procédure qu'à la législation criminelle proprement dite. La contribution de M. Bérenger à cette dernière tâche fut surtout signalée au public par des propositions de détail et par la discussion de nombreux amendemens. Mais quoiqu'il ne fût, à proprement parler, ni théoricien, ni sociologue, ni philosophe, il eut le mérite d'esquisser en quelques mots toute une méthode dont la formule mérite d'échapper à l'oubli. Dans un de ses discours (1889), sur la loi du casier judiciaire, je retrouve ce

qui suit : « Permettez-moi, messieurs, de vous dire qu'en matière pénale ce n'est point avec des abstractions qu'on peut atteindre le but de justice qu'il faut avant tout réaliser. Il y a lieu de se mettre en face des réalités de la vie et de comparer pratiquement les situations, si l'on ne veut s'exposer à favoriser sans équité les uns au détriment des autres. » Quand on a été mêlé depuis des années à toutes les œuvres qui gravitent autour de l'exercice de la justice et des deux grands devoirs de préservation et d'amendement, complément indispensable du devoir de la répression, l'on sent combien cette simple suggestion mérite d'être justifiée et méditée.

Assurément, le juriste est bien obligé de définir; mais ceux qui ont à appliquer ses définitions doivent se dire qu'aucune d'elles ne peut se flatter d'embrasser tout le contenu de ce qu'elle désigne; et ce n'est pas tout, car dans la société comme dans la vie, il y a ce que les naturalistes appellent le polyformisme, c'est-à-dire une variété de déviations, d'imitations imparfaites, sans doute aussi d'ébauches destinées à survivre et à se développer, une variété enfin de formes qu'il faut suivre dans la science et dans la direction pratique de la société. Un ou deux exemples saillans suffiront ici et montreront comment l'esprit vraiment social doit chercher à amender l'œuvre du juriste, pour lui épargner, s'il est possible, soit un optimisme, soit un pessimisme également artificiels et de fiction.

Le juriste a voulu légiférer sur les droits du père de famille. Qu'a-t-il fait? Il a pris l'idée abstraite du père, protecteur né, défenseur né, guide né de l'enfant qu'il a mis au monde, et de cette définition il a tiré, par voie de déduction rectiligne, les conséquences évidemment les plus vraisemblables; parmi ces conséquences, il a mis le droit de faire emprisonner un enfant « par voie de correction paternelle » à peu près secrètement. Ceci peut se soutenir tant qu'on a devant soi le vrai père de famille, n'agissant qu'avec sa famille et pour son bien, remplissant, en un mot, son devoir; mais il a bien fallu, après avoir vu de près beaucoup de misères, se dire que, si la conception abstraite du juriste a synthétisé les élémens rationnels et normaux, elle a trop négligé ceux qui ne le sont pas et qu'on retrouve pourtant plus qu'on ne le voudrait dans la vie. Je me suis permis, pour ma part, de résumer ces difficultés en disant : On a fait la loi pour le bon père de famille, qui n'en use pas;

or, c'est l'autre..., auquel on n'a pas assez pensé, qui s'en sert (1). Sans doute, on a cru faire quelque chose contre les abus; mais, comme disait M. Bérenger, c'est toujours une question de mesure, et mieux vaut, pour la garder, aborder la réalité franchement, plutôt que de renvoyer vaguement les intéressés à la poursuite de réparations détournées, compliquées, difficultueuses et le plus souvent inconnues d'eux.

Autre anomalie. A côté de ceux qui se sont immédiatement et joyeusement posés comme pères, il y a ceux qui, quelquefois très tardivement, reconnaissent un enfant. Pour le pur juriste, qu'est-ce qu'un tel homme ? Par définition, c'est celui qui, touché de repentir, a voulu réparer sa faute et accepter enfin toutes les conséquences de son acte : il entend donc remplir ses devoirs et il s'y engage par la déclaration qu'il était libre de ne pas faire. Quoi de plus respectable ? — Soit! si l'homme est de ceux qui veulent surtout remplir leurs devoirs. Mais, s'il est plutôt de ceux qui ne songent qu'à se réserver des droits; s'il a entendu pratiquer, sans titre sérieux, avec la mère, un marchandage de mauvais aloi; s'il a voulu se réserver des facilités pour exercer du chantage auprès de celui qui est plus probablement le vrai père; s'il a eu l'idée sinistre de faire contracter, à son bénéfice, une assurance sur la vie de l'enfant; s'il a voulu s'approprier une fille en vue d'imiter les procédés de M. et Mme Cardinal, que fera-t-on ? On alléguera la possibilité d'un désaveu ? Quel désaveu peut après coup poursuivre un adolescent contre lequel le prétendu père a obtenu, par ses manœuvres et par ses faux, l'envoi en correction, ou bien qu'il a, par ses mauvais traitemens, précipité dans la mendicité, dans le vagabondage et dans le vol? Quelque ami de la liberté que l'on soit, il y a des abus qu'il vaut mieux prévoir, afin de les empêcher à temps et légalement.

La chose serait-elle donc bien difficile? Il suffirait souvent de rendre plus sérieuses les attributions de la mère et celles du conseil de famille; il faudrait ne pas accepter les yeux fermés une déclaration qui va, d'un seul coup, décider de toute la vie d'un enfant; il faudrait enfin ne pas rendre si difficiles à accepter (2) les fonctions de tuteur, de manière à ne pas laisser en

(1) Comme d'une bastille démocratique, ai-je ajouté et non sans preuves. Voir mon livre *l'Enfance coupable*, 3e édition.

(2) Par l'hypothèque légale, en premier lieu; car exiger pour des enfans

France 25 000 ou 30 000 orphelins sans surveillance et sans protection légale.

En sens inverse, il n'est pas malaisé de voir que, comme le suggérait très bien M. Bérenger, il n'est pas juste de s'en tenir étroitement à des définitions qui posent abstraitement devant la société *le* prévenu, *le* condamné, *le* libéré, *le* surveillé, *le* récidiviste, — comme il y en a une qui pose « l'homme ayant reconnu un enfant..., » même quand cet enfant est né à une époque telle qu'il ne peut être qu'un père fictif et d'occasion.

Pour échapper à ces excès ou de sévérité ou d'indulgence, M. Bérenger avait bien vu qu'il ne faut pas se contenter des méthodes juridiques; il faut y ajouter celles du patronage et celles de l'assistance, mais en les employant selon l'esprit, dans les conditions, avec les garanties qui doivent les rendre efficaces.

La première de ces garanties était bien pour lui la liberté de la charité. La discussion qu'il eut un jour avec le sénateur Tolain a montré avec quelle largeur et en même temps quelle prudence il l'entendait. Il avait à critiquer l'établissement d'un comité départemental, muni, en matière d'assistance, d'attributions quasi illimitées, les membres du comité n'agissant qu'au nom et avec la permission du préfet. Il n'eut pas de peine à démontrer que c'était là l'annihilation du dévouement libre et de ses œuvres.

« Alors, interrompit Tolain, c'est la négation du contrôle? » La réponse fut topique : « Mais non, ce n'est pas la négation du contrôle. Mon amendement le dit assez. Mon but est précisément de transformer ce comité départemental en comité de surveillance et de contrôle. On veut en faire une sorte de direction officielle d'assistance nationale (1), imposant sa volonté à tout le monde, pouvant donner les enfans et les retirer... On arrive ainsi à la conception socialiste de l'État maître de tout, se saisissant de tout, et distribuant la charité comme il voudrait qu'on pût régler la richesse et le travail. »

trouvés, abandonnés, délaissés, arrachés à la mendicité, etc., toutes ces formalités assujettissantes et coûteuses, c'est une chinoiserie qui ne permet à aucun homme sérieux de s'engager de la sorte.

(1) Il se séparait là, par d'assez fortes nuances, de son confrère et ami Théophile Roussel, qu'il a d'ailleurs très dignement loué dans un de ses discours de l'Institut.

Le parti qu'il visait aurait aussi voulu distribuer à volonté la pratique religieuse dont il disputait pied et à pied et refoulait de plus en plus le libre exercice. Toujours soucieux de se placer avant tout sur le terrain de la liberté, M. Bérenger fit dans les hôpitaux une enquête personnelle, très attentive et très clairvoyante. Il y chercha le rôle de l'aumônier; il constata comment, malgré toutes les déclarations sur la liberté de conscience, on arrivait à réduire ce rôle à néant par toutes sortes de soi-disant précautions; il crut même voir comment, dès qu'un obstacle était tourné, on s'ingéniait à le remplacer par un autre, plus arbitraire encore. Il montra comment on avait d'abord tenté d'instituer un interrogatoire des malades, en vue de leur faire dire s'ils entendaient ou non, en cas de danger, recevoir les secours de la religion. Les réponses affirmatives furent telles qu'on s'avisa que l'interrogatoire avait des inconvéniens : on le supprima. L'attaque de l'orateur fut si vive que son contradicteur, Waldeck-Rousseau, dut, à travers des digressions spirituelles, se borner à répondre avec désinvolture : « S'il y a tant d'abus que vous le dites, adressez-vous aux tribunaux. » Par 130 voix contre 120, le Sénat vota l'ordre du jour pur et simple ; mais le souvenir de l'intervention admirablement documentée d'un tel homme ne fut pas complètement perdu. Des adoucissemens se sont peu à peu, depuis ce jour, introduits dans la pratique. Plus d'un agent trop zélé s'est ou attiédi dans l'indifférence ou heureusement humanisé au contact de trop de misères et de souffrances. Le dévouement religieux, ecclésiastique ou laïque, féminin surtout, a fait ce qu'il a pu pour suppléer à l'insuffisance des institutions. Mais le réformateur était bien convaincu que, dans les hôpitaux comme dans les prisons, l'humanité même et aussi la sagesse réclamait un corps reconnu, organisé, muni des moyens nécessaires à sa mission. Il devait bien entrevoir au moins qu'un tel corps eût été mieux pénétré de ses devoirs et de ses responsabilités de tout ordre, à l'endroit des dissidens comme à l'égard des croyans : car on l'eût recruté d'une façon plus hiérarchique, plus facile à contrôler par l'un et l'autre pouvoir, donc mieux préservé des accidens inséparables d'un recrutement de fortune. Si le défenseur de la charité a pensé cela, — et je crois qu'il le pensait, — on peut affirmer qu'il avait singulièrement raison.

Ce qu'il pensait des aumôniers d'hôpital, il le pensait aussi et il le disait des aumôniers de prison. Deux conceptions bien connues l'y ramenaient sans cesse. La première était que l'emprisonnement collectif ou la détention en commun sont des instrumens de corruption, que tous les projets de peines accomplies dans un état de demi-liberté, comme dans les anciens bagnes ou dans les pénitenciers agricoles, sont autant d'expériences horriblement coûteuses et très décevantes. Son enquête sur les pénitenciers de la Corse au nom de la Commission de l'Assemblée nationale peut, à cet égard, servir de modèle. La seconde conception, — celle, au reste, de tous les hommes qui ont bien voulu étudier la question tout entière, — c'était que le patronage est pour la société une condition indispensable de relèvement pour les coupables et de sécurité, — relative, — pour la société. Il tenait tellement à l'exercice du patronage, lui l'un des fondateurs, l'un des présidens et à la fois le soutien presque unique du patronage des libérés adultes, qu'il voulait qu'on l'exerçât, comme on pût, sous tous les régimes ; mais il était bien d'avis que le régime qui devait provoquer le moins d'insuccès était celui de l'emprisonnement individuel. Le jour où il avait combattu pour la réforme de la loi sur la surveillance des grands condamnés, il avait fait cette réserve, que la surveillance bienveillante des institutions de charité et des sociétés de patronage vaudrait encore mieux que la surveillance ou excessive ou inégale de la police ; mais il ajoutait : « Seulement, croyez-vous que ce soit par décret qu'on improvise la charité et le dévouement ? » C'est pourquoi il voulait au moins qu'on honorât et qu'on facilitât ce patronage élémentaire, en quelque sorte, toujours dû, toujours prêt, des aumôniers des prisons.

*
* *

La complexité et aussi l'harmonie de ces efforts nous préparent à bien comprendre comment, partout, M. Bérenger voulut unir une répression plus vigilante et plus ferme et un ensemble de mesures destinées à « assister » non seulement les victimes du mal, mais les auteurs mêmes du mal.

Nous arrivons en effet ici à la dernière partie de sa carrière et de ses propagandes, à sa lutte contre l'immoralité, contre ses causes, contre ses manifestations, contre ses suites variées.

Nous ne ferons même point attention, cela va sans dire, aux plaisanteries des hommes d'esprit, jeunes ou vieux. Mieux vaut essayer de saisir ce que l'attitude du criminaliste eut d'original et de parfaitement logique. Deux faits incontestables et bien connus nous aideront à grouper dans leur contraste, sans divergence ni contradiction, ses vues et ses efforts.

Dans le crime et le délit, la masse du public voit par-dessus tout ce qui la menace, ce qui est de nature à lui faire craindre pour sa vie, pour ses propriétés, pour sa tranquillité, pour sa réputation, pour son honneur : elle demande qu'on réprime tout cela le plus tôt possible et de manière à bien mettre le coupable hors d'état de faire de nouvelles victimes. Quant aux actes et aux manifestations qui donnent le goût du plaisir, qui le stimulent et le diversifient jusqu'à lui faire contracter peu à peu l'habitude, non seulement de l'excessif, mais de l'exceptionnel et de l'anormal, du dédain des lois communes à une nature saine, à une société saine, le même public le prend plutôt gaiement : il passe volontiers condamnation sur tout ce que sa curiosité satisfaite lui a fait trouver d'excitant. Pour s'excuser, on allègue les entraînemens de la jeunesse, l'ardeur des tempéramens et les longues traditions de l'esprit gaulois. Il est certain que nos pères étaient, comme on dit, fort gaillards; mais au moins l'étaient-ils en hommes que n'effrayaient pas les nombreux enfans. Du jour où l'on a donné au plaisir égoïste, se prenant lui-même pour fin, le rôle dont on dépouillait le devoir familial, c'était le désordre, lequel n'est fécond qu'en désordres nouveaux et indéfinis. Ceci, la génération qui s'achève l'a fâcheusement méconnu, même parmi les représentans de la justice, depuis les membres des jurys toujours clémens pour l'avortement et l'infanticide, jusqu'à ces magistrats qui, ayant à juger un pornographe, pris pour la première fois, mais convaincu d'une ancienne et plantureuse habitude du délit, trouvèrent spirituel de lui accorder le bénéfice de la loi Bérenger.

A cette double disposition d'esprit, ledit M. Bérenger en opposa une à peu près inverse. Du moins, si l'on reprend toute la suite de sa carrière, voit-on que, dans la première partie, il a consacré ses efforts à adoucir la répression des malfaiteurs ordinairement les plus sévèrement frappés ; dans la seconde, il a paru réserver toute son activité, tout son zèle, toute sa téna-

cité pour la poursuite de délits demeurant en général impunis. Il serait à peine exagéré de dire qu'il eût accueilli un meurtrier qui serait venu lui demander son patronage en échange de son repentir avec plus de bienveillance qu'un pornographe qui aurait essayé de l'amadouer avec un article de journal et aurait eu chance d'esquiver au tribunal une condamnation, même légère. S'était-il donc tracé à lui-même un plan de campagne en deux parties bien distinctes? Non, car on sait à quel point cela est rare partout. Avait-il comme épuisé tout ce qu'il était en son pouvoir de tenter pour l'amélioration de la loi criminelle, telle qu'elle opérait dans nos codes, et voulait-il simplement combler une lacune? Ceci est déjà plus vraisemblable. Ce qui l'est encore davantage, c'est qu'il était de plus en plus frappé du lien qui rattache l'une à l'autre deux sortes de criminalité, l'une qu'on voit, qu'on poursuit et qu'on frappe, l'autre qu'on affecte de ne pas voir, que par conséquent on tolère et que, par suite, on encourage. A ce dernier jeu, la société se désarme de ses propres mains; dans la lutte même qu'elle engage ailleurs, elle mollit et, passant d'un extrême à l'autre, elle n'ose plus attaquer avec la même énergie ceux qu'elle réprimait le plus impitoyablement.

C'est qu'en effet la criminalité la plus ostensible et, en apparence, la plus alarmante, a ses sources profondes dans deux autres criminalités qui sont la criminalité féminine et la criminalité juvénile. La première corrompt, — et le plus souvent avec impunité, — les hommes qu'elle détourne si souvent sans les connaître : elle n'est liée à eux que par une complicité passagère en telle ou telle espèce de méfait, mais dont les suites diverses se prolongeront, sans qu'on en saisisse l'origine. La seconde donne elle-même à la société des criminels tout faits et tout prêts pour les pires formes du mal. L'une et l'autre s'alimentent dans la passion cachée s'aveuglant sur tout ce qui n'est pas la satisfaction quelconque du moment : elles s'alimentent dans le vice, c'est-à-dire dans l'abus du plaisir cherché en dehors de la famille, en dehors des nécessités sociales, en dehors de l'âge marqué par la nature. Enfin, s'il est bien vrai que beaucoup de crimes se préparent dans le secret des passions individuelles et des rêves de la vengeance ou de la cupidité, n'oublions pas qu'il est une criminalité au-devant de laquelle viennent des sollicitations toutes farcies d'attraits et d'erreurs

trompeuses, le tout sans que l'on sente une autorité assez désireuse ou assez maîtresse de remettre à sa place ce qui s'en écarte vraiment par trop. C'est à cette autorité qu'en appelait M. Bérenger.

La première ou plutôt la plus importante des interventions qu'il lui demanda était relative à ce qu'on a nommé la traite des blanches. Il est sans doute superflu d'expliquer aujourd'hui comment les nations les plus désireuses de combattre le mal étaient désarmées devant les roueries des trafiquans : les méfaits se composaient d'actes accomplis dans des pays divers, aux législations diverses, de telle sorte que chacun de ces actes était, devant la justice, forcément isolé de ceux qui avaient précédé et qui suivaient. C'était cependant cet enchaînement voulu qui faisait le caractère criminel de chacun d'eux. Un Russe offrait à une jeune fille une place qu'il disait libre et très honorable à New-York ou à Buenos-Ayres. Il l'adressait à un correspondant de Buda-Pesth qui était censé lui faciliter simplement un voyage dont le but était toujours caché : d'agent d'émigration en agent d'émigration, la victime arrivait là où elle était attendue; toutes les précautions étaient prises pour qu'on la présentât comme seule responsable de la destinée que l'ignorance, l'abandon, la misère et les mensonges de tant d'intermédiaires lui avaient rendue à peu près inévitable. Comment à cette criminalité internationale il fallait opposer une police, une législation, une procédure et une pénalité internationales, et comment M. Bérenger fut un des plus actifs parmi ceux qui s'y employèrent, tout cela est d'hier et par conséquent bien connu. Les débats des congrès de Paris, de Londres, de Madrid, les votes simultanés des Parlemens qui permirent de reformer la chaîne de ces anneaux séparés en apparence seulement les uns des autres et à punir la traite en quelque endroit qu'elle se révélât par une complicité locale et partielle, nous montrent partout la main et nous font entendre la parole de notre compatriote. Les applications nouvelles que peut recevoir dans la suite cette idée féconde de la lutte internationale contre le crime et les conséquences qu'il est souhaitable qu'on en puisse tirer ne laisseront jamais oublier le rôle qu'il a joué là.

Chez nous comme ailleurs, beaucoup se sont efforcés d'élargir l'idée qu'on doit se faire, suivant eux, de la crimina-

lité sociale dans les mœurs et des pénalités qu'il y a lieu de lui réserver. Cette campagne datait déjà d'un peu loin, et elle trouvait surtout en Suisse et en Angleterre les plus ardens propagandistes. Si on la dégage de bien des surcharges, on y voit persister et faire son chemin l'idée qu'on peut formuler ainsi : la personne humaine ne peut pas et ne doit pas être l'objet d'un trafic. — Or, ajoute-t-on, pourqnoi ce trafic international de la traite des blanches s'est-il ainsi répandu, sinon parce que, dans chacun de vos pays respectifs, vous tolériez, vous protégiez même le commerce que vous savez? — Ce raisonnement pourrait mener loin dans la voie des bonnes intentions et aussi dans celle de l'utopie. M. Bérenger vit plutôt avec déplaisir cet élargissement du problème : il estimait qu'on y mêlait prématurément trop de questions et trop de questions douteuses, que, dans le souci de vouloir protéger les mœurs de toutes les femmes, on risquait d'oublier, qu'on oubliait trop en effet les intérêts plus pressans de celles qui étaient victimes de fraudes et d'abus de confiance ou d'autorité. Il était pressé de bien mettre en état et en mouvement toutes les organisations destinées à resserrer, sur tous les points du monde, la résistance aux vrais crimes et aux délits du caractère desquels il est impossible de douter.

Il ne doutait pas — on le sait — du caractère criminel ou délictueux d'actes qu'il gémissait de voir trop impunis, comme la propagande néo-malthusienne et la pornographie. Les grands discours de réunions publiques sur le droit de disposer de soi-même absolument comme on l'entend (comme si le devoir n'était pas précisément fait pour en limiter les fantaisies et en corriger les abus), les programmes très mêlés de l'Eugénique ou art de choisir les meilleurs progéniteurs de l'un et de l'autre sexe et d'obtenir qu'on neutralisât les autres, rien de cela ne pouvait l'émouvoir, — sinon pour accroître encore sa sincère indignation. La tâche qu'il avait assumée de poursuivre partout les infractions contre les mœurs (punies ou impunies, prévues ou non par le Code), faisait tomber entre ses mains des documens trop infects pour qu'il y rencontrât rien de vraiment scientifique. Il y voyait tous les jours la polémique néo-malthusienne empruntant les argumens les plus déprimans pour l'énergie individuelle, les plus pernicieux pour la vie de famille, les plus menaçans pour l'avenir de la puissance natio-

nale : il voyait de quelle immonde propagande elle inondait les villes et les campagnes, inventant même des engins destinés à faciliter le plaisir sans mesure et la sécurité dans l'égoïsme. N'oublions pas la découverte qu'il avait faite de l'origine certainement germanique de beaucoup de ces brochures, images et outillages qui affichaient frauduleusement l'étiquette française.

Mais pour le criminaliste alarmé, de quoi s'agissait-il dès lors? D'une grande interpellation terminée par un ordre du jour... aussitôt oublié? De faire voter un projet de loi en le garnissant de dispositions nouvelles ou renouvelées et de l'étayer d'une circulaire de plus du garde des Sceaux? Il est bien vrai qu'un sénateur aussi zélé ne pouvait négliger aucun de ces moyens : il fit donc remanier les textes en vue de les rendre plus efficaces, tantôt par plus de sévérité, tantôt par une rédaction et des sanctions qui n'effrayassent pas trop les timides jusqu'à les acculer à un acquittement complet. Quant aux discussions destinées à saisir l'opinion publique et à la remuer, il ne les ménageait ni dans les sociétés, ni dans les congrès, ni dans les séances exceptionnelles où il convoquait le plus de monde possible pour y faire entendre, à l'appui de ses thèses, des orateurs de toute opinion, de toute confession...; mais à côté de ce mode d'action il en pratiquait un autre qui lui demandait beaucoup de temps et lui rapportait peu de gloire : correspondance avec les journaux, les revues et autres organes de publicité; envois d'avis destinés à arrêter les pornographes; visites au parquet et aux cabinets d'instruction : on se figure assez combien une telle besogne est absorbante, difficile et ingrate.

Ce qui la relevait, si toutefois elle eût besoin d'être relevée, c'était que celui qui se l'imposait à lui-même entendait bien la compléter par des mesures de préservation et de salut. Il n'y avait d'ailleurs là pour lui qu'une application de plus de la double méthode qu'il avait préconisée toute sa vie, répression et patronage, patronage de ceux qui ont fait le mal, comme de ceux qui en ont souffert, sinon avec une pleine innocence, du moins avec une faiblesse abusée, les pires conséquences. C'est pourquoi, sans être précisément l'initiateur de l'Œuvre de protection de la jeune fille et de l'Œuvre des gares, il y collaborait si volontiers.

Il est impossible de ne point parler ici des opinions qu'il professait et que dans des séances très importantes à la *Société*

générale des prisons, il soutint à l'endroit de la Préfecture de Police et du régime des mœurs. Assez défiant envers ceux qui, sous prétexte de liberté, soutenaient bien bruyamment des opinions bien théoriques et d'une valeur bien douteuse, il avait pris le parti le plus conforme à toutes ses traditions, à tout son passé. Je connais, disait-il au personnel de la Préfecture, nos excellentes intentions et notre prudence, et je ne doute pas qu'elles soient souvent méconnues par le public ou par les hommes de parti. Pour qu'elles ne le soient pas, pour qu'elles ne puissent pas l'être, il faut que ce soit plus souvent la loi même qui intervienne, et que les mesures que vous prenez, — si semblables à de vraies pénalités, — ne soient pas dues à un pouvoir administratif; car toute mesure purement administrative peut être qualifiée d'arbitraire. Si, dans certains cas, il est impossible d'échapper à la nécessité d'une décision prompte, simple, pratique, sans appareil judiciaire, il importe que la limite soit elle-même déterminée par la loi. Présentement, elle ne l'est pas assez. » N'est-ce point là une argumentation qui achève heureusement de caractériser la physionomie et l'attitude de l'éminent criminaliste?

Il eût voulu faire plus encore : il eût très ardemment souhaité, — alors que l'âge ne lui laissait plus tant d'ardeur pour la lutte, — que bien des œuvres de charité, d'un esprit tout à fait chrétien, ne fussent plus l'objet de campagnes de calomnies, comme celles qu'on a dû, je pense, oublier. Mais entre ceux qui font le bien il ne saurait être question de concurrence. M. Bérenger ne s'intéressa pas seulement à quelques œuvres laïques de rédemption où l'on a essayé de méthodes plus ouvertes, plus accessibles, plus ménagères de la faiblesse juvénile; il provoqua lui-même la création d'un asile spécial. Grâce à des concours de personnes respectables et très généreuses, on eut là un échantillon à joindre au petit nombre de ceux qui sont bien dignes d'attirer la charité vivant au milieu du monde : ici une œuvre soignant maternellement une demi-douzaine de repenties, là une maison réussissant à en conserver vingt ou vingt-cinq. Répétons-le, ce sont là des échantillons précieux, à donner à étudier aux dilettanti, aux amis ou amateurs de l'apostolat des égarés. Ils y apprendront beaucoup de choses; ils y verront combien est lourde la tâche de recruter, de former, de défendre un personnel auquel incombe le soin de moraliser les êtres

les plus enclins, — par le fait de l'hystérie, le plus souvent, — au mensonge, au chantage, à l'ingratitude. Ils pourront surtout y voir combien la tâche devient difficile quand, au lieu de s'adresser à quelques douzaines de sujets, on s'adresse à des milliers. Mais on ne peut pas recommencer sa vie ; à la fin de la sienne, le criminaliste eût été heureux de pouvoir suffire au sauvetage de tant de milliers de sujets perdus. Il a fait ce qu'il a pu et n'a pas été moins touchant dans des insuccès dus malgré lui à l'insuffisance des concours d'autrui, que dans les succès de sa carrière politique.

***

M. Bérenger se montra rarement ce qu'on appelle un orateur. Si l'on excepte telle manifestation exceptionnelle comme celle que provoqua de sa part la loi de dessaisissement, il se partageait entre la rédaction de nombreux amendemens et des rappels courageux, mais souvent rapides et improvisés, des causes qu'il avait déjà défendues bien des fois, dans les commissions, dans les congrès, dans les sociétés savantes ou charitables, à l'Institut... Le grand discours soigneusement préparé avec les artifices classiques de la rhétorique et des « attrape-applaudissemens » (comme disent les Allemands) ne lui était pas très familier. Il n'avait ni l'ampleur et la variété captivante de Thiers, ni la dialectique acérée de Dufaure, ni les enveloppemens si étudiés de Jules Favre, ni la désinvolture cavalière de Waldeck-Rousseau. Encore moins cultivait-il les appels trop aisés et trop fructueux, par malheur, à des passions sectaires ou à des complaisances qui ne demandaient, pour capituler, que l'apparition de quelque sophisme banal. Sachant bien qu'il avait toujours à enlever quelque position défendue par l'esprit de parti ou par la routine, il se donnait sans compter et il y mettait tout son cœur. Sans doute, il ponctuait quelquefois ses démonstrations de répétitions de mots, d'apartés, de membres de phrases un peu lourds. En revanche, ses discours, légèrement revus, résistent beaucoup plus que d'autres à la lecture, et on persiste à se demander pourquoi il n'a jamais voulu en laisser imprimer à part un seul pour l'offrir au public, même à l'occasion de sa candidature à l'Institut. Quand les devoirs de ses fonctions l'y obligeaient, il savait prendre le temps de composer et d'écrire. Sa notice sur son prédécesseur Charles Lucas est un

résumé parfait des réformes pénitentiaires accomplies avant lui-même : ces quelques pages demeurent comme un document de premier ordre.

En une autre séance, appelé à faire l'éloge d'un confrère défunt, M. Colmet de Santerre, professeur à l'École de Droit, il prononça cette parole : « Le caractère particulier de sa vie fut sa remarquable, je dirais volontiers son enviable unité. » Peut-être faisait-il là un retour, nuancé de quelque regret personnel, sur la variété des efforts auxquels le condamnait la politique; n'en retenons que la vivacité de la préférence qu'il donna toujours à l'une des parties de son labeur, à celle qu'il estimait la meilleure, la plus pressante et, — si on voulait bien s'y prêter, — la plus féconde en résultats heureux pour la société. A coup sûr, il n'eut à se reprocher aucune dispersion inutile; et, en fait de fidélité, de rectitude et de persévérance, il n'eut rien à envier à personne. Il savait trop bien ramener à une unité vivante tout ce qu'il faisait ou se proposait de faire en faveur de la justice, en faveur du relèvement des coupables et au profit de la moralité. A quatre-vingt-trois ans, il parlait et agissait encore de manière que l'on comptât avec lui, se déchargeant à peine de quelques travaux accessoires où il n'y avait qu'à se conformer à ses indications et à exécuter ses plans. C'est dans la dernière année de sa vie seulement que certaines infirmités physiques ne lui permirent plus autant d'oublier son âge. Il avait eu des déceptions, — qui n'en a pas? — mais son âme avait de quoi se consoler, en pensant à tout ce qu'elle avait donné d'elle-même : elle partit modestement dans la sérénité et dans la paix. Aucun de ceux qui tiendront à suivre, à s'expliquer, à comprendre, à compléter surtout et à amender, comme il l'eût voulu, les institutions du dernier demi-siècle, n'osera se montrer indifférent envers sa mémoire.

HENRI JOLY.

COMMENT S'EST FAITE L'INVASION

DU

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG [1]

L'occupation du territoire luxembourgeois, qui marqua le début des hostilités dans la guerre actuelle et fut le premier acte par lequel l'Allemagne manifesta son mépris des traités, a donné lieu aux récits les plus fantaisistes. Entre la légende qui représente une jeune souveraine barrant elle-même l'entrée de sa capitale au flot de l'invasion et le reproche fait à la grande-duchesse Marie-Adélaïde d'avoir ouvert son palais à l'impérial et trop redouté visiteur, se placent beaucoup d'anecdotes qui tendent à donner une fausse idée de la mentalité du petit peuple pris à la gorge par l'étreinte teutonique. On ne trouvera peut-être pas inutile qu'un témoin oculaire fasse un exposé impartial des faits tels qu'ils se sont vraiment passés.

Était-ce ignorance du danger ou insouciance à l'égard de ce qui ne peut s'éviter, les Luxembourgeois ne se préoccupaient guère de l'orage qui, depuis une dizaine de jours, grondait à l'Orient, loin de leurs frontières.

Cependant, M. Eyschen, ministre d'État, président du gouvernement, interrompant sa cure à Évian, rentrait à Luxembourg dans la nuit du 29 au 30 juillet. Lorsque les inquiétudes

(1) Le comte F. van den Steen de Jehay, auteur de cet article, était ministre de Belgique à Luxembourg au moment de l'entrée des troupes allemandes dans le Grand-Duché. Sa présence y fut « tolérée » pendant quelques jours après l'expulsion du représentant de la France, M. A. Mollard. Le récit du comte Fr. de Jehay est de ceux qui mettent les choses au point par la précision des détails et l'impartialité des appréciations.

devinrent plus vives, ce fut bien vite de l'affolement. On vit des gens prévoyans envahir les épiceries, acheter à tout prix les denrées de première nécessité, s'approvisionner comme à la veille d'un siège. En même temps, commença l'exode des étrangers.

Le 31 juillet, au matin, une nouvelle alarmante se propagea rapidement dans la ville : les ponts de la Moselle avaient été barricadés du côté de l'Allemagne. M. Eyschen prit la peine de venir me voir, ainsi que mes collègues de France et d'Italie (1). Il voulait, disait-il, nous rassurer en nous apportant des renseignemens exacts. Des informations recueillies par la gendarmerie, il résultait que, pendant la nuit, la route avait été effectivement barrée sur la rive allemande, à l'extrémité des ponts de Schengen, de Remich et de Wormeldange, mais seulement en vue de vérifier l'identité des personnes qui passaient en voiture ou en automobile. Les barrières avaient été enlevées dès le matin.

Ce qui, à ce moment, préoccupait le plus vivement les autorités luxembourgeoises et les dirigeans de la grande industrie était la perspective de devoir éteindre les hauts fourneaux, faute de combustible. On disait, en effet, que les arrivages de coke de la Westphalie étaient arrêtés. Que ferait-on des milliers d'ouvriers qui se trouveraient sans travail? Le comte della Torre di Lavagna, ministre d'Italie, craignait de voir la situation devenir fort critique pour ses nationaux, particulièrement nombreux dans le canton d'Esch-sur-l'Alzette.

Dans le courant de la journée, on apprit que la Cour grand-ducale, qui devait, très prochainement, partir pour Hohenburg, avait provisoirement renoncé à son séjour en Bavière. A trois heures de l'après-midi, M. Eyschen me communiquait le télégramme qu'il venait de recevoir, et d'après lequel l'état de guerre était proclamé dans toute l'Allemagne, sauf la Bavière, en vertu de l'article 68 de la Constitution de l'Empire. A cinq heures, la publication de cette nouvelle par les éditions spéciales des journaux provoquait une véritable panique. Quantité de personnes se décidaient à quitter le Grand-Duché, craignant de voir les communications interrompues. Déjà on annonçait que les trains ne circulaient plus dans la direction de Trois-Vierges. Renseignemens pris, les seuls trains supprimés étaient

(1) L'Allemagne, la Belgique, la France et l'Italie étaient les seuls pays représentés par des diplomates à résidence fixe dans le Grand-Duché.

ceux de Luxembourg-Thionville et de Trois-Vierges-Saint-Vith.

La journée du lendemain se passa dans la plus grande agitation. Les légations et consulats étaient assiégés de personnes qui venaient demander des passeports et des papiers d'identité, de miliciens rappelés sous les drapeaux, de volontaires désireux de s'enrôler. Les chefs d'industrie se résignaient à éteindre plusieurs hauts fourneaux, et des trains spéciaux étaient organisés pour rapatrier les ouvriers italiens.

On sait que ce même jour, samedi 1er août, à sept heures et demie du soir, le comte de Pourtalès, ambassadeur d'Allemagne à Pétersbourg, remettait à M. Sazonoff la déclaration par laquelle son souverain, au nom de l'Empire allemand, se considérait « comme en état de guerre avec la Russie. » Relatons ici un incident resté peu connu, bien qu'il ait été révélé à la Chambre des députés luxembourgeoise (1), et dont on saisira l'importance en tant qu'il prouve la préméditation, de la part de l'Allemagne, de violer la neutralité du grand-duché. Dans le courant de l'après-midi du 1er août, — c'était donc avant toute déclaration de guerre, — quelques soldats allemands, commandés par deux officiers, avaient passé la frontière, occupé la gare de Trois-Vierges et arraché les rails en territoire luxembourgeois, sur une longueur de 150 mètres. Le commandant du poste de gendarmerie et le bourgmestre de la localité étant accourus, on téléphona à Luxembourg. Le ministre d'Allemagne télégraphia à Berlin et bientôt arriva cette réponse : le fait signalé ne pouvait être que le résultat d'instructions mal comprises. N'est-il pas manifeste que l'erreur consistait en ce que l'ordre d'occuper une gare proche de la frontière avait été exécuté quelques heures trop tôt?

Ce fut dans la nuit du 1er au 2 août, entre une et deux heures du matin, que les premiers corps de troupes franchirent la Moselle à Wasserbillig. A cinq heures du matin, un automobile, dans lequel se trouvaient des officiers coiffés du casque à pointe, était aperçu aux portes de Luxembourg, dans le faubourg de Clausen. A six heures, M. Henrion, conseiller du gouvernement, sonnait à la porte de la Légation du Roi, et, tout d'une haleine, m'apprenait que la neutralité du Luxembourg avait été violée, que la ville ne tarderait sans doute pas à être

(1) Séance du 3 août 1914.

occupée, que tous les membres du gouvernement étaient réunis et siégeaient en permanence. Je courus au bureau télégraphique; je pus expédier à Bruxelles un télégramme annonçant la fâcheuse nouvelle; puis, j'allai à l'hôtel du gouvernement où je trouvai M. Eyschen et ses trois collègues ministériels, MM. Mongenast, de Waha et Braun, ainsi que M. Munchen, bourgmestre de la ville de Luxembourg, consternés et occupés à rédiger une protestation qui devait être remise immédiatement au ministre d'Allemagne, M. von Buch, et une proclamation adressée à la population.

Vers les neuf heures du matin, un train blindé comprenant neuf wagons et un truck chargé de rails, pénétrait dans la gare. Il en descendait une compagnie de soldats du génie. Au capitaine qui le commandait, le lieutenant Franck, de la gendarmerie luxembourgeoise, fut chargé de remettre une protestation. Ce capitaine déclara qu'il avait pour mission d'occuper la gare et les lignes de chemins de fer.

D'autres trains ne tardèrent pas à amener de nouvelles troupes. Il en arriva ensuite par toutes les routes de l'Est et du Nord. Bientôt ce ne furent pas seulement la gare, mais les ponts qui furent gardés. Des patrouilles sillonnèrent la ville en tous sens; des sentinelles furent placées dans les bâtimens de la poste et du télégraphe. Le service télégraphique ne put continuer à fonctionner que sous le contrôle de l'autorité militaire occupante.

Tels sont les faits. Quelles furent les raisons invoquées pour les justifier?

Dans le cas du Luxembourg, comme dans celui de la Belgique, le mot d'ordre donné à Berlin fut que la neutralité du pays envahi avait déjà été violée ou *était sur le point d'être violée* par la France. « Les mesures militaires sont devenues inévitables à notre plus grand regret, dit le télégramme adressé le 2 août par M. de Jagow à M. Eyschen, par le fait que nous avons des nouvelles certaines d'après lesquelles les troupes françaises sont en marche sur Luxembourg... En présence du péril imminent, nous n'avions malheureusement plus le temps d'en aviser préalablement le gouvernement luxembourgeois. »

On remarquera l'ambiguïté de l'expression : « sont en marche sur Luxembourg (1). » Les troupes françaises ont-elles

(1) Le texte allemand dit : « ...dass wir zuverlässige Nachrichten haben, wonach französische Streitkräfte im Vormarsch auf Luxemburg sind. »

ou n'ont-elles pas franchi la frontière du Grand-Duché? M. de Jagow s'abstient de le dire, comme si ce point, essentiel dans l'espèce, n'était qu'un détail sans importance. Le télégramme du chancelier que M. von Buch était chargé de communiquer au gouvernement luxembourgeois n'est pas plus explicite (1). Mais les autorités militaires, qui de la théorie passent à l'action, ne s'embarrassent pas de scrupules de véracité. Aux troupes qui pénètrent dans le Grand-Duché, pays qu'il ne faut pas traiter en ennemi, on fait croire que des tirailleurs français sont cachés dans les bois, que des patrouilles de cavalerie et d'automobiles ont déjà sillonné la contrée. A chaque tournant de la route, l'avant-garde s'attend à voir paraître l'adversaire. Un officier appartenant à un des premiers détachemens avoue à un ami luxembourgeois, qui m'a répété le propos, qu'il était persuadé, lorsqu'il reçut l'ordre, le matin, de se mettre en marche, d'être tué avant la fin de la journée.

Il y a plus : un document subsiste qui établit comment procédait le haut commandement allemand pour répandre les fausses nouvelles qui devaient légitimer certaines opérations militaires. Dans ses fourgons, le général commandant le VIIIe corps d'armée emportait quelques centaines d'exemplaires d'une proclamation, préalablement imprimée à Coblence, où il était dit que la France avait commencé, *sur le sol luxembourgeois*, les hostilités contre l'Allemagne. M. Eyschen a raconté à la Chambre des députés comment, s'étant rendu compte du fâcheux effet que produirait sur la population du pays un mensonge trop évident, le général Tülff von Tscheppe und Weidenbach avait renoncé à distribuer ce factum. Mais il était trop tard. Le chauffeur de son automobile en avait déjà remis quelques exemplaires à des curieux groupés devant l'hôtel de la légation d'Allemagne à Luxembourg.

Lorsque le mensonge vient d'en haut, les subalternes qui le recueillent et le répètent peuvent être de bonne foi. Nous avons déjà cité le cas de cet officier de l'avant-garde qui s'attendait, à tout instant, à voir paraître des uniformes français. Celui qui est à ce point suggestionné voit des ennemis partout. Fut-il victime d'une hallucination semblable, l'officier qui fit à M. Eyschen et au major van Dyck, commandant la

(1) Lecture de ces deux télégrammes fut donnée par M. Eyschen à la Chambre des députés luxembourgeoise dans la séance du 3 août 1914.

gendarmerie du Grand-Duché, la réponse que nous allons rapporter? Nous avons dit que le 2 août, de grand matin, des autos militaires allemands furent d'abord aperçus dans le faubourg de Clausen, situé au Nord-Est de Luxembourg. Prévoyant que les corps de troupes qu'on savait être en marche arriveraient bientôt aux portes de la ville, le président du gouvernement, M. Eyschen, donna l'ordre au major van Dyck de se poster au pont du Bock où aboutit la route de Trèves. Le major avait pour mission de remettre une protestation au premier officier allemand qui se présenterait. Arrivé au célèbre viaduc, connu de tous les touristes qui ont visité Luxembourg, le major van Dyck fit placer sa voiture en travers de la route et attendit les événemens. Bientôt débouche de la route de Trèves un automobile qui se met à gravir la pente du Bock. Mais voici qu'il s'arrête, puis, subitement, rebrousse chemin. C'est un train blindé qui, trois heures plus tard, amènera les premières troupes chargées d'occuper la capitale. L'officier qui commandait ce détachement fut prié de se présenter devant le chef du gouvernement, de faire connaître les ordres qu'il avait reçus. « Le major van Dyck vous attendait au pont du Bock, lui dit M. Eyschen. Pourquoi l'automobile qui se dirigeait de ce côté n'a-t-il pas poursuivi sa route? » — « On a tiré sur lui, » répondit l'officier allemand. — « Je vous donne à cet égard un démenti formel, repartit le major van Dyck qui assistait à l'entretien. J'étais là seul avec un de mes hommes et nous n'avions pas d'armes (1). »

***

La violation de la neutralité du Luxembourg créait une situation particulière au point de vue diplomatique. Le Grand-Duché n'étant en guerre avec personne, les représentans des nations belligérantes résidant à Luxembourg avaient le droit et le devoir de rester à leur poste, et leur protection devait être assurée par les soins du gouvernement auprès duquel ils étaient accrédités. Néanmoins, dès le 4 août, M. Mollard, ministre de

(1) Le major van Dyck, commandant la force armée du Grand-Duché, était aussi aide de camp de S. A. R. la Grande-Duchesse. Son automobile, confondu avec une des voitures de la Cour, donna lieu sans doute à la légende d'après laquelle la Grande-Duchesse elle-même avait barré l'entrée de sa capitale aux troupes envahissantes.

France, fut invité, par l'entremise du gouvernement grand-ducal, « à quitter aussitôt que possible le Luxembourg et à se rendre en France ; autrement, — ajoutait la lettre de M. von Buch à M. Eyschen, — les autorités militaires allemandes se trouveraient dans la pénible obligation de placer M. Mollard sous la surveillance d'une escorte militaire et, en cas extrême, de procéder à son arrestation (1). »

Je ne me faisais aucune illusion. Ce même jour, 4 août, l'Allemagne ayant déclaré la guerre à la Belgique et les premières troupes allemandes ayant pénétré en territoire belge et brûlé Visé (2), je m'attendais à être l'objet du même traitement que mon collègue de France. Cependant, quelques jours passèrent sans que je fusse inquiété. On semblait m'ignorer ou m'oublier. De mon côté, pour ne donner prétexte à aucune plainte, je me constituai prisonnier volontaire chez moi. Je ne sortis plus de la légation après m'être acquitté du message dont me chargeait le dernier télégramme que je reçus de mon gouvernement, le 5 août, à deux heures de l'après-midi, télégramme qui me prescrivait de faire savoir au gouvernement grand-ducal que l'Allemagne avait violé la neutralité belge et que la Belgique résisterait par la force à cette agression. Le même soir, M. Eyschen vint me dire que le général von Fuchs, à qui il avait parlé de la situation du ministre de Belgique, avait répondu qu'il n'avait pas d'instructions en ce qui me concernait, et que lui-même serait remplacé le lendemain par un général de rang supérieur qui aurait peut-être reçu des ordres de Berlin. Toutefois, ni le lendemain, ni le surlendemain, aucune communication ne me fut faite. Je ne quittais pas ma demeure, mais continuais à recevoir les nombreux compatriotes qui recouraient aux bons offices de la légation.

Le samedi, 8 août, à trois heures de l'après-midi, M. Eyschen vint en personne me remettre la lettre par laquelle il me faisait connaître que l'autorité militaire allemande demandait mon départ. Le ministre d'État se disait navré d'avoir à me

(1) Livre Jaune français, n° 139.

(2) Au moment de l'expulsion de M. Mollard, ces faits n'étaient pas encore connus à Luxembourg. M. von Buch, ministre d'Allemagne, proposa même de confier la protection des intérêts français au ministre de Belgique (Livre Jaune, n° 139). Lorsque M. Eyschen me fit part de cette intention, je ne pus m'empêcher de lui dire : « Ce n'aurait pas été pour longtemps, s'il est vrai que l'Allemagne songe à violer aussi la neutralité de la Belgique. »

faire une telle communication. Il ajoutait que les autorités militaires conseillaient le voyage par chemin de fer, parce que le voyage en automobile m'exposerait « à être arrêté trop souvent pour des motifs de contrôle. » La lettre que M. Eyschen avait reçue du ministre d'Allemagne portait que le général commandant me priait « d'organiser » mon départ de telle façon que, dans les vingt-quatre heures, je pusse « entrer en relation personnelle à Coblence avec le général de Ploetz » au sujet de mon voyage ultérieur (1).

On comprendra que, dans les termes où elle était formulées cette « invitation » me parut tenir trop peu compte des égard, et immunités dont un représentant diplomatique peut se réclamer. Non seulement le temps qui m'était accordé pour mes préparatifs de départ était restreint, car je devais quitter Luxembourg le lendemain à cinq heures du matin, mais on me traçait un itinéraire qui me faisait passer par l'Allemagne, sans me garantir que je n'y serais pas retenu. Aucune promesse ne m'était faite quant à l'inviolabilité de mes bagages et des papiers que je tenais à emporter.

Dans la réponse par laquelle j'accusais à M. Eyschen réception de sa communication, après avoir déclaré que je m'inclinais « devant un désir qui n'était que l'expression de la force, » j'ajoutais : « La lettre de Votre Excellence me dit que les autorités militaires conseillent le voyage par chemin de fer plutôt que par automobile. Je me conforme à cette suggestion et suis prêt à quitter Luxembourg demain, à l'heure qui me sera indiquée, et à prendre par train la direction de Coblence, à la condition toutefois que, dans cette ville, je sois autorisé à regagner immédiatement la Belgique par telle voie qui semblera possible et que les immunités diplomatiques me soient garanties tant que je me trouverai sur le territoire de l'Empire (2). »

Ayant revu M. von Buch, M. Eyschen revint me dire que l'officier supérieur commandant actuellement à Luxembourg ne pouvait prendre d'engagement que pour le trajet de Luxembourg à Coblence et que, dans cette dernière ville, il appartiendrait au général von Ploetz de me renseigner sur ce que j'avais à faire. Une telle réponse me paraissant trop vague pour m'en

(1) 1er Livre Gris belge, n° 66.
(2) 2e Livre Gris, n° 41.

contenter, je déclarai que je resterais à mon poste, quoi qu'il advînt, aussi longtemps qu'on ne pourrait m'en donner de plus satisfaisante. Des instructions furent alors demandées à Berlin. Le lendemain, dans la matinée, M. Eyschen m'apportant en personne un laissez-passer conforme aux desiderata que j'avais exprimés et signé par le ministre d'Allemagne et le général commandant le VIII[e] corps d'armée. Il me faut ajouter qu'un wagon-salon était mis à ma disposition. C'est dans ces conditions que je quittai Luxembourg le dimanche 9 août, à midi. Après une notification un peu brutale, la mesure d'expulsion dont j'étais l'objet fut exécutée avec courtoisie. Un train spécial me ramena jusque Cranenburg, dernière station du réseau allemand sur la ligne de Clèves-Nimègue.

***

On s'est demandé si le grand-duché de Luxembourg avait entièrement satisfait à ses obligations internationales. Ce fut le premier souci du gouvernement grand-ducal de se mettre, à cet égard, à l'abri de tout reproche. Y a-t-il réussi? Notre intention étant d'exposer les faits et non de déterminer les responsabilités, nous ne ferons que poser les termes du problème et signaler les élémens d'une solution impartiale.

Chacun sait que la neutralité imposée au grand-duché de Luxembourg par le traité de Londres du 11 mai 1867 est une neutralité *désarmée*. La forteresse de Luxembourg est démantelée; la force armée ne peut être qu'une force de police employée « au maintien du bon ordre. » Elle se compose d'une compagnie de gendarmes et d'une compagnie de volontaires, comprenant au total 300 hommes.

Mais il y a d'autres moyens de s'opposer à une invasion que la résistance à main armée. Les défenses qu'on pourrait appeler passives ne sont pas interdites à un petit pays placé, par sa situation géographique, dans une position particulièrement menacée. La capitale du Luxembourg, bâtie sur un promontoire rocheux, se relie aux plateaux voisins par des viaducs d'une hardiesse souvent admirée, et dont les piles recèlent des chambres à explosifs. Les ponts sur la Moselle, certains tunnels auraient pu être détruits pour ralentir tout au moins la marche d'une armée envahissante. Faut-il reprocher au gouvernement grand-ducal de n'avoir pas eu recours à ces moyens de défense, d'une

efficacité restreinte, lorsqu'il n'y a point de force armée pour y collaborer, mais qui eussent prouvé, tout au moins, que le pays s'attachait désespérément à son indépendance? En droit strict, le reproche serait justifié. En fait, l'invasion fut si soudaine, qu'à accepter ce que nous croyons être l'interprétation luxembourgeoise, le temps matériel aurait fait défaut pour prendre une décision quelconque. C'est une question que peuvent aider à résoudre non seulement les dates, mais les heures mentionnées dans notre récit. On comprendra qu'elle puisse prêter à controverse, étant donné qu'il suffit de quelques instans pour allumer la mèche d'une mine.

En passant, ne manquons pas de signaler la mise en pratique d'une des thèses favorites de l'Allemagne, thèse suivant laquelle un mauvais coup serait excusable, dès qu'il y a nécessité d'agir avec promptitude. « Nous avons dû prendre des mesures pour la protection de notre armée et la sûreté des voies ferrées, dit M. de Jagow dans son télégramme du 2 août 1914 au président du gouvernement du Luxembourg... En présence du péril imminent, nous n'avions malheureusement plus le temps d'en aviser préalablement le gouvernement luxembourgeois. »

Peut-être la crainte d'attirer de terribles maux sur leur pays fit-elle que les membres du gouvernement grand-ducal préférèrent « avoir été surpris, » que d'avoir eu à répondre à une sommation préalable. Et lorsque l'invasion fut un fait accompli, aucune voix, à notre connaissance, ne s'éleva dans le grand-duché, contre l'attitude résignée qui avait été adoptée. L'idée seule des conséquences désastreuses qu'aurait entraînées la moindre résistance semble avoir été à ce point terrorisante qu'elle écarta toute autre considération. « Que pouvions-nous faire? A quoi bon d'inutiles sacrifices? » telles sont les phrases que nous entendîmes souvent répéter.

En laissant à qui de droit le soin de prononcer un jugement définitif, il sera permis à un Belge, qui éprouve une légitime fierté de la manière dont son propre pays s'est comporté, de poser tout au moins cette question : Les partisans d'une prudente abstention ont-ils apprécié toute la valeur du service qu'un petit peuple, matériellement impuissant, mais grandi par une noble audace, aurait pu rendre à la cause de la justice? Toutefois, si l'effet moral d'une tentative de résistance eût été

considérable, il est clair que, dans le cas du Luxembourg, privé par les traités de forteresses et d'armée, le résultat stratégique d'une telle tentative eût été minime.

***

N'y a-t-il pas lieu à critique dans le fait d'avoir été trop optimiste, trop confiant? L'éminent homme d'État qui, depuis plus de trente ans, préside aux destinées du Luxembourg, ne m'en voudra pas, je pense, d'exprimer l'opinion que, de ce côté, sa prévoyance a été en défaut (1). Cet optimisme, d'ailleurs, ne s'appuyait-il pas sur des argumens solides en apparence? Lorsque je signalais à M. Eyschen le réseau de lignes stratégiques qui encerclait le Luxembourg, lorsque je lui parlais du danger qu'il y avait à laisser entre les mains d'une administration allemande les principales lignes de chemins de fer du Grand-Duché, le ministre d'État me répondait : « Nous avons pris nos précautions. Lisez l'article 2 de la convention du 11 novembre 1902 entre le grand-duché de Luxembourg et l'Empire allemand, renouvelant et prorogeant le contrat d'exploitation des chemins de fer Guillaume-Luxembourg. »

Cet article mérite, en effet, de fixer l'attention. En voici la teneur : « Le gouvernement impérial s'engage à ne jamais se servir des chemins de fer luxembourgeois, exploités par la direction générale impériale des chemins de fer d'Alsace-Lorraine, pour le transport de troupes, d'armes, de matériel de guerre et de munitions, et *à ne pas en user pendant une guerre dans laquelle l'Allemagne serait impliquée,* pour l'approvisionnement des troupes, d'une façon incompatible avec la neutralité du Grand-Duché, et, en général, à ne causer ou tolérer, à l'occasion de l'exploitation de ces lignes, aucun acte qui ne fût en parfait accord avec les devoirs incombant au Grand-Duché comme État neutre... »

Qu'on rapproche ce texte de l'ordre remis au capitaine qui,

(1) Ces pages étaient déjà livrées à l'impression lorsque nous est parvenue l'attristante nouvelle de la mort du président du gouvernement luxembourgeois. Sa mémoire ne souffrira pas de l'appréciation que nous émettons ici, puisque, avant tout, elle met en évidence la loyauté de l'homme politique qui ne pouvait concevoir qu'on manquât à la parole donnée, à un engagement solennel et écrit. Avec l'unanimité de ses concitoyens, rendons hommage à celui qui, jusqu'à la veille de sa mort, travailla pour le bien de son pays et laissera à tous ceux qui furent en rapports avec lui le souvenir d'un noble cœur et d'une belle intelligence.

le 2 août 1914, amena à Luxembourg le premier train militaire blindé. Interrogé au sujet de ses instructions, cet officier répond qu'il a pour mission d'occuper la gare et les *lignes de chemin de fer*. Dans son télégramme du même jour, M. de Bethmann-Hollweg déclare : « Nous avons dû prendre des mesures *pour la sécurité des chemins de fer du grand-duché exploités par nous...* » Il ajoute, il est vrai : « en prévision d'une attaque des Français (1). »

En ce qui concerne l'invasion de la Belgique, des juristes d'outre-Rhin ont essayé de prouver qu'en l'espace de trois quarts de siècle la situation internationale s'était modifiée si profondément qu'il fallait considérer les traités de 1831 et 1839, garantissant la neutralité belge, comme surannés. A quels subtils argumens faudrait-il recourir pour appliquer la même thèse à une convention signée moins de douze ans avant sa violation? Et quelle durée pourra-t-on assigner dorénavant aux engagemens au bas desquels l'Allemagne mettra sa signature (2)?

***

Ce n'est point seulement l'attitude du gouvernement luxembourgois, c'est aussi celle de la cour grand-ducale qui a donné lieu à commentaires et à critiques. Nous touchons ici un sujet délicat qu'il convient de traiter avec réserve. Il nous sera permis cependant de préciser certaines situations qu'on peut considérer comme faisant déjà partie du domaine de l'histoire. Ce serait une erreur de croire que la maison de Nassau n'a eu que des sympathies pour le régime que représente l'hégémonie prussienne au sein de l'Empire allemand. Pour qu'il en fût

(1) « Unsere militärischen Massnahmen in Luxemburg bedeuten keine feindselige Handlung gegen Luxemburg, sondern lediglig Massnahmen zur Sicherung der in unserm Betrieb befindlichen dortigen Eisenbahnen gegen Überfall der Franzosen. » Télégramme du chancelier à M. Eyschen communiqué à la Chambre des députés luxembourgeoise, séance du 3 août 1914.

(2) Dans les protestations qu'il a formulées à Berlin contre la violation de la neutralité luxembourgeoise, le gouvernement grand-ducal n'aura pas manqué, sans doute, de signaler la double atteinte au respect des conventions internationales que cette violation impliquait. M. Eyschen dut être particulièrement déçu par la méconnaissance d'un engagement dont il avait été le négociateur et qui lui semblait une si sérieuse garantie. Son discours à la Chambre des députés du 3 août 1914 ne mentionne cependant pas spécialement le traité de 1902. L'étonnante désinvolture avec laquelle l'Allemagne considéra que ce traité, comme beaucoup d'autres, n'avait que la valeur d'un « chiffon de papier » a fait l'objet d'un excellent article publié par le *Journal de Genève*, dans son numéro du 30 novembre 1914.

ainsi, il faudrait supposer que cinquante ans ont suffi à dissiper les regrets et les rancunes que firent naître les dépouillemens effectués au lendemain de Sadowa. Une anecdote, qui nous a été rapportée de bonne source, fera comprendre combien les sentimens intimes des princes sont parfois en contradiction avec les apparences qu'imposent les devoirs officiels. On connaît le refrain de l'air national luxembourgeois : *Der Feierwon :*

Mir welle bleine wat mir sin, ce qui signifie :

« Nous voulons rester ce que nous sommes. »

A un moment où l'indépendance luxembourgeoise se trouvait particulièrement menacée (1), le sentiment populaire, au lieu de bisser ce refrain, y introduisit comme variante un second vers :

Mir welle jo Keng Preise gin, dont le sens est :

« Nous ne voulons pas devenir Prussiens. »

Or, lorsqu'en 1890, le grand-duc Adolphe succéda au roi des Pays-Bas Guillaume III, par suite de l'extinction, quant aux mâles, de la ligne cadette de la maison de Nassau, les Luxembourgeois ne laissèrent pas de se montrer quelque peu méfians à l'égard du prince *allemand* qui allait les gouverner. Les plus frondeurs eurent l'audace de donner libre cours à ces sentimens le jour où le nouveau grand-duc fit son entrée dans la capitale. Autour de la voiture dans laquelle il se trouvait, on chantait avec enthousiasme le refrain national avec la variante : *Mir welle jo Keng Preise gin.* Le grand-duc ne pouvait ouvertement approuver cette manifestation bruyante, mais des témoins m'ont assuré que sa satisfaction intime était visible. On en devine le motif : jamais le prince n'avait pardonné à la Prusse de l'avoir dépouillé de son beau duché de Nassau.

La jeune souveraine qui porte actuellement la couronne grand-ducale de Luxembourg, née le 14 juin 1894, compte à peine vingt et un ans. Avant d'avoir atteint sa majorité, fixée par la Constitution à dix-huit ans, elle régna cinq mois sous la régence de sa mère, la grande-duchesse Marie-Anne, régence commencée sous le précédent règne pendant la longue maladie du grand-duc Guillaume. Naturellement réservée, d'un caractère réfléchi et prudent qui pourrait faire croire à de la timidité si, dans certaines circonstances, on ne voyait cette réserve faire place

(1) Ce fut en 1866 ou 1867, suivant M. G. Wampach, *Le Luxembourg neutre*. Paris, 1900, p. 113.

à beaucoup de fermeté, la grande-duchesse Marie-Adélaïde n'a guère manifesté, jusqu'à ce jour, des idées personnelles. Confiante dans le talent et la sagesse d'un ministre qui a prouvé son dévouement à la dynastie et au pays, elle semble disposée à laisser le plus longtemps possible le gouvernail du pouvoir exécutif entre les mains de l'homme d'État expérimenté que tous les partis respectent.

On a reproché à la grande-duchesse d'avoir une cour composée en majeure partie de dignitaires allemands. On a parlé d'influences occultes, d'ingérence dans la politique intérieure; l'entourage de la souveraine a été qualifié de « camarilla. » Les critiques qui se sont fait jour, à ce sujet, dans la presse et même à la Chambre, ont pu paraître déplacées, tout au moins dans les termes où elles se formulaient. Ce qu'il en faut retenir, c'est avant tout le sentiment d'indépendance qu'elles trahissaient, la manifestation de l'opinion publique affirmant le désir du peuple luxembourgeois d'être affranchi de toute direction germanique. Les apparences sont parfois plus fâcheuses que la réalité. S'il a semblé que la Cour grand-ducale prenait trop souvent langue à Berlin, on peut supposer que cette déférence était due plutôt à la crainte qu'à la sympathie, et nous admettrions volontiers qu'elle était plus affectée que sincère. Il n'est, en tout cas, pas douteux que la grande-duchesse Marie-Adélaïde a ressenti vivement la manière dont ses droits souverains et l'indépendance du pays ont été méconnus et que ce fut, pour la jeune princesse, une cruelle désillusion de se voir traitée si brutalement par l'omnipotent voisin pour lequel son gouvernement et elle-même avaient eu tant d'égards.

*
* *

Un des plus sérieux reproches qui aient été faits aux Luxembourgeois désireux de maintenir leur nationalité est de n'avoir pas suffisamment défendu leur indépendance économique. Non seulement tout a été mis en œuvre pour faciliter l'établissement dans le pays de puissantes firmes allemandes, telles que la *Gelsenkirchener-Bergwerks-Aktien-Gesellschaft*, mais la plupart des firmes luxembourgeoises font aujourd'hui partie de syndicats allemands ou ont confié la direction de leurs entreprises à une majorité d'administrateurs allemands. Un notable luxembourgeois auquel je signalais, un jour, le danger

de cette manière d'agir, me répondit : « Les affaires sont les affaires. » Était-ce cynisme, était-ce indifférence, était-ce découragement? Les gens positifs répondront : « Qu'importe! On ne change pas le cours des lois économiques. » Il semble bien, en effet, qu'elle était inévitable, cette conséquence de l'incorporation du Luxembourg dans le *Zollverein.* Mais le Zollverein est une barrière artificielle, un endiguement qui a créé des courans également artificiels.

Rien ne prouve que l'industrie luxembourgeoise n'eût pas également prospéré en dehors de cette barrière. Et, si l'Empire allemand a offert un vaste marché aux produits luxembourgeois, si, de plus, la part du Grand-Duché, dans les recettes douanières communes, lui a procuré un moyen facile d'équilibrer son budget, ces avantages ne laissent pas d'être diminués par quelques *drawbacks,* parmi lesquels il nous suffira de citer la cherté générale des moyens d'existence devenue un des plus fréquens sujets de plainte de la population grand-ducale.

Quelque opinion que l'on ait sur ces questions, l'expérience n'a que trop démontré le danger de mettre les intérêts en contradiction avec les aspirations politiques. C'est en vain qu'un peuple prétendra maintenir son indépendance, c'est en vain qu'il proclamera cette volonté dans le refrain de son hymne national, s'il ne réussit point à se défendre contre une lente absorption économique.

FR. DE JEHAY.

LA JURIDICTION DES PRISES

I

En temps de paix, le respect de la propriété privée est une des bases du droit commun à tous les peuples civilisés. Il n'en est plus de même en temps de guerre. Ici, la pratique universelle apporte à ce principe une dérogation considérable. Sur mer, la propriété privée devient saisissable, quand elle appartient à un ennemi, ou même simplement, dans certains cas, quand elle lui est destinée.

Des jurisconsultes ont critiqué cette règle, en laquelle ils voient un reste de l'antique barbarie. Mais de leurs observations il résulte qu'elle constitue une amélioration par rapport à l'état de choses antérieur. A l'origine de l'humanité, nulle propriété n'est stable : chacun est exposé aux déprédations d'un plus fort. Avec l'organisation des États, ce péril disparaît : les lois viennent consacrer le principe de la propriété, des tribunaux sont institués pour l'appliquer, une force publique est établie en vue de sa défense. Seulement, tout cela ne vaut que dans les limites de chaque État et pour ses ressortissans. L'étranger n'a point encore de droit reconnu. Pourtant, quand la paix règne entre les États, on tend progressivement à étendre à cet étranger les garanties dont jouit le national. Toutes disparaissent pour lui, quand survient la guerre. On peut alors le maltraiter impunément, on doit même parfois le faire. La guerre

n'oppose pas seulement les États, mais aussi les individus qui les composent. C'est là le principe admis dans l'antiquité, et qui subsiste pleinement au Moyen Age. Son application sur mer conduit aux résultats suivans. D'une part, chaque État peut licitement y saisir les navires et les marchandises appartenant, soit à l'État ennemi, soit aux sujets de cet État. D'autre part, les particuliers ont le même droit : leurs bâtimens peuvent eux aussi « courir sus » à ceux de l'ennemi, que ces derniers appartiennent à un État ou à une personne privée. Cette règle est le principe de « la course, » et l'on connaît le rôle considérable, souvent glorieux, que les corsaires ont joué dans les guerres navales d'autrefois.

Avec les temps modernes, une évolution se dessine. On commence à douter de la légitimité de ces guerres privées sur mer. Du moins, on cherche à les restreindre, à les régulariser. Le corsaire ne semble plus pouvoir à bon droit opérer, que s'il en a reçu l'autorisation du gouvernement dont il relève : il lui faut donc préalablement obtenir des « lettres de marque. » Puis, ses captures ne sont pas toujours reconnues valables par ce gouvernement : devant celui-ci, les capturés sont admis à faire entendre leurs réclamations, et quelquefois il ordonne qu'on les relâche, eux et leurs biens. La formule s'introduit, que toute prise doit être jugée par l'autorité souveraine ; la connaissance de ces causes est attribuée à l'amiral, chef suprême de la flotte royale, et au conseil qui l'entoure. Cette évolution s'accentue à travers les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Sans doute, elle n'a pu se produire, dans les différens États européens, que parce que les rois y voyaient l'avantage d'affirmer leurs prérogatives. Mais elle a fort servi, en fin de compte, la cause des droits de l'étranger.

Cette cause obtient, au XIXe siècle, un nouveau succès, fort considérable. La guerre privée semble définitivement surannée. La France, avec sa générosité coutumière, et quelque intérêt qu'elle puisse avoir à en conserver le principe, se déclare prête à y renoncer. Les grandes Puissances se mettent d'accord sur ce point, au Congrès de Paris, et la déclaration du 16 avril 1856 vient solennellement abolir la course. Désormais la guerre navale ne se fera plus que d'État à État, les particuliers ne pourront plus s'y livrer pour leur compte. L'État garde, il est vrai, le droit de saisir en mer, pendant la guerre, non seule-

ment les biens de l'État ennemi, mais aussi ceux des particuliers ennemis. Toutefois, lui-même ne le peut plus que sous d'importantes restrictions, que nous exposerons bientôt. — Si ce droit de saisie a été en principe maintenu, c'est qu'on y a vu un élément de la guerre entre les États eux-mêmes. En effet, non seulement ceux-ci peuvent utiliser leurs captures, mais encore il est à penser que les armateurs et chargeurs, mus par le désir de se faire restituer les bâtimens et marchandises capturés ou par la crainte de nouvelles saisies, pèseront sur le gouvernement et sur l'opinion publique pour hâter la conclusion de la paix. — L'œuvre du Congrès de Paris est continuée par les réunions internationales ultérieures. La seconde conférence de La Haye, en 1907, vote une série de conventions, dont plusieurs concernent la guerre maritime. La conférence navale de Londres codifie en 1909 les règles de cette guerre, telles qu'elles résultent de l'usage international. Tous ces textes, dont nous reparlerons, ont pour but d'humaniser la guerre, d'en réduire les dommages au minimum, et spécialement de diminuer le nombre des cas où elle permet la confiscation des navires et des marchandises appartenant à l'ennemi. On peut donc dire que, au début du xxe siècle, il existe un imposant ensemble de textes qui ont consacré, au profit de l'étranger, dans la guerre maritime, des dérogations considérables à la rigueur du droit de capture primitif.

II

Pour expliquer les textes, en cas de contestations, il faut des tribunaux. On vient de voir comment, en France, la juridiction des prises s'est constituée. La question de la validité des prises faites par les corsaires, aussi bien que par la marine royale, a longtemps été soumise au commandant en chef de cette dernière, à l'amiral. Celui-ci était un des hauts dignitaires de la couronne et fut d'ordinaire, au xviie et au xviiie siècles, un prince du sang. Pour résoudre des problèmes techniques et juridiques, il avait besoin de l'assistance d'un conseil. La légitimité des prises était donc débattue devant l'amiral en son conseil, et assez souvent devant ce conseil seul. Ce qu'on appe-

lait le conseil de l'amiral fut ainsi notre premier tribunal des prises. Ses membres étaient nommés au début de chaque guerre, pour la durée de celle-ci. Il eut parfois à résister aux empiétemens des Parlemens, et il en triompha. Des lettres patentes, données à Toulouse le 20 décembre 1659, régularisèrent son institution. Le règlement du 9 mars 1695 le reconstitua. Vers 1695, fut créé auprès de lui un poste de procureur général. Les appels contre ses décisions étaient portés au Conseil d'État du Roi; ce dernier était, à vrai dire, le nom collectif désignant plusieurs conseils; c'est le conseil des finances qui statuait sur les prises. Cette organisation dura jusqu'à la fin de l'ancien régime. La guerre de l'indépendance américaine lui donna une dernière occasion de fonctionner. Elle n'avait pas été sans éclat : on y avait vu siéger au Conseil des prises, et Colbert, et d'Aguesseau.

La Révolution française vint, en cette matière, modifier profondément les compétences. Le Conseil d'État du Roi disparut, et avec lui le Conseil des prises. Pour remplacer ce dernier, on partit des idées suivantes : les corsaires sont des armateurs ; les navires et les marchandises qu'ils saisissent appartenaient à des particuliers; capteurs et capturés sont donc les uns et les autres, d'ordinaire, des négocians ; la compétence, sur leurs litiges, doit dès lors revenir aux tribunaux de commerce. C'est pourquoi la Convention, par loi du 14 février 1793, attribua à ces tribunaux la connaissance des prises maritimes. Ce régime dura quelques années. Sans doute, la Convention elle-même songea un moment à transporter le droit de juger les prises au Comité de Salut public. Mais il avait autre chose à faire, et le Directoire maintint la compétence des tribunaux de commerce. Cela présentait deux inconvéniens. D'une part, ces juridictions étaient nombreuses et animées d'esprits assez variés : il n'y avait donc point entre elles unité de jurisprudence. D'autre part, si elles possédaient le droit commercial, elles étaient peu au fait du droit public et du droit international : leurs décisions à l'égard de navires neutres soulevèrent plus d'une fois des réclamations des gouvernemens étrangers dont le nôtre fut saisi. Cet état de choses ne pouvait guère durer. Quand, en France, le pouvoir central reprit vigueur, il remit la main sur la juridiction des prises. Ce fut l'œuvre du Consulat.

La loi du 26 ventôse an VIII dessaisit les tribunaux de commerce des affaires de prises. En son exécution, l'arrêté des consuls du 6 germinal an VIII institua, pour en connaître, un Conseil des prises. Puis leur arrêté du 2 prairial an XI vint en régler le fonctionnement. Ce corps était présidé par un conseiller d'État; il comprenait en outre huit membres, ainsi qu'un commissaire du gouvernement. C'était lui qui statuait en dernière instance sur les prises. Mais l'instruction de ces affaires était confiée à des commissions, qui avaient parfois à rendre des décisions véritables. On les appelait commissions des ports, commissions coloniales ou commissions consulaires, suivant que le port où le navire capturé avait été conduit se trouvait dans la métropole, aux colonies, ou dans une ville étrangère possédant un consul français.

Le premier Empire maintint, en principe, ces dispositions. Même, le blocus continental vint donner une grande importance au Conseil des prises. Ses membres reçurent le titre de conseillers ; son commissaire du gouvernement, celui de procureur général. Des traitemens élevés leur étaient attribués. Le décret du 11 juin 1806 permit de faire appel de leurs décisions au Conseil d'État, siégeant en assemblée générale, et statuant sur le rapport de la commission du contentieux. A partir de 1810, il semble que l'Empereur se soit réservé la connaissance personnelle de ces appels (1).

Avec la Restauration, le rôle de la juridiction des prises se restreint beaucoup. Sous un régime qui voulait être pacifique, point n'était besoin d'un tribunal spécial destiné à ne siéger qu'en temps de guerre. Le Conseil des prises disparut donc, et la connaissance des litiges en matière de prises maritimes fut attribuée, par l'ordonnance du 9 janvier 1815, en premier et dernier ressort à la fois, au Conseil d'État, ou plutôt à son comité du contentieux. Ce nouveau système devait durer une quarantaine d'années. La monarchie de Louis-Philippe prit seulement la précaution, quand en 1831 elle institua la publicité des débats devant le Conseil d'État statuant au contentieux, d'excepter de cette règle les affaires de prises maritimes, à cause de la nature particulièrement délicate des débats qu'elles peuvent soulever en matière internationale. Les règlemens

(1) A. de Pistoye et Ch. Duverdy, *Traité des prises maritimes*, 1859.

intérieurs du Conseil d'État, de 1849 et de 1852, rangent ces affaires, non plus parmi celles qui comportent la procédure contentieuse proprement dite, mais parmi celles qui sont portées devant l'assemblée générale du Conseil d'État.

Le second Empire, reprenant tant de choses dans les traditions du premier, devait s'en inspirer aussi en cette matière. Les guerres qu'il entreprit rendaient plus nécessaire une juridiction spéciale sur les prises maritimes. Il reconstitua donc le Conseil des prises. Celui-ci fut rétabli, tout d'abord, par un décret du 18 juillet 1854, pour la durée de la guerre de Crimée; puis, par un décret du 9 mai 1859, pour la durée de la guerre d'Italie ; enfin, par un décret du 28 novembre 1861, pour une durée indéterminée. Sans doute, il ne devait, même après ce dernier décret, siéger qu'à l'occasion des guerres. Mais, en principe, il devenait permanent, et ses membres étaient nommés une fois pour toutes. Il est vrai aussi que la déclaration du Congrès de Paris, du 16 avril 1856, avait aboli la course, et par là même supprimé les prises faites par les corsaires : elle avait donc ôté au Conseil des prises ce qui constituait antérieurement le principal élément de son activité. Mais des prises continuaient à pouvoir être faites, sur la marine marchande de l'ennemi, par notre marine de guerre. On prévit plus tard que celle-ci pourrait recevoir le concours de navires de commerce, transformés pour la durée de la guerre en croiseurs auxiliaires. Enfin, le Conseil des prises tenait, de textes antérieurs, une juridiction spéciale sur les pirates et les négriers. Il restait donc assez d'attributions à lui confier pour justifier, après la déclaration de Paris, son maintien et même sa permanence.

Non seulement les diverses expéditions du second Empire, mais la guerre de 1870-71 lui donnèrent l'occasion de siéger A cette dernière date, il dut même être dédoublé, quand le gouvernement de la Défense nationale se dédoubla lui-même. Le noyau du Conseil des prises resta dans Paris assiégé, et y jugea les captures dont les dossiers lui avaient été transmis avant l'investissement de la capitale. Un second Conseil des prises fut constitué auprès de la délégation de Tours, d'abord dans cette ville, puis à Bordeaux; il statua sur les captures dont le premier n'avait pu avoir connaissance. Il avait parmi ses membres un avocat déjà fort apprécié, plus tard bâtonnier et

académicien, auquel on doit un recueil de ses décisions (1). Les sentences de ces deux Conseils se virent, une fois la paix faite, souvent déférées au gouvernement en Conseil d'État, et ce dernier corps eut à en connaître jusqu'en 1873.

A partir de cette dernière date, les décisions en matière de prises deviennent, naturellement, très rares. On n'en rencontre plus qu'à l'occasion de nos expéditions coloniales. La conquête du Tonkin, et la guerre qu'elle entraîna avec la Chine, en amenèrent quelques-unes de 1889 à 1893. Mais la guerre européenne est venue, l'an dernier, donner à la juridiction des prises une activité nouvelle, qui a même été considérable. Afin de faire comprendre en quel sens cette activité s'est exercée, il faut d'abord indiquer les attributions du Conseil des prises, puis les règles de son organisation et de son fonctionnement actuels.

III

Malgré le nom qu'il porte et qui fait parfois illusion, le Conseil des prises n'est point une commission consultative, donnant de simples avis à l'autorité ministérielle. C'est un tribunal véritable, rendant des décisions, qui ont force exécutoire. Parmi les nombreuses juridictions de tout ordre que compte la France, — juridictions civiles, commerciales, pénales, administratives, — sa place est dans cette dernière catégorie. Le tribunal administratif de droit commun est le Conseil d'État statuant au contentieux; parmi les tribunaux administratifs spéciaux, le Conseil des prises se range non loin de la Cour des comptes, des juridictions universitaires, des Conseils de préfecture, des Conseils du contentieux administratif aux colonies.

Quels objets rentrent dans sa compétence? On peut laisser ici de côté ses attributions anciennes en ce qui concerne la répression de la piraterie et celle de la traite des nègres. Ce sont là des matières qui n'ont plus guère d'importance pratique. D'ailleurs, la compétence du Conseil des prises n'a jamais été pour elles exclusive. Elles ont toujours pu être également

(1) Henri Barboux, *Jurisprudence du Conseil des prises pendant la guerre de 1870-71.*

déférées aux tribunaux de répression, spécialement aux cours d'assises. Dans les cas peu nombreux où depuis un demi-siècle elles ont motivé des décisions judiciaires, c'est devant les tribunaux de ce dernier ordre que le parquet les avait portées.

La tâche normale du Conseil, c'est le jugement des prises maritimes. Toutes ne lui reviennent pas. Celles qui sont faites sur la marine de guerre de l'ennemi lui échappent. Notre flotte nationale les effectue sous l'autorité exclusive du ministre de la Marine, et celui-ci est seul compétent pour dire si elles ont été valablement opérées. Mais relèvent du Conseil les prises faites sur la marine de commerce, qu'il s'agisse de la capture d'un bâtiment, de celle de sa cargaison, ou des deux à la fois. Notons que ce n'est pas seulement sur des navires de commerce ennemis qu'elles peuvent porter, mais aussi, en cas de contrebande de guerre, sur les navires de commerce neutres, voire nationaux ou alliés, et sur leurs cargaisons.

Encore faut-il qu'elles soient maritimes. Ce caractère appartient aux prises faites en haute mer, dans les eaux territoriales ou dans les ports de mer. Il n'appartient pas aux prises faites en rivière, ou dans un lac. Le Conseil des prises a eu récemment à appliquer ce principe et celui qui précède dans le cas de la chaloupe allemande *Rohlfs*.

Dans le domaine qui vient d'être défini, la compétence du Conseil comporte encore une réserve. Son intervention n'est obligatoire que si le ministre de la Marine croit devoir conserver la prise. Expliquons-nous. Un navire de guerre français a capturé un bâtiment de commerce étranger et l'a conduit dans un de nos ports. Si le ministre estime que cela a été fait sans droit, il peut de lui-même ordonner que la prise sera relâchée. S'il estime au contraire que la capture a été correctement opérée, il ne peut pas le décider personnellement. C'est au Conseil des prises seul qu'il appartient de le faire. En d'autres termes, une décision de ce Conseil est indispensable pour toute validation de prise.

Une fois saisi par le ministre, que peut décider le Conseil? Ou bien il confirme la prise, ou bien il l'infirme. Mais, dans l'un et l'autre cas, des questions accessoires se posent, qui sont d'importance. Si la prise est maintenue, à qui en revient le bénéfice? Au temps où il y avait des corsaires, c'était naturellement le capteur qui profitait de cette confirmation. Mais

aujourd'hui que la marine nationale opère seule, quel émolument lui en reviendra-t-il? Longtemps on l'a traitée sur le même pied que les corsaires. Les prises faites par elle et validées lui profitaient directement. Le navire ou la cargaison saisis étaient vendus, et le prix en était partagé entre les commandans, état-major et équipage du bâtiment capteur, suivant des règles complexes, minutieusement tracées dans des décrets. La règle s'introduisit, ensuite, d'opérer sur ce prix un prélèvement de trente pour cent, au profit de la Caisse des invalides de la marine. On associait ainsi la collectivité des marins au bénéfice du succès de quelques-uns. Actuellement, on va plus loin. On pense que la récompense à donner à des officiers et à des hommes de la marine nationale, qui ont fait une capture, ne peut pas consister en une prime pécuniaire. C'est pour consacrer cette idée que le gouvernement a récemment, le 6 mai 1915, déposé sur le bureau de la Chambre des députés un projet de loi, qui supprime les « parts de prise » attribuées jusqu'ici aux capteurs. D'après ce projet, le produit de la vente des prises maritimes entrerait dans le trésor public. Un tiers en serait réservé, pour constituer un fonds de secours au profit de tous les marins victimes de la guerre actuelle, de leurs veuves et de leurs orphelins. Le projet se termine par un article portant que ce régime nouveau s'appliquera à toutes les prises faites depuis le début de la guerre actuelle. En prévision de son adoption, on a différé la répartition de leur prix. Si cet article final est admis par le Parlement, il aura créé un cas nouveau, assez curieux, de rétroactivité législative.

Voyons maintenant le cas où la prise est infirmée. La décision du Conseil des prises s'impose (sauf appel) à l'administration, qui doit restituer le bâtiment ou la cargaison confisqués. Mais ce n'est pas tout. Le propriétaire de ce bâtiment ou de cette cargaison peut se plaindre de ce qu'on ait sans droit saisi ses biens. L'arrêt de son navire ou de sa marchandise aura pu, en effet, lui faire manquer des opérations avantageuses. Dans ce cas, il a toujours été admis que le Conseil des prises pouvait condamner l'État à payer une indemnité. Il ne le fait, toutefois, que s'il n'y avait pas une raison qui motivât suffisamment la capture provisoire. Tel serait le cas, par exemple, si le navire capturé n'avait pas ses papiers de bord en règle. D'autre part, si le ministre de la Marine a ordonné la relaxe spontanément,

le capturé ne saurait directement demander au Conseil des prises de lui accorder une indemnité. Car le Conseil ne peut être saisi que par le ministre, et pour une prise dont celui-ci poursuit la confirmation.

Telles étaient les attributions, — en quelque sorte classiques, — du Conseil des prises, lorsque, au cours de la présente guerre, le décret du 13 mars 1915 est venu lui en donner une nouvelle. Le gouvernement allemand avait déclaré les eaux de la Manche (nous citons maintenant les termes du rapport qui précède ce décret) « zone militaire dans laquelle tous les navires marchands alliés seraient détruits sans égard pour la vie des équipages et des passagers non combattans, et dans laquelle la navigation neutre serait exposée aux mêmes dangers. » En réponse, l'Angleterre et la France se mirent d'accord pour « empêcher toutes espèces de marchandises d'atteindre ou de quitter l'Allemagne, toutefois... sans aucun risque pour les navires neutres ou pour la vie des personnes. » Le décret du 13 mars décida donc que nos croiseurs arrêteraient en mer les marchandises appartenant à des sujets allemands, ou venant d'Allemagne, ou expédiées sur l'Allemagne. Les marchandises ainsi saisies sont débarquées dans un port français. L'État français ne prétend point les capturer pour son compte, mais il les empêche d'arriver à leur destination, pour entraver le commerce allemand. Si elles appartiennent à des sujets allemands, elles sont vendues, et le prix en est consigné jusqu'à la signature de la paix. Si elles appartiennent à des neutres, elles peuvent leur être restituées. Le Conseil des prises est chargé de statuer sur leur sort. En lui confiant cette tâche nouvelle, le gouvernement a sans doute pensé que son intervention était de nature à rassurer les neutres contre toute crainte d'arbitraire.

IV

Pour qu'il puisse remplir utilement la mission qui lui incombe et qui vient d'être définie, le Conseil des prises doit renfermer des élémens assez variés. En vertu du décret du 9 mai 1859, il a un conseiller d'État pour président et comprend en outre six membres, dont deux choisis parmi les maîtres des

requêtes au Conseil d'État. L'usage s'est établi d'en prendre deux parmi les fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères, et deux aussi parmi les officiers généraux de la Marine. De la sorte, on y trouvera réunies des compétences juridiques, diplomatiques et nautiques. On a pensé peut-être que, dans les délibérations du Conseil, les habitudes d'esprit que ses différens membres apporteront chacun de sa carrière pourront se faire contrepoids. Si les marins, a-t-on dit, inclinent à valider la prise que leurs camarades ont faite, les diplomates habitués à négocier et à transiger inclineront à la relâcher, et entre ces deux partis opposés les jurisconsultes feront prévaloir la solution du droit pur... A côté des membres, siège un commissaire du gouvernement, pris parmi les maîtres des requêtes qui occupent la même fonction près le Conseil d'État au contentieux. Le Conseil des prises possède enfin un secrétaire-greffier, choisi parmi les chefs de service du Conseil d'État, ainsi qu'un secrétaire-adjoint. Il est bien visible, en somme, que dans sa composition prévaut l'élément venu du Conseil d'État.

Le lien de ces deux corps se marque même extérieurement. C'est dans les locaux du Conseil d'État que siège le Conseil des prises. La première séance qu'il ait tenue depuis la guerre eut lieu, le 22 août 1915, au Palais-Royal, dans l'ancienne « salle à manger du Régent », affectée de nos jours au Tribunal des conflits. Puis il a suivi les pouvoirs publics à Bordeaux, où il s'est réuni du début de septembre à la fin de décembre, à la salle Vauban, devenue le siège temporaire du Conseil d'État. Enfin, depuis janvier 1915, il a repris ses débats au Palais-Royal, cette fois dans la salle de travail affectée aux membres de la section du contentieux du Conseil d'État. Ses séances ont été, dans les douze premiers mois de la guerre, au nombre de trente. Elles se tiennent à des dates variées, suivant l'état des affaires à juger. C'est d'ordinaire le matin qu'elles ont lieu, de neuf heures à midi; mais on a vu des délibérations se prolonger jusqu'à une heure après midi, ou se continuer le lendemain. Ses séances se font entièrement à huis clos, toute la procédure étant écrite. Nous ne croyons pas trahir un secret, en disant que tous ceux qui composent le Conseil apportent un grand zèle dans cette tâche et collaborent effectivement à chaque décision. Leurs fonctions, d'ailleurs, sont aujourd'hui purement gratuites.

La procédure en usage peut se résumer comme suit. Pour chaque prise, après les opérations effectuées en mer, intervient une première instruction faite au port où le bâtiment capturé a été conduit. Les pièces en sont transmises au ministre de la Marine, qui peut ordonner la relaxe. Dans le cas contraire, il envoie le dossier au Conseil des prises. A partir de son arrivée au secrétariat, ce dossier y reste un mois à la disposition des avocats des capturés. Il est ensuite envoyé à un rapporteur pris parmi les membres du Conseil, au commissaire du gouvernement et au président. A l'expiration d'un second mois, au plus tard, la décision doit intervenir. A la séance où l'affaire est appelée, le commissaire du gouvernement fait connaître les conclusions du ministre dont le Conseil est saisi, ainsi que les siennes; le rapporteur expose l'affaire; puis chacun d'eux reprend la parole, le commissaire pour formuler, s'il le veut, des observations personnelles, et le rapporteur pour lire le projet de décision qu'il a préparé. Suit une délibération qui ne laisse pas d'ordinaire d'être animée. La décision n'est pas l'objet d'une lecture publique, mais elle est transmise au ministre de la Marine, qui en assure ensuite l'insertion au *Journal Officiel*.

Cette procédure donne de sérieuses garanties aux intéressés. Les propriétaires des bâtimens ou des marchandises capturés sont informés de l'arrivée du dossier au secrétariat du Conseil des prises, d'abord par un avis général inséré au *Journal Officiel*, puis par des lettres individuelles, lorsqu'il s'agit de neutres et que leurs adresses sont connues. Ils n'ont pas, il est vrai, la faculté de venir s'expliquer eux-mêmes devant le Conseil, ni même de lui envoyer personnellement des notes écrites. Mais ils peuvent s'y faire représenter par des avocats au Conseil d'État, qui y déposeront des mémoires en leur nom. En outre, si ces propriétaires sont des neutres (ou *a fortiori* des alliés), leurs consuls peuvent adresser au Conseil des justifications en leur faveur. Enfin, une voie de recours leur est ouverte contre les décisions du Conseil. Cette faculté est réciproque, car elle appartient aussi au ministre de la Marine. Les conditions dans lesquelles elle s'exerce méritent d'être ici précisées.

L'appel des décisions du Conseil des prises est porté devant le Conseil d'État. Mais ce n'est pas, comme on le croit parfois, devant le Conseil d'État statuant au contentieux. C'est devant le Conseil d'État siégeant en assemblée générale administrative,

et sur le rapport de sa section de législation, de la justice et des affaires étrangères. Plus exactement même, c'est devant le chef de l'État statuant le Conseil d'État entendu. Car c'est au Président de la République qu'il appartient de prendre la décision par décret, le Conseil d'État ne donnant cette fois qu'un avis, et ne rendant point un arrêt. Pourquoi a-t-on admis cette façon de procéder? La raison en est, que des considérations diplomatiques peuvent ici intervenir. Par exemple, une capture peut avoir été validée par le Conseil des prises, parce qu'elle a été faite conformément au droit en vigueur, et pourtant il peut être opportun au point de vue des intérêts nationaux de la rendre, afin de ménager une Puissance neutre ou de reconnaître ses bons offices (1). Dans une semblable hypothèse, si le recours était porté devant le Conseil d'État statuant au contentieux, il ne pourrait qu'être rejeté, car celui-ci ne doit s'inspirer que de la légalité et non de l'opportunité; tandis que ce même recours, porté devant le Président de la République, a des chances d'être accueilli, sur l'avis même du Conseil d'État en assemblée générale administrative, car cette dernière assemblée, à l'inverse de la précédente (et bien qu'elle soit en partie composée des mêmes membres), se préoccupe de l'opportunité autant que de la légalité. L'appel, dans ces conditions, ressemble à quelques égards à un recours en grâce. La décision, par laquelle le chef de l'État ordonne la restitution d'un navire « condamné » par le Conseil des prises, rappelle dans une certaine mesure celle par laquelle il commue la peine d'un particulier condamné par les tribunaux de répression. L'analogie pourtant n'est que partielle. Le recours en matière de prises maritimes reste, dans ses traits essentiels, un appel véritable. Les parties peuvent, là encore, faire présenter des mémoires par des avocats au Conseil d'État. La décision du Président de la République, si elle prononce la relaxe, annule la décision du Conseil des

(1) C'est ce qui est arrivé dans une affaire assez notoire, terminée en 1872. Le navire *La Palme* appartenait à une mission évangélique établie en Suisse. Le pavillon fédéral ne pouvant être arboré en mer, ce navire faisait route sous un pavillon allemand. Il fut capturé par un vaisseau français, et le Conseil des prises valida cette saisie. En appel, celle-ci fut invalidée par un décret rendu sur avis conforme du Conseil d'État. L'avis portait que la décision du Conseil des prises était justifiée en droit, mais qu'il y avait lieu pourtant de restituer la prise, pour reconnaître les services rendus par la Suisse à notre pays pendant la guerre de 1870-71.

prises, ce que ne ferait pas une simple mesure de grâce. — La nature de ce droit d'appel s'explique par son origine historique. Il est, ce nous semble, le dernier reste, dans notre organisation actuelle, de la « justice retenue » que connaissait l'ancien régime. On sait que le roi de France rendait primitivement lui-même la justice à tous ceux qui venaient la lui demander. Plus tard, vu l'extension de ses domaines et la multiplication des causes, il dut déléguer à des subordonnés le soin de la rendre en première instance; mais il retint pour lui-même la faculté de statuer en appel, et il l'exerçait en son Conseil d'État. Cette juridiction retenue disparut, pour les matières civiles, avec la Révolution. Pour les matières pénales, il n'en subsiste plus que le droit de grâce. Quant aux questions administratives, elle dura jusqu'en 1870, car sous le second Empire encore c'était par des décrets en Conseil d'État qu'il était statué sur le contentieux administratif en dernier ressort. Depuis 1870, seuls l'appel comme d'abus et l'appel des prises gardaient cette forme. L'appel comme d'abus a disparu avec la séparation des Églises et de l'État. L'appel des prises demeure donc, en sa forme archaïque, — et parfaitement justifiable ici, — l'unique survivance d'un lointain passé.

A cette juridiction d'appel il avait été question d'en superposer une autre. Au début du xxe siècle, on exprimait souvent le vœu qu'une cour internationale fût établie, pour statuer en dernière instance sur les questions de prises d'abord tranchées par les juridictions nationales, lesquelles existent dans les divers pays à l'image de notre propre Conseil des prises. On espérait arriver par là à unifier les règles admises en matière de capture maritime par les nationalités distinctes, et aussi réduire, grâce à la présence dans cette cour internationale de juges pris parmi les neutres, le nombre des cas où la saisie serait validée. La question fut portée par les gouvernemens devant la deuxième conférence internationale de la paix, tenue à La Haye en 1907. Ses débats aboutirent sur ce point à la confection d'un texte spécial. La douzième des conventions établies par la conférence était en effet relative à l'établissement d'une cour internationale des prises. Elle porte la date du 18 octobre 1907. La France fut une des Puissances qui la signèrent immédiatement. Son exemple ne fut point suivi par plusieurs autres grands États. Leurs vues sur ces questions étaient

trop divergentes, et ils ne voulaient pas renoncer à la souveraineté de leurs juridictions propres. Aussi la Cour internationale ne put-elle être constituée. Le texte élaboré à La Haye sur ce point est donc resté sans application, et les prises opérées par la marine française continuent, — par le fait d'autrui, — à n'être soumises qu'à des juridictions françaises.

V

Nous savons maintenant ce qu'est le Conseil des prises, et nous avons vu qu'il se distingue de tous les autres tribunaux de notre pays par bien des traits caractéristiques : il ne se réunit qu'à l'occasion de faits de guerre, il se compose d'élémens hétérogènes, il siège entièrement à huis clos, on ne peut déférer ses décisions qu'au chef de l'État. Une dernière singularité qu'il présente tient aux principes qu'il doit mettre en œuvre. Les juridictions civiles, commerciales, répressives, ont des codes à appliquer. Les juridictions administratives, à défaut de codes, se fondent du moins sur des lois. Le Conseil des prises, lui, n'a cette ressource qu'exceptionnellement. En effet, le législateur n'est presque jamais intervenu en notre matière. Ce ne sont donc guère que des décrets qui l'ont réglementée. Ils sont nombreux, mais assez peu cohérens, ayant été faits à des dates très éloignées, sous des régimes fort différens, en raison de besoins variés et parfois contraires. Les plus récens n'ont pas toujours abrogé les plus anciens, mais souvent l'abrogation implicite résulte pour ceux-ci de l'impossibilité où l'on serait de concilier leur application avec l'état de choses actuel. On conçoit que l'embarras du juge soit parfois assez grand au milieu de cet amoncellement de textes non coordonnés. Il s'aggrave du fait que les décrets ne sont pas les seules sources du droit que le Conseil a à consulter. En dehors des textes français, il doit en effet s'inspirer de textes internationaux, déclarations ou conventions adoptées dans des congrès ou des conférences diplomatiques, et qui lient les Puissances co-contractantes, lorsqu'elles ont été dûment ratifiées par leurs autorités souveraines respectives. Il doit même parfois appliquer des textes purement étrangers, par exemple lorsqu'il a à

apprécier les relations qui unissent, d'après leur loi nationale, deux parties momentanément soumises à sa juridiction. Il doit encore tenir compte des usages nautiques généralement suivis, tirer parti de la jurisprudence adoptée par ses devanciers français des siècles antérieurs, ne pas négliger celle des tribunaux de prises étrangers, particulièrement quand ce sont ceux de Puissances alliées, enfin respecter en toutes circonstances l'équité. Les inspirations qu'il puisera dans ces diverses sources ne seront pas toujours d'accord entre elles.

Rappelons ici sommairement les plus importans de ces textes. L'ancien régime nous a légué le règlement du 26 juillet 1778, où l'on trouve encore aujourd'hui le principe qu'un navire ennemi ne peut échapper à la capture par une vente fictive au profit d'un neutre. La Révolution a posé, dans une décision de la Convention (c'est-à-dire dans une loi) du 18 vendémiaire an II, la règle toujours applicable que, lorsque des marins français prisonniers à l'étranger s'évadent, les bateaux enlevés par eux sont de bonne prise à leur bénéfice. Elle avait, nous l'avons dit, institué le Conseil des prises par des arrêtés consulaires des 6 germinal an VIII et 2 prairial an XI, remplacés depuis lors par les décrets des 9 mai 1859 et 28 novembre 1861.

A partir du milieu du XIXe siècle, ce sont les textes internationaux qui deviennent les plus importans. La déclaration du Congrès de Paris, du 16 avril 1856, promulguée en France par décret du 28 avril, n'a pas cessé de constituer la principale base du droit moderne des prises. Nous avons indiqué déjà l'œuvre de la seconde conférence de la paix, tenue à La Haye en 1907. Elle a abouti à la rédaction de treize conventions. Certaines de celles-ci sont étrangères à la guerre maritime. Parmi celles qui lui sont relatives, l'une, comme on l'a vu, prévoyait l'institution d'une cour internationale des prises, mais n'a point pu recevoir d'exécution. Quatre autres sont à signaler : la sixième, qui traite du régime des navires de commerce ennemis au début des hostilités; la dixième, qui adapte à la guerre maritime les principes de la convention de Genève; la onzième, qui apporte certaines restrictions à l'exercice du droit de capture, en faveur des correspondances postales et de diverses catégories de navires particulièrement dignes d'intérêt; la treizième, concernant les

droits et devoirs des Puissances neutres en cas de guerre maritime. Il va de soi qu'elles lient seulement les Puissances qui les ont ratifiées; et celles-ci ont pu refuser leur ratification, ou bien, en la donnant, ont pu en excepter certains articles, par lesquels elles ne sont dès lors point obligées. Mais par une juste réciprocité, les Puissances, qui ont ratifié ces conventions, ne sont pas tenues de les observer à l'égard de celles qui ont refusé leur ratification; si ce refus est partiel, les premières ne sont pas liées vis-à-vis des secondes sur les points exceptés par celles-ci. Nous verrons bientôt une application de cette règle juridique. Disons seulement ici que les quatre conventions précédentes ont été ratifiées en France par décret du 2 décembre 1910. — Enfin, rappelons que la conférence navale de Londres, tenue en 1908-1909, a terminé ses travaux par une très importante déclaration relative au droit de la guerre maritime. Cette déclaration, en date du 26 février 1909, s'est efforcée de fixer, sur les principales questions de ce droit, les usages internationaux. Elle ne comprend pas moins de 71 articles, répartis en neuf chapitres, relatifs respectivement au blocus, à la contrebande de guerre, à l'assistance hostile, à la destruction des prises neutres, au transfert de pavillon, au caractère ennemi (du navire ou de la marchandise), au convoi, à la résistance à la visite, aux dommages et intérêts. Ce serait un véritable code des prises. Malheureusement, il y manque les ratifications des principales Puissances. Mais, peu après le début de la guerre actuelle, le gouvernement français a, pour son compte, par décret du 25 août 1914, rendu cette déclaration de Londres applicable dans notre pays, pendant les hostilités et sous certaines réserves limitativement énumérées.

Au cours du XIXe siècle, il est assez souvent arrivé que notre gouvernement, par une notification publique, fixât au commencement d'une guerre les principes que la marine nationale devrait suivre en matière de prises. On cite notamment à cet égard la déclaration du 25 juillet 1870. — Depuis cette date, le ministre de la Marine a plusieurs fois envoyé des instructions générales sur ces questions au personnel placé sous ses ordres. Les dernières, qui sont en date du 19 décembre 1912, ont été publiées officiellement. Elles portent le titre de « Instructions sur l'application du droit international en cas de guerre, adressées par le ministre de la Marine à

MM. les officiers généraux, supérieurs et autres, commandant les forces navales et les bâtimens de la République. » Elles comportent un plus grand développement que toutes les précédentes et forment 166 articles. Elles ne lient d'ailleurs que les subordonnés du ministre, mais non point le juge des prises. — Celui-ci est lié, au contraire, par les dispositions de décrets postérieurs : car ils émanent, non plus de l'autorité ministérielle, mais de l'autorité du Président de la République, qui est ici investi du pouvoir réglementaire. Depuis l'ouverture des hostilités actuelles, il a plusieurs fois été fait usage de ce pouvoir. Avant même le décret du 25 août 1914, dont nous venons de parler, étaient intervenus ceux du 4 et du 13 août, relatifs aux navires de commerce allemands et austro-hongrois se trouvant dans nos ports. On met sur le même rang les notifications du gouvernement relatives aux articles considérés comme contrebande de guerre, parues au *Journal officiel* les 11 août, 3 octobre, 7 novembre 1914, 2-3 janvier, 12 mars, 29 mai, 22 août, 14 octobre 1915. Et précédemment l'on a trouvé l'analyse sommaire du décret du 13 mars 1915, ayant pour but d'entraver le commerce maritime de l'Allemagne. Ainsi les textes français applicables aux prises sont aujourd'hui des plus abondans. Leur multiplicité même est une des causes qui rendent cette législation, au su des jurisconsultes, entre toutes complexe et délicate à appliquer.

VI

De cet amas de textes si variés, essayons de dégager les principes généraux qui régissent aujourd'hui le droit de prise, et que doit appliquer la juridiction qui lui est spéciale. Essayons aussi de les exposer dans un ordre logique, dont ces textes n'ont point eu souci.

Le droit de prise, actuellement encore, s'exerce sur mer à l'encontre de l'ennemi. C'est dire qu'il peut porter, soit sur les navires, soit sur les cargaisons qui appartiennent à celui-ci. Mais, en outre, il est des cas où il s'exerce à l'encontre du neutre, lorsque ce dernier se comporte en ennemi. Pour définir ce qui est saisissable, nous avons donc à envisager suc-

cessivement le cas du navire ennemi, celui du navire neutre, celui de la cargaison ennemie, celui de la cargaison neutre.

1° Navire ennemi. — La nationalité du navire se détermine par le pavillon qu'il a le droit de porter. Ce droit ne peut pas être fixé en une formule simple, les diverses législations ayant adopté des règles assez divergentes pour préciser les conditions auxquelles elles subordonnent la faculté d'arborer le pavillon national. En général, dans les papiers de bord, on doit trouver la preuve que le navire a droit au pavillon sous lequel il navigue. Il y a lieu de prévoir le cas où il y aurait eu transfert d'un navire ennemi sous pavillon neutre. Pour que ce transfert soit valable au point de vue qui nous intéresse, c'est-à-dire pour qu'il fasse échapper ce navire à la confiscation, il faut, en principe, qu'il ait lieu avant l'ouverture des hostilités. C'est l'idée que formulait déjà le règlement du 26 juillet 1778, dans son article 7. C'est aussi celle qui inspire la déclaration de Londres, dans ses articles 55 et 56. Le premier de ceux-ci porte même que ce transfert de pavillon est nul, quoique effectué avant l'ouverture des hostilités, s'il avait pour but d'éluder les conséquences qu'entraîne le caractère de navire ennemi. Et, inversement, le second permet de maintenir le transfert, postérieur à l'ouverture des hostilités, s'il est établi qu'il n'a pas eu le même but.

Certains navires, quoique de nationalité ennemie, échappent à la confiscation. Ce sont d'abord, en vertu de la dixième convention de La Haye, les navires-hôpitaux; puis, en vertu de la onzième convention, les bateaux exclusivement affectés à la pêche côtière ou à des services de petite navigation locale, et, d'autre part, les navires chargés de missions religieuses, scientifiques ou philanthropiques. Cette dernière convention soustrait à la saisie la correspondance postale trouvée en mer, mais non pas les paquebots-poste. Il va de soi que les navires-cartels ou parlementaires sont insaisissables, et un sentiment d'humanité conseille d'étendre cette solution aux navires naufragés.

2° Navire neutre. — En principe, les navires neutres ne sont naturellement pas confiscables. Ils le deviennent cependant dans certains cas particuliers. Le premier est celui où ils se rendent coupables d'assistance hostile, c'est-à-dire d'aide à l'ennemi, soit qu'ils prennent une part directe aux hostilités, soit qu'ils transportent les troupes de l'ennemi ou transmettent

des nouvelles dans son intérêt, soit même simplement qu'ils aient été affrétés par le gouvernement ennemi ou placés sous les ordres d'un de ses agens. Le second est celui où ils transportent de la contrebande de guerre, et nous dirons dans un instant en quoi celle-ci peut consister; mais il faut pour cela que cette contrebande forme plus de la moitié de la cargaison, soit en valeur, soit en poids, soit en volume, soit en fret. Le troisième cas, où un navire neutre devient saisissable, est celui où il tente de forcer un blocus effectif. Le quatrième et dernier est celui où il essaie de résister à la visite du navire de guerre qui l'a rencontré. On trouvera, un peu éparses, dans la déclaration de Londres, les règles applicables à ces divers cas.

Nous ajouterons seulement que le navire neutre n'est pas seul à encourir la confiscation dans ces diverses hypothèses. Le navire allié ou national qui se rendrait coupable des mêmes délits subirait aussi cette peine.

3° *Marchandise ennemie.* — On appelle ainsi la cargaison ou partie de cargaison qui appartient à un ennemi. Elle est saisissable, si elle navigue sous pavillon ennemi. Mais, depuis bien longtemps, la marine française la respecte quand elle navigue sous pavillon neutre. C'est la règle célèbre : « le pavillon couvre la marchandise. » Les plénipotentiaires français l'ont fait triompher au Congrès de Paris, de 1856, et elle est devenue l'article 2 de la déclaration de ce Congrès, ainsi conçu : « Le pavillon neutre couvre la marchandise ennemie, à l'exception de la contrebande de guerre. » — D'ailleurs, la marchandise est présumée ennemie quand elle navigue sous pavillon ennemi. La preuve contraire peut être faite, notamment au moyen des papiers de bord. Le mode normal de preuve est la production du connaissement qui doit accompagner la marchandise. — Il va de soi que, dans la cargaison d'un même bâtiment, certaines portions peuvent appartenir à des ennemis, et d'autres à des neutres. On applique alors distributivement à ces deux catégories les règles qui sont spéciales à chacune d'elles.

4° *Marchandise neutre.* — C'est celle qui appartient à un neutre. On a toujours admis qu'elle n'est pas saisissable sous pavillon neutre. En outre, l'Angleterre estimait qu'elle ne devait pas l'être, même sous pavillon ennemi. Ce principe a été accepté par le Congrès de Paris, et l'article 3 de la déclaration

de celui-ci porte que « la marchandise neutre, à l'exception de la contrebande de guerre, n'est pas saisissable sous pavillon ennemi. »

Aujourd'hui, l'élargissement de la notion de contrebande de guerre fait admettre qu'on peut saisir des objets de contrebande appartenant à un neutre, même s'ils voyagent sous pavillon neutre.

Qu'est-ce donc que la contrebande de guerre? C'est la marchandise qu'un belligérant peut utiliser pour sa campagne. En la lui apportant, un neutre sort de sa neutralité, il manque aux devoirs qu'elle lui impose, il rend ainsi son bien passible de saisie.

On distingue deux sortes de contrebande de guerre : la contrebande absolue et la contrebande conditionnelle. La première a, par nature, une destination belliqueuse : c'est le cas des armes, des projectiles, des poudres de guerre. La seconde consiste en objets qui peuvent servir à des usages civils, mais aussi à des usages militaires : c'est le cas des vivres, des fourrages, des vêtemens, des métaux précieux.

La déclaration de Londres a donné des listes des objets compris dans ces deux catégories, et elle a admis que ces listes pussent être complétées par des déclarations unilatérales des gouvernemens belligérans; nous avons dit déjà que le gouvernement français a plus d'une fois usé de cette faculté au cours de la présente guerre. L'intérêt qu'il y a, pratiquement, à distinguer les deux catégories, est le suivant. Les objets de la première sont de bonne prise, s'ils sont saisis en mer alors qu'ils faisaient route vers un territoire ennemi ou occupé par les forces de l'ennemi. Au contraire, ceux de la seconde ne le sont, en principe, que si le capteur peut établir en outre qu'ils étaient destinées à l'usage des forces armées ou des administrations de l'ennemi : car, s'ils allaient à des particuliers, ils ne seraient sans doute point à usage belliqueux. Nous verrons pourtant que, dans la présente guerre, cette distinction a perdu de son intérêt par le fait de l'Allemagne. — Indiquons seulement, en terminant, que la Conférence de Londres n'a pas voulu que les propriétaires neutres vissent tout à coup saisir à leur détriment une marchandise qu'ils auraient embarquée avec des intentions innocentes. Elle a décidé que si un navire est rencontré en mer, naviguant dans l'ignorance des hostilités

ou de la déclaration de contrebande applicable à son chargement, les articles de contrebande qu'il porte ne peuvent être confisqués que moyennant indemnité.

Dans ce qui précède, nous n'avons envisagé que la question de savoir sur quoi peut porter la capture. Mais il faut aussi indiquer qui peut y procéder, où et quand elle peut avoir lieu. Les navires de guerre, depuis la suppression de la course, ont seuls l'exercice de ce droit ; mais on leur assimile les croiseurs auxiliaires, navires de commerce incorporés, pour la durée des hostilités, dans la marine nationale. La capture peut être opérée soit en haute mer, soit dans les eaux territoriales des belligérans, mais non pas dans les eaux territoriales des neutres. Il serait concevable qu'elle pût avoir lieu depuis la déclaration de guerre jusqu'à la conclusion de la paix. Mais on estime équitable qu'au début de la guerre, des navires de commerce ennemis qui sont rencontrés en mer ignorant les hostilités ne puissent être capturés. La sixième convention de La Haye l'avait décidé, dans son article 3. L'Allemagne ne l'a ratifiée qu'en exceptant cet article. Aussi, par une nécessaire réciprocité, le gouvernement français a-t-il décidé, dans le décret du 4 août 1915, que les navires allemands ne pourraient se prévaloir de cet article pour échapper à la saisie. Toutefois, dans le même décret, il accordait aux bâtimens de cette nationalité qui se trouvaient dans les ports français un délai de sept jours pour en sortir librement et avec un laissez-passer.

Nous ne saurions nous expliquer ici longuement sur les opérations de la capture. Rappelons seulement que tout navire de commerce est soumis au droit d'arrêt et de visite, que peuvent exercer les bâtimens de guerre pour constater sa nationalité et s'assurer qu'il ne porte pas de contrebande. Ajoutons que, en France, les instructions du ministre de la Marine interdisent à ces bâtimens de relâcher moyennant rançon leurs prises. Indiquons enfin que celles-ci ne sauraient être détruites, aux termes de la déclaration de Londres, que si elles compromettent la sécurité du capteur, et après que celui-ci a assuré la vie sauve à leurs passagers en les prenant à son propre bord.

VII

Le Conseil des prises a eu, depuis le début des hostilités, mainte occasion d'appliquer les principes qui viennent d'être dégagés. Dans les douze premiers mois de la guerre, il s'est vu appelé à statuer sur vingt-sept prises maritimes, et en outre sur dix-huit saisies de marchandises faites en exécution du décret du 13 mars 1915. Parmi les affaires de prises, il en est plusieurs qui présentaient un intérêt pécuniaire considérable. Certaines d'entre elles n'ont pu recevoir une solution immédiate. L'une est celle du vapeur norvégien *Heina*, capturé à raison de l'assistance hostile qu'il avait prêtée ou tenté de prêter aux croiseurs allemands de l'Atlantique. Cette affaire a exigé un supplément d'instruction, qui vient d'aboutir à la confirmation de la prise. Une autre, qui avait quelque peu ému l'opinion publique, est celle du vapeur *Dacia*, originairement allemand, plus tard transféré sous le pavillon des États-Unis dans des conditions suspectes. Le nouveau propriétaire de ce bâtiment, citoyen américain, a sollicité deux remises successives, d'un mois chacune, pour produire complètement ses justifications. Sa demande de renvoi ayant été présentée par son gouvernement au nôtre, le Conseil des prises a cru devoir l'admettre. Mais finalement, toutes productions une fois faites, il a jugé la capture bonne et valable. Dans une troisième cause, celle du navire *Persepolis*, il a également accordé, sur la demande du gouvernement persan, deux remises successives, dont la seconde est en cours.

Dans toutes les autres affaires de prises, il a statué plus rapidement, quoiqu'il ait été parfois obligé de réserver certaines questions qui n'ont pu être tranchées avec le problème principal et ont dû faire l'objet d'une décision ultérieure. Nous n'analyserons pas sa jurisprudence sur les points où elle fait simplement application des principes contenus dans les textes et précédemment résumés. Mais nous relèverons ici certains points, sur lesquels elle a été amenée à lever elle-même des difficultés que ces textes n'avaient pas prévues.

Le vapeur espagnol *Federico* avait été capturé pour assis-

tance hostile, comme ayant transporté en plusieurs voyages de nombreux sujets allemands ou austro-hongrois qui, habitant l'Espagne, rejoignaient leurs drapeaux. La décision qui valide cette saisie a résolu deux questions. D'une part, elle porte que la visite immédiate du navire confisqué ayant été empêchée par l'état de la mer, il avait pu correctement être conduit dans un port français pour qu'il y fût procédé à cette opération. D'autre part, elle admet que les passagers de ce navire devaient être regardés comme « incorporés » au sens de l'article 45 de la déclaration de Londres. Le rapport qui précède cette déclaration n'aurait pas conduit à cette conclusion. Mais la déclaration n'a pas par elle-même force exécutoire, n'ayant point été ratifiée par les Puissances intéressées. Son texte a simplement été mis en vigueur par le décret du 25 août 1914, acte unilatéral du gouvernement français. Dès lors, l'interprétation de ce texte ne doit pas être cherchée uniquement dans le rapport de la Conférence de Londres, mais il appartient au Conseil des prises lui-même de la donner, et il peut y tenir compte de toutes les circonstances de fait.

C'est également la considération de ces circonstances qui l'a conduit à résoudre la question de la contrebande de guerre d'une façon plus simple peut-être que les textes n'auraient permis de le prévoir. La déclaration de Londres distinguait entre la contrebande absolue et la contrebande conditionnelle; nous avons montré plus haut le sens de cette distinction et ses conséquences. En présence d'objets de contrebande simplement conditionnelle, l'État capteur devait prouver, pour obtenir la validation de la saisie, que ces objets étaient destinés aux forces armées ou aux administrations de l'État ennemi. La façon dont ce dernier a conduit la guerre s'est trouvée faciliter cette preuve. Maintes fois, dès le début des hostilités, les connaissemens de ces objets étaient en blanc, ou à ordre, ce qui rendait aisé d'en faire passer le bénéfice à une personne non dénommée. Des cargaisons de vivres se rendaient, par exemple, à Rotterdam, d'où la convention du Rhin du 17 octobre 1868 permettait de les expédier sans contrôle en Allemagne. En ces hypothèses, la destination de la marchandise était fort suspecte. Elle le devint encore davantage, quand le gouvernement allemand eut assumé la direction du ravitaillement de toute la population civile de l'Empire. A partir de ce moment, si un objet de contrebande

conditionnelle naviguait vers un port allemand, ou vers un port d'où il pouvait très facilement passer en Allemagne, et si en outre, après capture, il ne faisait l'objet d'aucune réclamation de la part d'un destinataire, ces faits durent être interprétés comme des indices suffisans de « culpabilité, » quand on ne trouvait pas la preuve contraire dans les papiers de bord. La distinction entre contrebande conditionnelle et contrebande absolue perdait ainsi la valeur admise par les textes. Et pourtant, le respect du Conseil des prises pour le droit des neutres est tel, qu'en des circonstances de cet ordre il a admis des solutions qui leur sont bien favorables. Dans l'affaire du vapeur hollandais *Nieuw Amsterdam*, la capture avait eu lieu, il est vrai, le 2 septembre 1914, mais à la date de la décision, le 19 février 1915, l'état de fait indiqué à l'instant existait pleinement. Le Conseil des prises a néanmoins admis la libération d'une cargaison de farine et de fourrages, en retenant l'offre de son propriétaire de faire contrôler par le consul de France à Amsterdam la distribution en Hollande de son contenu, si difficile à réaliser qu'un pareil contrôle pût paraître.

Le Conseil a encore plus d'une fois montré son libéralisme, en accordant la restitution au propriétaire d'objets de contrebande conditionnelle, ou une indemnité, s'ils avaient été vendus, dans des cas où ce propriétaire avait pu ignorer le caractère de ces objets. C'est ce qui a eu lieu notamment pour le vapeur roumain *Jiul*, pour le vapeur hollandais *Insulinde*, pour le vapeur italien *Apollonia*. Il l'a prouvé encore, dans une hypothèse où il avait à statuer sur la demande d'une compagnie de navigation. Celle-ci avait transporté, sur le vapeur hollandais *Fortuna*, des marchandises qui furent confisquées ; elle réclamait à l'État français le fret convenu pour ces marchandises; le Conseil a admis qu'elle était fondée à le faire, et l'a renvoyée devant le ministre de la Marine pour y établir qu'elle n'avait pas touché ce fret par ailleurs et justifier de son montant.

On voit par ces exemples, qui pourraient être multipliés, avec quels égards notre juridiction des prises a traité les neutres. Mais il est juste d'ajouter que, vis-à-vis de nos adversaires eux-mêmes, elle n'a pas oublié les devoirs créés par l'humanité. Quand elle a validé la prise d'un bâtiment ennemi et de sa cargaison, elle n'a pas manqué d'ajouter que les objets formant la propriété personnelle de l'équipage seraient laissés ou remis à

sa disposition. Quand une partie ennemie a manifesté l'intention de se défendre devant elle par ministère d'avocat, comme le fit par exemple la société allemande propriétaire du navire *Czar Nicolai II*, elle n'a point hésité à l'y autoriser. Dans l'un et l'autre cas, le Conseil des prises actuel ne faisait que suivre les traditions généreuses de ses devanciers. Il faut croire que ces traditions n'existent pas partout au même degré, puisque dans les guerres navales précédentes, l'Angleterre n'admettait point le capturé ennemi à plaider. Certaines cours des prises britanniques l'ont fait dans la guerre actuelle, et c'est tout à leur honneur. Mais l'exemple de notre Conseil y est peut-être pour quelque chose.

Parmi les décisions du Conseil des prises, plusieurs ont été déférées en appel au Conseil d'État, qui n'a encore statué que sur une seule. Toutes sont soumises à la libre discussion des jurisconsultes du monde entier. Elles pourront être contestées, sur tel ou tel point. Quelle décision ne l'est jamais? Ce qu'il sera difficile de nier, c'est le souci d'équité dont elles se sont toutes inspirées. En présence d'une législation exceptionnelle faite pour l'état de guerre, le Conseil des prises n'a point oublié la règle d'impartialité qui était celle de ses membres, dans les fonctions dont ils étaient investis pour le temps de paix. Si spéciales que fussent les circonstances au milieu desquelles ils avaient à remplir leur mission, ils y ont vu une mission de justice. La recherche du droit, dans chacun des litiges portés devant eux, a été leur seule préoccupation.

René Worms.

LE FILS DU RÉGENT

I

Le *Fonds d'Orléans*, légué à l'Institut par le comte Beugnot, renferme un manuscrit inédit de Louis, Duc d'Orléans. Le Prince, cédant à l'instinctif besoin qu'ont les hommes sur le retour de revivre leur jeunesse morte, s'est plu, dans ces pages écrites pour soi, avec sincérité, sans recherche de littérature, à évoquer son enfance.

Ces souvenirs sont intéressans à un double titre : quelque effacée que soit la figure du fils du Régent, elle n'en impose pas moins l'attention historique due à un prince de la Maison de France. Nul d'entre eux n'est indifférent, car chacun est un anneau de cette chaîne qui relie notre Histoire ; chacun précise celui qui précède, explique celui qui suit. Puis, à travers les menus détails qui nous initient à l'éducation physique et intellectuelle d'un prince du sang au xviiie siècle, apparaît en maints endroits la tare psychique de cet esprit par ailleurs bien doué. Cette tare, que développeront les années, conduisit Louis d'Orléans au seuil de la folie ; une mort prématurée l'empêcha, seule, d'y sombrer.

Fils du Régent, aïeul d'Égalité, trait d'union entre le grand siècle et les temps nouveaux, ce prince paraît comme un fruit singulier sur l'arbre de sa race ; en lui rien ne rappelle son père, rien ne fait présager son petit-fils. Cependant il revit étrangement dans la sœur de ce dernier, la mystique et folle Duchesse de Bourbon. Ses racines mentales plongent dans une

lointaine ascendance maternelle : son aïeule, Mme de Montespan, avait pu lui transmettre, ainsi qu'à ses sœurs, quelque germe de de la « folie des Mortemart, » folie aussi proverbiable que leur esprit.

« Et voilà ce qui a passé dans l'âme de ce pauvre Prince, » déplore Argenson son chancelier, un de ceux qui l'ont le mieux observé et, malgré tout, apprécié : « tout s'expliquera chez lui par la folie, et par une folie dévote et ennemie de la société. »

De sa mère, il avait hérité les traits et une timidité invincible qui contribua à lui donner une humeur mélancolique, un aspect farouche peu compatibles avec son rang. La timidité de la Duchesse d'Orléans était à ce point morbide qu'elle ne pouvait pas, dit Saint-Simon, supporter le regard du roi, son père, ni celui de Mme de Maintenon : « Elle ne leur répondoit jamais qu'en balbutiant. »

Mais, chez la mère comme chez le fils, cette disposition s'alliait à l'orgueil de la race et au sentiment très vif de ce qui leur était dû.

Dans ses crises les plus aiguës d'humilité chrétienne, alors qu'il dissimulait son cordon bleu sous des habits de pauvre, Louis d'Orléans ne souffrait pas qu'on manquât en si peu que ce fût aux honneurs dus à un premier prince du sang. C'était pour lui un patrimoine intangible, supporté impatiemment en ce qui le concernait, mais qu'il entendait transmettre intact à ses descendans. Cette hauteur dans l'humilité n'est pas le contraste le moins curieux présenté par ce caractère si complexe.

Le Duc d'Orléans eut son heure d'ambition, mais non pas l'heure fixée par le destin : l'occasion qu'il ne sut saisir ne se retrouva jamais plus. Il avait de la volonté et eût aimé gouverner les peuples ; se jugeant méconnu, il renonça à l'effort et alla s'ensevelir tout vif à Sainte-Geneviève, « ne pouvant soutenir davantage l'ingratitude des hommes. »

Dans sa cellule de moine, pendant plus de dix ans, le Prince écrivit d'innombrables ouvrages d'une stérile érudition religieuse et, probablement aussi, ces souvenirs d'enfance :

Souvenirs d'enfance de Louis, Duc d'Orléans

Je naquis le 4e aoust 1703. J'avois trois sœurs qui m'avoient précédé. Leur gouvernante fut la mienne, et l'on me donna seu-

lement une sous-gouvernante particulière et des femmes pour me servir.

J'estois né très foible, et la première nourrice qu'on me donna se trouva peu de temps après hors d'état de me nourrir. Elle le cacha et me donna de mauvais laict. Je tombai dans une maigreur qui inquiéta beaucoup et, je crois, contribua à la foiblesse dont j'ay toujours esté. On trouva une paysanne de Colombe, nommée Nicole Turenne qui acheva de me nourrir. C'estoit une paysanne fort grossière et de caractère extraordinaire. Je fus donc élevé *magnis curis*, j'estois extrêmement retardé, je commençai à parler si tard que Madame ma grande mère craignit que je ne fusse muet, ce fut donc une grande nouvelle, la première fois que je prononçai *papa*.

Il y avoit alors dans la maison un ecclésiastique provençal nommé l'abbé Philbert qu'on avoit mis auprès de Mademoiselle, — c'est ainsy qu'on appelloit l'aînée de mes sœurs, — pour lui apprendre son catéchisme.

Un jour que mon père devoit venir pour se donner le plaisir de me voir parlant, par conséquent, le lendemain ou le surlendemain que j'eus commencé à parler, cet ecclésiastique me dit : « — Vous ne direz point *papa* que je ne mette mon doigt sur mon front. »

Mon père arrive, on m'invite à parler. J'avois usé abondamment de mon nouveau talent, mais en présence de mon père, je gardois le silence. Enfin il apperçoit que j'avois toujours les yeux fixés sur l'abbé Philbert. Il demande pourquoy je ne regardois que luy. Aussitost le signal me fut donné. Je dis *papa* et le répétai sans cesse. Ainsy la première leçon que j'aye eue a été de ne point obéir à mon père et de lui faire une niche.

Je ne sais, comme il s'en va sans dire, ces premiers faits que par ouï dire, mais je me souviens que, dans ce premier âge, j'avois peur des ombres que les corps portoient contre les murailles, et qu'on faisoit courir de petits garçons après leur ombre pour m'accoutumer à cet objet là. J'avois aussy peur de tout ce que je ne voyois pas communément, spécialement des grandes barbes.

La première chose que je me souvienne qu'on m'ait apprise est à jouer au papillon. Je n'avois pas cinq ans qu'on admiroit comme j'assemblois bien les cartes pour composer le nombre

qu'il falloit. Cela auroit pu marquer de la disposition pour le calcul, mais cela ne s'est pas soutenu. Je n'ay point, sur cet article, de talent particulier.

A cinq ans et demi, on m'osta ma sous-gouvernante et l'on me donna M. de Longepierre, connu par plusieurs ouvrages de poésie, quoyque de bel esprit et portant l'épée (1). Il m'amena, au bout de peu de jours, un précepteur, M. l'abbé Le Brasseur.

On commença alors à m'apprendre à lire, ma religion, l'histoire sainte. J'avois assez de goust pour ces deux messieurs, mais on me les osta au bout de six mois. M. l'abbé Le Brasseur a élevé plusieurs des enfans de M. le chancelier d'Aguesseau.

On me laissa pendant quelque temps, je crois six semaines ou deux mois, avec mes femmes, sans personne pour prendre soin de mon instruction, ensuite on me donna messieurs Frémont. Mon père les connaissoit parce qu'ils avoient été sous M. de Saint-Laurent qui avoit pris soin de son éducation.

Ils avoient des lettres et de la piété, mais nul usage du monde, ce qui fit qu'ils se donnèrent beaucoup de ridicules à Versailles où l'on me mena alors.

Ma compagnie la plus ordinaire estoit des pages. Au mois d'avril 1710, on me donna pour précepteur l'abbé Montgault. Il avoist esté Père de l'Oratoire et y avoist esté élevé à l'ordre de la prestrise. Il en estoit sorti à cause de son mauvais estomach, sans nulle autre cause, selon que me l'a asseuré plusieurs fois le P. de la Tour. Il fut indiqué à mes parens par le P. du Trévoux, jésuite. Il estoit réellement capable de son employ, il savoit bien le latin, le grec, même un peu d'hébreu et avoit l'esprit singulièrement aimable en conversation. Je ne savois pas encore lire couramment lorsqu'il vint auprès de moy, aussy on peut dire qu'il a commencé et achevé mon instruction. On m'avoit laissé deux femmes qui me servoient dans la maison et ne me suivoient plus lorsqu'on me menoit promener. Dans les temps où j'estois avec elles, je leur racontois des histoires comme m'estant arrivées qui n'avoient pas l'ombre de vérité, même de vraisemblance; je les appellois mes imaginations. J'aurois volontiers babillé tout le jour de cette manière, si l'on ne m'avoit fourni d'autres amusemens et occupations. Lorsque je racontois des

(1) On a de luy les idylles de Théocrite traduites en vers françois par Bern. de Hecqueleyre, baron de Longepierre, 1688. Ce titre annonce qu'il étoit gentilhomme. Je n'en sais pas davantage.

faits possibles, on me demandoit ce qui estoit vray et ce qui estoit faux, et je le distinguois avec exactitude.

Estant à Saint-Cloud avec le chevalier d'Orléans (1), depuis Grand Prieur de France, on nous menoit promener ensemble, et je l'entretenois de mes imaginations.

Il n'avoit point la pareille à me rendre. Un jour, il s'avisa de me dire qu'il y avoit des machines avec lesquelles on faisoit voler les hommes, qu'il en avoit vu une qu'on luy avoit ajustée et qu'il avoit volé. Son valet de chambre certifioit le fait.

Je disputai longtemps, demandant qu'on convînt que cela n'estoit pas plus réel que mes imaginations, ce qu'il ne voulut pas accorder. Enfin, lorsque j'estois prest à céder au poids de l'autorité du valet de chambre, sa gouvernante qu'il avoit encore, quoique d'un an plus vieux que moy, et qui causoit quelques pas derrière nous avec l'abbé Montgault, demanda quel estoit le sujet de notre dispute. On luy dit. Elle dit qu'elle ne se souvenoit point de cela, ce qui fit cesser le persiflage.

Dans ce même temps, je m'estois fait une langue : je formois des sons hétéroclites sans règle que j'appelois parler ma langue. On m'interdit ce badinage parce qu'on s'apperceut un jour que je priois Dieu à la messe de cette manière, c'est-à-dire que, paroissant lire dans un livre, je formois de ces sons.

Au mois de février 1711, on acheva de m'oster les femmes et l'on me donna M. de Court (2) avec titre de sous-gouverneur. C'est luy qui a achevé mon éducation. Il avoit un frère auprès de M. le Duc du Maine, mon oncle, qui avoit beaucoup d'esprit Celuy cy en a peu, mais il avoit vescu en bonne compagnie et s'y est bien pris pour m'inspirer des sentimens d'honneur et me faire secouer la timidité qui m'est naturelle. J'appelle icy timidité la crainte des petits dangers ou des choses non dangereuses dont les enfans s'effrayent sans raison, car pour la timidité qui fait qu'on est embarrassé avec les gens qu'on ne connoist pas, on ne me l'a point ostée.

Dans les commencemens de cette nouvelle éducation, j'entretenois M. de Court et l'abbé Montgault de mes imaginations, comme je faisois précédemment à mes femmes. Au bout de quelque temps on me dit que j'estois trop grand pour parler

(1) Son frère consanguin, fils naturel du Régent.

(2) « De Court, dont le nom n'étoit point faux, et qui, de plus, étoit un pédant achevé. » (*Saint-Simon.*)

ainsy, sans rime ni raison. Aussitost j'arrestai ce babil, mais je continuai intérieurement le même jeu d'esprit.

Comme on s'apperceut que je parlois tout seul et que cela pouvoit former un tique fâcheux, on me proposa de faire part de mes pensées, mais je le refusai. La manie de la langue revint aussy, à plusieurs reprises, jusqu'à l'âge de dix ans; pour les imaginations, elles ont subsisté dans le secret le plus exact jusqu'à ma conversion en 1726, où je sentis que c'estoit une chose à réprimer qui avoit fortifié les passions et qui pouvoit les faire renaistre; mais il faut suivre l'histoire de mon enfance.

La toilette du soir où il falloit mettre mes cheveux en papillottes estoit un temps d'une demie heure fort contraignant et ennuyeux pour moy. On jugea à propos de le remplir par une lecture. On commençoit par un livre de piété dont on lisoit fort peu, et ensuite un livre prophane qu'on cherchoit propre à m'amuser sans inconvénient. On lut d'abord une vie de saint Louis. Je m'endormois à cette lecture, ce qui ne surprenoit point. Ensuite on fit lire Don Quichotte. Ce livre me plut et, au bout de quelques jours, je demandai la permission d'en lire moy-même à mes heures de récréation.

On me la donna avec plaisir et je commençai, dès lors, à marquer un goust décidé pour la lecture. Je ne me souviens pas combien dura la lecture de la vie de saint Louis, ny en quel temps commença celle de Don Quichotte. Tout ce que je sais, c'est que je n'avois pas dix ans, je crois même pas neuf ans accomplis, lorsque mon goust pour la lecture se manifesta. Après Don Quichotte, je lus plusieurs voyages qui m'amusèrent beaucoup. Dans l'été de 1712, se fit le double mariage de M. le Duc avec Mlle de Conty et de M. le Prince de Conty avec Mlle de Condé, aujourd'huy Mme la Princesse de Conty, mère et douairière. On ne me menoit point encore aux cérémonies, mais, pour cette occasion, on me mena aux fiançailles où je signai mon nom fort lentement et assez mal, parce que j'avois fort peu profité avec le maistre à écrire. Le lendemain on me fit manger au festin royal. C'est une grande cérémonie où les princes et les princesses sont rangés par l'ordre de leur naissance et sans distinction de sexe, au lieu que, dans les cérémonies ordinaires, les grandes messes, etc., auxquelles le Roy assiste sur son prie-Dieu, les princes sont d'un costé, toutes les princesses de l'autre.

Par l'arrangement de ce repas, je me trouvai entre mon père et M[me] la Duchesse ; mon père ne se mesloit point de mon éducation et ne savoit point les attentions que ma délicatesse rendoit nécessaires sur ma nourriture.

Il me laissa manger tout ce que je voulus et je me donnai une indigestion très forte. Quelque temps après ma mère me mena dîner avec elle à l'Estoille, petite maison qu'elle avoit dans le parc de Versailles. Elle avoit le projet de ne me laisser manger que ce qui convenoit pour ma santé, mais comme mes gouverneurs ne pouvoient, à cause de son rang, manger avec elle, les attentions ne furent pas poussées aussy loin qu'il falloit et, cette seconde indigestion succédant à l'autre, ma santé en fut notablement altérée. Il s'y joignit une espèce de vapeurs noires qui me porta à accuser des maux que je n'avois point. On me fit beaucoup de remèdes et, comme je déguisois mon état, que j'y ajoutois des circonstances qui n'estoient point et qui le faisoient paraistre plus grave qu'il n'estoit réellement, peut-être cela fut il cause qu'on me donna des remèdes qui ne convenoient pas à mon estat ; ce qu'il y a de constant, c'est que je m'affoiblis alors notablement. M. de Court avoit fait demander au Roy, par mes parens, la permission d'accommoder, pour mon amusement, un massif entouré de treillages qui estoit derrière le bosquet de l'arc de triomphe.

Il le fit accommoder sur l'argent que mon père me donnoit pour mes menus plaisirs. Je n'avois aucun goust de dépenses et je ne m'informois point de ce que devenoit cet argent qui estoit, je crois, 700 livres par mois.

Il me fit faire une besche, une pioche, un râteau, une brouette proportionnés à ma taille et à ma force. Je m'amusois beaucoup à user de ces outils avant que d'estre incommodé, mais, lorsque je le fus, je m'y apperceus moy même que mes forces diminuoient. Je remarquois avec chagrin que je ne pouvois plus traîner la brouette aussy chargée que j'avois fait quelque temps auparavant. Cela ne me fit point prendre le parti de cesser la feinte que je meslois dans ma maladie.

Je ne connoissois point le mal que je me faisois à moy même. Pour me fortifier, on avoit cherché à me faire faire autant d'exercice que j'en pouvois supporter. Cela m'avoit esté agréable. On le retrancha. Ce retranchement me le fut aussy. M. de Court me faisoit asseoir dans mes promenades, et je cau-

sois là tranquillement et raisonnablement. On entendoit, aux environs de Versailles, le canon du Quesnoy et de Landrecies. La France estoit à deux doigts de sa perte. On disoit que Louis XIV, quoique âgé de soixante-quinze ans, vouloit se mettre en personne à la tête de ses troupes, qu'on transporteroit le Dauphin dans un lieu plus éloigné de la frontière que Versailles. Cela émut mon petit génie et commença à me faire informer des nouvelles publiques.

La séparation des Anglois d'avec les autres alliés, l'affaire de Denain qui sauva le royaume, furent des événemens sur lesquels je parlois et entrois en conversation, comme y prenant part. Mon estude avoit esté réglée dès le commencement à quatre heures par jour. Mes infirmités faisoient que, souvent, elle manquoit totalement, ou que le temps s'en passoit en conversation ou en lectures d'amusement. Cependant, pendant les deux années de santé que j'avois eues, je n'avois pas laissé de profiter. L'abbé Montgault ne m'avoit point appris la grammaire latine, mais aussytost que je sçus décliner et conjuguer, il se mit à expliquer. Il écrivoit sur un papier plié les mots que je ne savois point et me les faisoit apprendre par cœur avec leurs significations. Outre le latin, il m'apprenoit l'histoire, la géographie, le blason. Tout cela estoit pris sur les quatre heures d'estude, par conséquent il y avoit peu de temps pour le latin. Lorsqu'il me faisoit voir un autheur difficile pour moy, il m'expliquoit d'abord ce que j'en devois voir dans ma leçon en me faisant remarquer la construction, et ensuite j'expliquois.

Lorsqu'on reprenoit le même autheur, j'expliquois d'abord. J'estois venu, par cette méthode, à entendre du Térence assez aisément pour le gouster. Je donnois quelques fois le ton à la première lecture et, quand je le donnois juste, il me disoit : « — Passez, Monseigneur, vous entendez, » ce qui me faisoit un singulier plaisir. Quand je donnois le ton faux, il me faisoit expliquer.

On m'envoya à Paris sur la fin de 1712, et j'y passai, je crois, toute l'année 1713. Lorsque j'estois à Versailles, on me menoit, le Vendredy Saint, à l'office dans une tribune de la chapelle. A Paris, on fut embarrassé de me mener dans une église à cause de ma délicatesse, moyennant quoy je passai le Vendredy Saint sans entendre la messe, et les autres jours solennels je n'entendis qu'une messe basse. Ils n'étoient distingués des jours

ouvriers que par quelques instructions de religion qu'on mettoit à la place de l'estude du matin. L'après dînée entière se passoit à jouer. Pendant tout ce séjour de Paris, je crus très peu et maigris beaucoup. Ma mère, inquiète de ma santé, prit le parti de me faire venir à Versailles et dîner tous les jours avec elle. Elle défendit toute estude, toute leçon, de quelque espèce que ce fust. Elle avoit attention à ne me laisser rien manger de malsain, mais cette attention n'estoit pas poussée, à beaucoup près, aussy loin qu'elle l'avoit esté pendant mon séjour à Paris. Soit la satisfaction de ce nouveau train de vie, soit que la maladie fust à la fin de son cours, et soit parce que la volonté de Dieu n'estoit pas que je mourusse alors, ma santé se rétablit et je commençai à rengraisser. Je ne me souviens point au juste si ce fut à la fin de l'esté de 1713 ou au printemps de 1714 qu'on me ramena de Paris à Versailles. Je sais seulement que c'estoit dans une belle saison. Pendant ce temps que je n'estudiois point, je passois les deux heures de l'estude du matin avec l'abbé Montgault. C'estoit un arrangement pris pour donner à M. de Court le loisir de faire ses affaires dans Versailles. Je ne sais point combien ce congé total dura, mais je sais que ce fut assez pour que je m'en ennuyasse et demandasse de moy-même à reprendre l'estude.

Dans le temps du matin que je passois avec l'abbé Montgault sans estudier, je lisois des livres françois pour m'amuser et, spécialement, l'histoire d'Alexandre de Quinte Curce traduit par Vaugelas, qui m'amusoit beaucoup, car M. de Court avoit monté ma teste au goust de la guerre; mais, dans ce livre, je relevois souvent des fautes de françois où le traducteur tomboit, et l'abbé de Montgault, qui estoit de l'Académie françoise et parloit très purement sa langue, comme on le voit dans sa traduction des lettres de Cicéron à Atticus qu'il donna au public, je crois, vers ce temps-là, trouvoit que mes critiques estoient communément justes.

Je luy faisois aussy des questions sur la physique. Un jour je luy demandai pourquoy une pierre tomboit, si ce n'étoit pas parce que la colonne d'air qui estoit au-dessus estoit plus forte que celle qui estoit au-dessous. Il regardoit ces questions comme au-dessus de mon âge et disoit que j'avois de grandes dispositions pour la physique.

Un jour que j'estois chez Madame ma grande mère, avec la

liberté qu'on donne à son petit fils et qu'elle me donnoit plus grande que bien d'autres m'auroient fait, je trouvai sur une table, dans un coin de la chambre, les Métamorphoses des insectes de Gredart. J'en lus et, chaque jour, lorsque je venois chez elle, j'allois me saisir de ce livre et en lisois. Mme de Brostel (1) qui estoit fort assidue chez Madame, quoyque sans titre, parce que les Princesses, même filles de France, n'avoient alors qu'une dame d'honneur et une dame d'atours... Les dames du palais estoient une distinction pour les reines et les dauphines. Les princesses du sang n'avoient qu'une dame d'honneur sans dame d'atours et, aujourd'huy, elles ont toutes des dames de compagnie; Madame de Berry a commencé à avoir des dames sur la fin du règne de Louis XIV, ma mère en prit pendant la Régence, en donna à ma femme lorsque je me mariai et, dès lors, tout fut passé. Au reste, ce nouvel usage est meilleur que l'ancien.

Reprenons notre histoire. Mme de Brostel me dit donc : « — Je vois que vous lisez dans ce livre toutes les fois que vous venez icy. Demandez-le à Madame, et elle vous le donnera avec plaisir. » En effet, ma grande mère et ma mère m'accabloient de présens dont souvent je ne savois que faire; il y a des enfans qui sont avides de tout ce qu'ils voyent, je n'estois point du tout de ce caractère. Je répondis que je ne voulois point demander ce livre à Madame. Sur cela, Mme de Brostel le demanda pour moy. Il me fut donné et je le lus tout entier chez moy à mes heures de récréation, car j'avois alors repris l'estude. Je me mis ensuite à élever des chenilles et je continuai jusqu'à ce que j'eusse envie de prendre l'air grand garçon, c'est-à-dire jusqu'en 1719. Je faisois écrire par un de mes gens tout ce qui leur arrivoit, comme un véritable physicien. C'étoit moi qui observois et qui disois ce qu'il falloit écrire ou obmettre. Peu de ces chenilles ont achevé leur transformation entre mes mains, et le peu de papillons que j'ay eus n'ont point été beaux.

(1) Mme de Brostel estoit fille de M. Arlot, premier médecin de Madame. Elle avoit épousé M. de Brostel, gentilhomme allemand, nepveu du P. de Linières, jésuite et confesseur du Roy. M. de Brostel a servi dans l'artillerie avec distinction. Il a esté tué en Italie, dans cette dernière guerre, estant lieutenant-général. Sa femme estoit morte de la petite vérole en 1720. Je crois qu'il ne reste de ce mariage qu'une fille qui a esté fille d'honneur de la reine d'Espagne, ma sœur, et l'a quittée pour se faire carmélite au couvent de la rue de Grenelle. C'est une fille d'esprit et qui a un caractère ferme et sensé.

Les beaux visages de femmes me faisoient, dès lors, une impression singulière. On ne songeoit point à la réduire, au contraire, on s'en amusoit. En 1712, M. de Court me faisoit faire des bouquets pour Mlle de la Lande, fille d'une sous-gouvernante de M. le Dauphin, aujourd'huy Roy. Le plaisir de la voir, de luy présenter mes petits bouquets, m'occupoit comme si j'en avois été réellement amoureux.

Lorsque j'avois bien étudié, l'abbé Montgault, pour récompense, employoit la dernière demie heure d'estude à me faire lire ou me lire luy même d'une tragédie. J'en estois touché comme un homme qui a éprouvé les passions qui y sont représentées. Je pleurai tellement à la lecture de Phèdre, qu'on la cessa avant le temps de peur que l'abondance des larmes ne fist mal à ma santé. Tout cela est d'avant la mort de Louis XIV, par conséquent je n'avois pas douze ans faits. Mon corps n'a commencé à s'échauffer pour le libertinage qu'après qu'on m'en a appris des ordures, de dessein délibéré, ce qui n'a commencé qu'en 1719.

En 1715, on commença à me faire monter à cheval sur un petit bidet. Après qu'il fut acheté et dressé, ma mère décida que je ne commencerois à monter à cheval qu'après que M. de Court seroit revenu des eaux de Bourbon où il alla cette année là pour un rhumatisme et des hémorroïdes qui l'incommodoient beaucoup. Après cette décision, on m'amena l'animal tout scellé, tout bridé, à l'Estoille où estoit ma mère. Elle me dit : « — Si vous voulez monter dessus tout à l'heure et faire le tour d'un tel espace, qu'elle indiqua qui estoit très petit, j'y consens par grâce singulière. » Je dis : « — Pour une fois, comme cela est sans conséquence, cela n'en vaut pas la peine, et j'aime autant attendre que je commence pour apprendre de suite. »

Cependant M. de Court partit, son voyage fut, je crois, de six semaines et, à son retour, je commençai à monter à cheval. Je n'avois encore pris que peu de leçons lorsque le Roy fit la revue de son régiment. Ma mère m'y mena dans une calèche avec elle. Là elle me reprocha que je n'avois pas assez d'ardeur pour les choses qui sentoient le grand garçon. « — Un autre, me dit elle, en auroit accepté la proposition que je vous fis à l'Estoille de monter à cheval. Vous ne vous en estes point soucié, si vous l'aviez accepté, cela auroit continué ensuite, voyez combien d'avance cela vous donneroit aujourd'huy. » Je répondis :

« — Vrayment je l'aurois bien accepté si j'avois cru que cela dust avoir de la suite, mais vous ne le disiez pas et, au contraire, j'aimerois beaucoup mieux estre icy à cheval qu'en calèche. » Elle répliqua : « — Oh! pour à ce point-là, cela n'auroit rien changé. Je ne vous aurois pas laissé aller au milieu d'une cohue comme celle qu'il y a icy, quand même vous monteriez à cheval depuis plus longtemps. » Je dis : « — Cela estant, avoir commencé un mois plus tôt ou plus tard est assez indifférent. »

Je n'avois pas perdu mon goust pour accuser des maux que je n'avois point. Je ne parlois plus de maux dont j'avois parlé à Paris et pendant que j'y estois, mais je prétendis avoir la migraine. Ma mère y estoit sujette. Elle se douta qu'il y avoit de la feinte et m'empescha de manger en me laissant à table. Cela réussit très bien pour me corriger.

Dans ce temps-là, je dis entre mon retour à Versailles et la mort (1), on sépara mes deux sœurs aînées qui estoient à Chelles. L'aînée, nommée Mlle de Chartres, ou Mademoiselle tout court, depuis le mariage de M. de Berry, demeura à Chelles, et la cadette, Mlle de Valois, vint au Val de Grâces d'où on la faisoit venir souvent à Versailles. C'est aujourd'huy Mme la Duchesse de Modène; comme elle n'a que trois ans de plus que moy, on se servit d'elle pour me tirer ce qu'on commençoit à soupçonner que les maux pour lesquels on m'avoit traité à Paris estoient fictifs. Elle m'engagea à faire le même aveu à Mme la duchesse Sforce (2), fille de Mme de Thiange, sœur de Mme de Montespan et, partant, cousine germaine de ma mère, quoyque cela ne se dist point; en conséquence, vivant avec elle dans la plus grande intimité, dînant tous les jours avec elle et se meslant de Mlle de Valois et de moy comme si elle avoit esté nostre gouvernante. Cet aveu fut fait aussy à ma mère qui me promit le secret pour M. de Court et l'abbé Montgault, et il fut gardé.

Ce fut dans ce même temps qu'estant allé à Marly, je crois en 1715, faire ma cour au Roy, dont la santé commençoit à s'altérer, mais je n'en savois rien, il me demanda si je serois bien aise d'estre roy. Je répondis : « — A Dieu ne plaise, Sire, que je pense jamais à cela, je serois trop fâché de tout ce qu'il faudroit qu'il arrivast pour cela. » Cette réponse fit un grand bruit à

(1) Sans doute de Louis XIV.
(2) Voir dans *Saint-Simon* le portrait si flatteur de la duchesse.

la Cour. De chez le Roy, on me mena chez Madame ma grande mère. M. de Court n'entra point avec moy, parce qu'elle prenoit sa chemise, mais la nouvelle de ma réponse lui estoit déjà parvenue. Elle me fit raconter ce que le Roy m'avoit dit et ce que j'avois répondu, et puis s'attendrit en disant : « — Cet enfant ne vivra pas, il a trop d'esprit. » Cependant il n'y avoit point d'esprit dans ma réponse. J'avois déclaré mes véritables sentimens.

Lorsque le Roy fut déclaré fort mal, je vis mon père se promener sur la terrasse sur laquelle mes fenestres donnoient, avec une suite très nombreuse. Il vint un charlatan qui donna son remède et procura un petit mieux sur lequel on prit espérance. Ce jour là je vis mon père se promener teste à teste avec M. de Saint-Simon qui estoit son ami décidé et qui ne l'avoit point abandonné dans les temps où le Roy avoit esté le plus irrité contre luy. Dans la vérité, il avoit esté coupable, ayant, pendant qu'il commandoit les armées en Espagne, entamé une négociation directe avec les ennemis. Je luy ai ouï dire qu'elle ne faisoit aucun tort au roy d'Espagne, mais c'est toujours un crime à un sujet que de négocier pour soy même avec les ennemis de l'Estat à l'insu de son souverain.

Lorsque la lueur d'espérance qui ne dura qu'un jour fut passée, on m'emmena à Saint-Cloud. Ce fut là où j'appris comment mon père avoit esté reconnu Régent au Parlement, et le testament du Roy qui, en luy donnant ce titre dû à sa naissance, faisoit plusieurs autres arrangemens pour restreindre son autorité, cassé.

Dans ce commencement de la régence de mon père, le duc de Noailles, aujourd'huy mareschal, avoit sa principale confiance, et le public applaudissoit aux choix et aux opérations qui se faisoient, quoyqu'il ne se fust pas autant affiché pour ami personnel de mon père que le duc de Saint-Simon.

Cependant, du vivant du Roy, il venoit souvent voir luy ou ma mère, et estoit d'un tour de familiarité et d'amitié dans la maison. Il me trouvoit de l'esprit et m'appela un jour son dialecticien, ce qui m'apprit ce que c'est que dialectique, car je luy demandai la signification du mot.

On me laissa à Saint-Cloud jusqu'au 4 de janvier 1716. Pendant ce temps, il m'arriva deux choses dont il faut parler icy.

En lisant les autheurs anciens, j'y avois vu de grands

hommes se tuer, de peur de tomber entre les mains de leurs ennemis, ou choses semblables. Cela est donné comme grandeur d'âme et effort de courage. On n'avoit point travaillé à corriger ces fausses idées. Sans doute on ne prévoyoit point qu'elles feroient impression sur moy. On ne m'avoit pas même dit que la religion chrétienne le défendoit. J'avois lu ce que les autheurs en disoient. On me l'avoit entendu traduire, sans me faire de questions ny me faire faire des réflexions, ou me donner d'instructions sur cet objet particulier. Il s'estoit arrangé dans ma teste *simpliciter* qu'il estoit beau de se tuer. Un jour que, pour ma santé, on vouloit me faire prendre un verre d'eau de rhubarbe très chargée et, conséquemment, très mauvaise, après avoir témoigné ma répugnance sans qu'on y eust égard, mangeant un morceau de pain tristement à cause de la boisson qui le devoit suivre, j'entrai sur un balcon qui estoit devant ma fenestre; je remarquai qu'il y avoit des ornemens sur lesquels je pourrois monter et m'élever assez pour me jeter du haut en bas. J'aimois, sans comparaison, mieux mourir que de boire ce verre de mauvaise liqueur. Je commençai à monter sur ces ornemens par un costé qui donnoit sur une cour; j'y procédois pourtant lentement, parce que je pensois que, de cette hauteur du premier étage du château de Saint-Cloud, mon corps pourroit se retourner de façon que je ne me tuerois pas tout à fait et que je ne ferois que me casser un bras ou une jambe, ce qui me feroit un estat douloureux, et non la mort.

Pendant cette délibération, M. de Court vint voir ce que je faisois sur le balcon; il me trouva monté sur les ornemens du balcon en risque que la teste n'emportast le reste. Il m'en retira promptement, me fit rentrer dans la chambre, puis me demanda quel estoit mon projet. Je répondis tout simplement que c'estoit de me jeter du haut en bas pour ne pas boire le verre d'eau de rhubarbe. On me confirma dans l'idée que j'avois eue que je ne me serois pas tué, que je n'aurois fait que me blesser, ce qui m'auroit attiré pansemens douloureux, potions désagréables. On affoiblit celle en question avec de l'eau, je la bus et ne pensai plus à me tuer.

Voicy l'autre fait : un jour que ma mère estoit venue se promener à Saint-Cloud, une des personnes qui estoient venues avec elle me prit en particulier et m'exhorta à cesser de me confesser au P. du Trévoux, l'accusant de révéler les confes-

sions, ce qui estoit certainement très faux. J'eus un peu de peine à me laisser persuader, mais enfin je cédai.

J'allai témoigner à ma mère que je me faisois une peine de me confesser au P. du Trévoux, parce qu'il révéloit les confessions. Ma mère me dit que c'estoit un grand désagrément pour ce pauvre homme que toute la famille le quittast ainsy à la fois, que je me confessasse encore à luy à la feste prochaine qui estoit celle de la Toussaints.

Je ne sais point à présent comment j'avois tourné mon discours, mais je me souviens bien que je m'estois rendu coupable d'une accusation calomnieuse, et que la honte de le dire à celui que cela regardoit fit que je ne m'en confessai pas.

J'avois commencé à Versailles à enluminer et à dessiner, je ne réussissois ny à l'un ny à l'autre, mais cependant c'estoient mes principaux plaisirs dans mon séjour de Saint-Cloud.

On fit venir Coypel le fils qui venoit, je crois, de faire son premier tableau, mais qui avoit estudié sous son père. Il me donna une teste à dessiner que je copiai plusieurs fois, et cela fit que je commençai à réussir mieux que je ne faisois auparavant.

On me mena à Paris au mois de janvier 1716.

... (*lacune*) se fit faire une tribune aux Quinze-Vingts au moyen de laquelle j'assistai aux offices de quelques festes. Je feignis des maux que je n'avois point. Un jour, je prétendis estre fort assoupi. On me proposa de jouer au volant avec des enfans que j'avois chez moi et dont je ne manquois pas, Paris et Versailles s'estant réunis. J'aimois beaucoup cet exercice et me piquois d'y réussir. Je jouois donc 5 ou 6 coups de mon mieux, et puis j'allois me mettre sur un siège et je faisois semblant de m'endormir. M. de Court, qui vit que, lorsque je tenois la raquette, je jouois avec ma force et mon adresse ordinaires, soupçonna qu'il y avoit de la manie enfantine. Il descendit chez ma mère, et le résultat de leur conversation fut qu'on renvoya la compagnie de chez moy et qu'on me dit que, puisque j'avois envie de dormir, il falloit me coucher. On me mit dans mon lit, on ferma les rideaux et l'on défendit à personne de m'approcher et de me parler. Je ne fus pas longtemps dans cet estat sans m'ennuyer, et l'ennuy me fit avouer à M. de Court ce que j'avois tant prié ma mère de luy [cacher].

Telle fut la fin de mes fictions de maladies.

II

Dans ces souvenirs, fixés sans ordre, sans méthode, à mesure que les évoquait sa mémoire, l'homme tout entier est en germe avec les qualités et les tares qui se développeront par la suite : « Il n'y a, — en effet, selon La Rochefoucauld, — guères de personnes qui, dans le premier penchant de l'âge, ne fassent connoistre par où leur corps et leur esprit doivent défaillir. »

Sur ce papier, Louis d'Orléans s'est, pour ainsi dire, disséqué tout vif; son scalpel impitoyable ne nous a fait grâce de la plus petite manie infantile : c'est une fenêtre ouverte sur son âme, cette âme honnête et maladive qui, tel un pendule, entre la démence et la raison, oscilla toujours.

Inconsciemment, le pauvre Prince nous a livré la clef de son jardin secret, de ce jardin étrange où quelques fleurs rares s'étiolent, étouffées par toute une végétation parasite et folle.

Mieux que de longs mémoires, ses *Souvenirs* l'expliquent : c'était un enfant à développement cérébral et nerveux tardif; il fut longtemps sans parler ; son imagination déréglée enfantait des chimères qu'il s'efforçait ensuite de faire passer pour des vérités.

Cette dissimulation précoce, ce soin constant de tromper sur l'état réel de sa santé, sont des signes nettement morbides : les enfans normaux de cet âge exagèrent, au contraire, le moindre malaise.

Mais aussi s'éveille en lui le goût des sciences qui le passionnèrent plus tard : il dévore un livre d'Histoire Naturelle, élève des chenilles.

Une sensibilité excessive provenant de sa faiblesse cérébrale se manifeste à l'occasion de ses lectures : la tragédie de *Phèdre* l'émeut au point de provoquer des crises de larmes. Enfin, le trait le plus caractéristique de son équilibre instable est cette hantise de suicide, ayant pour cause une déviation du sens chevaleresque. Cette hantise va même jusqu'à un commencement d'exécution, un jour qu'il répugnait à prendre un breuvage amer.

L'incohérence de la relation de cause à effet est le grand indice d'une défaillance momentanée de jugement; cet état mental de l'enfant peut être considéré comme l'embryon des manies futures.

D'autre part, si l'on considère cette névrose comme un écho de la folie des Mortemart, il s'agirait alors d'une hérédité, non pas *homologue*, mais *collatérale*, car, chez Louis d'Orléans, cette démence n'est pas, à proprement parler, transmise sous sa forme pathologique initiale, mais sous celle de psychoses variées. C'est un fait fréquent dans l'histoire de l'hérédité nerveuse.

Ces constatations d'ordre scientifique ne sont pas les seules à dégager des souvenirs du fils du Régent : l'enfant qui, de Versailles, entendit tonner le canon ennemi, — comme l'entendirent aussi les enfans que nous fûmes, — en conserva l'écho dans son âme. Jamais la vision de la France envahie ne s'effaça de sa mémoire ; aussi l'amour et le salut de son pays dominèrent-ils, chez le Prince, toute autre considération.

Que Louis d'Orléans ait, sur toutes choses, aimé la France, n'est pas pour étonner ; mais un autre sentiment qu'il laissa souvent percer, ne laisse pas de surprendre, si l'on songe à l'atmosphère de libertinage qu'il respirait. Cette âme candide garda une véritable rancune à ceux qui, « de dessein délibéré, » avaient taché sa robe d'innocence. Argenson rapporte ce propos du Prince parlant d'un marquis de Crécy qui avait appartenu à sa maison :

« — J'ai à cet homme-là une obligation particulière.

« — Et de quoi, Monseigneur?

« — C'est, dit-il, de m'avoir fait perdre mon... »

Je lui ai répondu : « — Monseigneur, dans la cour des princes, d'honnêtes gens se mêlent de ce métier-là. »

« — Je vous dis cela pour vous marquer que ce n'est qu'un vieux pécheur, un vieux débauché.

« — Au moins, était-elle jolie?

« — Monsieur, m'a-t-il dit en se renfrognant, qu'avez-vous encore dans votre portefeuille? Passons à d'autres choses. »

Maurepas, dans ses *Mémoires*, prétend que ce fut le Régent lui-même qui chargea plusieurs femmes très connues de *compléter* l'éducation de son fils.

Cette bonne grand'mère Palatine, qui s'attendrissait sur l'esprit de l'enfant, prit la chose au tragique et, en grand émoi, raconta l'événement à sa sœur Louise :

« Ce que je craignois au sujet de mon petit-fils est justement arrivé : Il est... tombé dans les mains des filles de l'Opéra; vous pouvez facilement imaginer ce qu'elles lui ont appris. Il

est maintenant comme un animal échappé. Lorsque sa mère s'en plaint à son père, il rit à s'en rendre malade. La chose n'est cependant pas du tout risible, car, avec ce genre de vie, ce garçon, qui est délicat, se tuera le corps et l'âme ; ce n'est que trop certain...

« Le sous-gouverneur de mon petit-fils, qui est un homme fort vertueux, est tellement affecté que je crains qu'il n'en perde la vie. »

Le gouverneur n'en mourut pas, et la santé de l'élève n'en reçut, que l'on sache, aucun dommage sérieux. Avec la grâce ailée qu'elles déploient pour paraître et disparaître en scène, les « filles d'Opéra » traversèrent, sans appuyer, la vie du Prince.

Le voilà donc hors de page, il a seize ans, mais ne les paraît pas; il est « petit et mince pour son âge » et « terriblement délicat, » dit sa grand'mère qui s'émerveille d'une surprenante facilité d'esprit, apprenant tout ce qu'on voulait, « honnête, bon, bien élevé, avec des dispositions pour toutes les vertus. »

Son père, pour commencer, lui fait donner voix délibérative au Conseil de Régence où il siégeait déjà depuis un an. Peu de temps après, il est nommé gouverneur du Dauphiné ; puis, pour ses dix-huit ans, le Régent fait revivre en sa faveur la charge considérable de colonel général de l'Infanterie française et étrangère qui n'avait pas été remplie depuis le règne de Henri III. Barbier rappelle que les rois avaient considéré cette charge comme dangereuse à leur autorité, à cause du grand crédit dans l'armée qu'elle donnait au titulaire.

Le Régent attendait beaucoup de son fils, ou, tout au moins, s'efforçait de le faire valoir; mais Saint-Simon, qui avait ses raisons de ne pas l'aimer, prétend qu'en entendant opiner le Duc de Chartres, son père ne tarda pas à regretter de lui avoir fait donner voix au Conseil.

Bonnes ou mauvaises, cet adolescent avait des idées très personnelles qu'il défendait avec opiniâtreté, la résistance étant, d'après Richelieu, la base de son caractère. Et ces idées étaient tout juste le contre-pied de celles du Régent, dont il n'avait, dit le maréchal, « ni les vices, ni les qualités, tout étoit respectivement contradictoire dans ces deux personnages, et ce qu'on assuroit de l'un, à coup sûr on devoit le nier de l'autre. »

Les illusions paternelles du Duc d'Orléans, si tant est qu'il

en eut jamais, s'évanouirent, et son opinion sur le Duc de Chartres est toute résumée dans cette phrase qu'il lui adressa, dit-on, un jour, en public : « — Sachez, mon fils, que vous ne serez jamais qu'un honnête homme. » Comment l'entendait le Régent, et quelle mesure accorder, venant de sa part, à une telle louange ?

L'honnête homme, qu'était en effet le Duc de Chartres, avait, à défaut de qualités plus brillantes, le sentiment très clair de ce qu'il se devait à lui-même, et il veilla soigneusement à ne laisser jamais porter atteinte à sa dignité de prince du sang. Barbier raconte que, le Prince n'ayant pas encore vingt ans, son père voulut le contraindre à travailler aux affaires avec le cardinal Dubois. Mais le Duc de Chartres qui, malgré sa jeunesse, se souvenait des antécédens du ministre, s'y refusa énergiquement en déclarant que le sang et le devoir l'empêchaient de faire une pareille démarche.

Les choses s'envenimèrent et le Régent dit à son fils que, s'il continuait à le prendre sur ce ton, « on pourroit bien l'éloigner. »

Celui-ci répliqua « qu'il avoit pris son parti là-dessus et qu'il avoit fait mettre des chevaux à sa chaise de poste, à tout hasard, mais qu'avant de partir, il avoit quelque chose à faire. »

Le Duc d'Orléans, redoutant une extravagance, alla sur-le-champ trouver sa femme : « — Madame, je ne sais à qui en a votre fils; il a aussi peu d'esprit que M. le Duc, il est aussi brutal que M. le Comte de Charolois, et aussi fou que M. le Prince de Conti. »

Malgré l'hostilité manifeste du Duc de Chartres, Dubois, ayant des raisons pour attacher un grand prix à sa collaboration, tout au moins nominale, avait fait sonder ses dispositions par l'abbé de Mongault qui avait gardé beaucoup de crédit sur l'esprit du Prince.

Mais, pas plus que son élève, Mongault, homme d'honneur et peu flexible, suivant Duclos, « n'aimoit ni n'estimoit le cardinal et se contraignoit peu sur ses sentimens. Il répondit sèchement qu'il n'abuseroit jamais de la confiance d'un prince en l'engageant à s'avilir. »

Cet abbé de Mongault, bâtard de la maison de Colbert, était un érudit qui, avec peu d'éclat et beaucoup de modestie, siégea à l'Académie. Mieux que ses sévères et laborieux travaux, est

connue la cruelle définition d'un mal dont il souffrait, « les vapeurs » que l'on nomme aujourd'hui *neurasthénie* : « C'est une terrible maladie, elle fait voir les choses telles qu'elles sont. »

L'influence de Mongault marqua beaucoup sur le développement du Duc de Chartres.

Duclos, successeur de l'abbé à l'Académie, le déclare plein d'esprit et d'érudition, théologien très large, mais « soit qu'il ne jugeât pas son élève capable d'une morale éclairée, soit qu'il crût qu'on ne peut retenir les princes par des liens trop forts, il s'attacha d'inspirer au sien les principes de religion les plus capables de l'effrayer. »

En 1723, le Duc de Chartres avait vingt ans et petite mine. Sa manie d'isolement, qui perçait déjà, lui avait fait acheter, sur sa cassette particulière, une petite maison à Ménilmontant, bordant le parc de Bagnolet. Rien ne désignait le Prince à quelque rôle d'importance. Ce manque d'avantages extérieurs était aggravé d'une gaucherie remarquable et, disgrâce impardonnable, il dansait mal. Il ne possédait pas même la séduction de la voix qui arrange bien des choses : parlant toujours sur trois ou quatre tons différens, cela produisait le plus étrange et le plus désagréable effet. Bref, sans sympathie à la Cour, sans popularité à cause de son humeur sauvage et de sa timidité, Louis d'Orléans devait avoir quelque peine à marquer sa vraie place. La seule occasion qu'il en eut, il la laissa passer.

Quand il apprit la mort de son père, frappé d'apoplexie entre les bras de Mme de Phalaris, le nouveau Duc d'Orléans était à l'Opéra. Quelque hâte qu'il mît pour se rendre à Versailles, au moment où y arriva, le Duc de Bourbon était déjà considéré comme premier ministre.

Le fils du Régent trouva, cependant, en descendant de carrosse, les ducs de Noailles et de Guiche prêts à le servir et le pressant d'agir. Sur la sèche réplique qu'il n'y avait rien à faire, le Prince les quitta comme des importuns et alla s'enfermer chez sa mère.

Toutefois, il ne put se dérober aux devoirs compliqués d'un cérémonial funèbre. Le lendemain même, il dut recevoir les complimens de plus de deux cents officiers du feu Duc d'Orléans.

Paralysé par sa timidité, peut-être aussi par le chagrin, le Prince demeura muet. Saint-Simon, dont les condoléances se glacèrent au même silence, n'était pas homme à y trouver de

naturelles excuses : il ne pardonna jamais à Louis d'Orléans ce mauvais accueil.

« Je vis, dit-il, un homme tout empêtré, tout hérissé, point affligé, mais embarrassé à ne savoir où il en étoit. Je lui fis le compliment le plus fort, le plus net, le plus clair et à haute voix. Il ne me fit pas l'honneur de me répondre un mot. J'attendis quelques momens, et voyant qu'il ne sortoit rien de ce simulacre, je fis la révérence et me retirai... »

Le Duc de Bourbon premier ministre, ce fut la ruine des créatures du Régent.

Les roués perdirent, du coup, tous leurs appartemens de Versailles, et une guerre sourde, à peine voilée par les convenances, se déclara entre les maisons de Condé et d'Orléans. Au Palais-Royal se tenaient même des assemblées secrètes pour cabaler contre Monsieur le Duc.

C'est à ce moment que se précisa le plus nettement le côté remarquable du caractère de ce Prince bizarre. Faisant personnellement bon marché des grandeurs et des privilèges de son rang, il ne se reconnaissait pas, envers ses successeurs, le droit de les laisser entamer. C'est en cela que Louis d'Orléans se montra réellement de sang royal. Le Duc de Bourbon pouvait avoir le premier pas dans les affaires, rien ne devait être changé dans ses hommages au Duc d'Orléans, à l'héritier présomptif de la couronne. Aussi le ministre fut-il obligé à venir, conformément à l'étiquette, lui annoncer sa nouvelle charge.

D'ailleurs, la pique entre Orléans et Condé n'est pas dans ces événemens. Un an auparavant, la mère du Duc de Chartres, voulant le marier, avait songé à l'une des sœurs du Duc de Bourbon, Mlle de Vermandois. Les parens de cette princesse visaient plus haut pour elle : le Roi lui-même. Mais ils avaient une seconde fille, Mlle de Sens, qu'ils offrirent. Elle ne fut point agréée.

La Duchesse d'Orléans, de concert avec son chancelier d'Argenson, interrogea alors minutieusement l'*Almanach Royal* pour y découvrir une princesse étrangère en âge de convenir à son fils. La princesse Auguste-Marie-Jeanne de Bade fixa leur choix. Il n'était pas du goût du Duc de Bourbon qui le fit bien voir en multipliant si savamment les entraves à une demande, que l'intervention du Roi eut seule raison de sa résistance.

Enfin, au mois de juillet 1724, la nouvelle Duchesse d'Orléans apparut à la Cour, « blanche, petite, potelée, » dit Barbier; mais elle manquait de cette grâce affinée dont, à la Cour de France, les yeux étaient habitués; aussi lui trouva-t-on l'air un peu « grossier, » c'est-à-dire épais, au sens qu'avait le mot à cette époque; d'ailleurs, elle était bonne, généreuse, et tout le monde se louait fort d'elle.

Les ménages heureux n'ont pas d'histoire, et il semble que les deux années de leur union furent, pour le Duc et la Duchesse d'Orléans, comme un ciel sans nuage. Ce bonheur familial eût peut-être été le salut du Prince, mais bientôt, à vingt-deux ans, Auguste-Marie mourut en couches. La santé morale de son mari ne put supporter, sans une grave atteinte, un pareil malheur.

Déjà la mort subite et impénitente de son père l'avait ébranlé, celle de sa femme le confirma dans la croyance que Dieu l'appelait à lui, qu'il devait renoncer au monde, et le mit sur le chemin de ce qu'il nommait, improprement d'ailleurs, « sa conversion. »

Religieux, Louis d'Orléans l'avait toujours été, même au milieu de ses dérèglemens passagers; mais la pensée de la mort, de ces morts subites qui s'étaient, autour de lui, si rapidement succédé, emplirent son âme vacillante d'une terreur sacrée. Il ne songea plus alors qu'à son salut éternel : *la grande affaire*, selon l'expression de Pascal.

Touché par la grâce, le Prince voulut répondre à son appel.

Avec la décision et l'esprit de suite singuliers qu'il apportait en toutes choses, le Duc d'Orléans régla, sur sa vie intérieure, sa vie mondaine : à l'exception des jours d'obligation, il ne parut plus à la Cour. Partageant son temps entre l'étude et les exercices de piété, il laissa à sa mère l'administration de ses affaires et se réserva seulement un revenu de dix-huit cent mille francs dont la majeure partie consacrée à des bonnes œuvres.

A vingt-trois ans, quand on est premier prince du sang, prendre une résolution pareille, puis s'y tenir, ferme, jusqu'à la mort, c'était plus qu'il ne fallait, au XVIII[e] siècle, pour être taxé de folie, d'autant mieux que ce que l'on connaît du caractère du Duc d'Orléans n'était pas fait pour combattre cette opinion.

Ce ne fut pourtant que la première étape.

Tel un invincible aimant, le cloître attirait cette âme, phalène imprudente et frêle qu'allait bientôt consumer, toute, l'ardente et mystique flamme de Sainte-Geneviève.

Il n'y fit, d'abord, que de courts séjours : en mai 1731, pendant les fêtes pascales, le Prince vécut de la vie des génovéfains, mangeant avec les moines, prenant aux offices, — remarque irrévencieusement Barbier, — « les mêmes attitudes et faisant les mêmes contorsions de corps que les religieux. »

« Le public, dit-il, l'alloit voir dans le chœur comme une curiosité, ce qui étoit peu convenable pour un prince du sang. »

Il voulut aussi se dépouiller des honneurs et se démit de la grande charge de colonel général de l'Infanterie qui, en d'autres mains que les siennes, eût pu rendre si redoutable, au Roi, son titulaire.

Toute ambition, pourtant, n'était pas éteinte chez ce Prince. En 1737, il sembla se prêter aux vues d'une cabale qui cherchait à le porter aux affaires avec le cardinal de Fleury. L'intrigue avorta. Un peu plus tard, il essaya de nouveau et dit au Roi : « — Sire, je voudrais avoir quelquefois des conversations avec Votre Majesté; j'aurais des choses sûres et secrètes à lui dire. » Cette ouverture n'ayant, pour toute réponse, recueilli qu'un sec et discourtois : « —Non, monsieur, » le Prince, outré, alla, sur-le-champ, confier sa peine à ses confesseurs, l'abbé de Sainte-Geneviève et le général des Oratoriens qui lui conseillèrent de ne plus reparaître à la Cour.

Il déclara alors à ses familiers qu'il ne pouvait plus vaquer à son devoir de prince du sang, « d'autant qu'au Conseil d'État on ne délibéroit que sur des choses décidées et qu'on n'y lisoit que la *Gazette;* il étoit donc inutile d'y proposer de bons avis quand, d'avance, on savoit qu'ils ne seroient pas suivis. »

Puis il gênait parfois, faisait presque scandale; un jour, posant sur la table du Conseil un morceau de pain de fougère, le Prince avait eu le courage de dire au Roi : « — Sire, voilà de quoi vos sujets se nourrissent; » ce qui avait suscité une assez vive altercation entre lui et le cardinal de Fleury.

On était alors en 1742; Louis d'Orléans, près de la quarantaine, vivait encore dans le monde, mais étranger à tout ce qui s'y faisait et s'y disait. Confiné dans son cabinet parsemé de carreaux de duvet sur lesquels il s'agenouillait, vêtu de sa grande robe de chambre rouge, brochée d'argent, chaque fois que le

prenait le besoin d'oraison, il poursuivait ses interminables travaux d'exégèse et voulait se faire prêtre : « — Je ne dis pas quand cela sera, confia-t-il à son chancelier, mais il faudra bien que cela soit tôt ou tard. Pour moine, je ne le serai jamais. »

D'Argenson estime que cette humilité princière cachait mal un orgueil profond : « Tout son objet, dit-il, est de devenir un grand saint... il se croit le talent, singulier pour un Prince, de savoir à fond la théologie, de l'avoir puisée dans l'Écriture Sainte et dans les Pères. »

Il s'essayait déjà aux renoncemens de la vie religieuse, à l'exception, toutefois, du sacrifice le plus difficile : l'oubli des rancunes.

L'ancienne blessure d'amour-propre qu'il avait reçue du Roi ne se fermait pas, et son aversion était demeurée telle, que non seulement il évitait de le rencontrer, mais qu'en entendre parler lui était insupportable. C'est peut-être même le désir d'élever une barrière infranchissable entre Louis XV et lui qui pesa le plus dans la résolution du Duc d'Orléans de se retirer définitivement au couvent de Sainte-Geneviève.

Depuis longtemps, il n'allait plus au Palais-Royal, que pour visiter sa mère ou présider son Conseil.

Sa santé, naturellement délicate, devenait tout à fait mauvaise : cet innocent payait les débauches paternelles.

La goutte, maladie dont il devait mourir, le tourmentait cruellement. Elle remontait parfois à la poitrine et lui donnait la fièvre. Souvent, au cours de ses nuits agitées, il faisait appeler son médecin, afin qu'il le saignât. Son régime, aussi, ne laissait pas d'être détestable. Il mangeait, dit Argenson, de la viande de boucherie, comme un Anglais, et ne buvait qu'en sortant de table. Il entremêlait le tout d'austérités ridicules et nuisibles. Son choix, en matière de mortifications, était, en vérité, plus propre à exciter la gaîté que l'édification ; c'est ainsi qu'il allait à la messe un missel sous le bras et, dans le corps, un lavement, gardé stoïquement pendant tout l'office.

« A force d'être sage, il devenait fol, » conclut judicieusement son chancelier. Une réflexion analogue fut faite, quarante ans plus tard, au sujet de sa petite-fille, Bathilde d'Orléans, mère du Duc d'Enghien, que passionnait la lecture des Pères de l'Église : « Leur sagesse, disait-on, entretient sa folie. »

La misanthropie du Prince, s'accentuant chaque jour, lui

faisait ne plus supporter que quelques hommes : encore ceux-ci jouissaient-ils seulement près de lui d'une tolérance passagère, et qu'il était le premier à ne pas reconnaître durable. « Quelquefois, — dit d'Argenson, — il parle raisonnablement et éloquemment, mais, le plus souvent, il fait des pointes et tombe dans de véritables écarts. »

Enfin voilà Louis d'Orléans l'hôte de Sainte-Geneviève où il paie pension d'un louis par jour pour lui et son petit laquais. Dans la cellule moniale que, de son palais, il avait entrevue comme le port du salut, sa vie ne subit pas un grand changement, partagée entre ses pénitences et le travail. L'explication des livres saints ne suffit plus à son goût de la précision. Ce n'est pas seulement la valeur d'un texte qu'il a l'ambition de fixer maintenant, mais la place même du Paradis terrestre. Daniel Huet, évêque d'Avranches, qui venait de mourir, avait tenté pareille entreprise, le Duc d'Orléans prétendit l'achever. Tranquille, désormais, sur ce point de géographie, il se replonge dans l'Écriture Sainte. De longues heures, il discute, avec les pauvres génovéfains qui n'en peuvent mais, la ponctuation d'un verset hébreu; quelques lignes d'un psaume l'occupent souvent des mois entiers et lui inspirent une dissertation de cent pages. Étaient-elles toutes de lui? Il est permis de se le demander après avoir lu le début de la pétition suivante copiée dans un registre des Archives Nationales : « Auguste-François Gault, professeur en langue syriaque au Collège Royal, expose qu'il a enseigné à Monseigneur, pendant quinze mois de suite, les langues syriaque et grecque, *qu'il a fait pour son service, pendant plus de dix ans, divers ouvrages de littérature orientale et qu'il a revu plusieurs de ceux du Prince*, etc., que tout cela lui a emporté beaucoup de temps etc. » L'érudition sacrée de Louis d'Orléans, sa vanité suprême, pourrait donc bien avoir été achetée à d'obscurs et peu rétribués « collaborateurs. » Quoi qu'il en ait été, occupation plus saine, il catéchisait les enfans ou prenait ses pinceaux. La peinture était le seul art d'agrément qu'il eût jamais pratiqué.

Son hagiographe Néel, dans un ouvrage devenu introuvable et dont, seul, peut-être, subsiste le manuscrit conservé aux Archives Nationales, consigne les détails quotidiens de la vie du Prince. Nous apprenons ainsi qu'il couchait sur une simple paillasse, sans autre couverture, souvent, que son manteau :

« Il n'approchoit point du feu, tel froid qu'il fit, se levoit tous les jours à quatre heures du matin et se mettoit à prier et à travailler tout de suite.

« Il s'étoit fait une loi de réciter tous les jours le bréviaire de Paris... On le vit en différentes occasions accompagner le viatique chez les pauvres, au quatrième et au cinquième étage. Il affectoit d'être vêtu avec une simplicité si excessive que sa mère lui faisoit souvent, mais en vain, des remontrances à ce sujet.

« Un jour que le Prince fut la voir au Palais-Royal, S. A. R. lui dit qu'à peine le reconnoissoit-elle, tant il étoit négligé et voûté, et qu'il ne lui restoit de bien fait encore que le pied.

« Aussitôt qu'il fut retourné chez lui, il se fit apporter de gros souliers lourds et épais qu'il n'a point quittés depuis; de sorte que, retournant le lendemain avec cette nouvelle chaussure chez sa mère, elle fut très mortifiée de ce qu'elle lui avoit dit la veille. »

Toujours par esprit de pénitence, il noyait d'eau son potage, sous prétexte de le refroidir; mais de toutes les privations qu'il s'imposait, c'était celle du vin qui, de son propre aveu, lui avait le plus coûté, car, dans sa jeunesse, il ne buvait que du champagne.

Ses aumônes étaient innombrables : non seulement il donnait, presque chaque jour, dans une des salles de Sainte-Geneviève, audience aux malheureux, mais encore il allait, escorté de son seul petit valet, les visiter dans leurs galetas.

Ce misanthrope aimait, par voie de conséquence, les animaux et, en particulier, les chats. Il en possédait plusieurs qui se multiplièrent bientôt d'une façon encombrante. Que faire de tous ces chatons qui s'installaient chez lui avec des grâces si prenantes? Les noyer, il n'y fallait pas songer, cette extrémité révoltait la sensibilité du Prince; il s'ingéniait donc à les placer, de son mieux, chez des amis.

Mais l'abandon fait, il ne se désintéressait jamais de son soyeux présent. La princesse d'Armagnac en avait été gratifiée, elle reçut certain jour la visite du Duc d'Orléans qui s'enquit aussitôt de la bestiole :

« — Monseigneur, lui dit la princesse, votre chat vous ressemble, on le voit aujourd'hui, et il est quelquefois six mois sans paraître. »

Puis comme exemple de ce mélange d'humilité chrétienne et

d'orgueil princier dont le petit-fils de Louis XIV ne put jamais se dépouiller :

A d'Argenson lui proposant de faire graver son profil pour l'Académie de Villefranche, il répondait :

« — Eh ! que suis-je pour cela ? Je ne fais rien, je n'ai rien fait. Cela serait bon pour mon fils, s'il venait à commander des armées et à gagner des batailles. »

Mais un jour qu'il se promenait dans le jardin de Sainte-Geneviève avec l'abbé et plusieurs moines, s'apercevant que l'un d'eux avait de la peine à suivre à cause de son grand âge, il dit aux autres :

« — Asseyons-nous, mes Pères, car voici un bon religieux qui paraît bien fatigué. »

Deux jours après, comme il se promenait encore en la même compagnie, à l'exception du vieux religieux, l'abbé, sans doute fatigué, hasarda :

« — Monseigneur, ne nous serait-il pas permis de vous faire remarquer que vous être las et que vous feriez bien de vous asseoir ?

« — Mon Père, répondit le Duc d'Orléans, quand je serai las, je m'assoirai sans vous en demander la permission. »

Et il prolongea sa promenade.

Les grandeurs humaines, on le sait, ne le touchaient guère en ce qui le concernait ; mais la race s'obstinait en lui : c'est surtout sur son droit de succession au trône, à l'exclusion de la Maison d'Espagne, qu'il se montrait irréductible. De même, l'humilité qu'il entendait pratiquer se conciliait mal avec l'esprit d'indépendance qu'il manifestait à tout propos.

Personne ne le mena jamais, pas même sa mère, contre l'autorité de laquelle il se tenait toujours en garde.

Les retraites prolongées, préludes de sa quasi claustration définitive à Sainte-Geneviève, paraissent avoir, sinon provoqué, du moins coïncidé avec les conceptions délirantes qui, dès 1741, désolaient son chancelier d'Argenson.

Le fidèle serviteur ne s'embarrassait pas de subtils raisonnemens pour en assigner les causes : « La Maison de Bourbon est naturellement paillarde, » posait-il en principe. Or, on ne ment pas impunément à son sang ; donc, la chasteté était cause de tout le mal. Et, de fait, les circonstances semblent lui avoir donné raison.

C'est sur le point incriminé que se manifestèrent les premiers troubles cérébraux du Prince, et ce fut la bonne Marie Leczinska qui, bien involontairement, les provoqua. Dans le courant de 1742, comme il était en visite, seul avec elle, tout à coup le Duc d'Orléans se jeta à genoux et fit à haute voix un acte de contrition.

La Reine, d'abord stupéfaite, le fut encore bien davantage quand elle entendit l'aveu que cette contrition soudaine s'appliquait à des « pensées immondes » que le Prince venait d'avoir. Le mot, pour dur, n'en sonna pas moins doucement à ses oreilles inaccoutumées de pareils complimens. Même, l'aventure lui sembla trop flatteuse pour demeurer secrète; tous ses amis en reçurent la confidence. Il n'apparaît pas non plus, qu'à la réflexion, cet incident eût nui, dans son esprit, à Louis d'Orléans. « Ah! disait-elle, si je l'avais épousé, — il en avait autrefois été question, — nous mènerions une si jolie vie ! » Et elle se hâtait d'expliquer : « Pendant que mon époux serait à Sainte-Geneviève, moi je serais aux Carmélites... »

D'ailleurs, l'hypothèse simpliste du chancelier d'Argenson se trouve assez bien soutenue par ce que rapporte, sur les premières ardeurs du Prince, M. de Clermont, son premier écuyer: Dans sa jeunesse, « il vouloit tâter de toutes les filles...; il vouloit se mettre à la tête des hussards et faire une guerre de carabin (1); il vouloit chasser comme un loup; puis, s'étant adonné à la dévotion, il a voulu prendre le rôle d'un Père de l'Église et d'un anachorète. De tout cela, conclut d'Argenson, qui force un peu la note, il résulte qu'il est fou et qu'il est très difficile de le rendre sage. »

Bientôt ses excentricités inquiétèrent son entourage, au point que l'un de ses valets de chambre crut devoir prévenir le chancelier qu'il était à craindre que le Prince ne donnât bientôt publiquement des signes de folie.

Cependant, en même temps, il parlait à d'Argenson « avec plus de justesse et d'élévation que jamais (2)... montrant en tout de la sagesse et de la force, » pour, le lendemain, retomber dans ses divagations : un jour, il déclara à l'abbé Omelane,

(1) Partisan.

(2) Amédée Pichot, dans son *Histoire de Charles-Edouard*, cite de lui une fort belle lettre au ministre Maurepas. Est-il besoin de dire que le Prince était ardemment jacobite?

précepteur de son fils, qu'il ne voulait plus voir le curé de Saint-Paul parce que celui-ci l'avait trompé.

« — Eh ! en quoi, Monseigneur? » lui demanda l'abbé. « — En deux choses, répondit le Duc d'Orléans. D'abord, il m'a voulu faire épouser Mme d'Alincourt. — Comment cela ? — Voici : » Et avec la rigueur de raisonnement qui caractérise parfois les fous, le malheureux Prince continua : « Le curé me chargea de dire à Mme d'Alincourt quelque chose d'une espèce qui ne pouvoit lui être dite que par son directeur ou par son mari ; *or*, je ne pouvois pas être son directeur, puisque je ne suis pas prêtre (quoique je souhaitasse bien l'être) ; il vouloit *donc* que je fusse son mari !

« Autre bien plus grande tromperie, a-t-il continué : il m'a fait croire que Mmes d'Alincourt et de Gontaut étoient mortes, et je sais bien qu'elles ne le sont pas. »

Et l'abbé, affolé lui-même, de s'écrier : « — Ah ! Monseigneur, qu'est-ce que vous dites? Quittez vite votre retraite, la tête vous tourne en ce moment! » Mais, se ressaisissant, pour ne pas l'effrayer, il prit le parti de le raisonner, parla de notoriété publique, promit des extraits mortuaires, etc.

Les exemples se multiplièrent : un jour, il soutint à la duchesse de Villars qu'il l'avait vue la veille à une église où elle n'avait pas été et, qu'en outre, il avait longtemps causé avec elle. Une autre fois, son chancelier lui présenta à signer un acte relatif à des sommes considérables que lui devait l'Espagne sur la succession de la reine, sa sœur ; le Prince, ayant vu dans l'acte : « Le feu roi d'Espagne, Philippe V, » soutint qu'il n'était pas mort et refusa de signer.

Cette signature ne fut obtenue qu'un peu plus tard en persuadant au Duc d'Orléans que le mot *feu* était usité en Espagne comme une marque d'honneur.

Il n'en renvoya pas moins pour cela son chancelier La Granville, successeur d'Argenson, qui, devenu ministre des Affaires étrangères, continue à se lamenter sur le sort de son ancien maître.

Qu'il s'agisse d'un prince ou d'un particulier, la fragilité d'un équilibre mental déchaîne les intérêts les plus divers qui ont alors beau jeu pour s'exercer. Le fils du Régent n'échappa pas à ce danger. Sans entrer ici dans le réseau d'intrigues qui se resserrait chaque jour autour de lui, les craintes exprimées

par d'Argenson à ce sujet les font clairement pressentir. On remarquera aussi qu'il ne semble pas reconnaître une réelle gravité dans les bizarreries du Duc d'Orléans.

« Dévot, studieux, bien de l'esprit, quoi qu'on dise, encore que ce ne soit pas l'esprit des grandes affaires, courageux naturellement, quelques bizarreries que donne la retraite... tel est cet homme qui va rester seul, sans conseil (il voulait être son propre chancelier) au milieu de grandes affaires patrimoniales et d'une si grande maison; Mme la Princesse de Conti (belle-mère de son fils) ne cherche que les moyens de le faire interdire et de le déclarer fou. Que d'embûches! Comment y résistera-t-il?... déjà on le dévore des yeux, cela fait grande pitié! Si cependant M. le Duc d'Orléans étoit attaqué si sérieusement que cela, je ne doute pas qu'il ne trouvât asile au Parlement, et qu'y présentant sa requête, cela ne fît quelque soulèvement dans Paris. »

Il n'y avait plus cependant à le dissimuler; les extravagances du Prince devenaient vraiment inquiétantes. A ce moment, il acheva de prendre en aversion son fils avec lequel il avait déjà eu maintes difficultés. A Saint-Cloud, en effet, le Duc et la Duchesse de Chartres menaient train princier : fêtes, réceptions, comédies se succédaient, ce que le Duc d'Orléans désapprouvait, mais qu'approuvait Barbier : « On peut dire à cela que le fils fait ce qu'un grand Prince de son âge doit faire, et que le père ne remplit pas, aux saluts de Sainte-Geneviève, la place du premier prince du sang. »

La brouille devint définitive sur une lubie provoquée par l'acte d'une folle qui s'était un jour jetée aux pieds du Prince pour lui révéler qu'elle avait donné sa propre fille au Duc de Chartres, afin qu'il la fît passer pour sienne.

Aussi, quand ce dernier, qui cherchait à se réconcilier avec son père, vint lui annoncer que la Duchesse, sa femme, était à nouveau sur le point d'accoucher, la hantise d'une substitution traversa l'esprit du Duc d'Orléans.

Il se rendit chez le chancelier de France pour le prévenir qu'il ne reconnaîtrait pas plus cette grossesse que les autres, si le cérémonial de droit n'était observé. Il prétendait, en effet, que sa belle-fille étant première princesse du sang, le chancelier devait, en qualité de commissaire du Roi, assister à ses couches. En conséquence, plus de huit jours avant l'événement,

M. Joly de Fleury, ancien procureur général, alla, aux lieu et place du chancelier empêché par ses infirmités, s'installer à Saint-Cloud où ses qualités de fin causeur et joyeux convive furent très appréciées des dames de la Cour.

Quelques mois auparavant, le Duc d'Orléans, dont les forces déclinaient au point qu'à peine il pouvait écrire encore, fit le testament dont nous donnons ici les dispositions principales.

Aucun dérangement d'esprit ne se manifeste dans ce document dont tous les détails paraissent avoir été mûrement pesés.

Testament du Très Haut, Très Puissant et Très Excellent Prince Monseigneur Louis d'Orléans, Duc d'Orléans, Chartres, Valois Nemours et Montpensier, Prince du sang.

Au nom du Père, etc., je recommande mon âme à Dieu par les mérites de N.-S. J.-C., par l'intercession de la très sainte Vierge et de tous les Saints, luy demandant de m'accorder le pardon de mes péchés, spécialement de ceux de ma jeunesse dont je n'ai point fait une pénitence proportionnée à ce qu'ils méritoient et de ceux de toute ma vie qui pourroient m'avoir été inconnus ou avoir échappé à ma mémoire et à mon intention.

Je veux qu'aussitôt après qu'on se sera assuré de ma mort par les signes ordinaires et les voies usitées, on procède à l'ouverture de mon corps selon les loix d'anathomie et des dissections ordinaires.

Si les médecins et chirurgiens qui seront alors auprès de moy ou qui assisteront à l'ouverture de mon corps, jugent utile, pour le progrès des sciences de médecine et de chirurgie, de conserver quelques parties de mon corps et de leur faire souffrir des macérations, d'y faire des injections et telles autres opérations qui se pratiquent sur les parties des cadavres pour l'instruction plus complète des médecins et chirurgiens déjà formés, je consens et ordonne même que mon corps serve à tous ces usages, pourvu qu'on n'y employe que les parties qui se trouveront avoir quelques singularités ou de conformations naturelles ou d'accidens de maladie, en telle sorte que la plus grande partie et comme la totalité morale de mon corps, soit enterrée en terre sainte avec les prières usitées dans l'Église, ainsy qu'il sera expliqué cy-après.

Pour les parties qui seroient réservées ainsy que j'ay dit ci-dessus, je les livre, non seulement à l'étude et à l'instruction particulière des médecins et chirurgiens qui se trouveront auprès de moy, mais je consens, soit à l'Académie des Sciences ou aux amphithéâtres publics, si les circonstances qui s'y trouveront en valent la peine, et je n'excepte aucune partie, pas même le cœur ni la tête.

Cette disposition procède du désir que j'ai toujours eu d'être utile à la société, et en même temps d'une foy ferme et éclairée sur la résurrection du corps qui m'assure qu'elle s'accomplira certainement, quelque chose qui soit arrivé à mon cadavre et de quelque manière qu'il ait été divisé.

Ceux qu'on met dans des terres où ils se conservent exempts de pourriture n'ont pas plus de droit à ce bienfait général que N.-S. J.-C. a assuré à tous les hommes et dont il leur a donné un gage non équivoque par la sienne, que ceux qui ont été dévorés par les bêtes, ou brûlés et leurs cendres jetées au vent.

La compassion des parens qui s'opposent quelquefois à ces opérations d'anathomie est une fausse compassion. Le corps est une partie de nous-même, le tems qu'il est uny à notre âme; mais aussitôt qu'il en est séparé, ce n'est plus l'homme. Son âme qui, seule par sa nature, est capable de bonheur ou de malheur, n'est plus affectée de ce qui luy arrive, et par conséquent c'est un manque de foy dans les vivans que de s'en occuper. Un mort n'a besoin que de leur prière.

Je choisis pour lieu de ma sépulture le Val-de-Grâce où sont déjà enterrées ma femme, ma fille et ma sœur, Mlle de Beaujolois. Cette disposition n'est qu'en cas que je meure à Paris ou aux environs. S'il arrivoit que j'en fusse éloigné de plus de quatre lieues, on m'enterreroit dans la paroisse du lieu où je mourerois.

En quelque lieu que je meure, mon enterrement se fera sans aucune cérémonie ny tenture, soit dans l'église ou dans la maison où je mourrai, à la réserve de la chambre où l'on viendra prendre mon corps pour le porter en terre, dans laquelle je trouve convenable qu'il y ait une tapisserie noire, mais seulement telle qu'on la met dans les antichambres des Princes vivans qui portent de grand deuil. La tapisserie emporte les sièges.

Comme j'ay remarqué que le poids du cercueil de plomb

enfermé dans une caisse de bois est énorme et cause beaucoup d'embarras dans les enterremens des Princes, j'ordonne qu'au lieu de ces deux machines, il sera fait pour moy une seule caisse de bois doublé par dedans de fer blanc ou d'une lame de plomb, la plus mince qui se pourra. Cette machine ainsi construite durera plus de tems qu'il n'en faudra pour réduire mes chairs en cendre. C'est l'objet qu'on s'est proposé en renfermant les corps des grands dans les cercueils de plomb.

. . . .

Je donne et lègue aux Pères de Sainte-Geneviève, chés qui je demeure, tous les meubles qui se trouveront au jour de mon décès dans les deux maisons que j'occupe sur leur terrain. Dans ces meubles je comprends spécialement le médaillier qui est placé entre les deux fenêtres de la bibliothèque avec toutes les médailles et pierres gravées qui y sont contenues, et dont les catalogues manuscripts sont dans ma bibliothèque.

Je leur laisse pareillement lesdits catalogues. Je comprends encore dans ce legs des meubles tous les ustenciles du laboratoire, spécialement la machine pour faire les sels du comte de La Garaye, qu'on pourroit croire appartenir à la Phisique, parce qu'elle sert à l'électricité, mais elle est nécessaire pour tirer les sels des minéraux dans lesquels il y a des médicamens tels que le sel de soufre. J'y comprends aussi les médicamens qui pourroient y avoir été composés ou qui pourroient avoir été achetés pour servir aux opérations. J'en excepte les tableaux que j'aurois pu faire venir du Palais Royal pour les copier, et qui ne seroient pas mis en place pour servir à l'ornement de la maison, et les choses appartenantes à l'Histoire Naturelle et à la Phisique qui pourroient se trouver dans le laboratoire ou ailleurs...

Je donne et lègue le cabinet d'Histoire Naturelle... à M. Guettard (1), mon médecin botaniste qui en a soin et à qui appartiennent les fossiles qui l'ont commencé.

Je donne et lègue tous mes livres, à la réserve des catalogues manuscripts dont j'ay disposé ci-dessus, à l'ordre de Saint-Dominique. Je luy laisse pareillement tous les manuscripts des ouvrages que j'ay composés... je leur laisse aussy la liberté de faire imprimer les ouvrages que j'ay composés, en y faisant

(1) Célèbre naturaliste (1715-1786), membre de l'Académie des Sciences. Il renonça au legs en faveur du fils du Duc d'Orléans qui le nomma garde de son cabinet d'Histoire Naturelle, le pensionna et le logea au Palais Royal.

telles corrections ou changemens qu'ils jugeront à propos, étant également content, soit qu'ils paroissent tels que je les ai composés, soit qu'ils servent seulement de matériaux aux ouvrages que les particuliers de cet ordre jugeront à propos de composer sur des matières pour lesquelles ils pourront leur être utiles. Je ne veux, par ce legs, que marquer vénération pour cet ordre qui a rendu de grands services à l'Église, qui enseigne la doctrine de saint Thomas que je crois la meilleure de toutes les opinions qui se soutiennent dans l'école.

. . . .

Il sera acheté des contracts sur la Ville ou sur le clergé ou autres corps et communautés jusqu'à la concurrence de 600 livres de rente qui seront données au séminaire établi à Bayonne pour l'instruction des peuples qui parlent la langue basque et à l'éducation des ecclésiastiques de cette nation.

. . . .

Il sera acheté des susdits contracts jusqu'à la concurrence de mille livres de rente lesquels seront distribués aux différentes communautés établies dans les colonies françoises de l'Amérique septentrionale, à la tête desquelles je mets le séminaire de Québec ou celui qu'il aura chargé des affaires de son diocèse en France.

. . . .

J'ay relu attentivement le présent testament et je le confirme en tout son contenu. S'il se trouvoit des dispositions antérieures ou contraires, je les annulle.

Ainsy fait au couvent de Sainte-Geneviève de Paris, le 28 décembre 1749.

LOUIS D'ORLÉANS (1).

Le Duc d'Orléans mourut le vendredi 4 février 1752, à 10 heures du matin, épuisé par le travail et les austérités. Ses dernières heures se passèrent à prêcher ceux qui l'entouraient. Son fils, qui ne l'avait pas quitté dans les derniers temps de la maladie, demanda au mourant de bénir ses petits-enfans, Mademoiselle d'Orléans et le Duc de Montpensier.

Barbier dit qu'il y consentit; Argenson soutient qu'il ne voulut jamais les reconnaître, ne pouvant, déclarait-il, parler

(1) Bibliothèque Sainte-Geneviève, Ms. 901.

contre sa conscience. Une autre version, qui doit être apocryphe, raconte qu'il serra dans ses bras sa petite-fille, en s'écriant : « — Ah ! pauvre enfant, puisses-tu être aussi heureuse que tu seras bonne et sensible ; » puis, se tournant vers le futur Égalité, il aurait ajouté : « — Pour vous, monsieur, je n'ai rien à souhaiter, » comme si son âme, déjà dégagée des liens terrestres, avait pénétré l'avenir.

Un incident surgit au moment de la communion que l'abbé Bouettin, curé de Saint-Étienne du Mont lui refusa, le Prince persistant dans les opinions jansénistes qui prévalaient à Sainte-Geneviève. Son aumônier lui administra donc les derniers sacremens en présence de tous les Princes et Princesses du sang.

Le peuple, qui regardait le Duc d'Orléans comme un saint, fit, de tout ce qui l'avait touché, des reliques, et ne parlait rien moins que d'une canonisation prochaine. La Reine dit, en apprenant sa mort : « C'est un bienheureux qui laisse après lui beaucoup de malheureux ! »

Quant aux génovéfains, Barbier prétend qu'« il les gênoit, exigeant trop de régularité pour leurs novices. » Il les gourmandait, au chœur, du geste et de la voix, ce qui ne laissait pas d'embarrasser les moines. Aucun regret amer ne troubla donc, pour eux, la réjouissance que doit faire éprouver aux âmes chrétiennes l'entrée d'un juste dans le Ciel.

L'autopsie, qu'il avait demandée par testament, ne révéla, selon le duc de Luynes, « aucune autre cause de mort que les parties desséchées et le cœur flétri. »

Telles sont les constatations brutales de la science ; mais on peut y voir aussi le symbole de la vie du Prince. L'hypocondrie, cette tare mystérieuse commune à tous les descendans de l'adultère royal, pesa sur son existence, faussant les ressorts d'une nature, à certains égards, point vulgaire.

Si Louis d'Orléans, digne successeur des « Messieurs de Port-Royal, » ne sut faire figure de prince, du moins, fut-il, pleinement, ce qu'avait prédit le Régent, son père : un honnête homme.

G. du Boscq de Beaumont — M. Bernos.

LA CAMPAGNE COLONIALE DES ALLIÉS EN 1914 ET 1915

I

Le 1er juillet 1896, le duc de Broglie publiait dans la *Revue des Deux Mondes* un article intitulé : « Vingt-cinq ans après, » et qui eut un grand retentissement. « La perte de nos deux provinces, écrivait-il, n'est point un de ces sacrifices d'orgueil ou de sentiment dont, après quelques paroles d'oraison funèbre, on puisse se consoler ou se distraire : c'est une infirmité calculée d'avance par nos vainqueurs, parfaitement connue de tous nos rivaux et destinée à affaiblir, même en temps de paix et dans les relations ordinaires, toute notre action politique. » Il ajoutait, en parlant toujours des conséquences malheureuses pour la France de la guerre de 1870 : « Contre les abus de la force qui passent une certaine mesure, s'élève non seulement du fond des cœurs, mais du sol lui-même, une protestation qui, même silencieuse, finit, si elle persiste, par se faire entendre. » Se retournant alors vers les partisans des aspirations coloniales, il disait : « Quel est le principal reproche que nous faisions à cette éclosion soudaine d'aspirations coloniales? Notre crainte était de voir la France se laisser entraîner à disséminer sur des points, épars et éloignés, du monde les forces et les ressources de toute nature qu'un intérêt supérieur lui faisait la loi de concentrer sur un seul et de rassembler en elle-même. »

D'autre part, tout le monde savait que M. de Bismarck favorisait les tendances colonisatrices des Français. Il avait ses

raisons pour cela. Certains, dont était le duc de Broglie, faisaient remarquer avec raison que M. de Bismarck n'était peut-être pas le conseiller le plus désintéressé pour déterminer l'emploi des forces militaires de la France.

Je ne rappellerai pas autrement les idées que le duc de Broglie exprimait dans cette circonstance. Quelques-unes de ses craintes se sont réalisées. D'autres, au contraire, n'ont pas été ratifiées par les événemens. Aujourd'hui, son patriotisme se réjouirait de ce que l'expansion coloniale ait, en fait, donné à son pays des occasions précieuses d'entretenir sa flamme guerrière. Que de bons soldats, et de vaillans officiers, et de chefs incomparables ses colonies ont donnés à la France !

Cependant, vers 1896, de longues discussions avaient pour objet l'utilité de la politique coloniale. Le duc de Broglie remarquait, au sujet de l'Algérie, qu'après plus de soixante ans, elle ne rapportait encore rien à la France, et il ajoutait : « Les plus satisfaits ne peuvent prétendre même à prévoir le jour où on pourra tirer de nos possessions nouvelles soit une recrue pour notre armée, soit une recette pour notre budget. » En ce qui concerne l'armée, l'illustre écrivain serait heureux, en parcourant aujourd'hui le front de bataille anglo-français, de constater la présence dans nos rangs de représentans nombreux et d'une valeur incontestée des régions africaines. Longtemps elles retinrent, pour compléter leur soumission, des contingens d'Europe ; maintenant, Algériens, Tunisiens, Marocains sont avec nous pour faire face à l'ennemi séculaire de la France. Quant aux réserves alimentaires et autres dont les colonies apportent vers nos rivages l'appoint très précieux, ceux-là pourraient en détailler l'importance qui ont la lourde charge de prévoir les lendemains encore nombreux dont est faite cette guerre.

Aujourd'hui que la politique coloniale est pratiquée par tous les grands peuples, et même par quelques-uns des plus petits, ces discussions n'auraient pas d'objet. Mais il faut les rappeler en se plaçant à une époque où la France innovait en cette vaste matière.

Si, après 1870, désireuse de détourner les regards français d'une frontière mutilée, l'Allemagne applaudissait à l'expansion de la France vers des contrées lointaines, elle ne tarda pas à se rendre compte de l'intérêt qu'elle avait elle-même à suivre la même politique. Dès 1883 et 1884, le nouvel Empire, sentant

sa fortune incroyable prendre un nouvel essor, voulut amorcer son développement colonial. Voici trente années, l'Allemagne entrait dans cette voie sur toute la côte du Sud-Ouest africain et spécialement à Lüderitzbucht. Adroitement disséminés en des endroits bien choisis et sans rapports apparens les uns avec les autres, des comptoirs commerciaux s'ouvrirent au Togo, au Cameroun, sur la côte orientale d'Afrique, face à Zanzibar, en Nouvelle-Guinée et enfin aux îles Marschall, en Océanie. On eût dit les prémices d'une monstrueuse toile d'araignée, où apparaissaient les points de raccord entre des entreprises futures. C'est dans les mailles de ce vaste filet que l'Allemagne a trébuché. Rappelons-nous, en effet, l'arrière-pensée du Kaiser, lorsque, dès les premiers jours du mois d'août 1914, le chancelier, croyant pouvoir régler un partage amiable avec l'Angleterre, promettait à l'ambassadeur britannique à Berlin de respecter l'intégrité territoriale française seulement en Europe. Ainsi donc, à part ce qu'elle nommait d'un euphémisme fourbe des rectifications de frontières, l'Allemagne voulait alors s'emparer surtout du domaine colonial de la France.

Tous ces comptoirs, aux apparences exclusivement mercantiles, constituaient déjà autant de centres allemands, bien modestes, semblait-il, mais dont l'avenir dépassa certainement l'espoir de leurs fondateurs.

Une Société d'outre-Rhin, la *Deutsche Kolonialgesellschaft*, s'efforça d'intensifier le mouvement qui naissait. Dans la Métropole, elle multiplia les démarches publiques et privées, afin d'attirer les sympathies aux questions d'outre-mer. Elle fit naître des syndicats financiers, lança des colonnes de prospecteurs. Se retournant alors vers l'Afrique, elle secoua la torpeur de certains négocians, provoqua la convoitise des mercantis en plaçant sous leurs yeux des rapports de savans dont la conclusion affirmait toujours l'existence en tels et tels endroits de richesses incalculables qui n'attendaient que des mains pour les prendre.

Quatorze ans après, placée en face du chemin parcouru, la *Deutsche Kolonialgesellschaft* se disait peut-être que les résultats de ses efforts étaient bien médiocres. Mais ce fut alors, une fois de plus, l'occasion pour la vertu de ténacité de montrer sa valeur, et les Allemands sont opiniâtrément tenaces. Le produit de quinze années laborieuses était, disons-nous, presque

nul. Telle était du moins l'apparence aux yeux des Allemands comme aux nôtres. En réalité, cependant, ils avaient acquis des résultats riches d'un avenir insoupçonné.

En 1898 apparurent les premiers épis de ces longues semailles. Le 6 mars de cette année, l'Allemagne obtenait en Chine une concession importante. Ici même, M. Daniel Bellet publiait, le 1er mars dernier, l'histoire de Tsing-Tao. Je n'y reviendrai donc pas, me contentant de noter, pour l'utilité des pages qui suivront, cette date et la cession à bail faite au gouvernement de Berlin de tout le territoire adjacent à la baie de Kiaou-Tchéou. L'Allemagne avait réalisé en Chine sa première ambition exotique.

Après Kiaou-Tchéou, acquis le 6 mars 1898, l'année 1899 voyait les îles Mariannes et Carolines passer des mains de l'Espagne dans celles des Allemands. L'Angleterre et les États-Unis, cette même année, acceptaient la domination germanique sur la plus grande partie des îles Samoa.

En 1904 et 1905, les espérances de l'Allemagne connurent des jours remplis d'anxiété. Dans l'Afrique du Sud-Ouest et en Afrique orientale, un souffle de révolte passa sur les populations indigènes. Des heures sanglantes marquèrent cette époque dont la propagande coloniale allemande eut d'ailleurs raison, après avoir surmonté les plus grandes difficultés.

A partir de l'année 1906, sous la puissante impulsion d'un homme cher à Guillaume II, l'Allemagne doubla les étapes dans la voie nouvelle ouverte à ses prétentions. M. Dernburg, doué d'un esprit audacieux et dénué de scrupules, pratiqua résolument une politique réaliste, étiquetée d'un mot nouveau : « Zielbewusst. »

A partir de 1907 et pendant les années suivantes, l'Allemagne se lança dans la construction des voies ferrées. Le rail germanique se glissa partout. L'ingénieur devança le métallurgiste, suivi lui-même de l'exportateur préparant les bases de comptoirs nouveaux, dont le nombre ne cessa d'aller croissant. Dans la Métropole, les sociétés coloniales se fondèrent. Ce fut la ruée des hommes allemands et de l'argent allemand à la conquête du monde.

Parallèlement à ces efforts, différens, mais concertés, la marine marchande et la flotte de guerre devenaient l'objet des soins toujours plus attentifs du gouvernement.

Une Compagnie maritime dont le pavillon allait couvrir les mers, la *Hamburg Amerika*, sous l'impulsion de cet autre ami du Kaiser, M. Ballin, comptait bientôt 450 vapeurs dont 200 paquebots jaugeant un total de 1 400 000 tonneaux. Ainsi, cette Compagnie avait un tonnage dépassant de 33,3 pour 100 la flotte à vapeur de la France entière. C'était un capital d'un milliard placé sous une seule firme allemande. Grâce à une politique intérieure habile, la *Hamburg Amerika* écartait toute concurrence. M. Ballin s'entendait avec ses rivaux de Brême et la *Norddeutscher Lloyd company*. Dès lors, en face des steamers géans de l'Allemagne, seuls pouvaient disputer la suprématie deux navires anglais, le *Mauretania* et le *Lusitania*. Voilà qui éclaire d'un jour singulier le drame récent dont la honte couvrira à jamais les couleurs de l'Allemagne.

Désormais, munie d'un puissant moyen de transport, l'action coloniale allemande réclamait encore l'appui d'une marine de guerre. Tous savent comment Kiel devint pour nos ennemis l'objet de ces soins qui, en peu d'années, mirent l'Allemagne à la tête d'une capacité navale formidable.

Ainsi le pays qui, en 1883, possédait en tout quelques comptoirs commerciaux disséminés dans le monde, détenait, à peine trente années plus tard, des possessions d'outre-mer couvrant une superficie de 2 950 000 kilomètres carrés. Son pouvoir s'exerçait sur une population d'autochtones se chiffrant à 11 780 000 habitans, dont il faudrait seulement déduire 24 500 Européens. Le nombre de ces derniers avait, d'ailleurs, triplé en l'espace de dix années.

Entre toutes ces possessions d'outre-mer, la plus puissante, sous le rapport de la population, était l'Afrique orientale. Elle est en effet peuplée de 7 500 000 habitans. Puis, vient le Cameroun avec 2 537 000 indigènes. Puis, le Togo, comptant 1 million d'autochtones. Ensuite, l'Afrique du Sud-Ouest, avec à peine 91 000 indigènes pour 835 000 kilomètres carrés. Enfin, suivant l'ordre de décroissance, la Nouvelle-Guinée avec 600 000 habitans, Samoa avec 33 000 et Tsing-Tao avec 60 500.

Avant de montrer en détail comment l'Allemagne a perdu un aussi vaste domaine colonial, quelques précisions sont encore nécessaires. Nous en apprécierons mieux l'importance de nos victoires exotiques.

Dans l'Afrique du Sud-Ouest, le nombre des fermiers, d'après

le dernier recensement, était de 1 245. Leurs propriétés couvraient 13 millions d'hectares peuplés par 142 000 têtes de gros bétail et 631 000 de petit bétail, dont surtout des moutons à laine.

Dans toute cette région, l'Afrique du Sud-Ouest est la seule contrée offrant aux Européens un climat tempéré et favorable à la colonisation. Les autres possessions allemandes sont situées dans la zone tropicale.

En 1904, l'Allemagne possédait en Afrique 479 kilomètres ferrés. La France en avait alors 5 000 en exploitation. Neuf ans plus tard, en 1913, les Allemands exploitent dans les même régions 4 176 kilomètres de chemins de fer contre 7 600 dans les colonies françaises. Ainsi, le réseau colonial allemand augmentait de neuf fois sa valeur initiale. Le réseau français d'outre-mer ne s'accroissait dans le même temps que d'un tiers.

Les efforts de la *Deutsche Kolonialgesellschaft* avaient donc abouti. La persévérance teutonne, une fois de plus, était victorieuse.

Au point de vue financier, que représentait ce domaine colonial ? La *Koloniale Rundschau* de mars 1914 nous renseigne à ce sujet. 300 millions de marks ont été engagés par l'État en construction de chemins de fer. Ils étaient réalisés ou à la veille de l'être quand éclata le coup de tonnerre du mois d'août 1914.

Les emprunts coloniaux à la date de juin 1914 représentaient un total de 308 646 000 francs.

Les entreprises privées, l'Annuaire colonial de Heyd pour 1913 nous l'indique, représentaient nominalement 463 000 000, dont 352 275 000 pour les sociétés allemandes seules.

Il faudrait y ajouter la valeur des compagnies de navigation et de la Société de transport fluvial *Kamerun schifffahrt Gesellschaft*, au capital de 2 millions et demi de francs.

Les compagnies de chemin de fer avaient immobilisé 127 000 000 marks, dont 75 000 000 pour la *Shantung-Eisenbahn-Gesellschaft*. Cette voie touche à Tsing-Tao.

Le capital des sociétés agricoles valait 90 000 000 marks. Les associations commerciales en représentaient 30 000 000. Les groupes miniers 60 250 000. Les entreprises mixtes et diverses 138 750 000, toutes allemandes, sauf deux ou trois sociétés anglaises. Enfin, les banques coloniales avaient engagé

11 250 000 marks de capitaux. Il s'agit ici du capital nominal; mais, les cours des Bourses ont donné une plus-value énorme à tous ces fonds publics, même si on tient compte de la régression subie par les cours des principales valeurs à la suite de spéculations qui mirent en danger une partie de l'épargne allemande.

La plupart de ces entreprises étaient jeunes. Pour beaucoup d'entre elles, l'avenir s'annonçait très beau. En effet, leurs propriétés agricoles, d'élevage ou minières, étaient à peine mises en valeur. Leur accroissement paraissait certain.

En 1912, les importations donnèrent un total de 322 016 000 marks, — les exportations 251 338 000, — et le commerce total 573 354 000.

Bref, le commerce extérieur total des colonies allemandes, en 1912, dépasse sensiblement le demi-milliard. Il était, ainsi, deux fois et demi supérieur à celui de 1905.

D'après le directeur de la *Deutsche bank*, les échanges commerciaux de l'Allemagne avec ses colonies se montait à 127 millions en 1914 contre 13 750 000 en 1898.

Ces chiffres se suffisent à eux-mêmes. Les accompagner de commentaires ne pourrait que diminuer l'impression qu'ils produisent.

*
* *

Devant de semblables résultats, obtenus en si peu de temps, on se demande où se serait arrêté le développement colonial germanique. La question devient plus angoissante encore si l'on songe aux prétentions qui ont été révélées dès les premiers jours du mois d'août 1914. Il résulte des déclarations officielles du gouvernement de Berlin que les projets extravagans des pangermanistes ont été encore dépassés par ceux du pouvoir officiel. Au temps des vains espoirs pacifistes, on traitait de billevesées les conséquences pourtant inévitables de cette *Weltpolitik;* mais, en fait, toute l'Allemagne était convaincue qu'elle avait droit à la suprême hégémonie du monde. C'est ce qu'il ne faut pas oublier, pour bien comprendre à quels dangers nous fûmes tous exposés et l'avenir sombre dont la guerre actuelle, malgré toutes ses douleurs, nous a sauvés.

D'ailleurs, cette politique d'absorption avait réalisé déjà une partie de son vaste programme : le *Bagdadbahn* suffirait à

nous en convaincre. Même en dehors de son domaine, l'Allemagne était occupée à s'assurer la possession d'Haïdar-Pacha jusqu'au golfe Persique. Elle ne demandait plus que trois ans pour inaugurer son grand chemin de fer de conquête, tout au moins jusqu'à Bagdad. Ainsi, le réseau français de Syrie était menacé. Le port d'Alexandrette en voie d'équipement devait, aux mains de l'Allemagne, lui assurer une prépondérance économique et politique sur la partie centrale de la Turquie d'Asie, du Bosphore au golfe Persique. Le canal de Suez était dès lors mis en danger, par une concurrence prochaine, tandis que les chemins de fer russes projetés en Perse se trouvaient déjà en face d'une lutte préparée grâce à l'embranchement allemand qui devait réunir Bagdad à Khanekin.

Enfin, les projets des Allemands auront été suffisamment mis en évidence quand nous aurons rappelé leurs convoitises sur l'Afrique équatoriale et centrale. Du golfe de Guinée à l'océan Indien, l'Allemagne avait la secrète pensée d'absorber toutes ces terres sur lesquelles flottent les pavillons français, belge et portugais.

Depuis le 4 novembre 1911, le Cameroun était en contact avec le Congo belge par la Sanga et la Lobaye. Le Gabon, le Moyen-Congo et le Congo belge devaient, suivant les projets de cette *Weltpolitik*, servir de trait d'union entre le Cameroun et l'Afrique orientale.

Voilà à grands traits ce que l'Allemagne s'était acquis dans les terres étrangères. Voilà ce qu'elle voulait encore s'approprier, sans oublier ses prétentions sur le domaine de la France dans l'Afrique du Nord.

Tandis que sur deux lignes dont l'immensité confond la pensée coule le sang des meilleurs d'entre nous, il est utile de montrer où nous en sommes sur le front colonial après plus d'une année de guerre. Cette tragédie universelle ignore les limites de son théâtre. Le monde entier sert de terrain au grand débat dont l'avenir attend la solution. Sans doute, elle est lente à se produire, mais le temps convient à tout ce qui est grand et doit être durable. Cependant, pour calmer les impatiens, il doit être bon de connaître les succès que les Alliés ont réalisés par delà les mers. Exposer en détail les pertes de l'Allemagne et nos gains, — la différence en est ainsi doublée, — tel est notre but.

*
* *

Lorsqu'on regarde une carte planisphère descendant du Septentrion vers l'Orient, les possessions allemandes apparaissent ainsi successivement. Le Togo auquel fait suite le Kameroun, puis l'Ouest africain allemand. Remontant ensuite du Sud vers le Nord, mais en inclinant à l'Est cette fois, les yeux rencontrent l'Est africain. Ce sont les principales possessions coloniales de l'Allemagne. Il faudrait encore citer la Terre de l'empereur Guillaume, la Nouvelle-Guinée et les îles Samoa. Enfin, personne n'oubliera Kiaou-Tchéou, car il y fut remporté un des premiers grands succès contre l'Allemagne depuis le début de la guerre.

De tout cela, que détient encore l'Allemagne et dans quelles conditions lui furent ravis ces territoires?

En ce qui concerne les rapports des colonies avec la Métropole, on pourrait répondre que des terres exotiques allemandes il n'est rien resté dès le jour où la flotte anglaise a détruit dans la bataille des îles Falkland ceux des cuirassés du Kaiser qui couraient encore le monde. Depuis le 8 décembre 1914 au soir, l'empire des Hohenzollern est coupé de ses colonies désormais sans valeur militaire pour lui dans la lutte mondiale où nous sommes engagés. Voilà le résultat négatif. Un autre est positif : ce sont les acquisitions nouvelles au profit des Alliés.

*
* *

Nous voudrions examiner le sort réservé par les combats aux différentes colonies de nos ennemis en suivant autant que possible l'ordre chronologique, mis d'accord avec la valeur des nouveaux territoires conquis.

LE TOGO

Le Togo couvre une surface de 87 200 kilomètres carrés. Il affecte une forme très allongée du Nord au Sud. Ses deux frontières orientale et septentrionale sont distantes de 525 kilomètres, tandis qu'au contraire une moyenne de 200 kilomètres séparent à peine ses limites Ouest de celles de l'Est. Ce sont là des détails utiles à retenir quand on étudie une campagne

militaire dont ces régions ont été à la fois le théâtre et l'objet.

Au milieu d'une population indigène d'environ 1 million il y avait 363 blancs dont 327 Allemands. Parmi les 8 cercles administratifs partageant cette terre, celui de Mangu, avec 225000 habitans, était le plus peuplé.

Sans revenir sur ce que j'ai déjà dit du commerce de l'Allemagne avec ses colonies, il importe tout au moins de rappeler qu'en 1911, 327 bateaux d'un tonnage global de 577000 tonneaux entrèrent et sortirent des ports côtiers du Togo.

La question des voies ferrées, si importante quand il s'agit d'une action militaire, ne se pose pas avec la même gravité sur le terrain colonial de cette guerre dont le monde lui-même marque les bornes. Toutefois, dans maintes circonstances, la possession du rail valut à l'un des adversaires, pendant la campagne du Togo, de grands avantages. Aussi, avant d'entrer dans les détails, crois-je utile de situer nettement les trois chemins de fer construits par les Allemands au Togo.

L'un va de Lome vers Anecho. Cette ligne côtière mesure 45 kilomètres, en desservant successivement Bagida, Porto Seguro et Kpeme. Elle a un écartement de voie d'un mètre et fut construite en 1905.

Lome, capitale du pays, est encore réuni par le rail à Agome-Palime. Par rapport à la côte, elle s'enfonce dans les terres en obliquant à l'Ouest vers la frontière anglaise du Gold Coast. Quoique mesurant 123 kilomètres, son rôle fut secondaire au cours des opérations militaires de 1914. Sa construction date de 1907.

Au contraire, la voie, terminée en 1911, qui de Lome, tête de ligne des chemins de fer du Togo, monte droit au Nord et par delà 163 kilomètres atteint Atakpame a rendu des services importans tour à tour à l'ennemi et aux nôtres.

Depuis le mois de juillet 1884 où Nachtigall après quelques combats avec les indigènes planta les couleurs allemandes sur cette terre nouvelle, la politique de Berlin ne fut jamais inactive. Une fois encore nous en trouvons une des manifestations les plus habituelles dans la construction énergique des chemins de fer dont l'intérêt stratégique comptait à l'égal des avantages économiques. D'ailleurs, guerre et commerce ne sont-ils pas tout pour ce gouvernement dont les arrière-pensées ne cessent d'être révélées chaque jour plus profondément?

Sur la côte, le climat moyen varie peu autour de 26 degrés. A l'intérieur, la température est en général de 3 degrés inférieure à celle du rivage maritime.

Les chemins de fer et le climat sont les deux grands facteurs à considérer dans une entreprise militaire de ce genre. Ce sont des élémens d'un ordre général. Suivant les régions successivement visées, l'orographie, l'hydrographie surtout deviennent prépondérantes.

Le réseau télégraphique du Togo était développé. Mais les cinquantaines de kilomètres de fil et les 18 bureaux de postes, dont 4 téléphoniques, répartis sur tout le territoire, sont d'un intérêt secondaire dans cette campagne. Certes, on a utilisé les lignes télégraphiques et téléphoniques, mais leur destruction rapide, et l'appoint des services établis pour les besoins immédiats, font que le réseau normal fut, en fait, d'une importance relative dans tout ceci.

Les troupes françaises et britanniques étant intervenues ici, il semblerait qu'*a priori* il faudrait exposer la situation des deux frontières Est et Ouest. Par l'Ouest, en effet, l'offensive pouvait être menée à l'aide des contingens du Gold Coast. De l'Est, l'action des troupes françaises trouvait un vaste champ le long d'une frontière difficile à garder. Cependant, ainsi qu'il apparaîtra au cours de l'exposé détaillé des opérations, l'action fut surtout conduite suivant une direction Sud ou Nord et la base des Alliés se trouva en grande partie confondue avec le littoral togolandais.

A première vue, voulant s'emparer de ce territoire ennemi, les Alliés devaient viser la capitale, quelques localités principales et surtout le réseau ferré. L'essentiel de cette campagne fut représenté par la prise d'une station en apparence bien modeste, Kamina, située à 10 kilomètres du Dahomey, et non loin de la rive gauche de l'Ogu, un des principaux affluens du Mona, qui, plus bas, vers le Sud, trace la frontière du Togo et du Dahomey. Kamina se trouve à deux cents kilomètres environ de la côte et au Nord-Est d'Atakpame, centre important du Togo.

Il existe deux moyens pour se rendre de la côte à Kamina : la route et la voie ferrée. En certains points, la route et le rail sont contigus; en d'autres, ils divergent considérablement. Le pays traversé est marécageux, et il était couvert, à l'époque où se

déroulaient ces événemens, d'une herbe haute et fournie, d'une brousse peu élevée, mais presque toujours très épaisse. Aussi, maintenir la liaison entre des colonnes qui opéraient le long de la voie et des troupes qui agissaient le long de la route, puis les faire concourir à une action d'ensemble était un problème difficile sinon parfois même complètement impossible à résoudre d'une manière satisfaisante. On se trouve dans le cas d'une colonne utilisant pour s'avancer deux défilés étroits et continus, fréquemment séparés l'un de l'autre. Grâce au chemin de fer et à son matériel roulant, l'adversaire pouvait se trouver un jour à 50 kilomètres des Alliés et, la nuit suivante, faire irruption au milieu d'eux. Ils n'étaient pas pour cela encombrés par les embarras du portage et pouvaient être d'une extrême mobilité. La colonne expéditionnaire, au contraire, ne pouvait jamais marcher plus vite que son convoi, sans être obligée de s'arrêter pour le réorganiser.

Ainsi que l'a démontré dans son rapport le lieutenant-colonel anglais Bryant, chef de l'expédition, chasser d'une forte position soigneusement mise en état de défense, un adversaire bien armé, constituait une tâche extrêmement ardue, et qui exigeait des commandans de compagnie un jugement clair, beaucoup d'esprit d'initiative et de décision, en même temps que, de la part de tous, officiers et soldats, un très bel exemple de courage et de fermeté.

Il est à noter aussi que, pour la première fois, les troupes de l'Afrique occidentale étaient ainsi mises en présence d'un ennemi muni d'un armement moderne. L'officier anglais ajoutait cette réflexion, qui se rattache au début de notre exposé, que ce serait folie de penser jamais, suivant lui, qu'on pût opposer des troupes noires de l'Afrique occidentale à une armée européenne. La guerre en Europe a prouvé que, dans d'autres parties de leur empire colonial, l'Angleterre et la France ont pu trouver des auxiliaires aussi précieux par leur courage que par un dévouement absolu.

Nous l'avons dit, la côte constitua la base principale de notre offensive. Si Kamina n'avait ni par elle-même, ni par sa situation stratégique, aucune valeur, quelle fut donc la cause de son importance subite dès la déclaration de la guerre? Ici, nous retrouvons la politique allemande dans une de ses manifestations bien connues. Procéder secrètement, grâce à des moyens

d'ailleurs souvent illicites; s'assurer quelque avantage, fût-il médiocre, mais quand même utile, telle est sa ligne de conduite, s'agit-il de questions primordiales ou d'affaires de détail.

Il y avait à Kamina un poste de télégraphie sans fil de très grande puissance. L'existence de ce poste était connue du gouvernement des deux colonies voisines, mais on ignorait encore l'endroit exact où il se trouvait. Si l'on s'en étonne, nous répondrons en rappelant ce que tous connaissent de l'avant-guerre et ce que chaque jour nous apprend encore. Ici, à tout bien considérer, les Allemands étaient chez eux et l'absence d'agent consulaire au Togo explique en partie l'ignorance d'un fait dont l'intérêt ressort aux yeux de tous. La guerre de course pratiquée au début par l'Allemagne contre les pavillons alliés eût-elle été aussi nuisible qu'elle l'a été à notre cause sans toutes ces stations de télégraphie sans fil disséminées çà et là à l'insu de tous? Voilà pourquoi, dans la campagne du Togo, Kamina concentra le maximum de nos efforts. Voilà aussi comment, Kamina et ses défenseurs étant tombés en notre pouvoir, cela mit pratiquement fin à notre expédition et fut suivi d'une capitulation complète.

Mais, avant d'en arriver aux premiers actes d'hostilité entre les deux partis, il importe, dans un ordre d'idées générales autant qu'au point de vue du fait immédiat, de rappeler une démarche bien déconcertante de la part des Allemands. Eux qui n'ont respecté aucun traité, essayèrent d'abord d'obtenir de nous la neutralisation réciproque, en ce qui concerne le Togo spécialement, des trois terres limitrophes, anglaise, allemande et française. Le but qu'ils se proposaient était sans doute de préserver leur colonie du sort inéluctable qui lui était réservé par l'effort commun des Anglais unis aux Français. Mais surtout, sachant ou croyant inconnue l'existence du grand poste de télégraphie sans fil à Kamina, le gouverneur allemand espérait non pas sauver le Togo, mais garder un précieux moyen d'information, doublement rare, puisqu'il était à la fois ignoré de l'adversaire et doué d'un rayon d'action considérable. En conséquence, le 3 août 1914, le gouverneur de l'Afrique occidentale française recevait du gouverneur intérimaire du Togo, M. von Doering, l'offre de maintenir dans la neutralité pendant toute la durée de la guerre les colonies françaises voisines du Togo, ainsi que celui-ci. La même proposition avait été faite au gouverneur

anglais du Gold Coast. Ainsi, le représentant du gouvernement ennemi espérait s'assurer, à l'Est et à l'Ouest, la plus grande tranquillité.

Ces offres furent repoussées de part et d'autre. Le 7 août, en effet, le Département des Colonies câblait au gouverneur, M. Ponty, qu'il fallait agir immédiatement, s'engager à fond et occuper la plus grande partie possible du territoire ennemi. Les instructions reçues ajoutaient qu'on devait marcher d'accord avec les Anglais. Dès ce moment, dans la pensée des dirigeans responsables, le Togo devait donc être l'objet d'opérations conjuguées venant de l'Ouest, menées par les Anglais occupant le Gold Coast et partant de l'Est, conduites par les Français s'appuyant sur la frontière du Dahomey.

Ces actions militaires ont duré du 7 au 28 août 1914.

Le plan de mobilisation des réserves militaires du Dahomey pour 1913, applicable en 1914, assurait le maintien dans la colonie des troupes qui y sont stationnées en temps de paix.

Le commandant militaire du Dahomey, le vaillant et avisé chef de bataillon Maroix, avait reçu des ordres qui prévoyaient deux alternatives. La mer pourrait être considérée comme libre, et, alors, le transport des troupes du Dahomey dans le Bas-Sénégal était prévu ; — ou bien la voie maritime ne serait pas sûre, et, dans ce cas, on maintiendrait les troupes dans la colonie en leur assignant comme objectif une action offensive contre le Togo.

On était aux premiers jours d'août 1914.

En dehors du poste de télégraphie sans fil dont nous avons parlé, un autre poste d'importance beaucoup moindre, se trouvait à Toglelekoje. Son existence dans le voisinage relatif de Kamina avait-elle pour but d'enlever tout soupçon quant au poste principal? Nous l'ignorons. Le gouverneur allemand détruisit, d'ailleurs, cette station avant de se retirer avec ses troupes à Kamina.

Mise au courant de ces faits, l'autorité française décida de s'emparer de eette place. Tel devait être du moins un des objectifs de son action. En fait, ce projet ne pouvait être réalisé immédiatement, quoique le point visé se trouvât peu éloigné de la frontière du Dahomey.

Alors, le commandant en chef n'avait prévu qu'une attaque contre Lome. Les raisons de cette tactique sont mul-

tiples. L'examen de la carte nous les livre. Lome était le centre du pays. A ce titre, son occupation devait comporter une signification morale particulière. C'était, nous l'avons dit, la tête de ligne des trois chemins de fer du pays. En plus de ce moyen d'invasion de la colonie dont il convenait, vu nos projets, de pouvoir disposer, Lome possédait encore un port muni d'un bon wharf. Or, les Alliés se proposaient de transporter des troupes par voie maritime. Ainsi pour les Anglais surtout venant de la Côte d'Or, parce qu'ils allaient amener des contingens par mer, Lome prenait une importance toute spéciale. Et voilà comment, pour atteindre l'ennemi dans son dernier repaire, Kamina, l'offensive dominante, qui, suivant un tracé simpliste, devait partir, tout au moins en ce qui concerne l'action des Français, de la frontière immédiate du Dahomey, s'appuya en réalité sur la côte, et principalement sur Lome. Une fois occupée, ce qui se réalisa sans coup férir, Lome devint la base d'une opération militaire menée désormais suivant une direction générale Sud-Nord. Je me hâte d'ajouter que, en dehors de cette opération d'autres secondaires furent conduites, en partant du Nord vers le Sud et de l'Est vers l'Ouest.

La conséquence naturelle de ces intentions, dès la période des difficultés diplomatiques, fut que la majorité des forces du Dahomey furent concentrées à Cotonou, au bord de l'Océan.

Sur ces entrefaites, l'Angleterre prit un parti et se rangea à nos côtés. Dès lors, l'effort combiné des deux Puissances présentait des éventualités stratégiques que, d'abord, on n'avait pas envisagées. Des conférences eurent lieu entre le gouverneur français et le représentant de l'Angleterre dans le Gold Coast.

La campagne du Togo, qui devait se terminer le 28 août par la chute de cette colonie entre les mains des Alliés, fut très courte. Elle ne dura guère, en effet, que trois semaines. La conclusion en fut une victoire entière.

Des colonnes sont formées. Venant de points différens, elles se relient entre elles par l'unité du but. De l'Est, les troupes françaises, partant du Dahomey, prononcent immédiatement une attaque décidée. De l'Ouest, les contingens anglais de la Côte d'Or s'ébranlent à leur tour.

Avant d'exposer en détail les faits qui se déroulèrent pendant ces quelques jours, il est utile de faire deux remarques. D'abord, en comparaison des effectifs innombrables qui sont

engagés dans les batailles dont l'Europe est le théâtre, le nombre des combattans dans ces opérations coloniales paraîtra minuscule. Il pourrait en résulter dans l'esprit du public une appréciation inexacte de l'importance de cette campagne, en même temps qu'une idée injuste du courage et de la valeur qui y ont été dépensées. Mais ce sera répondre à toutes les critiques que de rappeler dans quelles conditions se sont passées ces luttes.

La grande distance où l'on est de l'Europe rend difficile et parfois incertain le ravitaillement indispensable à une offensive déterminée. A cette époque, en effet, les mers n'étaient pas encore libres de toute menace allemande. Et puis, la guerre sous-marine, dont le rayon va croissant chaque jour, ne reste pas sans influence sur la suite de nos affaires d'outre-mer. Elle impose des précautions qui n'activent pas le voyage de nos courriers. Ainsi la distance se trouve accrue des difficultés inhérentes à l'état de guerre. Dans le continent africain, nos soldats se butent aux lenteurs considérables du ravitaillement par voie de terre. Quelques tonnes de munitions rendent nécessaire la levée de porteurs, dont l'organisation n'est pas affaire d'un jour. Les bien mener à travers ces forêts sans percée, exposés aux menaces de l'ennemi, qui connaît les chemins, constitue un danger très grave. Enfin, la nocivité du climat, les périls propres aux régions tropicales, les trajets de plusieurs centaines de kilomètres, augmentés encore par l'absence de moyens de transport rapide, sont des inconvéniens qui, joints à ceux qui résultent de la parfaite préparation allemande, donnent à ces expéditions un caractère très sérieux indépendamment des effectifs engagés.



Avant toute autre chose, demandons-nous quelles étaient les forces en présence ?

Là-bas comme ici, on était inexactement renseigné sur les ressources en hommes et en munitions de nos ennemis. En ce qui concerne le Togo, notre manque d'information s'explique. La France n'y possédait point d'agent officiel. Toutefois, à s'en tenir aux indications que le commandement français avait en juillet 1914, les forces allemandes dans cette partie de l'Afrique semblaient être de 2 officiers, 6 gradés européens et 560 indigènes sans grande instruction militaire.

La destination de ces hommes ne semblait avoir jamais été qu'une action de police régionale dans les différens postes de la colonie.

Cependant, non loin de la Côte d'Or, à Lome, on signalait un groupement important. Il ne comptait pas moins de 144 fusils.

Tels étaient les élémens militaires allemands au Togo, — du moins le pensait-on; mais, en réalité, ces effectifs étaient supérieurs. Ils se composaient de plus de 1 000 hommes disposant de trois mitrailleuses Maxim. Malgré cette supériorité numérique, le gouverneur von Doering eût préféré garder une neutralité qu'il avait négociée sans succès, au dernier moment. Il avait, en effet, à Kamina, la meilleure des raisons pour lui faire éviter les risques d'un échec : les crépitemens de la mousqueterie devaient troubler d'autres crépitemens dont ne cessaient d'être entourées les antennes du grand poste de télégraphie sans fil.

D'autre part, quels étaient les moyens militaires des Anglais? Ils amenèrent du *Gold Coast* 2 compagnies, qui furent ensuite renforcées par deux autres, armées de trois canons.

Le lieutenant-colonel britannique Bryant prit le commandement de ces unités, qui ne dépassaient pas 120 hommes par compagnie. A cette colonne principale s'ajoutèrent des équipes de service et 800 porteurs. Ultérieurement, après l'affaire de Chra, 3 compagnies, qui étaient concentrées sur le Volta, à la frontière anglaise près de Kete-Kratschi, reçurent l'ordre de rallier le gros des troupes à Lome, où elles arrivèrent en partie à pied, puis par voie ferrée. De Lome, ces renforts eurent comme objectif de gagner Atakpame, où les conduisait le chemin de fer. Enfin, deux autres compagnies anglaises arriveront de la Nigeria. Notons, afin d'apprécier exactement les faits, que ces 5 dernières compagnies, à cause des circonstances, ne prirent part à aucune action. Quant aux Français, sous la direction du commandant Maroix, ils disposaient, dès le 7 août, c'est-à-dire au moment de l'ouverture des hostilités, des forces suivantes. D'abord, la brigade (1) indigène du Dahomey. Secondement, la brigade de marche, venant de la Côte d'Ivoire pour réprimer l'insurrection Holli. Troisièmement, une brigade de

(1) Brigade, dans le sens qui lui est donné aux colonies, est l'équivalent du terme compagnie, employé dans les armées métropolitaines.

tirailleurs réservistes rappelés à la mobilisation. Quatrièmement, une section d'artillerie munie de pièces de 80 millimètres. Cinquièmement, une compagnie du territoire militaire du Niger groupée à Goya. Sixièmement, une brigade Mossi, avec 300 goumiers venant de Fada N'Gourma. Ces deux dernières unités n'intervinrent pas dans les hostilités, à cause de leur éloignement du théâtre des opérations. Toutefois, la brigade Mossi prêta un appui indirect en occupant la région Nord du Togo.

Au total, le commandant Maroix a pu utiliser 3 brigades et demie, et une section d'artillerie, l'autre demi-brigade tenant le pays Holli.

En plus des Européens, il y avait 200 indigènes, un peloton de la brigade indigène du Dahomey, un autre groupe de 100 indigènes, une colonne de 350 porteurs, y compris les 160 de la section d'artillerie.

Quant aux services de l'arrière, sous la direction du chef de poste de Tchetti, assisté de 6 gardes-frontières, il comportait une dizaine de malingres et 6 partisans. A cet ensemble fut ajouté, dans la suite, un adjoint et 16 gardes de cercle.

Enfin, une formation sanitaire était organisée à Savalou.

Voyons maintenant à quelles actions se livrèrent ces forces opposées.

Dès le 7 août, 2 compagnies anglaises, venues par voie de terre, entraient à Lome. Elles occupèrent sans difficulté la capitale, que les Allemands avaient évacuée pour se porter vers Kamina, où la défense du poste de télégraphie sans fil devait réunir tous leurs moyens.

C'est ici le cas de rappeler que, dès le commencement de la guerre, le commerce maritime avait été rendu pratiquement impossible pour nos ennemis. Les câbles sous-marins allemands avaient été détruits. Ainsi toutes les communications télégraphiques entre Berlin et ses possessions d'outre-mer se trouvaient supprimées. Seules restaient en leur pouvoir quelques puissantes installations de télégraphie sans fil, soigneusement dissimulées. Peut-être même, à l'heure actuelle, en existe-t-il encore dont les Alliés ignorent l'existence.

Le 2 août, la station de télégraphie sans fil de Jap, et bientôt celle de Nauru, furent détruites. Le 29 août, ce fut le tour de

celle de Tafaigata, dans les îles Samoa. Le 12 septembre, la station de Bitapaka, dans la Nouvelle-Poméranie, subissait le même sort. Mais aucune de ces stations n'avait la valeur de celle de Kamina. Avec la destruction de ce poste devaient disparaître toutes les relations directes intercoloniales allemandes. Ce fait fut reconnu par la *Gazette de Cologne* dans ses numéros des 22 et 23 décembre 1914. Le grand journal rhénan ajoutait, d'ailleurs, que la tactique des Alliés provoqua dès le début un grand dérangement dans celle des Allemands.

***

De toutes les colonies allemandes africaines, le Togo se présentait, en cas de guerre, dans les conditions les moins favorables à la défensive. Cette terre ennemie était entourée par les possessions anglaises et françaises. Les Allemands exagèrent pourtant beaucoup quand ils disent que nous ne pouvions rencontrer aucune difficulté. Ils avaient préparé un excellent réseau de voies ferrées et routières et leur résistance avait été organisée avec une grande vigueur. Ce fut en se retirant sur Kamina, après l'abandon de la capitale, que le gouverneur allemand fit abattre la tour de télégraphie sans fil de Toglelekoje. En même temps, il fit sauter également le pont de chemin de fer sur la rivière Scio qui coule du Nord-Ouest au Sud-Est, et se jette dans l'Océan, non loin de Bagida et de Porto Seguro, localités côtières. Continuant à couvrir sa retraite, le major von Doering détruisit deux autres ponts, l'un à Atakpamé et l'autre à Paline.

Sur ces entrefaites, les Anglais occupaient Lome. L'ennemi a reconnu, à ce propos, que la promesse faite par nos alliés de maintenir l'ordre et de protéger les propriétés privées, fut respectée scrupuleusement. Ainsi, même sous les tropiques, dans des conditions climatériques qui sont peu favorables au sang-froid et à la mesure, nous avons donné aux Allemands un exemple qu'ils se sont gardés d'imiter même en Europe!

Avant la prise de Lome, le 6 août, les Anglais sommèrent le gouverneur allemand de se rendre. A cet effet, le capitaine Barker, commandant neuf compagnies à Addah, se présentait sous la protection du drapeau blanc. Il exposa au major von Doering que trois fortes colonnes anglaises se disposaient à franchir la frontière Ouest du Togoland. D'autre part, une

colonne française se préparait à passer la frontière Nord, tandis que deux autres allaient attaquer par l'Est. Ainsi, toute résistance devait être vaine. Un délai de vingt-quatre heures, sous forme d'armistice, était donné au major ennemi pour faire connaître sa réponse. Le 6 août, à vingt et une heures, le parlementaire anglais était rentré à Quittah. Dès le lendemain, à dix-huit heures, il retournait à Lome pour recevoir la réponse du gouverneur. Mais déjà, comme nous l'avons dit, la capitale avait été évacuée. Seul, le commandant du cercle était resté pour remettre aux mains des Alliés tout le pays jusqu'au parallèle à 120 kilomètres de Lome.

Dès que le capitaine Barker eut fait savoir en quel état il avait trouvé Lome, il lui fut télégraphié d'occuper la ville avec ses deux compagnies et de mettre le pays en état de siège.

A ce moment, il fallait, pour donner aux opérations l'extension nécessaire, envoyer des renforts aux premiers occupans, leur dépêcher deux compagnies et une section d'artillerie et choisir pour cet envoi entre la voie de terre ou celle de mer.

Le lieutenant-colonel commandant la colonne expéditionnaire du Togoland, constatant que quinze jours auraient été nécessaires pour gagner Lome par terre, demanda par câble l'autorisation d'effectuer le transport des troupes par mer, ce qu'il obtint. Ainsi, le 10 août, à seize heures, le vapeur *Élele*, amarré au quai de Sekondi, embarquait, en plus de deux compagnies et d'une section d'artillerie, les services de santé, de transport et de ravitaillement avec 800 porteurs. Afin d'éviter une attaque allemande, le bateau ne partit que la nuit venue. Il devait se rendre à Akra, amorce du chemin de fer qui monte vers le Nord et dont Mangoase est le point terminus. L'*Élele* navigua tous feux éteints. Parvenu à Akra, le petit corps expéditionnaire resta en rade pendant la journée du 11 et partit pour Lome dans la nuit du 11 au 12 août. Arrivé sans incident, dès six heures commençait le débarquement des troupes et du matériel. Après quatre heures d'un travail fiévreux, toutes les troupes et les porteurs se trouvaient sur le quai et, six heures plus tard, le matériel avait été transporté à terre. Cette opération, menée si rapidement à bonne fin, était due au sage et vigoureux commandant du vapeur *Élele*, le capitaine Vardley.

Les journées des 12 et 13 août furent employées à l'organisation à Lome des états-majors et de leurs différens services.

Le 12 août, le commandement anglais apprit la destruction du pont de chemin de fer à Togblekove, exécutée par une troupe ennemie descendue du Nord par le chemin de fer dont les Allemands pouvaient encore disposer. Dès lors, le premier soin des Anglais devait être d'arrêter ou de prévenir toute tentative de démolition plus complète de cet ouvrage d'art. Aussi, une demi-compagnie fut-elle dirigée vers Togblekove. Le lendemain, arrivait du renfort constitué par une compagnie et demie du régiment de la Côte d'Or. Le commandement de ces hommes fut remis au capitaine Bettington.

Le 14, au matin, la compagnie du 1er régiment de la Côte d'Or partit pour Tsevie. Le quartier général et le reste de la colonne se rendirent à Togblekove.

Dans la soirée du 14, on apprenait que les Allemands avaient abandonné Tsevie. D'autre part, des patrouilles avancées rapportaient qu'il ne s'en trouvait plus au Sud d'Agbelojoe, ce qui pouvait paraître étrange, vu l'importance de cette place qui était considérée comme tête de ligne.

Le capitaine commandant la compagnie n° 1 avança, le 14, à vingt-deux heures, de Tsevie sur Agbelojoe.

Le 15, à huit heures trente, à 2 kilomètres au Sud de Dane, des rapports d'indigènes assuraient que le matin de ce même jour, vers six heures, un train rempli de soldats allemands et de beaucoup d'Européens était arrivé à Tsevie et avait ouvert un feu violent sur la gare.

Ce fut le 16, à Lilikoje, vers quinze heures, que le corps expéditionnaire anglais prit pour la première fois contact avec l'ennemi. A cause de l'épaisseur extrême de la brousse et de la nature difficile du terrain, sa marche en avant ne put être poursuivie qu'à seize heures trente. L'ennemi, à ce moment, fut délogé de la position qu'il occupait sur une crête à environ 1 800 mètres en arrière de la rivière Lili, dont il venait de faire sauter le pont pour couvrir sa retraite. Les Anglais bivouaquèrent à Ekuni.

Tandis qu'arrivaient lentement 700 porteurs, des coups de fusil tirés à la nuit tombante provoquèrent un certain désarroi parmi cette colonne de ravitaillement.

Sur le pont du chemin de fer, à Ekuni, on trouva un train long de 200 wagons complètement détruit. C'était le convoi qui avait dirigé sur le Sud, dans la matinée, des troupes ennemies

vers Tsevie et qu'avait fait dérailler un obstacle placé sur la voie par le lieutenant Collins de la compagnie du 1er régiment de la Côte d'Or.

Le 16 août, à sept heures, on amena comme prisonnier le baron Godelli, constructeur de la station radio-télégraphique de Kamina.

Nos alliés, à Sani-Koje, constatèrent pour la première fois la présence de l'ennemi. La route portait les traces d'une retraite démoralisée. Ce n'était qu'armes, effets d'équipement, bicyclettes et poneys abandonnés sur le chemin.

Bientôt, il fut constaté que le bruit d'une fusillade nourrie, dont les éclats arrivaient jusqu'à la colonne dont nous suivons les évolutions, n'était autre que celui de l'attaque opérée par le capitaine Potter et la compagnie n° 1 dont on était sans nouvelle. Ces braves venaient de capturer, à Ekuni, le reste du train, ainsi que deux locomotives. 16 Européens, une mitrailleuse Maxim, des armes et des munitions constituaient le butin de cette heureuse opération.

Revenant un peu en arrière, nous voudrions, en quelques mots, dire ce qu'avait fait cette compagnie n° 1. Le 15 août, vers quatre heures, elle avait fait halte sur la route, près d'Ekuni. Tout à coup, elle entend le bruit d'un train qui se dirigeait vers Tsevie. Le lieutenant Collins et M. Kilby, attaché au service de renseignemens, avec une section guidée par un indigène Haoussaman, se lancèrent par une piste de brousse jusqu'à la voie ferrée. Ils empilèrent des pierres à deux cents mètres au Nord du pont d'Ekuni. Puis, laissant là leurs hommes prêts à agir, les deux chefs suivirent la voie jusqu'au pont. Là, ils enlevèrent une plaque en tôle non fixée et la posèrent en travers des rails. Cela fait, une section fut placée en embuscade. Bientôt, on percevait le bruit de l'arrivée d'un train. Il fut arrêté par les pierres entassées sur la voie, mais, quand le lieutenant Collins arriva avec ses hommes baïonnette au canon dans l'espoir de s'en emparer, déjà le convoi rebroussait chemin et l'officier n'eut plus qu'à rallier le gros de sa troupe. D'un autre côté, le capitaine Potter, avec le reste de la compagnie n° 1, voulut cerner le deuxième train; mais, quoiqu'il eût pris position tout à fait contre la voie, le train put passer à toute vitesse.

La gare d'Agbelufoe fut alors occupée et mise en état de défense. Assez tôt dans la soirée, l'ennemi venant du Sud

attaqua en force, mais sans résultat. Pendant la nuit, il renouvela son effort dans l'espoir de percer dans la direction du Nord. Ce fut en vain. Dès le 15 août au matin, l'effet de tous ces événemens un peu éparpillés commença à prendre forme. L'ennemi se replia et se rendit au capitaine Potter.

L'influence morale de ce désastre sur les Allemands fut manifeste pendant tout le reste de la campagne. Dans cette occasion, les Anglais avaient eu affaire à un adversaire supérieur en nombre, — ils l'avaient battu, — et, tandis que les ennemis essuyaient cette défaite, ils attendaient vainement des renforts devant descendre du Nord vers la côte.

L'ennemi comptait au moins 200 hommes dont 30 Européens, sur lesquels 25 furent tués ou faits prisonniers. Un des résultats les plus utiles de cette opération militaire fut que 45 à 50 kilomètres de voie ferrée, au Nord d'Agbelufoe, tombèrent intacts aux mains des Anglais. La retraite des Allemands fut si hâtive qu'ils négligèrent de détruire un pont important de la rivière Haho, à 7 milles au Nord d'Agbelufoe. Dès lors, notre offensive commençait à se préciser. La possession des voies ferrées étant un moyen essentiel de pénétration rapide vers le centre de la colonie, l'occupation de ce tronçon du chemin de fer donnait à notre marche vers Kamina un point d'appui inestimable.

Trois jours de repos furent accordés aux troupes, qui, d'ailleurs, en avaient un grand besoin. Les journées des 16, 17 et 18 août se passèrent sans incident. Ce temps fut employé par la colonne de ravitaillement pour rejoindre les troupes. C'est, en effet, une des complications caractéristiques dans toutes ces opérations que de maintenir le contact entre les élémens de combat plus mobiles et les porteurs à l'allure lente. Les difficultés se mesurent moins à l'importance du ravitaillement qu'aux obstacles dont est semée la route.

Sur ces entrefaites, le 18 août, le capitaine Castaing, à la tête de 150 tirailleurs commandés par trois officiers, arrivait d'Anechô. A partir de ce moment, les forces françaises, venues du Bas-Dahomey, avaient opéré leur jonction avec les contingens britanniques. Ces renforts furent aussitôt dirigés sur le pont du Haho, et Adakakpé, situé à six kilomètres au Nord du pont en question, et qui se trouva occupé par la moitié de la compagnie Castaing.

A ce moment même, le pont de Togblekove, qui avait été en partie détruit, comme nous l'avons dit, par l'ennemi battant en retraite, venait d'être réparé. Ainsi le rail fut poussé jusqu'à la passerelle de Lilikoje où il devait s'arrêter parce que les Allemands avaient supprimé les moyens de passage de la rivière. En même temps, la ligne télégraphique était complètement rétablie jusqu'à Agbelufoe. Ainsi, non seulement notre progression était sensible, mais encore la base de nos colonnes se trouvait parfaitement organisée.

Le 19 août, nos avant-gardes occupaient Haatja.

Le lieutenant-colonel Bryant, commandant en chef, dépêcha deux courriers en vue d'unifier l'action de toutes nos forces. L'un se rendit vers le chef de bataillon Maroix, commandant la colonne française à Tchetti, l'autre rejoignit le capitaine Eglee, chef de la colonne de Krachi. Par ces messages, le chef anglais informait ses collaborateurs de son projet d'être le 26 août sur la rivière Amutschi et leur demandait de se trouver à cette date à deux jours de marche au plus de Kamina, but de l'expédition.

Le 20, tout le corps expéditionnaire était concentré à Nuatja. L'avant-garde se trouvait en partie dans Kpedome, et le gros des troupes couvrait le village.

Dès lors, les événemens se précisent et nous approchons de l'événement capital qui devait faire tomber le Togo en notre pouvoir.

Le 21 août, on apprenait que les Allemands occupaient une forte position retranchée au village de Chra, à 400 mètres au Nord du pont du chemin de fer sur la rivière Chra, qui coule dans une direction générale Ouest-Est. C'est un affluent de l'Ogu, qui lui-même se jette dans le Mono en aval de Tung, sur la frontière séparant le Togo du Dahomey.

Des patrouilles, sous les ordres du capitaine Redfern, vont reconnaître le terrain. Quoique accueillies par un feu très nourri, elles rapportent des renseignemens détaillés sur les dispositions de l'ennemi.

Le 22 août, l'avant-garde alliée prend contact avec l'ennemi. Le corps expéditionnaire comprend à ce moment trois faibles compagnies anglaises de 120 tirailleurs et 3 canons. Il s'avance en deux colonnes, l'une suit la route, l'autre longe la voie ferrée.

Une compagnie doit rechercher un chemin qui l'amènerait

derrière le flanc droit ennemi. La moitié d'une autre compagnie lui fait front, tandis que les troupes du génie ont pour mission de maintenir les adversaires éloignés de la voie. Pendant ce temps, les troupes françaises et le reste de la compagnie Castaing devaient attaquer le flanc gauche des Allemands. Ainsi, le choc était prévu sur les deux ailes et contre le centre.

Les nôtres, faisant une fois de plus preuve de beaucoup d'ardeur, foncent droit à travers la brousse vers la gauche. Mais les retranchemens les arrêtent. A 50 mètres de ceux-ci, malgré leur bravoure, ils doivent se retirer. Le lieutenant Guillemart et le lieutenant Thompson sont tués ainsi que 13 soldats indigènes.

Cependant, la compagnie, sous un feu violent, commence à tourner le flanc droit allemand. Faute de renfort, elle ne peut pousser à fond l'attaque pourtant si bien commencée. A la tombée de la nuit, elle se replie dans le lit de la rivière, à 300 yards à l'Ouest du village, et s'y retranche.

De leur côté, les troupes françaises et une moitié de la compagnie Castaing contiennent la gauche ennemie pendant que l'autre moitié attaque le front.

Toutes les dispositions étaient ainsi prises pour renouveler l'offensive, quand des patrouilles envoyées en avant rapportèrent que le village était maintenant inoccupé. Pendant la nuit, les Allemands s'étaient enfuis précipitamment. L'engagement de la veille étant resté incertain, on ne comprend pas pourquoi l'ennemi prit ce parti imprévu.

Tout compte fait, le point du territoire qu'il importait de défendre restait Kamina. Le commandement s'en rendait d'autant mieux compte que l'issue d'un nouvel engagement à Chra demeurait indécise. Il convient d'ajouter que la colonne sous les ordres du commandant Maroix venant de Tchetti se trouvait alors à moins de deux journées de marche de Kamina. Informés de cette nouvelle menace contre leur poste de télégraphie sans fil, les Allemands s'y portèrent immédiatement, car là se trouvait le vrai but de toute leur résistance.

Entre temps, ils s'étaient livrés à une consommation étonnante de munitions. Les trois mitrailleuses dont ils disposaient furent maniées avec autant de sang-froid que d'à-propos, ce qui produisit un effet moral considérable sur les troupes noires. La position choisie était excessivement forte, et l'avis du chef

de l'expédition anglaise est que son organisation avait été l'œuvre d'un officier vraiment à la hauteur de sa tâche.

Pour apprécier comme il convient la situation des Alliés devant Chra, faisons remarquer le manque complet de communication entre les différentes colonnes d'attaque et partant l'impossibilité pour le commandant en chef de suivre les progrès faits par chacune d'elles. La conséquence fatale en était le manque de liaison. Chaque colonne devait opérer pour son propre compte à cause de l'épaisseur de la brousse couvrant le pays. Le lieutenant-colonel Bryant devait ainsi diriger un tout dont les parties, dans une mesure variable, échappaient à son jugement. Faute de bonnes positions, les canons furent de peu d'utilité. Il vint s'y joindre deux inconvéniens sans remède. D'abord, l'absence de tous moyens d'observer le tir; ensuite, la petite quantité de munitions par pièce qu'il est possible de transporter à dos d'hommes.

La brousse couvrant de son mystère, souvent impénétrable, l'ensemble du combat, les nôtres en étaient encore à se demander quelle était la force du parti ennemi. On sut depuis que les Allemands avaient disposé de 60 Européens et de 400 indigènes. Du côté franco-anglais, les pertes furent de 2 officiers et 21 indigènes tués et de 2 officiers, et de 48 indigènes blessés, donnant ainsi un total de 73 hommes hors de combat. Si on songe que c'était là un déchet de 17 pour 100 de nos effectifs engagés, on comprendra mieux le caractère cruel de ces luttes où la valeur de chacun supplée au nombre.

Quant aux ennemis, leurs pertes furent très peu élevées. Les retranchemens qui les abritaient l'expliquent. Tout ce qu'on apprit, ce fut la mort de 2 Européens tués.

Quoi qu'il en soit, dès huit heures, le village de Chra était en notre pouvoir.

Les 23 et 24 août furent employés à l'évacuation des blessés, à la réorganisation des convois de bagages et de vivres. De fortes patrouilles d'officiers furent envoyées sur Clei et vers la rivière Amu, qui coule de l'Ouest vers l'Est et constitue un des principaux affluens du Monu dont nous avons eu déjà l'occasion de parler plus haut.

Des renseignemens recueillis, il résultait que l'ennemi venait de recourir à des mesures désespérées. En effet, pendant la nuit du 24 au 25 août, on entendit le bruit d'explosions dans la

direction de Kamina. Dès le 25, à huit heures, on constatait que les pylones de la station radiotélégraphique, encore très visibles la veille des environs de Clei, avaient disparu.

Le 25, à dix heures trente, le corps expéditionnaire occupait Clei et son avant-garde était sur la rivière Amu, où le pont du chemin de fer aussi bien que celui de la route avaient été détruits par l'ennemi en retraite. Nous nous trouvions à 85 kilomètres à vol d'oiseau de Kamina, but ultime de notre campagne.

Ce même jour à seize heures, deux Allemands s'avançaient en parlementaires. C'étaient le commandant von Roben et M. Gullenkampf, venu comme interprète. Ils se rendaient à Clei pour discuter les termes d'une capitulation. La réponse du lieutenant-colonel commandant les Alliés fut ce qu'elle devait être : il exigeait la reddition sans aucune réserve. A l'appui de notre réponse, nous avançâmes immédiatement sur Anutschi. La rive Nord de la rivière Amu fut occupée par 2 compagnies à faible effectif. D'autre part, le capitaine Castaing commandant les troupes françaises se portait avec ses hommes en avant du pont du chemin de fer.

Durant la nuit du 25 au 26 août, il se produisit une crue des eaux de l'Amu, qui rendait très difficile et même périlleux le passage de la colonne avec son convoi. Cependant, des passerelles furent construites. A midi, les troupes avec armes et bagages s'étaient transportées sans aucun accident de l'autre côté des eaux devenues de plus en plus menaçantes.

Tandis que ces événemens se déroulaient grâce surtout à l'action décidée des troupes anglaises, mais aussi pour une bonne part des troupes françaises, comme nous l'avons exposé plus haut, le commandant Maroix réunissait à l'Est du Togo, toutes les troupes du Dahomey, à l'exception de la brigade Castaing. Le rassemblement fut effectué à Tchetti. De là il était décidé qu'on marcherait directement sur Atakpame-Kamina.

Tchetti se trouve tout près de la frontière du Togo et dans le voisinage d'une des deux sources de la rivière Couffo. Pour atteindre de là les deux objectifs visés, il fallait descendre dans une direction Sud-Ouest vers Atakpame, — ou monter au Nord afin de gagner Kamina : les deux directions, on le voit, étaient très divergentes,

La rivière Mono, collecteur principal des eaux de cette région, fut à son passage par les troupes françaises le théâtre de nom-

breux engagemens sans très grande importance. Cela se passait le 23 août : dès le 26 août, les Français se trouvaient devant Kamina. Le 27, ils y entraient par l'Est en même temps que la colonne anglo-française y pénétrait par l'Ouest. La colonne du commandant Maroix se composait de 300 fusils, 2 pièces de montagne, le tout commandé par 4 officiers.

Tel est en résumé l'action du corps Maroix, mais il convient d'en préciser certains détails.

Le 5 août, un détachement ennemi attaque Petit-Popo et détruit les ponts du Guidji et de Sébé. D'autre part, on signalait la réoccupation des postes douaniers par 200 hommes environ et une grosse concentration sur Lome où déjà les Allemands s'efforcent de rendre le wharf inutilisable.

Le 6 août, tous les sentiers menant vers la rivière le Mono sont sillonnés de patrouilles, tandis qu'un mouvement général de l'ennemi vers Atakpamé est apparent.

Sur ces entrefaites, les Français procèdent à la réparation de la voie ferrée Lome-Petit-Popo, dont l'utilisation devait servir grandement les communications avec le Dahomey.

Dans la nuit du 7 au 8, les commandans français et anglais se mettent en rapport par radiotélégrammes. Les mouvemens sont concertés en commun comme nous l'avons exposé précédemment. Successivement sont occupés le poste d'Avoueganou, Tablibo, et différens centres importans au Nord de Petit-Popo. Tous les postes de douane allemands du Mono jusqu'à Tokpli sont gardés par le personnel des postes correspondans français. Les Allemands se sont complètement retirés de la région Sud dont l'occupation est terminée. Partout la population indigène accueille les troupes françaises avec empressement.

En résumé, sans qu'il fallût se livrer à aucune opération militaire, toute la partie méridionale du Togo tombait entre nos mains. Ce résultat fut sans doute dû en bonne partie aux marches forcées accomplies par le capitaine Marchand.

*
* *

Quelles étaient les troupes dont la coopération pouvait être escomptée au moment où commençait la conquête du Togo?

A Anecho et dans les postes de cette province, il y avait une brigade provisoire de marche du Dahomey comprenant 3 officiers et 210 fusils. A Cotonou, se trouvait une brigade de

réserve de 3 officiers et 210 fusils ; puis, une section de la brigade du Dahomey de 52 fusils; enfin, une section d'artillerie de 80 de montagne, c'est-à-dire 2 canons à 300 coups. A Djougou, 51 fusils; à Pobe, 59. — En outre, à Gaya une compagnie était mise à la disposition du commandant Maroix. Elle comprenait 80 hommes fusiliers qui devaient être transportés par convoi automobile.

La conduite de toute cette affaire du Togo reposa pour une bonne part sur l'interception d'un radiotélégramme envoyé par le gouverneur allemand von Doering au gouvernement de Berlin pour l'informer que toutes les forces allemandes seraient concentrées dans l'intention de préserver la station radiotélégraphique de Kamina.

La route de Tchetti, excellente voie de communication, s'ouvrait aux nôtres pour prononcer une vigoureuse attaque sur le flanc de l'adversaire.

Le 8 août, le chef de bataillon commandant militaire prescrit un mouvement dans la direction de Dassa-Zoume, puis, une fois arrivées là par train spécial, les troupes devaient continuer par voie de terre vers Savalou et Tchetti.

Le 10 août, le général de division commandant supérieur mit à la disposition du commandant militaire du Dahomey une brigade du Haut Sénégal-Niger et les goums du Mossi.

Dès le 13 août, le lieutenant gouverneur du Dahomey, le lieutenant-colonel anglais Bryant et le commandant Maroix s'entendirent pour régler la marche des différentes colonnes vers Kamina.

Le 14, la section Balaim reçoit l'ordre de se porter rapidement sur Doume, à 25 kilomètres au Nord de Tchetti. D'autre part, le capitaine Castaing avec sa brigade, composée de 3 sections, soit en tout 150 fusils, se porte sur Game, où, comme nous l'avons vu, il se met à la disposition du chef de l'expédition anglaise.

Avant de s'engager ainsi vers le Togo, l'officier commandant devait laisser une section sur la côte, à Anecho, et à Porto-Seguro, également sur le littoral, mais plus à l'Ouest, un détachement de gardes de cercle pour assurer en son absence l'administration provisoire et la police de la province d'Anecho, conformément aux articles 42 et 56 du règlement du 2 décembre 1910, ce qui était une application de la Convention de La Haye.

Le 15 août, au soir, les opérations de mobilisation sont terminées. La question du Togo Sud était liquidée. En même temps, la sécurité intérieure du Dahomey, assurée par la reddition du chef rebelle Mohilo, se trouvait à l'abri de tout imprévu.

Le 21, les Alliés apprenaient que 110 officiers, sous-officiers et soldats de l'armée active allemande ou de la réserve européenne et environ 500 indigènes armés s'étaient concentrés à Kamina. En plus, dans la suite, le nombre des Européens s'est accru en même temps que le groupe des indigènes se grossissait d'un appoint de 300 nouveaux hommes. Mais ces derniers étaient mal armés et peu instruits.

Le 16 août la colonne anglaise avait, à Agbelove, tué ou fait prisonniers 21 Européens et 250 hommes de troupes indigènes.

Les Français, de leur côté, étaient appuyés par la colonne anglo-française, forte de 600 hommes et de 3 canons.

***

Le convoi était encadré par une demi-section qui détachait une faible arrière-garde. Les porteurs, au nombre de 150, étaient répartis de la manière suivante : au maximum les officiers avaient droit pour leurs bagages à trois porteurs, les sous-officiers et autres hommes de troupes à deux. Le nombre des hommes nécessaires au transport du matériel était aussi réduit que possible.

Le 24 août, après avoir la veille surtout livré un violent combat sur le Mono, le commandant Maroix recevait du lieutenant-colonel Bryant le télégramme suivant expédié de Chra le 22 août à vingt-trois heures : « Combat sérieux ici aujourd'hui. Ennemi sérieusement retranché. Regrette infiniment vous informer que, de vos troupes, un sous-lieutenant a été tué et 24 hommes ont été tués ou blessés. Avons fait bons progrès et espère être en possession ennemi demain. »

De son côté, le commandant français l'avertissait qu'après avoir franchi le Mono, il avançait sur Agbelove afin de détruire l'appareil téléphonique que l'ennemi y avait installé pour renseigner Kamina sur les mouvemens des Alliés.

Le 25 août, la colonne française atteignit dès neuf heures du matin Agbelove. Le village était organisé en vue d'une

forte résistance. Malgré cela, l'ennemi l'avait abandonné vers six heures en emportant l'appareil téléphonique.

Le 26, au point du jour, la colonne, laissant ses bagages sous la garde d'une section à Ololé, marcha sur la position de Kamina par le petit sentier qui traversait successivement les villages Adjami, Apaka et Ssutoë où elle arriva à neuf heures et demie. Tous les chefs de village étaient absens. La colonne traverse Ssutoë à moins de 5 kilomètres de Kamina à l'Est. Un bon chemin y conduit. A onze heures, l'avant-garde était à 800 mètres de Kamina. Deux sections portées en avant couvraient la tête de la colonne pendant la reconnaissance du terrain. Kamina est entourée par une haute brousse épaisse. Les Français, occupant une position d'attente, essayèrent de se lier avec la colonne anglaise. Sur ces entrefaites, le lieutenant-colonel anglais informa le commandant Maroix qu'il escomptait une capitulation prochaine des ennemis. Deux heures et demie plus tard, un nouveau message annonçait que la capitulation aurait lieu le lendemain. Le commandant Maroix répondit qu'il était avec ses troupes prêt pour l'attaque à 800 mètres de Kamina. De plus, il réclamait du gouverneur allemand von Doering un parlementaire pour traiter, mais il n'obtint pas de réponse. Le chef français somma alors les Allemands de se rendre. En l'absence persistante de nouvelle, les troupes se portèrent en avant. Au moment où les nôtres arrivaient à la lisière de la vaste zone débroussaillée en avant de Kamina, ils aperçurent une quinzaine de drapeaux blancs. Deux groupes d'Européens étaient rassemblés dans des parties défilées. Un parlementaire quitta enfin le voisinage du pavillon du gouverneur et s'avança au-devant de l'officier-adjoint, le capitaine Friry, qui, accompagné d'un clairon porteur d'un fanion blanc, dépassa la ligne française.

Dans cette entrevue, l'officier allemand qui se présentait déclara au commandant français que, le matin même, une capitulation sans condition et pour toutes les troupes du Togo avait eu lieu entre les mains du lieutenant-colonel Bryant. Il ajoutait que le gouverneur von Doering s'estimait protégé par les drapeaux blancs arborés sur les divers bâtimens. Quelques instans après cette déclaration faite au nom de l'ennemi, était apportée une lettre du gouverneur du Togo. Elle confirmait les paroles du parlementaire. Des excuses étaient exprimées pour ne l'avoir pas envoyée plus tôt.

En effet, le 26 août à dix heures trente, la colonne expéditionnaire franco-anglaise sous les ordres du lieutenant-colonel Bryant était arrivée à Anutschi. Deux officiers allemands vinrent au-devant des Alliés. Ils apportaient une lettre. Les Allemands se rendaient.

De tous les rapports reçus il résulte que les Allemands s'étaient fait une idée inexacte sur la force numérique des Alliés. Mais, même dans ces conditions, on peut s'étonner qu'ils n'aient pas tenté plus sérieusement d'entraver la marche de nos colonnes avant qu'elles n'eussent atteint Tsevie et Agbelufoe.

Une première fois, après l'affaire qui eut lieu près de Tsevie, l'ennemi eut la crainte de voir coupée sa ligne de retraite. Toute son attitude ultérieure procède de là. Ce n'était d'ailleurs pas sans raison, puisque les Allemands dépendaient exclusivement de leur chemin de fer. Si nous avions pu, poussant très au Nord, occuper la voie ferrée, ils se seraient trouvés pris comme dans une trappe.

*
* *

D'après les renseignemens donnés alors, tout avait été détruit par les ennemis eux-mêmes dans le village de Kamina. Le lieutenant-colonel Bryant s'était engagé à n'entrer dans la place que le 27 à huit heures. Respectant ces conventions, la colonne française s'installa dans un petit village proche, Ssutoë, où à dix-huit heures se présentait de la part du chef anglais le capitaine Hornby; il venait à son tour avertir le commandant Maroix de la capitulation imposée aux Allemands et acceptée par eux. Il demandait au commandant Maroix de bien vouloir joindre un détachement à celui de la colonne alliée pour entrer à Kamina.

Nous y entrions le lendemain matin à huit heures. — D'une part, une troupe alliée ayant en tête la brigade Castaing, — ainsi l'avait voulu par courtoisie le colonel anglais, — arrivait par la route venant du Nord-Ouest. D'un autre côté, la colonne française y débouchait par l'Est. Ainsi réunies, les deux troupes rendaient les honneurs aux drapeaux des deux nations. Ce fut sous le soleil africain la communion de deux grands peuples dans une même pensée d'estime réciproque. Immédiatement après cette cérémonie, le lieutenant-colonel Bryant notifiait au gouverneur von Doering les instructions concernant la reddi-

tion. En même temps, ces ordres étaient traduits au chef de bataillon Maroix.

Quelles furent les prises?

206 prisonniers européens, — 3 canons Maxim's, — 940 fusils, — 142 carabines du calibre 450, — 208 800 cartouches Mauser, 99 000 munitions diverses, environ 450 moyens de transport comprenant le matériel roulant en entier, quatre locomotives du chemin de fer du Togoland. De plus, des automobiles, des bicyclettes, des vivres et des habillemens, différens équipemens, de grandes quantités de poudre et de mélinite, enfin, du matériel télégraphique et des fonds publics. En outre, les Français avaient pris à Patuklu un Européen, 20 fusils et 200 cartouches.

Quinze jours après le débarquement à Lome, les opérations avaient réalisé l'objectif assigné aux efforts concertés des Anglais et des Français.

*
* *

Il nous reste à dire ce qui s'est passé dans le Nord du Togo.

Le 14 août, à six heures du matin, le commandant Maroix avisait par télégramme le capitaine Bouchez, à Ouagadougou, que, dans le cas où il occuperait Sansané-Mungo sans résistance, il devrait marcher aussitôt sur Sakode avec sa brigade et un goum en laissant le reste du personnel pour tenir la province de Sansané.

Le 17, une colonne mobile anglaise, sous les ordres du lieutenant Bellon, se présentait à Sansané, mais, trouvant le poste occupé par des troupes françaises, elle repartit le 21 sur la route de Bassari.

Sur ces entrefaites, Sansané-Mungo et Sokodé étaient signalés comme évacués par les Allemands. Les Français voulurent s'y rendre par marches forcées; malheureusement, bien que rapide, la progression fut gênée par les pluies. Le 26, le capitaine Bouchez arrivait seulement en même temps que le lieutenant Marotel.

En résumé, une compagnie du territoire militaire du Niger groupée à Gaya et une brigade Mossi avec 300 hommes sous les ordres du capitaine Bouchez envahirent le territoire ennemi et occupèrent sans combat Sansané-Mungo et Bokodé, chefs-lieux de province où ils reçurent la soumission des chefs indigènes de

ces régions. Dès le 15 août, Sansané était prise, alors qu'un groupe anglais venu de Sumbadka n'y arrivait que le 18. Sokodé se trouvait occupé le 25 août, trois jours avant que le même groupe anglais y parvînt. Au total, ces opérations avaient mis en action 115 tirailleurs, 3 sous-officiers, 2 officiers de troupes régulières, 115 cavaliers de troupes auxiliaires et 400 partisans.

Quel était le plan d'action de l'offensive contre le Nord du Togo?

Il fallait, d'abord et dans tous les cas, envahir le pays par le plus grand nombre de directions possible de manière qu'il y eût concordance avec l'action alliée sur le littoral et qu'on donnât à l'ennemi l'impression qu'il était débordé. Ensuite et selon le cas, s'il n'y avait pas de résistance, prendre avec rapidité possession de chaque poste.

Le 5 août, le capitaine Bouchez était parti à la mobilisation de Dori sur Kati; touché par l'ordre de mouvement le 13 août à dix-huit heures à Baraboulé, entre Djibo et Bandiagara, à 700 kilomètres au Nord-Ouest de Sansané-Mungo, il coupa seul vers le Togo et rejoignit la brigade, le 25 au matin, au premier village allemand, à 100 kilomètres de Sansané. En sept jours, il avait traversé les 300 kilomètres d'inondation du Yatanga, passé une demi-journée à Ouagadougou pour divers soins d'organisation de la colonne et effectué en trois jours et demi les 300 derniers kilomètres qui le séparaient de la frontière. Pendant ce temps, les Allemands, sans avoir attendu le choc et refusant de combattre, étaient en pleine retraite vers le Sud.

Le 9 août, un premier détachement, composé de tous les Allemands de Sansané et 180 soldats indigènes, avait évacué ce poste, emportant tout ce qu'il pouvait. Les Français, ce qui prouve la fuite précipitée des Allemands, trouvèrent ce poste dans l'état habituel de sa vie courante avec ses archives, ses cartes et même un pavillon (non hissé).

Le 15 août, les postes de Bassari et de Sokodé étaient également évacués.

Cette retraite détruisit tout le prestige allemand chez la population indigène déjà médiocrement disposée envers une autorité extrêmement dure. Ce fut en vain que nos ennemis répandirent en partant le bruit de leur retour prochain et qu'ils cherchèrent par des cadeaux ou des avances de solde à s'assurer la fidélité des indigènes. L'incrédulité resta complète. La

prompte arrivée des troupes françaises empêcha seule la population de se livrer au pillage. Partout, les Alliés furent bien accueillis, sauf par les habitans du village de Poussigua.

Du 13 au 25 août, des pointes furent poussées de tous les côtés. Ces opérations se terminèrent le 26 par l'arrivée de la 4e brigade au poste de Sansané-Mungo où se trouvait ainsi réunie tout entière et concentrée la colonne Nord-Togo le jour même où, après le combat de Kamina, les troupes du Sud recevaient du gouverneur allemand la reddition générale de la colonie entière.

***

Le Togo est maintenant partagé comme suit : aux Anglais, la côte jusqu'à Porto Seguro le long du lac de Togo jusqu'à l'embouchure du Haho, le cercle de Lome, la région de Misahohe, partie du cercle d'Atakpame qui est situé à l'Ouest du chemin de fer.

Aux Français, le cercle d'Anecho, celui d'Atakpame à l'Est du chemin de fer, Atakpame même et le cercle de Sokode.

Nos ennemis reconnaissent eux-mêmes par la voix de leur grand organe, *la Gazette de Cologne*, que l'occupation du Togo, aussi bien dans la partie attribuée aux Anglais que dans celle remise aux Français, n'a été accompagnée d'aucun désordre, mais, que, au contraire, l'administration s'est employée au mieux des intérêts du pays. Partout, de l'avis même de nos adversaires, les prisonniers ont été traités convenablement.

Les Allemands continuent leurs affaires dans la partie occupée par les Anglais. L'exploitation du wharf, de la douane, du chemin de fer de Palimé et de la côte fonctionnent aux tarifs antérieurs.

Ainsi prirent fin les opérations qui donnèrent à la France les élémens d'une nouvelle colonie. Les troupes franco-anglaises venaient d'enlever à la domination germanique un pays immense et certainement plein d'avenir.

CHARLES STIÉNON.

LA QUERELLE DE STRAUSS ET RENAN

1870-1871

(LETTRES INÉDITES)

Les guerres modernes ne mettent plus seulement aux prises l'élément militaire des nations. Elles dressent les uns contre les autres, dans une attitude hostile, jusqu'aux civils les moins belliqueux. De nos jours, au son du canon, le savant s'arrache à ses travaux et le philosophe descend de sa Tour d'Ivoire. Le temps n'est plus où les esprits supérieurs voyaient une preuve de supériorité dans leur indifférence à l'égard des maux de la patrie.

> Pendant les guerres de l'Empire,
> Gœthe, au bruit du canon brutal,
> Fit le *Divan occidental*,
> Fraîche oasis où l'Art respire...

Gœthe ne témoignerait plus aujourd'hui un tel détachement et, s'il le faisait, Théophile Gautier en marquerait lui-même plus de surprise que d'admiration. La politique des nationalités a provoqué, malgré les efforts en sens contraire du socialisme cosmopolite, une explosion de nationalisme intransigeant. D'autre part, les pays où fleurit le régime dynastique se montrent d'autant plus attachés à ce régime qu'il est plus battu en brèche chez l'adversaire. A ce choc d'idées, la notion de patrie a subi au XIXe siècle une renaissance, une consolidation, une exaltation auxquelles tous les savans et lettrés ont payé tribut.

Déjà la guerre de 1870-1871 avait mis en évidence le patriotisme, pour ne pas dire le chauvinisme, de certains « intellectuels » allemands. Des hommes dont on eût espéré plus de mesure, — l'historien Mommsen, — ou plus de mémoire, — le

musicien Wagner, — publièrent sur les Français des pages qu'ils ont dû, malgré tout, regretter par la suite. En regard de ces pamphlets peu généreux, le duel épistolaire de Strauss et Renan, — deux lettres échangées sans résultat appréciable, — offre un spectacle moins pénible à la fois et plus instructif. Le souvenir de cette lutte à armes courtoises, — mais combien plus courtoises du côté français que de l'autre ! — a été maintes fois évoqué depuis le mois d'août 1914. Un journal a même réimprimé les lettres de Renan. La reproduction des lettres de Strauss n'eût pas présenté moins d'intérêt, d'autant plus que la seconde n'a jamais été traduite dans notre langue. Elles annoncent ces monstres d'orgueil et d'inconscience qui, sous le nom de « manifeste des intellectuels allemands » ou d' « appel aux nations civilisées, » ont plongé les nations civilisées dans la stupeur. Le pseudo-libéral Strauss fait prévoir le pseudo-libéral Gerhart Hauptmann. Tous deux se réclament de la liberté et de l'humanité : ils ne sont que des pangermanistes honteux.

Strauss et Renan n'étaient pas entrés en contact personnel avant 1870. C'est le Genevois Charles Ritter, fervent admirateur de l'un et de l'autre, qui les mit en rapports. Les auteurs suisses ont toujours eu cette mission, — qui a sa beauté en temps de paix, — de rapprocher la pensée germanique et la pensée française. En servant à Strauss et Renan de trait d'union, Charles Ritter portait sa pierre à l'édifice où Mme de Staël, Sismondi, Victor Cherbuliez et le très regretté Édouard Rod ont travaillé avant et après lui. Et s'il n'a pas laissé, malgré tout son savoir et toute son intelligence, une trace plus durable dans l'histoire littéraire de son pays et de son temps, il n'en faut accuser que son extrême timidité et son excessive modestie.

Bien qu'il possédât parfaitement les classiques grecs et latins et qu'il eût fait de fortes études théologiques, Charles Ritter se défiait de sa science et de son style. Une conscience ombrageuse au delà de toute expression, des scrupules d'une intensité presque maladive, firent tomber la plume de ses mains chaque fois qu'il entreprit une œuvre personnelle.

Il avait été précepteur en Allemagne ; il avait ensuite enseigné le grec et le latin au collège de Morges, dans le canton de Vaud ; mais le professorat n'était pour lui qu'un gagne-pain, sa vocation était ailleurs. Charles Ritter avait l'âme d'un théologien, d'un théologien-philosophe, et peut-être eût-il illustré la

chaire protestante, s'il n'était pas venu trop tôt dans un monde trop vieux. Resté jusqu'à la fin de ses jours ardemment chrétien et rigoureusement protestant par la tournure de son esprit, Ritter se faisait du christianisme et du protestantisme une conception tout autre que celle qui avait cours de son temps. Sa dévotion à Strauss et à Renan révèle le sens de ses audaces. Charles Ritter n'était rien moins qu'un foudre d'orthodoxie. Dans un pays, à une époque et dans une confession où l'orthodoxie triomphait, il n'eût jamais réussi à se faire attribuer une charge ecclésiastique. L'eût-il obtenue, il aurait dû faire à l'autorité spirituelle et à ses convictions des sacrifices intolérables à la longue. Écarté par les circonstances du domaine qui était le sien, Charles Ritter, encore une fois, ne donna point ce qu'il aurait pu donner. Ses traductions sont excellentes, mais il aurait pu faire mieux que de traduire. Du moins, les trésors de son esprit se manifestent-ils, dans la correspondance où il s'appliquait, avec une assiduité touchante. Charles Ritter aimait les grands hommes et se plaisait à entrer en relations épistolaires avec ceux dont la grandeur le séduisait tout spécialement. Sa correspondance a été publiée en partie au lendemain de sa mort sous ce titre : *Choix de lettres* (1). Elle contient des confidences intéressantes de Strauss, de Renan, de George Eliot, de Sainte-Beuve. Et les lecteurs de cette Revue n'ont certainement pas oublié les pages d'un accent si juste que M. Victor Giraud consacrait, au lendemain de l'apparition de ce recueil, à Charles Ritter, « témoin de la pensée européenne dans la seconde moitié du XIXe siècle. »

Le *Choix de lettres* publie des propos curieux de Strauss et de Renan, mais on y chercherait en vain des lumières sur le duel épistolaire des deux illustres écrivains en 1870 et 1871. Dans sa bonté native, cette bonté propice, hélas! aux belles illusions, Charles Ritter avait espéré d'un échange de pensées entre un grand Allemand et un grand Français d'excellens résultats pour la paix des esprits. Devant la ruine de ses espérances, il éprouva un amer chagrin. L'éditeur de ses *Lettres*, son propre frère M. Eugène Ritter, — l'érudit professeur genevois si hautement apprécié de tous les Rousseauistes, — a cru faire œuvre de piété en réservant cette partie de la correspon-

(1) *Charles Ritter, ses amis et ses maîtres. Choix de lettres*, 1859-1905. Lausanne, 1911.

dance fraternelle. A ma prière, toutefois, et en raison de l'intérêt d'actualité qui s'attache à ces documens, M. Eugène Ritter a bien voulu me confier tout le dossier de cette mémorable controverse en m'autorisant à le publier. Je me propose donc, dans les pages qui suivent, de retracer cette discussion en mettant largement à profit ces lettres que Renan et Strauss écrivaient dans l'intervalle à Ritter et auxquelles il répondait avec tant d'empressement. Cette correspondance montre ce qui se passa dans la coulisse, entre les quatre actes de ce drame douloureux. Le drame lui-même en acquiert plus de relief et plus de vie.

I

David Strauss et Ernest Renan n'abordaient pas la lutte avec une égale sérénité. David Strauss parle en gallophobe qui n'a cure de mettre une sourdine à sa gallophobie, alors qu'Ernest Renan apparaît, du moins dans sa première lettre, encore plein d'admiration pour l'ennemi. Les malheurs de la France et les excès de l'Allemagne lui ouvrirent les yeux par la suite; mais il garda toujours une secrète tendresse à la patrie de Strauss. Il résulte des préventions contraires auxquelles sacrifiaient les deux philosophes une impression pénible. Ils ne luttent point à armes égales. Et Renan commence, vraiment, par céder beaucoup de terrain à son adversaire.

Il écrivait, le 11 mars 1870, à Ritter : « Assurez M. Strauss de ma part qu'il n'a pas au monde un admirateur plus sympathique que moi. » L'admiration de Renan pour Strauss était faite en partie de reconnaissance. David Strauss avait publié en 1835 une *Vie de Jésus* qui n'a pas laissé d'influencer l'ouvrage que Renan a donné sous le même titre. Avant Renan, Strauss voyait dans le christianisme une religion perfectible et qu'il appartenait aux meilleurs esprits de parfaire. Jésus-Christ n'était pas le Fils de Dieu, mais le plus divin parmi les fils des hommes. Il fallait s'inspirer de son exemple, marcher sur ses traces, mais rejeter les dogmes que les Églises ont dégagés du récit de sa vie. Ces théories audacieuses avaient naturellement fait scandale. David Strauss passait en Allemagne pour un dangereux novateur.

Les hérésies ont toujours traité durement leurs hérétiques. David Strauss se posait en successeur de Luther, en apôtre venu

au monde pour développer et compléter le luthéranisme; mais l'orthodoxie luthérienne poursuivait en Strauss un implacable ennemi de la foi.

Par une contradiction fréquente, ce révolutionnaire en religion était en politique le plus conservateur des hommes. Il se disait et se croyait libéral, mais sa foi seule était pénétrée de libéralisme. Wurtembergeois de naissance, Strauss professe déjà en politique toutes les idées prussiennes. Dans les peuples, il n'aperçoit qu'un vil bétail dont les souverains ont le droit de disposer à leur gré. Le monarque est maître et l'État est Dieu. Le mot pangermanisme n'existait pas encore à l'époque où sévissait David Strauss; mais le fléau s'annonçait, si le mot pour le désigner n'était pas d'un usage courant. Strauss est un pangermaniste avant la lettre. Rien de plus instructif que certaines pages de son volume sur Voltaire : « La guerre, écrit-il quelque part, est sans doute un grand mal, et on ne saurait trop décrier les guerres d'ambition telles que Louis XIV les faisait; mais quand Frédéric envahit la Silésie, il y était poussé par le besoin d'agrandissement de sa jeune Prusse ou, encore mieux, de l'Allemagne elle-même qui avait besoin de la Prusse pour s'affranchir du joug de la catholique Autriche. » Ineffable candeur! n'est-il pas vrai? Les conquêtes de la Prusse sont la juste récompense de ses vertus, celles de la France sont d'odieux abus de la force. David Strauss a l'œil du lynx pour découvrir les points faibles du dogme chétien. Il se fait taupe pour juger le dogme de l'hégémonie prussienne. Ce Wurtembergois a tout l'orgueil des Brandebourgeois et leur solide pharisaïsme. Au lendemain de 1870, l'historien Mommsen a comparé les nations latines à un fumier où devait prospérer le peuple allemand. David Strauss emploie un langage moins bas; mais sa conviction est la même. La France meurt de la mort réservée aux choses déliquescentes : « Ce n'est pas seulement, déclare-t-il, la littérature de la France qui est corrompue, c'est la nation même et, avant la guerre actuelle, nous n'avions aucune idée de cette pourriture générale et d'une telle dissolution de tous les liens moraux. »

Renan regrettait à coup sûr ces violences, car la violence n'était pas dans son caractère. Mais aussi n'en mettait-il aucune dans ses sentimens contre l'Allemagne. A maintes reprises, il a déclaré qu'il devait à Gœthe, à Herder, le meilleur

de son savoir et de son génie. Au plus fort de la tempête, il s'en souvenait. Il vénérait surtout dans l'Allemagne l'artisan de la Réforme. L'ampleur du mouvement religieux dont ce pays avait été le théâtre au xvᵉ siècle le gênait pour voir tout entière la basse qualité du militarisme dont il se faisait le champion à la fin du xixᵉ. Renan saluait dans la Réforme une conquête plus profitable à l'affranchissement de l'esprit humain que la Révolution française. Seule la Renaissance, œuvre de l'Italie, lui paraissait supporter la comparaison avec la grande rénovation religieuse, œuvre du génie germanique.

Pour comprendre cette sérénité dont témoigne la première de ses lettres à Strauss, il faut se rappeler aussi son opposition à l'Empire. En 1870, tous les Français ne faisaient pas bloc comme aujourd'hui. Si Ernest Renan s'afflige pour la patrie des malheurs qui la frappent, la joie de voir l'Empire abattu met un baume sur ses blessures. On voit l'opposant à côté du patriote.

Quand éclata la guerre, Renan avait promis à Charles Ritter d'écrire une préface pour un recueil d'études de Strauss qu'il s'occupait à traduire. Comme remerciement, Strauss avait envoyé à Renan son livre sur Voltaire. Renan avait répondu par une lettre où il exprimait à Strauss le chagrin dont le remplissait l'ouverture des hostilités.

A cette lettre privée, le théologien allemand répliqua par une lettre ouverte datée du 12 août et publiée dans la *Gazette d'Augsbourg* du 18. Ritter se félicitait de l' « échange amical d'idées » qui s'engageait et célébrait la « modération relative » de cette première épître. Renan, de son côté, écrivait à Ritter : « L'ensemble de l'article de M. Strauss est très beau et certes bien propre à placer toutes les âmes élevées des deux nations au vrai point de vue philosophique qui convient dans les cruelles circonstances où nous sommes. » Nous jugerions aujourd'hui que le point de vue philosophique doit s'effacer, en temps de guerre, devant le point de vue national ; mais Ernest Renan, — observons-le une fois pour toutes, — pensait autrement à cet égard. Le « point de vue de l'éternité, » comme disait son maître Spinoza, lui semblait seul digne des grands esprits. David Strauss se plaçait sur un tout autre terrain.

Dès sa première lettre, David Strauss adoptait le ton rogue, presque cassant, dont il ne devait point se départir pendant toute sa polémique. Il fallait l'extrême mansuétude de Charles Ritter et les tendances germanophiles d'Ernest Renan pour consentir aux thèses développées dans la *Gazette d'Augsbourg* du 18 août 1870. Strauss retrace d'une plume magistrale, mais avec une évidente partialité, les traverses de l'idéal unitaire en Allemagne. Et il ne se contente pas de glorifier son pays, ce qui serait compréhensible : il met une insistance pénible à le glorifier aux dépens de la France : « A cette dure école du malheur et de la honte, écrit-il à Renan, où vos compatriotes ont été nos imprudens maîtres, nous avons appris à découvrir dans nos défauts essentiels : notre humeur rêveuse, notre lenteur et surtout nos discordes, les obstacles à toute prospérité nationale. Mais nous nous sommes recueillis, nous avons lutté contre ces vices, nous nous sommes toujours plus efforcés de nous en débarrasser. En revanche, les défauts nationaux des Français ont été, par une série de dominateurs français, entretenus avec soin. Longtemps grossis par le succès, ils n'ont pas été extirpés par le malheur. Les aspirations à l'éclat et à la gloire, l'ambition d'y atteindre, non point par un silencieux travail à l'intérieur, mais par des entreprises aventureuses et retentissantes au dehors, la prétention de prendre la tête des peuples, les tentatives en vue de les protéger et de les exploiter, ces vertus à rebours qui sont à la mode gauloise, comme les vertus énumérées plus haut sont à la mode germanique, ont été entretenues par Louis XIV, par le premier Napoléon, et, souhaitons-le, par le dernier de cette dynastie, d'une manière qui a causé au caractère national le plus grand tort. »

Strauss ne s'arrête pas aux souverains. Au nom de cette « culture » allemande dont il brandissait déjà l'étendard insolent, il dit leur fait à ces écrivains français des XVIIe et XVIIIe siècles dont nous tirons tant de fierté. Certes, ils sont d'intelligence brillante et d'esprit fin ; ils ont la clarté, l'élégance de la forme ; mais combien les classiques allemands ne leur sont-ils pas supérieurs par la chaleur du cœur et la profondeur de la pensée ! Tout bien pesé, l'humanité ne gagnera pas moins que l'Allemagne aux victoires germaniques. Les prétentions allemandes à l'hégémonie universelle éclatent déjà dans le libelle de David Strauss. Il n'en conclut pas moins et sans

doute avec une parfaite bonne foi, mais aussi avec une étrange inconscience : « Ce résultat pour lequel nous combattons est uniquement l'égalité des droits avec les peuples européens et l'assurance qu'un voisin remuant ne pourra plus désormais nous troubler à son gré dans les travaux de la paix, ni nous dérober les fruits de notre labeur. »

La première intention de Charles Ritter avait été de publier une traduction de la lettre de Strauss dans *l'Indépendance belge;* mais Renan la soumit à Édouard Bertin qui l'inséra dans le *Journal des Débats.* Elle parut le 16 septembre. Le lendemain, Renan publiait sa réponse.

Elle est d'une courtoisie qui révèle le Français de bonne souche. Renan avait trouvé la première épître de David Strauss très « modérée » et très « élevée, » — ce sont les termes qu'il emploie dans sa lettre à Charles Ritter. Il ajoutait : « On fait ce qu'on peut pour faire entendre un peu de raison, quoiqu'on sache fort bien que, dans ce fracas de passions déchaînées, elle ne peut guère être écoutée. » Renan voyait juste : Strauss refusa d'écouter la raison parlant par une bouche française. Renan s'était avancé pourtant aussi loin que possible dans la voie des concessions au germanisme.

Il rappelle au début de sa lettre qu'il doit à l'Allemagne ce qu'il a de plus cher au monde : « sa philosophie, presque sa religion. » Il admire dans ce pays sa « force intellectuelle, jointe à tant de moralité et de sérieux. » Quand la Prusse en 1866 remporta ses victoires, il n'hésita pas à s'en réjouir. Le monde, pensait-il, ne pouvait que gagner à l'ascension de l'Allemagne au rang de grande Puissance. L'Allemagne accomplirait peut-être cette œuvre où la France avait échoué : une organisation scientifique et rationnelle de l'État. Renan s'en prenait à cette fatalité « qui semble condamner notre malheureux pays à n'être jamais conduit que par l'ignorance, la présomption et l'ineptie. » Et voilà bien des griefs contre la France et ses conducteurs.

En faveur de son pays, Renan conseillait la modération à son adversaire. Déjà, le 13 septembre 1870, la partie était à peu près perdue. Le vainqueur avait annoncé son intention d'annexer l'Alsace et la Lorraine. Renan montre avec des accens prophétiques le désastre qui en résulterait non seulement pour la France, mais encore pour l'Allemagne et la civilisation.

Il disait à Strauss : « Ceux qui croient comme vous que la France est nécessaire à l'harmonie du monde (mais Renan faisait erreur, Strauss ne le croyait pas) doivent peser les conséquences qu'entraînerait un démembrement. » C'est par l'Alsace que les idées et les méthodes allemandes pénètrent en France. En outre, le peuple alsacien préfère rester français. Ernest Renan estime que le vœu de l'Alsace tranche la question. L'Alsace doit rester française.

La France n'admettrait pas qu'il en fût autrement. Si l'on nous démembre, déclare Ernest Renan, c'est la guerre de revanche et l'alliance russe. Si l'on nous ménage, nous oublierons et formerons avec l'Allemagne et l'Angleterre une alliance « dont l'effet sera de conduire le monde dans les voies de la civilisation libérale. »

Tel est le sens de cette première lettre à David Strauss.

La discussion n'aurait peut-être pas continué, si Ernest Renan n'avait inséré dans la *Revue des Deux Mondes*, deux jours après son article des *Débats*, une étude sur *la Guerre entre la France et l'Allemagne*, qui indigna David Strauss et lui remit la plume à la main. Ernest Renan se bornait pourtant à développer dans son article de la *Revue* les idées qu'il avait esquissées dans son article des *Débats*.

C'étaient les mêmes doléances sur la brouille des deux pays : « J'ai toujours regardé la guerre entre la France et l'Allemagne comme le plus grand malheur qui pût arriver à la civilisation. » Renan redoute les suites; il craint que la paix qu'on fera n'aggrave la situation et répète que l'Allemagne aurait grand tort d'annexer l'Alsace-Lorraine. Dans son article de la *Revue* comme dans celui des *Débats*, il s'exprime à cet égard avec une entière clarté. Non pas qu'il juge qu'en ce qui concerne l'Alsace, l'ancien régime soit sans reproche. La royauté française eut, à ses yeux, grand tort d'abuser du marasme où la guerre de Trente Ans avait plongé l'Allemagne. Elle fit alors ce qu'elle n'avait jamais fait. Renonçant à la règle si sage qui consistait à n'annexer aucun territoire de langue étrangère, elle s'empara de l'Alsace où l'on parlait allemand : « Le temps a légitimé cette conquête, observe-t-il toutefois, puisque l'Alsace a pris une part si brillante aux grandes œuvres communes de la France. Il y eut cependant, dans ce fait qui, au XVIIe siècle, ne choqua personne, le germe d'un grave embarras pour l'époque

où l'idée de nationalité deviendrait maîtresse du monde et ferait prendre dans les questions de délimitation territoriale la langue et la race pour critérium de la légitimité. » Renan n'écrirait plus la même chose aujourd'hui, car l'épreuve a clairement prouvé que, en dépit de la langue et de la race, l'Alsace n'était nullement allemande. D'ailleurs, il concluait : « Que la France perde l'Alsace et la Lorraine, et la France n'est plus. L'édifice est si compact que l'enlèvement d'une ou deux grosses pierres ferait crouler tout l'édifice. »

On retrouve dans l'étude de la *Revue* les mêmes éloges sur la race allemande que dans les *Débats*. Renan loue par-dessus tout la chasteté germanique. Ignorait-il donc que la chronique scandaleuse des cours allemandes, — grandes et petites, — est une des plus volumineuses qui soient? Il veut que la race allemande soit « dure, forte, grave »... et « chaste, » et il la loue pour ces vertus austères. Tout au plus se risque-t-il à craindre que la Prusse ne finisse par exagérer. Le levain prussien a fait lever la pâte allemande; mais il faut maintenant que la pâte absorbe le levain. Renan déplore les excès de certains Allemands, avides de « dominer l'Europe par une action universelle de la race germanique, » frénésie, dit-il, « bien chimérique. » Que l'Allemagne résiste au piège que lui tend la Prusse; sinon, elle armerait contre sa jeune gloire tous ses rivaux : « Un œil pénétrant, écrivait-il, verrait peut-être dès à présent le nœud déjà formé de la coalition future. Les sages amis de la Prusse lui disent tout bas, non comme menace, mais comme avertissement : *Væ victoribus!* »

Cet avertissement contenait une prophétie, mais Renan lui-même y croyait-il fermement? « La Prusse, déclare-t-il, aura été une crise, non un état permanent. Ce qui durera réellement, c'est l'Allemagne ! »

Le lecteur se demande sans doute de quoi David Strauss a pu prendre ombrage dans tout cela. Nous y voici. Parmi tant de complimens à l'adresse de l'Allemagne, Renan avait plaidé avec énergie, dans son article comme dans sa lettre, pour l'intégrité du territoire français. Ce plaidoyer avait reçu dans l'article, comme il est naturel, un plus grand développement que dans la lettre. Renan citait les frontières que les traités de 1814 et de 1815 avaient données à la France. Son article de la *Revue* parut après Sedan; mais il avait été

composé avant. Le ton général de la discussion s'en ressentait.

Renan approuvait dans l'ensemble les frontières de la France à la veille de la guerre. Il trouvait bon que les pays flamands, même les pays wallons, Genève et la Suisse romande, n'eussent jamais été attribués à la France. « Ils offrent, disait-il, un asile aux émigrés de nos dissensions intestines, et, en temps de despotisme, ils servent de refuge à une pensée libre; » mais Renan se permettait de regretter « qu'à l'époque des tractations amicales, on n'eût pas stipulé quelques cessions portant sur des pays disposés à se réunir à la France. » On aurait pu, par exemple, stipuler avant la guerre « la cession du Luxembourg au cas qu'il y consentît. »

La France aurait pu aussi obtenir, — toujours « à l'époque des tractations amicales, » — certaines corrections aux frontières de 1815 dans les régions de la Sarre et du Palatinat. Pour des raisons stratégiques, on avait séparé de la France des vallées qu'elle pouvait très raisonnablement réclamer. Mais, sauf cela, « elle n'avait pas un pouce de terre à désirer. » Impossible, n'est-il pas vrai? d'exprimer dans un langage plus modéré des souhaits, après tout, essentiellement platoniques. Renan se bornait à formuler des vœux.

II

Les deux parties avaient parlé l'une après l'autre. La cause était entendue. Un homme de goût n'eût pas continué ce débat. C'est pourquoi David Strauss le continua.

Dans sa seconde lettre, le ton est devenu sensiblement plus arrogant que dans la première. La contradiction s'y fait plus sarcastique, l'ergotage plus hargneux. Strauss déclare en commençant qu'il se meut sur le même terrain que son correspondant français, qu'il obéit à la même philosophie : « Le loyal progrès de l'humanité sur la voie du libre et harmonieux développement de l'humanité est pour nous deux l'astre conducteur de nos pensées; » mais toute la lettre de Strauss inflige un démenti à cet exorde. Le « loyal progrès de l'humanité » l'intéresse beaucoup moins que le brutal succès de l'Allemagne.

Après quelques malédictions préliminaires et hypocrites contre la « corruption française » et ces « romans » et ces « danses de Paris » dont la Germanie faillit s'empoisonner,

Strauss passe à de plus graves doléances. Renan avait souhaité de voir l'Allemagne du Sud apprivoiser la Prusse. Strauss, Wurtembergeois lui-même, mais grand admirateur de la Prusse, de ses Bismarck et de ses Moltke, redresse sur ce point le jugement de son contradicteur français. Comme *animal politique* (c'est le terme qu'il emploie), le Prussien l'emporte, et de beaucoup, sur l'Allemand du Sud. Strauss va jusqu'à prendre contre Ernest Renan la défense des hobereaux de Poméranie, « cette anti-France de la Baltique, » comme l'avait ingénieusement qualifiée le philosophe français. Strauss admet que cette caste ne doit plus fournir à elle seule les chefs de la société allemande : « Pour l'État allemand qu'il s'agit de créer, nous voulons pleine liberté de concurrence, sans différence de condition ; » mais il noie ce vœu dans un tel galimatias d'hommages aux gentilshommes de Prusse qu'il est impossible de prendre au sérieux ses aspirations égalitaires.

Le niveau de la discussion s'abaisse encore d'un degré dans la partie de la lettre où Strauss examine la question des nouvelles frontières. Dans l'article de la *Revue*, Renan avait plaidé pour le maintien des frontières de 1815, non de 1814. Peut-être ne l'avait-il pas indiqué assez clairement; mais l'idée se dégageait nettement de l'ensemble de l'article. Soit qu'il comprît mal, soit qu'il voulût mal comprendre, Strauss travestit totalement la pensée de son correspondant français.

Il proteste avec aigreur contre le plaidoyer de Renan en faveur des frontières de 1815 : « Comme vous parlez, déclare-t-il, des *frontières actuelles*, on est tenté de penser aux accords de 1815. Mais il découle de votre article de la *Revue* que vous avez en vue bien plutôt les accords de 1814. Nous devrions donc perdre de nouveau Sarrelouis et Landau avec leurs territoires dont nous n'avons pris possession qu'en 1815. Tel devrait être le châtiment de la France pour la guerre criminellement entreprise, tel devrait être le prix de nos glorieuses, mais sanglantes victoires ! Nous devrions livrer un nouveau morceau de terre et encore à un agresseur vaincu ! Non, si un homme aussi raisonnable que l'est Ernest Renan peut soumettre au tribunal arbitral qu'il préconise une telle proposition, nous sommes pleinement autorisés, comme nous avons fait la guerre tout seuls, à vouloir dicter tout seuls les conditions de la paix. »

L'heure n'est pas au sentiment. Le moment est passé de la

clémence. Strauss estime que l'Allemagne doit, sans l'ombre d'hésitation, faire rendre à la victoire tout son effet utile. Ses argumens sont ceux du prince de Bismarck : la France ne pardonnera pas à son vainqueur. En tout état de cause, elle préparera la revanche. Pourquoi donc l'épargner? Ernest Renan, on l'a vu, soutenait le contraire. Il promettait à une Allemagne généreuse une alliance franco-anglo-allemande qui assurerait le progrès pacifique de l'Europe; mais Strauss restait sceptique. Pourquoi donc renoncer à l'Alsace et à la Lorraine puisque aussi bien Renan reconnaissait le germanisme de ces provinces?

Fort des paroles du philosophe français, Strauss écrivait avec une lourde ironie : « La France ne doit plus pouvoir exister, si on lui prend ses provinces allemandes... Je ne voudrais pas avoir fait cet aveu, si j'étais Français. »

Ernest Renan avait attaqué au fleuret. On lui répondait à coups de matraque.

David Strauss avait prouvé qu'il manquait de goût. Il lui restait à prouver qu'il manquait de tact. La preuve arriva, aussi convaincante que possible.

Strauss avait publié sa réplique dans la *Gazette d'Augsbourg;* mais alors que le *Journal des Débats* avait loyalement inséré une traduction de sa lettre avant la réponse de Renan, la *Gazette d'Augsbourg* avait refusé d'imprimer l'article de Renan auquel Strauss répondait. Dans une lettre à Ritter (17 octobre 1870), Strauss rapporte que la *Gazette d'Augsbourg* lui a retourné la prose de Renan comme étant « sans importance. » La *Gazette d'Augsbourg* aurait sans doute changé d'avis, si Strauss avait insisté. Ce journal n'avait rien à lui refuser. Mais Strauss n'insista pas.

De sorte qu'il répondait dans sa seconde lettre à un adversaire bâillonné, ce qui n'est pas une manière très élégante de répondre. Il fit encore mieux par la suite. Avec une traduction de la première lettre de Renan précédée de sa première lettre à lui Strauss et suivie de sa seconde lettre, il forma une brochure, *Guerre et Paix* (1), qu'il fit vendre par son libraire au

(1) *Krieg und Friede. Zwei Briefe an Ernst Renan. Nebst dessen Antwort auf den ersten.* Leipzig, 1870.

Cet opuscule a été réimprimé dans le tome I des *Gesammelte Schriften* de Strauss. Bonn, 1876.

profit des invalides allemands ! Pour être philosophe, on n'en est pas moins patriote et philanthrope.

L'invasion allemande, le siège de Paris et le blocus littéraire qui en fut la conséquence tinrent Ernest Renan jusqu'au printemps de l'année suivante dans l'ignorance des hauts faits de David Strauss. Il écrivait à Charles Ritter, le 11 mars 1871, la noble lettre que voici :

J'ai appris seulement il y a quelques jours que le 29 septembre M. Strauss a fait une réplique à ma réponse insérée dans les *Débats* le 16 décembre de ce même mois. Je voudrais bien lire cette réplique; pourriez-vous me la procurer ?

Je regrette un peu que M. Strauss ait continué cet échange de réflexions quand il savait que je ne pouvais lire ses communications ni y répondre. Je le regrette d'autant plus qu'il paraît que M. Strauss fausse étrangement mes opinions sur quelques points. On m'a dit qu'il me prêtait cette idée que la France devait réclamer les territoires qu'elle perdit en 1815, et cela, parce qu'une ou deux fois dans la *Revue des Deux Mondes* j'ai parlé des traités de 1814. Je ne puis croire M. Strauss capable d'une telle subtilité d'inquisiteur. Ma thèse longuement développée était de s'en tenir pour les questions territoriales au *statu quo ante bellum*, je ne pouvais donc avoir la prétention de réclamer Landau et Sarrelouis qui ne nous appartenaient pas *ante bellum*. Nous avons l'habitude en France de prendre les traités de 1814 comme représentant la réduction de la France à ses frontières, les modifications de 1815 ayant été peu de chose auprès de ce qui se fit en 1814 et se confondant pour nous dans les grands actes diplomatiques de 1814. En tout cas, si j'avais voulu dire l'énormité que me prête M. Strauss, j'aurais dû l'exprimer plus clairement et ne pas m'en tenir à ce petit escamotage de chiffres. Ce n'est pas là ma manière d'écrire habituelle. Je suis fâché d'avoir été chargé devant l'Allemagne d'une telle absurdité par une autorité comme celle de M. Strauss.

J'écris en ce moment quelques réflexions sur la situation présente ; ce sont probablement les dernières pages de politique que j'écrirai. Tout ce que j'avais rêvé, désiré, prêché se trouve chimérique. J'avais fait le but de ma vie de travailler à l'union intellectuelle, morale, politique de l'Allemagne et de la France. Voilà que la criminelle folie du gouvernement déchu, le manque d'esprit politique de la démocratie française, l'exagération patriotique des Allemands, l'orgueil prussien ont tracé entre l'Allemagne et la France un abîme que des siècles ne combleront pas. Je ne peux pas dédire ce que j'ai dit en pleine conscience, conseiller la haine quand j'ai conseillé l'amour. Je dois dire comme Gœthe : « Comment voulez-vous que je prêche la haine quand je ne la sens pas dans mon cœur ? » Je ne peux cependant pas dire à mes compatriotes, quand deux millions de Français me redemanderont leur patrie, de ne pas les écouter. Je me tairai.

Quelques jours après l'envoi de cette lettre à son ami de

Genève, Ernest Renan reçoit la brochure même de Strauss. Elle confirme ses craintes. Sur les traités de 1814 et 1815, sur la question des frontières naturelles et désirables de la France, le fougueux patriote wurtembergeois a complètement dénaturé sa pensée. Renan n'a jamais demandé qu'on revînt sur les cessions de 1815, il n'a jamais conseillé l'annexion du Luxembourg à la France, quoi qu'en dussent penser les habitans : « S'il y a une pensée, déclare-t-il à Ritter dans une lettre du 29 avril 1871, qui soit constante et évidente dans tout ce que j'ai écrit sur cette question, c'est que toute annexion de province faite contre le vœu des habitans est, dans l'état actuel des mœurs, un crime et une faute. »

Il s'irrite presque de voir sa pensée à ce point méconnue. Les dernières lignes de cette même lettre du 29 avril à Charles Ritter attestent tout son déplaisir.

Je suis fâché que l'opinion d'un pays au jugement duquel j'attache beaucoup de prix ait été ainsi faussée en ce qui me concerne par l'homme du monde de qui je devais le moins attendre cette représentation inexacte de mes sentimens. C'est une des faiblesses qui nous font le plus de tort, à nous autres Français de la vieille école, de faire passer avant tout les délicatesses du galant homme, avant tout devoir, avant toute passion, avant toute croyance, avant la religion, avant la patrie. Cela nous fait du tort, dis-je, car on ne nous rend pas la pareille et notre politesse, notre courtoisie, n'étant pas payées de retour par des adversaires moins généreux, deviennent duperie. Il est vrai que je plaide là pour un esprit qui bientôt ne sera plus. La force, la brutalité envahissent le monde. Notre idéal était trop fin, trop conçu en vue de gentilshommes désabusés de tout préjugé, de tout intérêt, de toute passion. On l'appréciera quand il ne sera plus.

Ces dernières phrases sont exquises. Il eût été malheureux de les laisser perdre. Sage administrateur de ses trésors, Ernest Renan les intercale mot pour mot dans la seconde lettre à Strauss du 15 septembre 1871 (1). Il est piquant d'observer qu'avant de cingler David Strauss, elles avaient délecté Charles Ritter.

Ce dernier n'était pas moins peiné que son illustre correspondant de la fâcheuse tournure prise par le débat. Il s'était félicité d'avoir mis en rapport deux des plus grands critiques religieux de son temps et la brouille, hélas! s'annonçait, la lune

(1) Page 190 de la *Réforme intellectuelle et morale*. Paris, 1871.

de miel à peine entamée. Du moins Charles Ritter joua-t-il son rôle jusqu'au bout avec une loyauté parfaite, excusant Strauss auprès de Renan, plaidant pour Renan auprès de Strauss.

Lorsque M. Strauss, — explique-t-il à Ernest Renan (9 mai 1871), — écrivait sa réplique le 29 septembre, il croyait, — avec presque tout le monde en Europe. — que Paris se rendrait en octobre ou au plus tard en novembre. Dans les dernières lignes de sa lettre, il parle des prochaines semaines. S'il en avait été ainsi, si Paris n'avait pas été fermé pendant cinq mois par les Prussiens, et bientôt après par les socialistes, votre réplique aurait pu paraître depuis longtemps et rectifier tout ce que M. Strauss avait mal interprété. Les deux circonstances qui ont le plus contribué à prolonger les malentendus, le refus d'insertion de la *Gazette d'Augsbourg* et le blocus littéraire de Paris, ne sont donc pas imputables à M. Strauss.

Pour moi, Monsieur et illustre maître, qui ai passé plusieurs jours avec lui au début de la guerre et peu avant sa première lettre à vous adressée, qui ai reçu de lui plusieurs billets au moment où il se décida, — non sans hésitation et très préoccupé, je vous assure, de la crainte de vous froisser, — à écrire la seconde; pour moi, je suis persuadé que M. Strauss serait vivement affligé s'il connaissait la pénible impression que vous avez reçue de sa réplique et des malentendus qu'elle a provoqués. Ces malentendus, d'ailleurs, seront bien passagers : les Allemands sont trop *critiques* pour juger un écrivain sur quelques citations isolées d'un de ses travaux faites par un autre écrivain et, une fois la fièvre patriotique passée, ils seront trop raisonnables pour ne pas rendre justice au grand caractère de noblesse, d'équité, de sympathie pour leur nation qui distingue tous vos écrits et en particulier vos articles de 1870 (1).

Cette sympathie pour l'Allemagne qui frappe, dans les lettres de Renan, l'équitable et judicieux Charles Ritter, ne frappe pas David Strauss au même degré. Il s'obstine à ergoter et dans un esprit hostile, comme on en peut juger par une lettre à Ritter du 26 mai 1871 :

Vous faites valoir en faveur de Renan le fait que l'article, bien qu'il ait paru *après* Sedan, avait été certainement écrit *avant*. Je réplique : exiger de l'Allemagne une cession de territoire en faveur de la France *vaincue* était avant Sedan tout aussi absurde qu'après. Oui, votre distinction pousserait un malveillant adversaire à argumenter comme suit : ainsi donc, avant Sedan, l'intercesseur exigeait pour sa France vaincue Landau et Sarrelouis, comme le morceau de sucre que la Madeleine repentante devait pouvoir jeter dans son amer breuvage. Après Sedan, il renonce au morceau de sucre et se contente du *statu quo*. En faveur de la France jetée à terre, il ne

(1) Cette lettre est un brouillon. La lettre définitive envoyée à Renan n'a pas été conservée, lui étant parvenue dans les derniers jours de la Commune. Elle ne devait pas différer sensiblement du projet ci-dessus.

réclame aucune restitution : pour la France simplement vaincue, il avait exigé de l'Allemagne une petite cession territoriale. Qu'aurait-il demandé en faveur d'une France victorieuse ? Non seulement, de toute évidence la rectification de la Sarre, mais les frontières naturelles, c'est-à-dire le Rhin. Et que l'intercesseur ne prétende pas qu'il ne veut rien savoir d'une annexion opérée sans l'assentiment de la population. Quel Français ne tient pas sa nation pour si irrésistiblement attirante pour ne pas espérer, au cas où on le laisserait faire, que toutes les provinces voisines l'une après l'autre se jetteraient dans les bras de la grande nation ? Quand Renan ne distingue pas entre les traités de 1814 et ceux de 1815, c'est une autre affaire, à la vérité. Nous autres Allemands les distinguons très strictement. « Les stipulations de 1815, écrit Renan, se confondent pour nous dans les grands actes de 1814. » La *confusion* a toujours quelque chose de fâcheux pour celui qui la commet, puisqu'il en doit porter seul la responsabilité. En toute sincérité, je ne puis complètement croire à cette confusion. L'homme qui se plaint à tant de reprises des frontières de 1815, qui surtout à tant de reprises parle d'une rectification de ces frontières dans le domaine de la Sarre et du Palatinat où justement en 1814 les frontières étaient encore différentes ; l'homme qui, à propos du Congrès européen appelé à terminer la guerre de 1870, parle des frontières de 1815, n'aurait-il pas dû savoir ce qu'il écrivait ? Je vois un signe du puissant effet produit par la victoire allemande sur les Français bourrés de préjugés dans ce fait que leurs prétentions d'il y a encore quelques mois leur paraissent aujourd'hui si absurdes qu'ils refusent de croire qu'ils les ont élevées.

III

La seconde lettre de Strauss avait ouvert les yeux à Renan. Dans sa réplique à Strauss, parue le 15 septembre 1871, un an, presque jour pour jour, après sa réplique, il parle à son adversaire comme celui-ci méritait qu'on lui parlât dès l'abord. La paix de Francfort consommait la diminution française. L'Alsace-Lorraine était devenue le *Reichsland*. Renan ne s'adressait plus le 15 septembre 1871 à un adversaire censé lutter à armes égales, mais à un vainqueur gonflé, abusant sans scrupule de ses victoires.

Avec une modération qui n'en est que plus blessante, si Strauss a compris (mais a-t-il compris ?) Renan reproche à son collègue d'outre-Rhin et d'avoir répondu, dans la *Gazette d'Augsbourg*, à une lettre que ce journal avait refusé d'insérer et d'avoir vendu la prose d'un Français au profit des invalides allemands.

Renan reproche ensuite à Strauss d'avoir faussé sa pensée sur les traités de 1814 et de lui avoir attribué pour la France

des ambitions, hélas! hors de saison : « Trompé par l'expression *les traités de 1814* que nous employons souvent en France pour désigner l'ensemble des conventions qui fixèrent les limites de la France à la chute du premier Empire, vous avez cru que je demandais après Sedan qu'on revînt sur les cessions de 1815, qu'on nous rendît Sarrelouis et Landau. Je suis fâché d'avoir été présenté par vous au public allemand comme capable d'une telle absurdité. »

Les thèses alsaciennes de Renan avaient excité la verve pesante de l'érudit wurtembergeois. Renan éprouve le besoin de s'expliquer. Il fait observer à son adversaire que l'Alsace, avant d'être un pays germanisé, était un pays celtique et qu'aussi bien « presque partout où les patriotes fougueux de l'Allemagne réclament un droit germanique, nous pourrions réclamer un droit celtique antérieur. » Au surplus, l'Alsace « ne désire pas faire partie de l'État allemand. Cela tranche la question. » Renan aurait dû écrire : « Cela tranche la question pour un Français; » mais l'argument était de peu de poids pour un Allemand et déjà plusieurs précédens en faisaient foi. L'animosité des peuples annexés avait-elle empêché la Prusse de s'annexer Polonais et Danois?

En septembre 1871, Renan ne pouvait plus croire et ne croyait plus à la modération allemande : « Je ne crois pas, avoue-t-il, à la durée des choses menées à l'extrême et je serais bien surpris si une foi aussi absolue en la vertu d'une race que celle que professent M. de Bismarck et M. de Moltke n'aboutissait pas à une déconvenue. L'Allemagne, en se livrant aux hommes d'État et aux hommes de guerre de la Prusse, a monté un cheval fringant qui la mènera où elle ne veut pas. » Les paroles prophétiques abondent dans cette seconde lettre, bien qu'un reste de tendresse pour les Germains et la Germanie perce toujours par-ci par-là. Renan parle encore aux Allemands comme à des amis qu'on met en garde : « Une suspicion universelle contre votre puissance d'assimilation, contre vos écoles va se répandre. Un vaste effort pour écarter vos nationaux que l'on envisagera comme les avant-coureurs de vos armées sera pour longtemps à l'ordre du jour. »

Dans une autre page divinatrice, Renan signale à l'Allemagne le péril d'une alliance franco-russe. La Prusse, qui avait trouvé fort légitime de s'allier à la Russie contre Napoléon, n'a

cessé de reprocher à la République française son pacte avec Alexandre III et Nicolas II : l'alliance franco-russe est un « crime contre la civilisation. » Imbu des idées allemandes sur la *culture* germanique et la *barbarie* moscovite, Ernest Renan craignait, lui aussi, qu'un accord franco-russe ne mît en danger le progrès européen. En 1871 la magnifique fermentation spirituelle de la Russie était mal connue en Occident. Ni Dostoïevsky, ni Tolstoï n'avaient encore trouvé le chemin de nos esprits et de nos cœurs. Vogüé n'avait pas encore révélé dans un livre admirable la splendeur du génie slave et les enseignemens que nous en pouvons retirer. Dans le Slave, Renan n'apecevait qu'une menace.

Chacun des interlocuteurs avait pris deux fois la parole. Leur grande dispute en resta là. Strauss mit sur le compte de l'amertume causée par la défaite le ton de la seconde épître de Renan. Mais il se garda bien de faire son examen de conscience. Ernest Renan apportant quelque lenteur à écrire la préface qu'il avait promise à Ritter, Strauss verse une plainte dans le sein de son ami suisse : « Eh bien! soit. Si je voulais plaisanter, je dirais : Voilà ce qu'on gagne à la politesse. Mes compatriotes ont tous pensé que j'aurais dû être plus grossier (*gröber*). Je n'ai pas été grossier et pourtant j'ai blessé. »

Il faut saluer cette phrase : « J'aurais dû être plus grossier... » Elle fait songer aux paroles de Méphistophélès dans le *Faust* de Gœthe : « En allemand, on ment quand on est poli... » Nous avons analysé les deux lettres de Strauss. Nous en avons donné des extraits. On a donc pu juger de l'atticisme de ce Wurtembergeois. Et il pensait n'avoir pas été grossier! Comment eût-il été, juste ciel, s'il avait voulu l'être? Strauss exhalait, au surplus, des plaintes prématurées. Renan donna sa préface et le recueil parut en 1872 (1). Une amertume douloureuse perce dans la préface. L'auteur évoque ses illusions d'autrefois : « Nous avions pu croire que deux grands pays, tous deux placés avec l'Angleterre à la tête de la civilisation, et menacés par les mêmes dangers (le socialisme international, le catholicisme ultramontain, la Russie devenant la grande Puissance asiatique), seraient assez sages pour voir leur intérêt, pour clore une histoire de luttes déjà vieille

(1) David-Frédéric Strauss. *Essais d'histoire religieuse et mélanges littéraires.* Traduit de l'allemand par Charles Ritter. Paris, 1872.

de soixante ans, et pour s'en tenir aux limites qu'avaient fixées les derniers traités, puisque ces limites ne soulevaient de la part des populations aucune réclamation sérieuse... Nos faibles voix se sont perdues dans la tempête. » Mais sur Strauss même Renan continue d'émettre des appréciations flatteuses. Et c'est un Allemand qui le vengea. On se rappelle les pages étincelantes des *Considérations inactuelles* où Frédéric Nietzsche étudie en David Strauss le type allemand par excellence du *philistin cultivé*. Nietzsche prend avec chaleur, dans la première partie de cette étude, la défense de la culture française contre la culture allemande (1).

Quant à Charles Ritter, l'instigateur de la polémique retentissante, mais irritante, qui brouillait à jamais ses deux vénérés maîtres, il en éprouvait, dans son officieuse bonté, une indicible tristesse :

Je n'insiste pas autrement, — écrivait-il le 16 décembre 1871 à Ernest Renan, — que pour vous dire mon profond chagrin de voir se dissiper pour toujours un rêve que j'avais longtemps caressé, celui de voir unis par une sympathie réciproque deux grands esprits qui ont rendu de si éminens services à la haute culture de notre temps et auxquels je me suis toujours senti personnellement si redevable.

Il n'est si mauvaise place qu'entre l'enclume et le marteau. Charles Ritter en fit la cruelle expérience. Mais il eut assez d'habileté et de douceur pour rester en relations amicales avec les deux champions ennemis de 1870-1871. On connaît mal son sentiment personnel sur la grande querelle qu'il avait provoquée. Il n'aimait pas à en parler, moins encore à en écrire. Mais tout ce qu'on sait de son caractère et de ses goûts permet d'espérer qu'il penchait vers Ernest Renan plutôt que vers David Strauss. Charles Ritter, cet homme de toutes les délicatesses, condamnait certainement dans son for intérieur le grossier pangermaniste qui regrettait de n'avoir pas été plus grossier encore.

MAURICE MURET.

(1) *Considerations inactuelles* (David Strauss, etc.). Traduction française par M. Henri Albert, Paris, 1907.

REVUE LITTÉRAIRE

RÉMY DE GOURMONT

C'était un homme très singulier : par l'étendue de son intelligence, déjà ; et puis, par un mélange de qualités rares à notre époque et de défauts un peu moins rares, mais un tel mélange ne se trouve guère. Ses qualités sont d'un véritable érudit, d'un merveilleux artiste et d'un philosophe, au moins d'un penseur ; et, ses défauts ou quelques-uns de ses défauts, certains ignorans, ou primaires, les ont aussi. Son œuvre, qui est immense, réunit à de parfaites beautés divers inconvéniens très désagréables. A chaque instant, il vous apparaît comme un grand esprit, et qui a des petitesses. On n'ose pas le juger : on l'admire et il vous fâche ; il vous amuse et vous irrite ; il vous enchante et vous déplaît. En somme, jamais il ne vous laisse indifférent : j'avais raison, voilà un écrivain très singulier.

Peut-être au surplus n'offense-t-il aucunement tels de ses lecteurs et, parmi eux, les amis fidèles des Encyclopédistes. Il a été, en notre temps, une sorte d'Encyclopédiste et comme un camarade un peu attardé, mais bien rajeuni, de d'Alembert ou Diderot. Je crois qu'il se serait entendu avec ces philosophes le mieux du monde, sinon sur tous les points, en tout cas sur le principal ; et, quant au reste, il se fût engagé très volontiers dans des querelles attrayantes. Il avait leur curiosité, leur extrême facilité de compétence, leur honnête désir de tout savoir et de comprendre tout, leur aptitude à y réussir, leur zèle infatigable et, en principe, leur scepticisme, en réalité le même entrain qu'eux à conclure, enfin l'air du doute et l'habitude d'affirmer : ou de nier, mais peu importe. Il avait leur perpétuel émoi du cerveau, leur digne amour des faits et des idées, leur volonté de conformer celles-

ci à ceux-là. Il avait leur méthode; et il avait aussi leur désordre : quand on aime passionnément les faits et les idées, on ne renonce point à ceux ou à celles qui n'entrent pas dans la combinaison la plus logique et, si rationaliste qu'on soit, on a des complaisances de fantaisie. Il avait, de même qu'eux, cette noblesse de l'esprit que donne l'étude continuelle, cette fierté de l'âme que donnent le désintéressement à l'égard de toute mesquinerie et le souci coutumier des problèmes les plus estimables ; et il avait, de même qu'eux, un étonnant libertinage de l'imagination, pour tout dire un drôle de goût de l'obscénité, qui semble contraster avec tant de sagesse et qui en est le divertissement bizarre. Ajoutons leur athéisme, et leur impertinence d'athéisme, et leur manie du badinage anticlérical. Avec tout cela, de la poésie, les plus charmantes finesses du sentiment, de la bonhomie, de la grâce et une souveraine limpidité de la pensée.

Il a écrit sur toutes choses, anciennes ou récentes, sur la philosophie, l'histoire et la science, sur la théologie et la littérature, et sur l'art, et sur les mœurs, et sur les gens, sur le détail et sur la totalité de ce qui existe ou n'existe pas, sur les anecdotes et les rapports qu'elles entretiennent avec l'infini. « Nous sommes entourés de questions, nous vivons dans un forêt de questions; où que nous jetions les yeux, une question se dresse ! » dit-il; et voilà son bonheur, c'est qu'il y ait tant de questions que l'on soit certain de n'en pas manquer. Il ne les ménage pas. Il est au milieu d'elles comme un faune dans la forêt fabuleuse : il les a toutes caressées; il les abandonne et il leur revient, plus amical, frivole assez pour les aimer toutes, fidèle à toutes. Les six tomes de ses *Épilogues*, les cinq tomes de ses *Promenades littéraires*, les trois tomes de ses *Promenades philosophiques* et encore quelque dix volumes de critique ou d'essais variés (1) composent ou entassent un magnifique trésor des connaissances les plus dignes d'occuper une tête moderne. Or, sur tant de questions extraordinairement diverses, Rémy de Gourmont n'apporte pas seulement une chronique et, je veux dire, un ingénieux et léger commentaire, mais une opinion sérieuse et qui tient compte des opinions antérieures, les discute, les écarte ou les admet, ne les remplace qu'à bon escient. Il n'improvise pas : il a travaillé. Il prétend, — et il « avoue, » oui, avec un peu de coquetterie, — qu'il n'a

(1) Ces volumes, et presque toute l'œuvre de Rémy de Gourmont, à la librairie du *Mercure de France ;* ajoutons *Pendant l'orage*, volume tout récemment publié par l'éditeur Édouard Champion, au profit de l'œuvre « du vêtement du prisonnier de guerre. »

guère jamais écrit sur un sujet qu'il n'en fit, en même temps, la découverte : « discourir sur ce que l'on sait trop bien, quel ennui ! » Sans doute ! et mettons qu'il travaille en même temps qu'il « épilogue : » mais il travaille. Toute occasion lui est bonne : après maintes occasions, il fut généralement informé. Ses découvertes le ravissent; mais, chacune des plus récentes, il la case dans une série ancienne. Ainsi, ses découvertes ne sont pas ces Amériques que de moindres savans ou lettrés annoncent avec un ridicule enthousiasme de nouveauté. Il sait où en est la recherche et continue.

Il a lu tous les philosophes, depuis les Grecs et depuis les Éléates jusqu'aux « absurdes » métaphysiciens d'Allemagne. Il n'a pas négligé les Scolastiques et, dans notre moyen âge, il a distingué plusieurs hérétiques qui, pour le satisfaire, avaient leur impiété supposée, au moins leur désobéissance et leur façon de risquer, sous les symboles de la foi, l'audace de leurs hypothèses. Il estime et traite comme un ami Celse qui, à l'époque des Antonins, réfuta le christianisme ; et il pardonne bien des méfaits d'orthodoxie à Origène qui, pour réfuter Celse, dut citer les meilleurs passages du *Discours véritable :* sans Origène, l'hérétique serait perdu. Il méprise Voltaire qui parle de Bacon « d'après des causeries de taverne » et qui ne l'avait pas lu ; car Voltaire nous renvoie « au livre » de Bacon, tout de même que si Bacon n'avait écrit qu'un livre. Lui, Rémy de Gourmont, n'a pas redouté de lire le latin de cet Anglais, vu qu'il est futile de se fier à la traduction de La Salle, toute pleine d'arrangement. Il a cherché dix ans et n'a été content qu'après avoir trouvé à Rome, dans une vente, la *Philosophia naturalis* de Roger-Joseph Boscovich, natif de Raguse et qui mourut à Milan l'année 1787, jésuite il est vrai, mais un de ces jésuites « fort libres » qu'il n'a point envie de dénigrer. Tous les systèmes, il les a examinés et appréciés, de telle sorte qu'un système qui survient, tout frissonnant de jeune hardiesse, ne le prend pas au dépourvu : il vous le range parmi les autres, parmi les vieilles tentatives de l'inutile dialectique.

Il est au courant de la science, et de son histoire, et de ses vœux. Quand M. Péladan cite Léonard de Vinci comme le précurseur de Copernic, Galilée, Képler, Harvey, Lavoisier, Pascal, Huygens, Haller, qui encore ? — non, répond doucement Rémy de Gourmont. Léonard dit que le soleil ne se meut pas ; mais Cicéron, Diogène Laërce et Plutarque le disaient aussi. Léonard dit que le sang se meut dans le corps humain ; mais « il ne devance pas Harvey, pas même Césalpin, pas même Colombo ou Servet : il transcrit Galien, » voilà

tout. Quand M. Le Dantec se désole ainsi : « c'est pour moi une grande douleur de voir méconnaître le transformisme au moment où je croyais qu'il avait conquis le monde, » Rémy de Gourmont, qui a suivi toutes les tribulations du transformisme, sait ce que vaut ce chagrin et console M. Le Dantec. Quand M. René Quinton publie *L'eau de mer, milieu organique*, il y a là une authentique nouveauté que Rémy de Gourmont saisit tout de go. Voire, il n'a pas attendu le volume et, dès les premières communications de ce savant, célèbre depuis lors, à l'Académie des sciences, il courait après le savant, se faisait expliquer l'invention, la révélait avec autant de claire exactitude que d'allégresse et de son côté, sur les données de la permanence physique et physiologique, il établissait une loi de « constance intellectuelle, » qui semble contredire le transformisme général, mais ne le contredit pas, et qui associe aux caractères de mutabilité le principe de l'invariabilité essentielle, et qui pourrait fournir à l'histoire de la pensée humaine, pareille et enrichie, une règle ou une méthode.

Cette règle ou cette méthode, avant même d'en avoir rédigé la formule, ne l'a-t-il pas appliquée, dans ses études, si nombreuses et attentives, dont notre littérature est l'objet ? n'a-t-il pas montré la diversité des œuvres et, au cours de six siècles féconds, la durée du génie français qui, sans se dénaturer, multiplie ses prouesses ? Il lui fallait, pour cette belle exhibition, connaître tous nos écrivains et les connaître, comme il dit, « d'original. » Cette obligation ne le gêne pas ; et il a tout lu : pour peu qu'on ait seulement parcouru tels ou tels plus fameux historiens de notre littérature, on voit que l'auteur des *Promenades littéraires* est, parmi eux, un monstre. Le moyen âge lui est familier : les poèmes du moyen âge et aussi la langue du moyen âge, comme à un philologue. Il a eu, pour ses travaux, l'assentiment de Gaston Paris, « dont nous sommes tous les disciples; » et il s'en fait honneur, à bon droit. Les problèmes de l'étymologie, de la phonétique et de la sémantique ne lui sont pas étrangers. Si M. Paul Meyer, incontestable philologue, propose à l'Académie une réforme de l'orthographe dont les articles dérivent du passé même de la langue, Rémy de Gourmont le chicane heureusement. On écrira désormais *gajure*, au lieu de *gageure ;* pourquoi? Pour maintenir la prononciation, qui autrement se perdra : ainsi, au XVIIe siècle, si l'on en croit M. Paul Meyer, on prononçait *bonhur* et *malhur ;* l'Académie oublia de supprimer la lettre inutile, et nous disons *bonheur* et *malheur*. On disait *bonhur* et *malhur ?* Rémy de Gourmont se récrie : c'est qu'il n'ignore pas, lui, le XVIIe siècle plus que le moyen âge. Mais

voyez Richelet! Richelet : *heureux*, « prononcez *ŭreux;* » *malheur:* « prononcez *maleur.* » Voyez Ménage : « Quoiqu'on die *heur*, *bonheur* et *malheur*, il faut dire *hureux*, *bienhureux*, *malhureux*. » Voyez Hindret, ses *Entretiens d'Ariste et d'Eugène :* « Quant à *bonheur*, ce serait parler en badaut que de dire *bonur*, comme quantité de gens disent à Paris. » Lisez Richelet, lisez Ménage, lisez Hindret, lisez tout; et vous aurez moins de fougue à réclamer de ces réformes qui « balafreraient » l'auguste français. A propos des innovations que nos poètes ont essayées, vers la fin du dernier siècle, dans la métrique de leurs vers, Rémy de Gourmont traite la question de l'*e* muet que d'aucuns élident devant les consonnes tout aussi gaiement que devant les voyelles : lui ne va pas conclure sans se référer à l'usage ancien des poètes; il consultera et Ronsard et Desportes et Malherbe, et aussi les grammairiens d'autrefois, et aussi les linguistes d'à présent. Puis il nous conseillera de nous en tenir à notre jugement d'oreille : l'oreille d'un lettré, dix siècles de poésie française lui ont donné ses habitudes, sa préférence et peut-être le désir de quelque nouveauté. M. Joseph Bédier publie son admirable *Roman de Tristan et Iseut;* Rémy de Gourmont, romaniste méticuleux, sait y démêler le travail exquis de l'arrangeur, y trouver les divers élémens de la légende, y souhaiter en tel endroit une version plutôt qu'une autre. Il a écrit, sur Guillaume de Machaut, poète du XIVe siècle, un chapitre charmant de justesse; et l'amie du poète, Péronne d'Unchair, dame d'Armentières, « mon cœur, ma sœur, ma douce amour, » il l'a très joliment éveillée de l'oubli et amenée à la demi-lumière des héroïnes amoureuses, poétesses qui n'ont point écrit leurs vers et les ont inspirés seulement. Ses portraits de Théophile, de Saint-Amant, de Cyrano de Bergerac, de Chamfort, de Rivarol, de Restif, de Maurice de Guérin, de Gérard de Nerval, et de Verlaine, de Moréas, de Mallarmé font une galerie où Sainte-Beuve eût passé des heures précieuses.

J'insiste un peu sur tant d'érudition, — mot lugubre; — mais nulle érudition n'est moins triste et, à la vérité, n'est plus gaie. Les érudits sont ennuyeux, s'ils n'en finissent pas de remuer leurs doigts las dans la cendre; mais Rémy de Gourmont, dans la cendre, cherche les étincelles de la vie. Ce qui est mort, il le néglige après avoir séparé beaucoup de vie de ce qui paraît mort. Sa patience nous avertit d'aimer les bribes de la réalité plus que toutes les fausses images, nulles, n'étant pas mortes, étant ce qui jamais n'a existé. Il ressemble, disais-je, aux philosophes de l'Encyclopédie; mais il est le contempo-

rain d'une science extrêmement rigoureuse, très sûre de ses procédés, un peu entichée de ses disciplines : « le temps des belles ignorances est passé,» remarque-t-il. Et son originalité, qui prouve la puissance de son esprit, ce fut d'être cet Encyclopédiste parmi les savans très difficiles, d'être l'un d'eux, et non le moins fervent, mais le moins jaloux : il ne gardait pas pour lui les subtils plaisirs de la pensée.

Mais où va-t-il, si bien muni de littérature, de science et de philosophie? Nous apercevons le philosophe et demandons le système. Ah ! craignons de lui attribuer un système : il eût dédaigné le mot, refusé cette prison pour ses idées. Les grands amateurs d'idées n'ont pas de système; et les viveurs en activité font sagement de rester célibataires. Un système l'aurait gêné : il ne s'abstenait pas de se contredire, si deux idées mal accordées le tentaient. Cependant il a, sinon sa doctrine, au moins ses prédilections. Nous les verrons apparaître bientôt, et assez nettes. Premièrement, regardons-le qui se procure des idées : et il choisira.

Il considère que toutes les opinions qui ont cours ici-bas, sous le nom de préjugés, de dogmes ou de certitudes, sont l'œuvre de ce mécanisme intellectuel souvent décrit, l'association des idées. Or, les idées se réunissent logiquement. Mais il n'est rien de plus capricieux ou complaisant que la logique, avec son air d'austérité, avec sa réelle facilité. Bref, les idées se sont réunies par hasard, ou à peu près ; et puis le temps a consacré l'aventure de leur union. Ce qu'on appelle opinion, croyance et même, à force d'orgueil, vérité, Rémy de Gourmont le qualifie de lieu commun, de banalité universellement répandue. La vérité, cette vérité-là, c'est, pour l'homme, « son bâton de voyage à travers la vie; » c'est encore « le pain de sa besace et le vin de sa gourde. » L'homme a soin de ne pas trébucher, de ne pas mourir de faim ou de soif : conséquemment, il garde avec acharnement sa provision d'idées réunies par hasard et de longtemps. L'homme ordinaire, le simple voyageur de la vie : mais le philosophe? Le philosophe, lui, fait de la dissociation d'idées. Autant dire que la philosophie a pour but de reviser les opinions courantes et que son stratagème le meilleur est l'analyse. Évidemment ! Mais il y a, dans le projet de Rémy de Gourmont, quelque chose de plus et autre chose, et qu'on discernera par des exemples de la besogne à laquelle il se livre assidûment. Voici trois exemples de ses dissociations d'idées ; je les emprunte à chacune de ses trois études favorites, qui sont et la littérature, et la science, et plus généralement la philosophie.

C'est une opinion courante que le XVII[e] siècle français a été une époque de raison souveraine, de bel ordre et d'honnête tranquillité; en d'autres termes, et de par une vieille association d'idées, classique horriblement et l'œuvre de nos pédagogues bien pensans, nous avons accoutumé de joindre au souvenir de ce siècle une notion de tranquillité, d'ordre et de raison. Les jeunes gens sortent du collège, « persuadés que la littérature de cette époque fut rédigée par une académie honorable de beaux esprits que présidait Boileau. » Dissocions!... « Ce furent des temps riches, excessifs, fougueux et libertins. La tragédie de Racine, comme une fleur violente et douce, surgit naturellement de ce sol tourmenté et arrosé d'orages. Les poisons de théâtre faisaient frissonner des femmes qui venaient d'en serrer de réels dans un coffret, sous des lettres de leur amant. Les mœurs sont d'une belle liberté : on ne connaît que le tout ou rien, la vie des passions ou la vie de renoncement. L'hypocrisie est rare, étant inutile. La Rochefoucauld et Pascal ont établi pour jamais le scepticisme moral; et Descartes, le scepticisme métaphysique. Molière est athée; La Fontaine est païen : l'incrédulité et l'indifférence se partagent les esprits... » Holà! et Bossuet, Bourdaloue?... Bourdaloue et Bossuet, ne les oublions pas, nous allons les considérer comme des « missionnaires, » et qui ont fort à faire dans une société à laquelle Pascal et Descartes ont enseigné ou enseignent l'incrédulité morale et métaphysique, Molière l'athéisme, La Fontaine le paganisme et, Racine, la passion jusques au meurtre; des missionnaires : et ceux qui évangélisent les sauvages, dans les pays étranges, ne sont pas plus occupés. Voilà, par dissociation d'idées, un XVII[e] siècle, un Grand siècle quasi anarchique.

C'est une opinion courante et c'est une banalité qui n'avait pas eu de contradicteurs, que la fourmi, l'abeille et le castor sont des animaux très laborieux, adroits et estimables, inférieurs cependant à l'homme. Nous avons accoutumé de distinguer l'intelligence et l'instinct : ce n'est point ici que Rémy de Gourmont proteste. Mais nous avons accoutumé d'honorer plus l'intelligence que l'instinct. Bref, nous associons à l'intelligence, et à l'intelligence humaine, l'idée d'une suprématie. Lisez Descartes et apprenez qu'il ne compte pour rien les perceptions ou pensées qui ne sont pas illuminées des clartés de la conscience. Eh bien, dissocions! Est-il évident que l'intelligence soit « le produit normal du cerveau, » qu'elle n'en soit pas une maladie, une manie ancienne? Peu importe d'ailleurs : « une tare qui se transmet de générations en générations finit par perdre son caractère

pathologique; elle fait partie intégrante et normale de l'organisme. » Bien! Mais « on peut aussi concevoir l'intelligence comme une forme initiale de l'instinct. L'intelligence humaine serait destinée à se cristalliser en instinct, comme cela est advenu pour l'intelligence des autres espèces animales. La conscience disparaîtrait, laissant toute liberté à l'acte inconscient nécessairement parfait dans les limites de sa fin. L'homme conscient est un écolier qui se révélera maître le jour où il sera devenu une machine délicate, mais sûre, comme le castor, ou comme l'abeille. » Ainsi, l'intelligence serait, — « serait, » dit Rémy de Gourmont d'abord; « est, » dit-il bientôt, — le premier bégaiement de l'instinct, son germe hésitant, l'esquisse ou le brouillon de la merveille machinale.

Passons de la science à la philosophie; du reste, ce passage, Rémy de Gourmont le nierait, n'admettant pas la différence de la science et de la philosophie : laissons cela. Les philosophes, et avec eux les gens de rien, sont unanimes à considérer l'intelligence comme une faculté créatrice : elle imagine, elle argumente et elle invente. Elle ne tire pas du néant les élémens de ses dialectiques, les matériaux de ses constructions; mais elle construit. L'architecte ne produit pas la pierre, ni le bois, ni le fer; il emploie le fer, le bois, la pierre, et il bâtit, et il est l'auteur du monument. L'intelligence, qui élabore les données des sens, qui les dispose et qui, par la déduction, l'induction, l'intuition même, ajoute à ces données, l'intelligence bâtit et est l'auteur des monumens idéologiques. Nous avons accoutumé d'associer l'intelligence et l'idée de création. Vanité, orgueil, fatuité! Dissocions, de grâce : « L'intelligence est un instrument excellent de négation; il est temps de l'utiliser et de cesser de vouloir élever des palais avec des pioches et des torches. » Et voilà l'antique folie humaine dénoncée : l'intelligence ne crée pas; elle détruit. Ne vous étonnez plus de voir tant de systèmes et de croyances joncher l'histoire : l'intelligence, qui avait l'air de les bâtir, obéissait aux velléités profondes de sa nature et ne faisait que des décombres.

Dans ces trois exemples, — et l'on en citerait plusieurs dizaines de ce genre, — Rémy de Gourmont semble avoir pris tout simplement le contre-pied de l'opinion courante. Et ne cherche-t-il pas le paradoxe? Non : il a flétri le paradoxe comme « l'exercice le plus méprisable, » en toute sincérité, même naïvement. Il ne cherche pas le paradoxe, qu'il déteste. Que cherche-t-il? Je n'ose dire : la vérité. Cependant, oui, la vérité! Mais il la cherche sans espoir.

Le XVIIe siècle n'est pas une époque d'anarchisme. D'autre part, le

XVIIe siècle n'est pas cette époque de morne soumission que des professeurs émérites et, aujourd'hui, de jeunes doctrinaires se plaisent à nous représenter. L'instinct n'est pas la fleur accomplie de l'intelligence. D'autre part, une psychologie un peu niaise a établi de ridicules hiérarchies entre les facultés de l'âme, installé parmi les fonctions du cerveau le régime des castes et faussé tout l'aspect de la machine mentale. L'intelligence n'est pas uniquement pioche et torche, outil d'incendie et de démolition. D'autre part, on aurait tort de méconnaître les vertus et l'efficacité de son opération critique. En somme, il y a de la vérité dans la thèse et l'antithèse.

Rémy de Gourmont, qui formule l'antithèse, serait un faiseur de paradoxes, oui, s'il ne veillait à ce que l'antithèse contînt de la vérité, le plus de vérité possible. Or, chacun des traits qu'il assemble pour dessiner son XVIIe siècle turbulent, il l'appuierait de preuves, au moins de justes remarques; et pareillement il a des faits, de qualité scientifique, pour illustrer sa théorie de l'instinct; des faits, de qualité philosophique, pour illustrer sa théorie de l'intelligence meurtrière.

Il ne cherche pas la vérité : nous avons vu qu'il la dédaigne, quand il donne le nom de la vérité à ces mensonges qui servent de bâton pour la route et de pain pour la besace et de vin pour la gourde aux plus médiocres voyageurs de ce bas monde. Et il écrivait: « Il est aussi absurde de chercher la vérité — et de la trouver, — quand on a atteint l'âge de raison, que de mettre ses souliers dans la cheminée la nuit de Noël! » Ne l'impatientez pas là-dessus : il vous dira qu'il quête le « non-vrai. » Il ne cherche pas la vérité, mais il cherche de la vérité. Ce n'est pas la même chose; et, en quelque façon, ne serait-ce pas le contraire? Les amans de la vérité croient qu'elle existe; Rémy de Gourmont ne croit pas à elle et, ces menus fragmens de vérité qu'il recueille, j'ai tort de les appeler des fragmens: il ne conçoit pas que leur assemblage puisse être complet, puisse composer la vérité. Ce ne sont pas des fragmens, ce ne sont pas des morceaux de la vérité : ce sont des jugemens qui en valent bien d'autres. Mais, répliquons-nous, il y a le détail de la réalité, il y a (comme on dit) les faits : et votre patience de philologue, de naturaliste, d'anecdotier, ne la dépensez-vous pas à collectionner des faits, vous qui êtes si content le jour que vous apprenez comment les langues romanes modifient le *c* initial devant une voyelle, comment les fourmis cheminent et ne font pas de différence pénible entre un plan vertical ou horizontal, et comment M. des Réaux jugeait la belle Mme de Montbazon?...

Les faits?... « Les faits ont une très grande valeur, mais passagère. Ceux qui sont vrais aujourd'hui seront faux demain, parce que leur exactitude est en rapport, non pas avec une réalité immuable, mais avec une réalité mobile et changeante : » et, cette réalité mobile et changeante, c'est nous, ce n'est que nous. Il y a la science? « Si quelque chose représente ici-bas le rêve, c'est la science ! » Enfin qu'y a-t-il ? Le doute. Il y a de regarder « l'envers et l'endroit » des objets, et de ne pas savoir comment les placer, et de savoir qu'ils n'ont ni endroit ni envers. Il y a de fuir, plus que la peste, « l'horrible manie de la certitude, » manie des âmes contrefaites; il y a de ne pas conclure et, quand on s'arrête d'épiloguer, de savoir qu'on est las et qu'on n'est point arrivé; il y a de se garder contre toutes contagions affirmatives et de ne point s'écarter hors des voies « saines et honnêtes » du scepticisme.

Rémy de Gourmont n'a pas du tout peur d'aller à l'extrémité du scepticisme, et au delà. Or, le très éloquent Royer-Collard a dit une grande sottise, quand il a prétendu qu'on ne fait point au scepticisme sa part : toute la vie humaine, et la science, et les croyances, et l'activité quotidienne de tout homme font au scepticisme sa part et lui imposent des limites. Mais lui, Rémy de Gourmont, voilà précisément ce qu'il refuse ; il ne veut pas faire au scepticisme sa part : il le lâche en pleine liberté, il l'engage à tout dévaster. Du moins, il y prétend : et il n'y parvient pas. Royer-Collard se trompe ; et le scepticisme n'a pas une extraordinaire puissance d'expansion : plutôt, il m'étonne par sa timidité. Il ne va pas loin, si loin qu'il aille. A peine s'est-il aventuré, une tremblante inquiétude le prend, comme s'il redoutait de se perdre par les routes illimitées : et il se retourne, assez penaud, même s'il fait le fanfaron, vers son vieux compagnon plus énergique, le dogmatisme. Aussi n'avons-nous pas de vrais sceptiques et, même en la personne de Rémy de Gourmont, n'avons-nous pas le sceptique parfait qu'il a désiré d'être. A dix ans de distance, réimprimant son traité de *L'idéalisme*, il informe son lecteur de ses nouvelles préférences dans les idées et avoue qu'il espère avoir, depuis dix ans, « grandi en sagesse et en scepticisme : » ce pléonasme l'amuse. Il appelle la vie « un jeu sans enjeu. » Il pose comme suit la « seule méthode digne d'un esprit qui se veut libre : traiter tous les sujets comme si on les rencontrait pour la première fois, n'accepter aucune opinion toute faite, dissocier les idées et les actes, n'être dupe d'aucune construction, la mettre aussitôt en morceaux. » Il ajoute : « n'avoir aucune croyance : » redondance ! Et il est dogmatique.

Il le serait déjà par cette rude affirmation de son scepticisme. Et il l'est, pour ainsi parler, tout comme un autre : par ses conclusions, car il conclut ; par ses préjugés, car il juge, et l'on ne juge que prématurément ; par ses habitudes d'esprit, et c'est là que tout dogmatisme a son berceau, son refuge ou son très sûr logement. Sceptique? Il croit à la science ; il a beau la décrier ou la célébrer comme un rêve, il compte sur elle et même il attend d'elle, avec un peu trop d'ingénuité, ce que jamais elle ne lui donnera, une philosophie. Sceptique? Il ne croit pas à la métaphysique, et même il en fait bon marché, un peu vivement ; mais il croit à la physique, et ce n'est pas moins périlleux. Sceptique? Il ne croit pas à la réalité du monde extérieur : l'idéalisme berkeleyen l'a séduit, comme une ravissante dissociation d'idées ; mais il est matérialiste néanmoins, car la physique paraît ainsi plus commode et, l'apparence phénoménale, on peut la désigner sous le nom de matière, quand on sait ce que parler veut dire. Voilà des croyances. Il n'en faut pas tant pour dénigrer les croyances d'autrui : dont Rémy de Gourmont ne se prive pas. Et il n'en faut pas tant pour se priver de comprendre, en dépit d'une intelligence admirable, ce qui n'est pas le dogme qu'on a choisi : le catholicisme, par exemple, et Pascal dont le tout ne consiste pas à prêcher le scepticisme moral, et Descartes dont le tout ne consiste pas à prêcher le scepticisme métaphysique, etc., et les « curés !... » Ce malin sceptique a fait à son scepticisme la part plus petite qu'il ne s'en est avisé. Tels sont ses torts, et les torts d'un Encyclopédiste : camarade de Diderot.

Notons encore, pour achever la définition de cet Encyclopédiste, qu'il a été le contemporain, l'ami, l'un des maîtres d'une littérature que Diderot n'eût point aimée : le Symbolisme. Rémy de Gourmont fut, il y a un quart de siècle, un de ces jeunes gens qui eurent l'ambition d'instaurer une esthétique toute neuve. On les a vilipendés ; et leurs livres, parmi lesquels il y a quelques chefs-d'œuvre, sont l'offrande la plus jolie que l'art le plus pur ait sans doute reçue en ces années-là. Plus tard, et quand il sembla que l'école se démodait, Rémy de Gourmont lui demeura fidèle : « La marque symboliste est noble, écrivait-il, et je tiens beaucoup, pour ma part, à la porter visible et même impertinente. » Comment le symbolisme s'accorde-t-il avec le matérialisme et le positivisme que Rémy de Gourmont n'a pas moins affichés? Eh bien ! le positivisme n'est pas l'ennemi de la mysticité ; quant au matérialisme de notre auteur, j'ai dit que Berkeley en eût accepté, sinon les conclusions, les prémisses. Et quel amateur

d'idées, — c'est pourtant là l'essentiel d'un Rémy de Gourmont, — ne prise les symboles, miroirs clairs et obscurs de toutes les idées, de celles que favorise la lumière et de celles qui ne souffrent que la pénombre ? Ses poèmes ne sont pas ce que j'aime beaucoup dans son œuvre : il les a écrits, semble-t-il, pour essayer ses théories, et il les présente un peu comme des échantillons d'une prosodie nouvelle ; et puis il a cherché des harmonies très difficiles et qu'il ne trouvait pas toujours. Ses romans, qui pour la plupart réalisent des emblèmes d'idées, sont beaux et, quelquefois, délicieux, par la finesse, la rapidité ingénieuse, la poésie, la gaieté spirituelle, et quelquefois, à mon gré, entachés de cynisme et de perversité surannée. De lourdes impiétés gâtent, si je ne me trompe, *Une nuit au Luxembourg*, qui est pourtant une adorable rêverie renanienne ; de fortes sensualités gâtent peut-être aussi *Le Songe d'une femme*, qui serait un charmant volume de fantaisie voluptueuse ; et mille inutilités de physiologie me gâtent *Un cœur virginal*, cœur cependant joli, drôle et qu'on aime. Un roman de Rémy de Gourmont, *Sixtine*, porte en sous-titre ces mots : « roman de la vie cérébrale ; » sous-titre que tous mériteraient, fût-ce un peu trop. Mais ce cerveau a des ardeurs qui le mènent à la polissonnerie aussi bien qu'à l'idéologie. Tous sont amusans et ont le vif agrément de cet homme « doué de plusieurs âmes de rechange » et si magnifiquement épris de toutes ses âmes qu'il en oublia d'être morose, comme le persuadaient de l'être ses doutes sempiternels, aspects divers d'un même nihilisme.

Survint la guerre. Interrompu dans ses jeux subtils, Rémy de Gourmont donna ce livre tout simple et tragique, *Pendant l'orage*. Brusque réveil d'un amateur d'idées : l'artiste n'est plus qu'un bon Français pareil à tous les autres. Il ne dissocie pas de la métaphysique générale l'idée de patrie. Il préfère à tout absolu, et même à toute contingence, la délivrance du sol français et la reprise de l'Alsace ; un Romain Rolland lui fait pitié.

La littérature qui naîtra des conjonctures nouvelles, nous ne la devinons pas. L'œuvre de Rémy de Gourmont, littérature d'hier, est digne de souvenir. Je n'en ai pas dissimulé les tares ; mais le péché que Saint Hilaire de Poitiers condamne au treizième chapitre de son *Traité des Psaumes*, Rémy de Gourmont ne l'a point commis, le péché de mauvais style.

ANDRÉ BEAUNIER.

REVUE SCIENTIFIQUE

LES MÉTAUX DE GUERRE

Ce n'est point seulement à cause du rôle essentiel des explosifs et des poudres que la chimie est la vraie souveraine de cette guerre. Beaucoup d'autres choses encore contribuent à ne faire de la conflagration actuelle qu'une simple expérience de chimie. Le produit qui sortira finalement de la combinaison effervescente qui agite présentement le creuset européen, liberté harmonieusement diverse ou « organisation » uniformisée par la schlague, dépend surtout des élémens chimiques que l'une et l'autre partie pourront verser dans cette flamme où se forge l'avenir humain. Je voudrais donc examiner aujourd'hui sous quelques angles nouveaux les ressources respectives des belligérans dans la guerre chimique.

Depuis que le fer arme les mains des combattans, c'est-à-dire depuis la préhistoire, on peut dire que la guerre n'existe que par la chimie. La métallurgie qui, des pierres mates, fait sortir le métal brillant et perçant, est en effet tout entière fondée sur les opérations chimiques qui tendent à réduire les sels métalliques, oxydes ou sulfures, constituant les minerais. Vulcain n'était rien autre qu'un chimiste. Et si les anciens avaient compris quelque chose à la guerre, ce n'est point de l'éphèbe Mars qu'ils eussent fait le dieu des combats, mais du boiteux mari de Vénus. Il est vrai que de leur temps l'appel moderne : « Des canons, des munitions ! » ne retentissait point dans les cités. En fait de canons, ils ne connaissaient que celui des éclipses, et l'on n'avait point vu chez eux de peuple dont les savans, — qu'on appelait alors des philosophes, — n'eussent le cerveau tourné que vers les moyens de massacrer leur prochain. Les Germains n'étaient point encore déchus jusqu'à n'être que des Allemands.

Aujourd'hui, il est clair que la vaillance des guerriers n'est utile qu'en proportion de la machinerie qu'ils doivent manœuvrer, et de la quantité de métaux dont ils peuvent faire des projectiles et des armes.

***

Au premier rang se place le fer, qui forme l'ossature des canons, des fusils, le point d'exclamation aigu des baïonnettes, les plaques de blindage et les cuirasses, le corps des obus, reliquaire mortel des explosifs, et toutes les variétés d'acier qui sont des carbures plus ou moins complexes du fer, et qui constituent essentiellement les engins modernes de guerre. L'argent, dit-on, est le nerf de la guerre. Mais ceci n'est qu'une image. Si on s'exprimait sans métaphore, il faudrait dire que c'est le fer qui est le nerf de la guerre.

L'un et l'autre groupe des belligérans ont du fer en quantité suffisante, ainsi que les accessoires nécessaires pour le travailler. Pourtant la production de nos ennemis est inférieure en qualité à celle des Alliés. L'éminent métallographiste anglais Carpenter, à qui nous empruntons plusieurs des données de cette étude, en donne comme exemple la comparaison des quantités d'acier, acide et basique, produit en Allemagne et en Grande-Bretagne en 1913, qui est la dernière année pour laquelle on possède des données complètes. La production totale en acier de l'Allemagne, pour cette année, a été de près de 19 millions de tonnes dont 4 pour 100 seulement d'acier acide, tandis que la Grande-Bretagne produisait 7 600 000 tonnes, dont 74 pour 100 d'acier acide. L'un et l'autre pays, d'ailleurs, importent de grandes quantités de fer suédois, qui est employé pour la fabrication des meilleurs aciers, et de minerais espagnols, qui sont fondus chez nos voisins anglais avec les minerais du district de Cleveland, trop riches en phosphore.

La production de l'acier nécessaire notamment à la fabrication des corps d'obus explosifs et de shrapnells, exige d'autre part l'introduction d'un second métal de la plus haute importance, le *manganèse*, qui, sous la forme de ferro-manganèse, sert à désoxyder l'acier fondu, et y incorpore de 0,5 à 1 pour 100 de manganèse, qui donne au produit des qualités particulières. Les principaux producteurs du manganèse sont par ordre d'importance : la Russie, l'Inde et les États-Unis, qui, en 1913, ont fourni environ 93 pour 100 de la quantité extraite. La matière première est la *pyrolusite* qui correspond, lorsqu'elle est pure, au bioxyde de manganèse bien connu de tous les

écoliers qui ont préparé du chlore. Les principaux producteurs du minerai de ce métal sont donc des pays alliés ou neutres, et séparés de l'Allemagne par le blocus.

En 1913, l'Allemagne en a importé environ 670 000 tonnes, principalement de Russie. Elle n'en extrait elle-même qu'environ 90 000 tonnes et l'Autriche-Hongrie à peine 16 000 tonnes.

Tout cela ne prouve point que nos ennemis soient embarrassés dans leurs besoins en acier au manganèse, même par la suppression totale de leurs importations à ce point de vue. Il ne faut pas oublier en effet que l'Allemagne a exporté, en 1913, 4 300 000 tonnes de sa production d'acier, qu'elle peut aujourd'hui employer pour ses besoins et ceux de ses alliés, Austro-Hongrois, Turcs et... j'allais les oublier... Bulgares. Quant au manganèse, on le trouve, quoique à dose souvent faible, dans un grand nombre de minerais que nos ennemis n'avaient pas utilisés jusqu'ici à cause de la possibilité d'importer des minerais plus riches. Il est probable qu'ils auront pris leurs dispositions pour l'extraire depuis lors des minerais pauvres de leurs propres territoires. Tout cela, sans parler des réserves de manganèse, qu'avec leur méthodique esprit de précaution, ils avaient pu emmagasiner en prévision de la guerre qu'ils préparaient, nous laisse peu d'espoir de les voir embarrassés de ce côté.

Un autre métal, le *chrome*, sert à former avec le fer un alliage, le ferro-chrome, qui est utilisé pour faire des aciers spéciaux, aciers chromés nécessaires à la fabrication des plaques de blindage, projectiles de rupture et de diverses pièces de machine. La Nouvelle-Calédonie et l'Afrique du Sud sont les producteurs principaux des minerais de chrome. La Russie en produit aussi une certaine quantité, ainsi que l'Asie Mineure et la Grèce. Ces deux derniers pays n'ont pas dû manquer d'en fournir autant qu'ils ont pu à nos ennemis depuis que les autres sources de chrome leur sont fermées.

Le *nickel* est encore plus important pour la métallurgie guerrière. Il est un constituant indispensable de l'acier des canons et des plaques de blindage et de certains projectiles. Dans tous ces emplois son action est spécifique et ne pourrait sans doute être remplacée par celle d'aucun autre corps. La production mondiale du nickel a été en 1912 d'environ 26 000 tonnes, dont 85 pour 100 environ provenaient des mines du Canada, et le reste de la Nouvelle-Calédonie. Quant à la Scandinavie, à qui pourtant le nickel doit son nom, qui est, comme on sait, celui d'un des gnomes légendaires de là-bas, elle n'en a produit en 1912 qu'environ 400 tonnes. c'est-à-dire à peine 1,5 pour 100 de la

production totale, le reste étant extrait des pays alliés. Les rares minerais de nickel situés dans les territoires de nos ennemis sont d'un très mauvais rendement. L'Allemagne a d'ailleurs importé dans les six premiers mois de 1913, environ 3 400 tonnes de nickel et 6 600 tonnes de minerais nickelifères, et n'en a exporté dans le même temps qu'environ 1 200 tonnes de nickel. C'est dire que la fourniture norvégienne ne peut lui suffire et que, sitôt épuisés les stocks qu'elle a pu emmagasiner, de ce métal, elle s'en trouvera cruellement démunie, si les flottes alliées font bonne garde.

***

Mais le plus important, après le fer, des métaux nécessaires à la guerre est sans contredit le *cuivre*. Il est, avec l'acier, le métal guerrier par excellence. N'est-il pas aussi celui dont la couleur se rapproche le plus de celle du sang? Puis, on ne l'a pas assez remarqué, son nom lui vient de l'île de Chypre comme celui de la blonde Cypris. Il était dit que, de toutes manières, celle-ci aurait avec Arès des affinités.

Le cuivre est nécessaire à la métallurgie belliqueuse pour de nombreuses raisons dont voici quelques-unes : Il est le constituant essentiel du laiton qui forme les cartouches et les douilles des balles de fusil et celles aussi des obus modernes ; sous la même forme, il est indispensable pour la fabrication des fusées d'obus, de ces petites merveilles de mécanique chimique qui sont à l'obus ce que le cerveau est au corps. C'est lui qui sert à former tous ces fils téléphoniques et télégraphiques dont les milliers de kilomètres constituent le système nerveux indispensable des armées en présence. A cet égard, il ne peut être remplacé efficacement par aucun autre métal usuel, et notamment pas par le fer, dont il faudrait, à cause de sa conductibilité électrique bien moindre, un poids bien plus considérable et presque prohibitif pour obtenir le même résultat. Enfin (pour ne pas parler de ses nombreux usages dans la marine et de la balle du fusil Lebel) le cuivre sert à fabriquer cet organe essentiel qu'est la *ceinture* des obus. On sait en effet que tous les obus tirés par les canons rayés modernes sont entourés, non loin de leur base, d'au moins une « ceinture » de cuivre sertie sur le corps de l'obus et faisant légèrement saillie.

Cette bande de cuivre qui est fixée sur l'obus, comme fait une alliance sur l'annulaire marital, a un double but. Mais avant d'aller plus loin il me faut ouvrir ici une parenthèse pour rappeler, à mes lecteurs, à quoi sert la rayure des canons.

Au bon vieux temps, quand on se lançait, par la gueule des bouches à feu, des boulets tout ronds de fer ou même quelquefois de pierre, comme ceux qui, entassés en pyramide, forment de si pittoresques motifs ornementaux aux portes de tels de nos monumens, il était indifférent que le boulet tournât ou ne tournât pas dans l'air, puisqu'il offrait toujours, à cause de sa rondeur, la même surface à la résistance de l'air, ce qui ne pouvait donc modifier sa trajectoire. Cette trajectoire n'était d'ailleurs que très vaguement déterminée, parce qu'on était obligé, sous peine de faire éclater la pièce, de faire le boulet légèrement moins large que l'âme de celle-ci. Il s'ensuit qu'une bonne partie des gaz de la poudre s'échappait dans l'atmosphère par l'interstice annulaire formé entre le boulet et le canon, et l'effet utile était diminué d'autant. En outre, la forme sphérique du projectile était très défavorable pour vaincre efficacement la résistance de l'air, et la portée n'était donc pas très bonne.

Pour améliorer la portée, on eut alors l'idée de donner au projectile une forme allongée et pointue, cylindro-ogivale en un mot. Il devait s'ensuivre évidemment (sans parler d'autres avantages) que la vitesse et la portée en étaient augmentées, de même que de deux navires de même tonnage qui ont des machines de même force, celui qui aura une forme allongée et une proue pointue avancera plus vite que celui qui aura une forme entièrement circulaire. Malheureusement, un projectile oblong lancé par un canon lisse culbuterait sur lui-même et irrégulièrement tout le long de sa trajectoire, offrirait donc à l'air, à cause de sa forme dissymétrique, une surface, c'est-à-dire une résistance à l'avancement sans cesse variable, et que tout cela constituerait plutôt un recul qu'un progrès sur le boulet sphérique. Heureusement, en munissant les bouches à feu de rayures, — ce qui est une idée très ancienne, bien qu'elle n'ait été réalisée pratiquement que dans la seconde moitié du XIXe siècle, — on arrange tout, grâce à la ceinture. Celle-ci a, en effet, un diamètre légèrement supérieur au diamètre intérieur des rayures d'acier, tandis que l'obus lui-même a un diamètre légèrement inférieur à celui-ci, c'est-à-dire qu'il ne se produira aucun frottement nuisible entre lui et le canon. Lors donc que la poudre chasse l'obus dans l'âme de la pièce, la ceinture de cuivre est mordue par les rayures sur lesquelles elle subit une sorte de forcement, qui, grâce à la ductilité du cuivre, y imprime en quelque sorte le profil des rayures. Celles-ci étant en spirales, et la ceinture étant d'autre part sertie à l'obus avec lequel elle forme corps, il s'ensuit qu'à mesure qu'il avance dans la pièce, l'obus se met à

tourner, et, lorsqu'il en sort, il est animé d'un très rapide mouvement de rotation autour de son axe. Ce mouvement a pour effet de maintenir continuellement l'obus dirigé dans le sens de sa trajectoire, de même que cette petite toupie, que les enfans appellent sabot, est maintenue verticale lorsqu'elle tourne et parce qu'elle tourne. On obtient ainsi ce premier avantage de l'obus allongé : que la résistance qu'il offre à l'air est bien moindre que celle de l'obus rond et, partant, sa portée plus grande. En outre, et par une conséquence immédiate, il est possible, en allongeant l'obus, d'envoyer, avec une pièce de calibre donné, un projectile beaucoup plus volumineux, c'est-à-dire plus efficace, que le projectile sphérique de même diamètre.

Enfin, la ceinture de cuivre, en assurant une adhérence parfaite du projectile avec l'âme de la pièce, dont elle épouse la forme, empêche toute sortie prématurée des gaz de la poudre, et assure à celle-ci toute son efficacité.

La ceinture de cuivre des obus est donc un organe fondamental et irremplaçable de l'artillerie moderne, qui lui doit, pour une large part, ses qualités balistiques. Or, à cause de sa ductilité particulière, on ne peut substituer au cuivre aucun autre métal usuel.

Quelles sont donc, en cuivre, les ressources dont on dispose d'un côté et de l'autre de la barricade ? A l'extraction mondiale du cuivre, qui était en 1913 d'environ un million de tonnes, les États-Unis contribuent pour environ 55 pour 100. Aucun autre pays producteur de cuivre n'a un rendement comparable. Le Japon, qui vient tout de suite après avec 7,3 pour 100 du total, est suivi par l'Espagne et le Portugal, le Mexique, l'Australie, la Russie et le Chili, dont chacun fournit de 4 à 5 pour 100. Parmi les Alliés, l'Italie ne fournit que 0,16 pour 100, la Grande-Bretagne que 0,03 pour 100. Quant à la France, elle ne produit pas de cuivre. En face de nous, l'Allemagne produit 2,5 pour 100, l'Autriche-Hongrie, 0,4 pour 100, au total, 2,9 pour 100, c'est-à-dire moins de 30 000 tonnes. Or, aucune des nations belligérantes ne suffit à ses propres besoins en cuivre, à l'exception du Japon. Toutes en importaient d'habitude des États-Unis : en 1913, par exemple, l'Allemagne en a importé 137 000 tonnes, la France 71 000, l'Italie, 18 000, l'Autriche-Hongrie, 17 000, l'Angleterre, 15 000.

Actuellement, grâce à la flotte anglaise, les Alliés peuvent se procurer tout le cuivre dont ils ont besoin, tandis que leurs ennemis en sont empêchés, du moins directement. Il est probable néanmoins qu'ils ont dû en importer quelque peu, grâce à la navigation neutre et

aux pays neutres, quoique sans doute insuffisamment pour leurs besoins de guerre.

Certains chiffres sont, à cet égard, particulièrement édifians. Tandis que, de janvier à mars 1914, l'Italie a importé environ 5 000 tonnes de cuivre américain, et que les États scandinaves n'en ont pratiquement pas importé, dans la période correspondante de 1915, l'Italie a presque triplé son importation qui est passée à plus de 14 000 tonnes, et celle des États scandinaves s'est élevée comme par enchantement à 6 000 tonnes. On devine le pot aux roses. Heureusement, tout cela a changé depuis que notre sœur italienne s'est jointe à nous.

Comme, en 1913, la consommation en cuivre de l'Austro-Allemagne était décuple de sa production et qu'elle n'a pu que s'accroître du fait de l'effroyable consommation de munitions de nos ennemis, toutes les mesures prises récemment par eux, fonte des cloches, réquisition des brillantes casseroles où Gretchen faisait naguère cuire les confitures destinées à servir de garniture au rôti quotidien, enlèvement des toitures d'église et des tuyauteries de cuivre, tous ces expédiens prouvent, à n'en pas douter, que le bât blesse fortement les séides de la *Kultur* à cet endroit.

Sur le *plomb*, nous n'avons rien de particulier à dire. L'Allemagne en produit une grande quantité, et, avec ce que l'Autriche en extrait elle-même, nos ennemis doivent être abondamment pourvus de ce métal. D'autre part, l'Australie est le principal producteur de ceux qui n'ont pas une extraction suffisante pour leur besoin; ils s'adressent pour le surplus aux États-Unis, à l'Espagne et au Mexique. Les balles de shrapnells sont formées d'un alliage de plomb et d'antimoine dans lequel l'antimoine entre pour rendre le plomb plus dur et plus cassant. L'emploi des shrapnells est d'ailleurs, dans cette guerre, très inférieur à celui des obus explosifs, surtout lorsqu'on se rapporte aux prévisions faites avant qu'elle éclatât. Il a été reconnu en effet, contrairement aux théories classiques de l'artillerie, que l'obus explosif qui, d'après elles, ne devait être employé que contre les obstacles matériels et non contre les troupes, est contre ces dernières beaucoup plus efficace que le shrapnell. Celui-ci est d'ailleurs encore utilisé pour les réglages du tir, où il convient, pour bien juger des coups, de les voir éclater à une certaine distance au-dessus du sol, et enfin dans le tir contre avions. Les jolis petits nuages blancs dont les batteries anti-aériennes entourent, comme d'une jonchée de roses blanches, les avions bombardés par elles, sont dus à des éclatemens de

shrapnells. Malgré l'emploi relativement réduit de ceux-ci, le prix de l'antimoine a beaucoup augmenté. C'est que sa production annuelle n'est que de 20 000 tonnes à peine, dont les deux tiers viennent de la Chine et le reste des mines françaises. Avant la guerre, parmi nos ennemis, seule la Hongrie en produisait, et seulement environ 800 tonnes.

L'*étain*, qui donne le fer-blanc, la soudure, et entre dans la composition de certains métaux pour canons, est un métal de guerre d'une assez grande importance. On en extrait annuellement 120 000 tonnes. La Malaisie en produit la plus grande part, l'Angleterre un peu, l'Allemagne beaucoup moins. Les pays ennemis ont toujours eu besoin d'en importer beaucoup, leurs propres gisemens étant tout à fait insuffisans pour leurs besoins.

Le *zinc* a vu quintupler son prix depuis la guerre. Alors qu'auparavant il ne valait que les 2/3 environ du prix du cuivre, il coûte aujourd'hui plus que lui, bien que ce dernier ait également renchéri. Le zinc est un métal de guerre très important : il entre dans la constitution du laiton des cartouches, des douilles des balles et des obus, et dans celle des fusées de ces derniers. En outre, il sert à galvaniser les fils de fer barbelés dont il assure la conservation. En 1913, les principaux producteurs du zinc étaient les États-Unis, l'Allemagne et la Belgique. Les minerais proviennent surtout des États-Unis et de Nouvelle-Galles du Sud. La France, l'Espagne, l'Angleterre, et chez nos ennemis la Hongrie et le Tyrol en fournissent aussi. Ni d'un côté, ni de l'autre on ne manque de ce précieux métal.

Il n'en est point de même, de l'*aluminium* qui a pris dans cette guerre une grande importance. Grâce à sa légèreté, ce métal est devenu roi dans la guerre aérienne. Il sert à former l'armature et les pièces essentielles des légers avions et aussi chez nos ennemis des zeppelins ventrus, comme on peut s'en assurer en examinant aux Invalides les débris de celui que le commandant Beaucourt abattit l'an passé près de Nancy.

L'aluminium joue à d'autres points de vue encore un rôle important. C'est lui qui forme l'extrémité ogivale de la fusée de l'obus de campagne allemand (de 77 mm.). Nul ne l'ignore plus chez nous depuis que nos soldats ont pris l'habitude d'y tailler des bagues plus précieuses à celles qui les reçoivent que ne seraient des joyaux princiers.

En outre, l'aluminium est employé par les Allemands pour fabriquer les bidons, quarts, gamelles, marmites de campement de leurs soldats.

Enfin, — car il faut se borner, — le précieux métal forme un des constituans des explosifs employés par nos ennemis dans leurs obus. L' « Ammonal, » que les Austro-Hongrois emploient pour charger les obus de leurs batteries d'howitzers, est composé de nitrate d'ammoniaque et d'aluminium finement divisé, ce qui constitue un explosif extrêmement brisant.

En 1913, les États-Unis et le Canada ont produit à peu près la moitié de l'aluminium extrait dans le monde, le surplus étant fourni pour parts à peu près égales par la France, les Iles Britanniques et la Suisse, en négligeant environ 800 tonnes produites en Italie. Les Alliés, en ce qui concerne ce métal, sont incontestablement mieux partagés que les Puissances centrales, d'abord parce qu'ils en peuvent importer ce qui leur manque, ensuite parce qu'ils en utilisent beaucoup moins que leurs adversaires (les fusées françaises ne sont pas en aluminium, non plus que les ustensiles de campement de notre armée). La France a d'ailleurs les plus beaux gisemens de matière première aluminifère de l'Europe avec sa bauxite, dont le nom vient, comme chacun sait, du village des Baux dans le Midi. Quant à l'Allemagne, — la contrebande mise à part, — elle en est réduite à ce que peut lui céder la Suisse de sa production, c'est-à-dire à bien peu de chose sans doute, pour satisfaire son gros appétit d'aluminium.

***

Parmi les métaux nécessaires aux nations qui font la guerre, nous n'aurons garde d'oublier l'*hydrogène*. A ce mot, je vois sourire plus d'un lecteur : surpris de voir l'hydrogène, le gaz subtil, rangé parmi les métaux, alors que depuis longtemps on a l'habitude de le ranger parmi les métalloïdes. Si on a cette habitude, c'est que le sens commun est une chose très différente du bon sens, et il n'est pas aujourd'hui un chimiste averti qui ne sache que, pour vingt raisons concordantes, l'hydrogène ne peut être qu'un métal, et que son état gazeux n'est pas plus un empêchement à cela que ne l'est pour le mercure, son état liquide. Quant à exposer les raisons, ce n'en est point l'heure ni le lieu aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit, le métal hydrogène est absolument nécessaire aux belligérans pour le gonflement des nombreux ballons de divers systèmes qu'ils emploient. L'hydrogène nécessaire a été pendant

longtemps fabriqué dans les armées au moyen de petites usines portatives où l'on utilisait la vieille réaction classique et familière à nos souvenirs d'écolier, de l'acide sulfurique sur le fer ou le zinc. Puis on se borna à transporter aux armées, comprimé dans des tubes d'acier, l'hydrogène préalablement produit dans des centres fixes. Mais il fallait des dizaines de puissans fourgons pour transporter les tubes d'hydrogène nécessaire au gonflement d'un seul dirigeable de moyenne dimension. On est revenu aujourd'hui, en France comme en Allemagne, à de petites usines portatives utilisant des réactions à grand rendement où entrent le carbure de calcium ou la soude et l'eau, ou le coke et le goudron, toutes matières premières que l'on a en abondance d'un côté comme de l'autre de la barricade.

***

En somme, de ce bref tableau de la situation des belligérans au point de vue de leurs métaux de guerre, nous pouvons conclure ceci : des dix métaux principaux et indispensables aux combattans que nous avons passés en revue, l'hydrogène mis à part, nos ennemis peuvent certainement en produire cinq en quantités suffisantes pour leurs besoins sans avoir recouru à l'importation, savoir : le fer, le manganèse, le chrome, le zinc et le plomb. Mais il est bien improbable qu'ils puissent extraire de leurs minerais indigènes le cuivre, l'aluminium, le nickel, l'étain et l'antimoine qui leur sont nécessaires.

Dans leur préparation si savamment faite de cette guerre, les Allemands ont certainement envisagé la question et ils ont dû accumuler des stocks des métaux qui pouvaient leur manquer ou de leurs minerais. Mais, d'autre part, il est certain qu'ils ont escompté une guerre courte et une victoire foudroyante. La question est donc de savoir à quels délais correspondaient leurs prévisions... et partant leurs provisions. Sur ce point nous sommes réduits aux conjectures. Pourtant la chasse au cuivre si âprement poursuivie par eux, et qui ne respecte même plus les tuyauteries de la salle de bain familiale, est l'indice certain d'une gêne actuelle ou prochaine. Réjouissons-nous-en, mais pas trop bruyamment, car les Allemands sont passés maîtres dans la chimie appliquée, et ils doivent pour l'heure utiliser toutes les ressources dès longtemps disciplinées et militarisées de leurs laboratoires, toutes les énergies de leurs professeurs à lunettes, à chercher des succédanés qui puissent se substituer aux élémens qui leur manquent.

* * *

Dans cette énumération des métaux de guerre, il en est un pourtant que j'ai oublié, métal unique, roi de la guerre comme de la paix, fin et moyen des trois quarts des actions humaines : c'est l'*or* que je veux dire. Mais son importance et son rôle dans la guerre actuelle, les ressources respectives qu'en ont les combattans, sont, si essentielles qu'elles soient, dit-on, des questions qui échappent à la compétence d'un vulgaire physicien.

D'ailleurs, pour le guerrier comme pour le physicien dignes de ces beaux noms, l'or est un métal, je ne dis pas méprisable, mais tout à fait négligeable. Pour le guerrier, une baïonnette en or ne résisterait pas sans se tordre piteusement au choc contre un abdomen teuton, ne fût-il gonflé que de bière ; il ne pourrait servir ni à faire un corps d'obus, car il est trop tendre et trop peu élastique, ni même une ceinture de projectile, car il est trop mou, encore moins à faire une gamelle, car son éclat le ferait vite repérer, pas même un fil téléphonique, car il est trop lourd et ne résiste pas à la traction. Que voulez-vous donc qu'un guerrier en fasse?

Quant au savant, qui cherche sa félicité dans les cornues et les matras, il ne peut pas non plus lui trouver de l'intérêt : l'or en effet, à l'inverse des nobles métaux que nous venons de passer en revue comme une troupe glorieuse, existe dans la nature à l'état natif. Le chimiste n'a donc même pas la joie de l'extraire comme eux de son minerai, ainsi qu'un papillon brillant qui jaillit de l'amorphe chrysalide. Il ne se combine presque à aucun corps, et même à presque aucun acide ; il est dénué de cette vie, de cette affinité chaleureuse qui, comme un amour minéral, unit les uns aux autres presque tous les élémens. Par là, il est le frère de ce gaz paralytique et mou que les chimistes ont appelé le « sans-énergie, » l'Argon (α-εργον).

Si l'or plaît à tant de gens, s'il est soi-disant précieux, c'est uniquement parce qu'il est rare. Mais est-ce là une dignité?

Quoi qu'il en soit, et quelque étonnement que cela puisse faire épanouir dans l'âme ingénue des philosophes, il est certain que de tous les métaux qui font défaut aux Allemands, c'est encore celui-là dont ils ressentent le plus amèrement la privation sur leur chemin sanglant.

Charles Nordmann.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

La question qui domine, en ce moment, toutes les autres et à laquelle toutes les autres se rattachent est celle de Serbie. L'héroïque petit peuple donne une fois de plus au monde un admirable exemple d'énergie ; mais il y a, entre ses adversaires et lui, une si grande disproportion de forces numériques que son succès serait un miracle : il serait téméraire d'y compter. Les choses tourneraient sans doute autrement, si la Serbie était secourue en temps opportun et avec des forces suffisantes. Faut-il la secourir? Les esprits se sont divisés : les uns ont été d'avis de le faire, les autres de s'en abstenir, et on est obligé d'avouer que, de part et d'autre, il y avait des argumens très forts. L'hésitation était permise. Mais aujourd'hui que toutes les Puissances de la Quadruple-Alliance se sont prononcées pour l'action et que quelques-unes d'entre elles y sont déjà entrées, la question a changé de face. Il ne s'agit plus de savoir si nous irons ou si nous n'irons pas à Salonique : nous y sommes, et il vaudrait certainement mieux n'y être pas allés que d'y faire preuve d'impuissance. Dès lors, si nous donnons les principaux argumens de ceux qui recommandaient la prudence et l'abstention, ce n'est pas pour les appuyer, mais seulement pour mettre sous les yeux de nos lecteurs tous les côtés de cette grave affaire.

Les partisans de l'abstention ne méconnaissaient pas l'intérêt que mérite la Serbie, et encore moins le danger que la nouvelle entreprise allemande fait courir à la cause des Alliés ; seulement, ils estimaient que, s'il convient à l'Allemagne de courir des aventures nouvelles, il est sage de ne pas l'y suivre et de maintenir la totalité de ses forces sur les points bien choisis où le sort final de la guerre doit se décider. Ce n'est pas, disent-ils, en Orient, entre le Danube, la Mer-Noire et la mer Égée, que cette décision de la guerre inter-

viendra, mais bien en Occident et au Nord, sur le front français, sur le front russe, sur le front italien, et c'est là par conséquent que nous devons maintenir la plénitude de notre effort. Quelle ne serait pas notre responsabilité si, quand le moment viendra, nous n'y avions pas la disponibilité de toutes nos forces! Combien de fois, dans l'histoire militaire, une bataille a été perdue parce que l'ennemi, grâce à une diversion habile, avait amené son adversaire à s'affaiblir en se dispersant? La Serbie se battra certainement avec vaillance, mais elle n'a que 250 000 hommes, et elle sera écrasée avant l'arrivée des secours que nous pouvons lui envoyer, quelque diligence que nous y mettions. Peut-on, d'ailleurs, compter sur cette diligence? Il faudra des semaines, des mois peut-être pour que les quatre Alliés se mettent d'accord sur ce que chacun d'eux peut et doit faire, et il en faudra d'autres encore pour passer de la résolution à l'exécution. Avant même que les troupes alliées soient complètement réunies, la jonction des Austro-Allemands et des Bulgares sera faite et nous arriverons tout juste à temps pour assister à un désastre que nous n'aurons pas pu empêcher. Pour agir avec opportunité et efficacité, il aurait fallu prévoir les événemens par lesquels nous nous sommes laissé surprendre. Il est trop tard aujourd'hui; nous ne rattraperions pas le temps perdu. Sachons nous borner, et, puisque le choix s'impose entre deux fronts, c'est pour le front occidental que nous n'hésitons pas à nous prononcer.

C'est ainsi que parlaient les abstentionnistes au nom du bon sens; mais les interventionnistes, faisant appel à ces sentimens généreux qui, quoi qu'on en dise, sont une force, répondaient que la conscience humaine serait révoltée si quatre Puissances, aussi grandes que l'Angleterre, la France, la Russie et l'Italie, prenaient froidement leur parti de laisser écraser la Serbie sans rien faire, sans rien tenter pour la sauver. Les Balkans nous donnent en ce moment un triste spectacle: les pires abstentions qui s'y produisent mériteraient être absoutes, si l'exemple leur était venu de si haut et si elles pouvaient en invoquer l'autorité. Lequel des Alliés aurait le droit d'adresser un reproche à la Grèce ou à la Roumanie, s'il avait commencé par s'abstenir lui-même, dans la seule crainte d'éprouver un échec? Au surplus, sir Edward Grey a énoncé une grande vérité, dont nous aimons à croire que l'Angleterre s'inspire, ou s'inspirera, lorsqu'il a dit que « sur quelque front que les combats aient lieu, la lutte et son issue sont indivisibles. » Une bataille gagnée en Orient a son contre-coup immédiat en Occident, et, réciproquement; tous les champs de

bataille sont solidaires ; et si le ministre anglais a eu raison lorsqu'il a affirmé avec tant de force que les intérêts de la Grèce et de la Serbie n'en faisaient qu'un, « au point qu'à la longue les deux pays resteront debout ou tomberont ensemble, » il aurait pu ajouter que cette solidarité s'étend encore plus loin, car elle englobe l'Angleterre elle-même et ses Alliés. La chute de la Serbie serait un affaiblissement immédiat pour nous tous.

Les Allemands l'ont compris; il suffit de lire leurs journaux pour connaître leurs projets; ils les exposent avec une complaisance arrogante qui ne permet pas de les ignorer. Leur but est en Serbie Constantinople. Dira-t-on qu'ils s'illusionnent sur les avantages que présentera pour eux cette gigantesque expédition, à supposer qu'elle réussisse? Alors, que sommes-nous allés faire dans les Dardanelles? Nous aussi, nous avons cru qu'atteindre Constantinople serait un coup de maître et que toute la suite de la guerre en serait fortement influencée. Avions-nous tort ? Nous trompions-nous? Nous laissions-nous égarer par un mirage ? Non, certes : malheureusement, de grandes fautes ont été faites dans la préparation et dans l'exécution de l'entreprise et elle n'a pas encore abouti. Les Allemands prennent le même programme à leur compte; ils prétendent le remplir par d'autres moyens que les nôtres et nous gagner de vitesse ; ne devons-nous pas faire tout ce qui est en notre pouvoir pour les en empêcher? Soutiendrait-on que ce programme, qui est bon pour nous, ne l'est pas pour eux ? Ce serait parler contre l'évidence. Tout le monde sent que l'arrivée des Allemands à Constantinople aurait pour le présent et pour l'avenir les conséquences les plus graves. Cherchent-ils du moins à atténuer l'importance de l'événement pour le faire accepter ou subir plus facilement? Loin de là, ils menacent déjà le golfe Persique, l'Inde, l'Égypte, tout le Nord de l'Afrique et annoncent l'intention de puiser dans le monde musulman des millions d'hommes dont ils feront des soldats contre nous. Qu'ils se vantent quand ils étalent déjà devant nous ce tableau de leur grandeur future, nous le voulons bien; ils tournent tout au colossal ; ils suppriment le temps, les distances, toutes les difficultés qui ont jusqu'ici ralenti ou arrêté la marche des autres hommes ; mais qui pourrait dire que tout ici est illusoire, et que ces rêves à la Pyrrhus doivent nous laisser incrédules? Sans aller jusqu'à prendre les choses au tragique, il est prudent de les prendre au sérieux. La Serbie est aujourd'hui la pierre d'achoppement devant les pas de l'Allemagne. Sera-t-elle brisée ? Alors, nous ne disons pas que tout sera perdu, mais un grand mal aura été fait, et il faudra, pour le répa-

rer, un plus grand effort qu'il n'en aurait fallu pour l'empêcher.

Telles sont les raisons principales qui, après avoir été mises en balance avec celles qui conseillaient aux Alliés de s'abstenir, l'ont emporté et les ont finalement décidés à intervenir en Serbie ; mais il s'en faut de beaucoup que cette intervention soit dès maintenant ce qu'elle doit être. Nous n'avons encore qu'une poignée d'hommes à Salonique ; les Anglais en ont moins ; les Russes et les Italiens n'en ont pas du tout. Nous savons bien que ce n'est qu'un commencement ; mais nous savons aussi que, du côté ennemi, l'expédition a été préparée de longue main, et que les événemens risquent de se précipiter. Déjà, sur deux points, à Vrania et à Vélès, le chemin de fer qui relie Salonique à Nich a été coupé par les Bulgares et, comme ce chemin de fer est la seule voie par laquelle on puisse pour le moment ravitailler l'armée serbe, la nouvelle a jeté dans les esprits une préoccupation trop naturelle. D'après les derniers télégrammes, les Serbes ont repris Vélès, et nous les avons aidés dans cette tâche, mais le résultat de nos communs efforts n'est pas encore acquis d'une manière tout à fait certaine. La prise d'Uskub par les Bulgares est encore venue compliquer la situation. De plus, les Austro-Allemands ont passé le Danube à Orsova, c'est-à-dire au point d'intersection des frontières autrichienne, serbe et roumaine. Le plan de campagne de l'ennemi commence à se dessiner, et ce n'est pas à tort qu'on y voit l'intention d'envelopper l'armée serbe, en s'emparant des points par lesquels, aujourd'hui ou demain, elle peut recevoir des secours. Les Serbes ont heureusement dans le voïvode Putnik un général qu'on dit être de premier ordre. Leur désespoir même peut les sauver. Mais que feront-ils? Quelle méthode de guerre adopteront-ils? Quel appui pourrons-nous leur donner et quel sera pour cela le moment le plus utile? Questions délicates, et la compétence nous manque pour y pour répondre : le temps le fera bientôt.

La situation balkanique devait ramener le ministère devant les Chambres ; mais elle ne l'y a pas ramené tout entier ; la veille de la discussion, M. Delcassé a donné sa démission de ministre des Affaires étrangères. On sait quelle compétence il avait acquise dans le long exercice de cette fonction et l'autorité dont il jouissait dans le monde diplomatique. En Allemagne, cette autorité avait fait naître contre lui des sentimens très vifs : on le redoutait et on le haïssait. La nouvelle de sa retraite y a déchaîné une explosion de joie mêlée d'orgueil, comme si on avait remporté une véritable victoire. Ce sera

une victoire sans lendemain : quelque regrettable que soit le départ de M. Delcassé, la politique du gouvernement de la République n'en sera nullement changée. Nous ne nous arrêterons pas aux motifs de ce départ qui a été tout spontané de la part de M. Delcassé. Il a d'abord invoqué de simples motifs de santé; plus tard, dans une lettre écrite au président du Conseil, il a déclaré qu'il n'était pas d'accord avec ses collègues sur l'expédition de Salonique ou sur les conditions dans lesquelles on l'a engagée; mais sa lettre n'a pas été publiée et il est difficile d'en parler sans en avoir le texte. En tout cas, s'il y a eu un désaccord entre M. Delcassé et ses collègues, il est de date très récente, car M. Viviani a affirmé à la tribune qu'il ne s'est produit à aucun moment pendant que M. Delcassé collaborait avec eux. Laissons donc à l'histoire le soin de débrouiller ce mystère. Nous ne connaissons d'autre langage que celui du gouvernement devant les Chambres : il a été excellent.

Une première fois, M. le président du Conseil a lu une déclaration qui avait le défaut de raconter ce qui s'était passé, c'est-à-dire ce que tout le monde savait déjà, et d'être muet sur la conduite que le gouvernement se proposait de suivre. C'était pourtant le point intéressant et sur lequel il était inévitable qu'on lui posât quelques questions. M. Painlevé s'en est chargé. La séance a été longue, animée, confuse, par moment violente; mais la violence a porté sur des incidens qui n'avaient pas de rapport avec le débat, et quant à la confusion, elle est venue de ce que, tout en interpellant sur la Serbie, on songeait encore à autre chose. Nous n'étonnerons pas nos lecteurs en leur disant que quelques personnes n'auraient pas été fâchées de renverser le gouvernement. M. Viviani, lui, n'a parlé que de la situation internationale, et il l'a fait avec un sentiment élevé des devoirs que cette situation imposait au gouvernement. Il a indiqué les motifs pour lesquels l'intervention en Serbie lui avait paru nécessaire, ce sont à peu près ceux que nous avons donnés nous-même plus haut; en somme, il a satisfait la Chambre et désarmé, — pour un jour, — ses adversaires. Le terrain de combat que ceux-ci avaient choisi n'était peut-être pas très heureux : ils y avaient déjà été battus à plusieurs reprises. Il s'agissait d'obliger le gouvernement à s'expliquer à huis clos devant un comité formé des principales Commissions de la Chambre, ou devant la Chambre elle-même en séance secrète. M. Viviani a déclaré énergiquement que, des négociations étant en cours, il ne pouvait pas plus en faire état en séance secrète qu'en séance publique et qu'il n'en dirait pas plus ailleurs qu'il ne le

faisait à la tribune. Sa fermeté a refréné les impatiences et les curiosités. Finalement, un ordre du jour de confiance a été voté à la quasi-unanimité, M. Painlevé et ses amis ayant déclaré qu'ils s'abstiendraient.

Le ministère a donc été sauvé, mais non pas consolidé. Il l'a senti lui-même et, pendant que nous écrivons, les journaux les mieux renseignés et même le plus habituellement inspirés, préparent l'opinion à un remaniement qu'il opérerait sur lui-même. Nous le regrettons un peu, non pas que le ministère fût parfait; il en était même assez loin; mais parce que sa permanence donnait l'impression d'une stabilité qui avait son prix. L'union qui s'est faite dans le pays s'est formée en partie sur l'idée de garder choses et hommes tels qu'ils sont. Si on se met à changer, après l'avoir fait une fois, peut-être faudra-t-il le faire une autre. Il est vrai cependant qu'avec la prolongation de la guerre dont le terme échappe encore aux yeux, il devenait de plus en plus difficile de ne toucher à rien ni à personne. Quelques autres ministres devaient passer par la brèche que M. Delcassé avait ouverte. Il faut donc s'attendre à un remaniement ministériel : nous le jugerons quand il sera fait.

M. Viviani, a naturellement parlé du concours que nos Alliés devaient nous donner en Serbie: ce concours était déjà promis par l'Angleterre et la Russie et, peu de temps après, M. Viviani a fait savoir au Sénat qu'il l'attendait également de l'Italie. L'omission de l'Italie dans la déclaration ministérielle avait produit une impression assez pénible, qui a été en grande partie effacée par la déclaration ultérieure de M. le président du Conseil. Ce n'est d'ailleurs pas seulement en France que le gouvernement a été amené à s'expliquer sur la situation orientale et sur les mesures qu'elle impose; il en a été de même en Angleterre et, presque en même temps que M. Viviani, sir Edward Grey, a dû prendre la parole. Il a commencé par raconter, lui aussi, l'histoire de nos négociations avec la Bulgarie et de leur fâcheux dénouement. On a reproché à notre diplomatie d'avoir eu des illusions : la diplomatie britannique les a partagées ; elle les a même perdues plus difficilement et plus lentement que nous. Sir Ed. Grey a d'ailleurs fort bien discerné le motif de notre échec et du succès des Allemands: c'est que ceux-ci ont fait appel aux mauvais sentimens des Bulgares, tandis que nous avions invoqué les bons. « Étant donné les circonstances passées, a-t-il dit, la politique austro-allemande, qui consiste à fomenter des divisions et à envenimer les antipathies existantes, était d'exécution plus facile que celle qui avait pour but

de réconcilier les États balkaniques et d'assurer leur union. » Le fait a prouvé combien cette observation était fondée : il est seulement regrettable qu'on s'en soit avisé si tard. Toute cette partie du discours de sir Ed. Grey n'a qu'un intérêt rétrospectif : celle qui se rapporte à la Serbie nous touche en ce moment davantage, et nous aurions aimé qu'elle fût encore plus explicite. « Les Alliés, a-t-il dit, désirent donner à la Grèce et à la Serbie toute l'aide possible. Aussi ont-ils expédié à Salonique celles de leurs troupes qui étaient disponibles... En prenant ces mesures, nous agissons en étroite coopération avec la France. La coopération des troupes russes est promise, dès qu'elles seront disponibles. » Et sir Ed. Grey a continué en disant que les autorités militaires des Alliés ne cessent pas d'être en consultation étroite.

Tout cela révèle sans nul doute les meilleures intentions ; mais à chaque phrase de l'orateur on est tenté de demander quand et comment elles se réaliseront. Sir Ed. Grey ne met aucune précision à le dire et dans une discussion ultérieure, qui a eu lieu à la Chambre Haute, lord Lansdowne n'a nullement dissipé ces incertitudes : il les a plutôt aggravées. De la Russie nous savons peu de chose. Quant à l'Italie, si nous ignorons quel a été le langage de son gouvernement, celui de quelques journaux, notamment de ceux qu'il inspire, est tout le contraire d'une promesse, ou du moins d'une promesse immédiate. Plus tard, nous dit-on, on verra, on fera le possible; pour le moment, l'Italie ne croit pas pouvoir aider la Serbie d'une manière plus efficace qu'en prenant plus résolument l'offensive sur le front où elle combat dans le Tyrol et le Trentin. Et, en effet, elle l'a prise et a obtenu quelques résultats brillans; mais sont-ils appelés à exercer, sur les événemens balkaniques l'influence qu'aurait une action directe en Serbie, ou même en Albanie? Quand nous écoutons le langage de nos alliés et que nous regardons leurs actes, les observations que nous avons faites au commencement de cette chronique nous reviennent à l'esprit avec plus de force : nous aurions, non pas facilement admis, mais compris qu'on n'allât pas en Serbie; ce que nous ne comprendrions pas, c'est qu'après y être allé, on n'y fît pas tout le nécessaire. En pareil cas, les demi-mesures sont pire que tout.

Telle est, paraît-il, l'opinion de sir Edward Carson, qui était hier attorney général dans le Cabinet anglais et qui vient de donner sa démission comme M. Delcassé, mais pour un motif différent. Tout le monde aujourd'hui connaît sir Ed. Carson à cause du rôle de premier plan qu'il a joué en Irlande à la veille de la guerre. Désapprouvant le

projet de *home rule* qui était sur le point d'être l'objet d'un vote définitif, il a tout simplement organisé et préparé la résistance armée de l'Ulster, c'est-à-dire la guerre civile : tout le monde, à ce trait, a reconnu en lui un homme d'action, espèce d'hommes qui plaît toujours aux Anglais. Les fusils étaient sur le point de partir entre Irlandais protestans du Nord et Irlandais catholiques du Sud lorsque la guerre, déchaînée sur le continent, leur a heureusement donné une autre direction. Sir Ed. Carson a expliqué sa démission à la Chambre des Communes. Il s'est exprimé dans les termes les plus convenables sur le ministère qu'il quittait, mais enfin il le quittait, et pourquoi ? Après avoir rappelé combien était grave la situation balkanique et quels devoirs en résultent pour l'Angleterre : « Cette situation, a-t-il dit, avec toutes ses conséquences, nécessitait à mes yeux une politique claire et décisive, et, me trouvant à ce sujet en désaccord avec le gouvernement, j'ai senti que ma présence dans le Cabinet ne serait d'aucune utilité dans les circonstances auxquelles nous avons à faire face. Comme ma présence aurait été seulement une source de faiblesse dans un moment où nous avons besoin de toute notre force, et d'une harmonie parfaite, j'ai décidé de me retirer, non pas en raison de motifs personnels, mais dans l'intérêt de mon pays. »

Cette déclaration donne à réfléchir : est-ce que la politique du gouvernement anglais ne serait pas « claire et décisive ? » Nous aimons à croire que, pour mieux rendre sa pensée, sir Ed. Carson en a exagéré l'expression. Quoi qu'il en soit, l'Angleterre est en ce moment sous une impression de malaise. Le ministère s'y est reconstitué, il y a quelques semaines, comme le nôtre semble être sur le point de le faire. On a constitué, chez nos voisins, un large ministère de conciliation nationale et de concentration où, pour la première fois dans l'histoire, les conservateurs et les libéraux ont été représentés côte à côte. Cela n'empêche pas ce ministère d'être encore plus critiqué et attaqué que ne l'est celui de M. Viviani. On fait retomber sur lui la responsabilité des déceptions qu'on a éprouvées et qui se renouvellent encore trop souvent. L'Angleterre, pourquoi ne pas le dire ? a mis longtemps à comprendre et, même encore aujourd'hui, peut-être ne le comprend-elle pas tout à fait, combien la situation du monde et la sienne propre sont changées par les progrès de l'Allemagne et par l'audace sans mesure d'un peuple ambitieux et brutal qui n'aperçoit plus les bornes de ses forces. Ceux mêmes qui, parmi les Anglais, se rendent compte des obligations nouvelles aux-

quelles ils ne peuvent pas échapper ont de la peine à s'y plier, parce qu'elles heurtent de vieilles mœurs confondues par eux avec la structure historique de leur pays. Nous avons beaucoup de peine à imaginer, nous qui pratiquons depuis longtemps le service militaire obligatoire, pourquoi l'Angleterre a tant de peine à s'y résigner. Il faudra pourtant bien qu'elle y vienne un jour, si elle veut vivre. En attendant, et quoique la réforme fasse des progrès dans les esprits, on y résiste encore éperdument. Lord Derby a imaginé un système de volontariat qui arrangerait tout et dont il attend grand effet; à nos yeux, au contraire, ce n'est qu'un palliatif impuissant.

Ce qui, plus que tout le reste, est à même de faire sur le peuple britannique une impression profonde, c'est l'appel que le roi George lui a adressé. Le ton en est émouvant, pathétique, douloureux : il a pour objet de multiplier les engagemens volontaires, devenus plus nécessaires que jamais. Après avoir très légitimement glorifié les volontaires d'hier qui ont « tout sacrifié, leur maison, leur fortune et leur vie même, afin qu'une autre nation ne puisse pas détruire le libre empire que leur sancêtres ont bâti : « Je vous demande, dit le Roi, de continuer ces sacrifices. Nous sommes bien loin du but. Plus d'hommes et encore plus d'hommes sont nécessaires pour maintenir en campagne mes armées, et, par elles, assurer la victoire et une paix durable. Dans les temps anciens, les heures les plus sombres ont toujours fait naître, chez les hommes de bonne race, les résolutions les plus énergiques. Je vous demande à vous, hommes de toutes les classes, de venir volontairement prendre place parmi les combattans. » Viendront-ils volontairement en assez grand nombre? Nous le souhaitons. Le meurtre odieux de mis Cavell, qui a provoqué dans le monde entier, mais surtout en Angleterre, un sursaut d'indignation et de colère, aidera peut-être aussi à ce mouvement patriotique que le Roi encourage et sollicite. Mais qui pourrait dire si ce sera assez?

La Russie fera certainement tout le possible : nous en avons pour gage l'éloquent manifeste que, lui aussi, l'empereur Nicolas a adressé à son peuple pour dénoncer l'acte inqualifiable, abominable, commis par la Bulgarie. « Nous faisons savoir, dit-il, à tous nos fidèles sujets la trahison de la Bulgarie à la cause slave. Préparée avec perfidie depuis le commencement de la guerre, elle s'est accomplie, bien qu'elle parût impossible... La Bulgarie, notre coreligionnaire, depuis peu affranchie de l'esclavage turc par le fraternel amour et le sang du peuple russe, s'est rangée ouvertement du côté des ennemis de la foi chrétienne, du slavisme et de la Russie. Le

peuple russe voit avec douleur la trahison de la Bulgarie, si rapprochée de lui jusqu'en ces derniers jours, et, le cœur saignant, tire son épée contre elle, en remettant le sort des traîtres à la cause slave à la juste punition de Dieu. » Ces paroles ont une grandeur qui frappe et peut-être feraient-elles quelque effet sur les Bulgares, s'ils pouvaient les lire ; mais est-il besoin de dire que pas un seul exemplaire du manifeste impérial ne pénétrera en Bulgarie? Il est donc fait surtout pour la Russie elle-même et pour le monde qui jouit encore de la liberté. Ce qui nous y plaît surtout, c'est qu'il est un engagement solennel, une promesse d'action. Ce n'est pas en vain que la Russie tirera son épée contre la Bulgarie, et nous ne doutons pas qu'elle ne trouve le chemin pour l'atteindre. Mais, encore une fois, il faut se presser.

On a pu remarquer, dans la citation que nous avons faite de son discours, que sir Edward Grey confond volontiers les intérêts de la Grèce et de la Serbie, puisqu'il annonce l'intention de leur donner à l'une et à l'autre toute l'aide possible. Cela nous amène à dire un mot de la démarche que l'Angleterre a faite récemment à Athènes et de l'insuccès qu'elle a eu. Ainsi que, jusqu'au dernier moment, et même un peu après, sir Edward Grey n'a pas voulu croire que la Bulgarie ferait fi de l'union balkanique et attaquerait la Serbie, il ne veut pas admettre encore que la Grèce puisse séparer son sort de celui de cette même Serbie. N'y a-t-il pas, entre les deux pays, une communauté d'intérêts qui saute aux yeux et, si cela ne suffisait pas, n'y a-t-il pas un traité qui oblige l'un à voler au secours de l'autre, s'il est attaqué par un tiers? Cela suffit pour que leurs destinées restent à jamais unies : du moins sir Ed. Grey s'en croit sûr, et tout ce qui s'est passé en Grèce depuis quelques semaines ne saurait le convaincre du contraire. Pourtant rien n'est plus clair.

La chute de M. Venizelos; la résolution du Roi de ne tenir compte ni de la volonté du pays, telle qu'elle s'est manifestée aux élections dernières, ni de la volonté de la Chambre, telle qu'elle s'est manifestée dans le vote de confiance donné à M. Venizelos ; l'installation antiparlementaire d'un ministère sans autorité et sans majorité, sont, semble-t-il, des indices suffisans d'une volonté royale qui s'impose également au pays et à la Chambre et qui, à défaut de respect, rencontre la soumission. Sir Edward Grey ne s'en est pas senti découragé : il a cru trouver un moyen de ramener la Grèce à une saine politique. Comment? La Bulgarie, a-t-il dit dans son discours, a expliqué sa volte-face en avouant que les Puissances du Centre lui

avaient fait des offres supérieures à celles des Alliés. Et cela, en effet, de la part de la Bulgarie, explique tout. Sir Ed. Grey a donc pensé que, pour amener la Grèce à prendre parti en faveur de la Serbie, il suffisait de lui faire des offres qui combleraient tous ses vœux : en conséquence, il lui a offert, non seulement tout le rivage de la mer Égée jusqu'à Énos, c'est-à-dire toute la partie de ce rivage qui est aujourd'hui bulgare ; non seulement Smyrne sur la côte asiatique avec une vaste région environnante qui est remplie de glorieux souvenirs helléniques et occupée presque complètement par une population grecque ; non seulement tous ces territoires qui n'appartiennent pas à l'Angleterre et dont elle ne pourra disposer qu'après la victoire, mais encore l'île de Chypre qui est son bien propre, ou du moins qu'elle occupe et dont personne ne peut lui disputer la possession. Il aurait suffi à la Grèce de dire oui pour que cette possession lui fût transmise non pas demain, mais aujourd'hui.

Chypre aussi est une terre hellénique et le gouvernement grec désire ardemment la posséder un jour : rien ne compléterait mieux son domaine maritime qui, en si peu de temps, s'est grossi de la Crète, de Chio et de Mytilène, et que l'Angleterre autrefois, par une générosité dont on trouverait peu d'exemples dans l'histoire, avait déjà enrichi des Iles Ioniennes. Nous sommes bien sûr que, lorsqu'une offre aussi tentante est arrivée à Athènes et que le conseil des ministres en a pris connaissance, il y a eu un peu d'émotion parmi les hommes politiques qui composent ce cénacle, quelque inféodés qu'ils puissent être à l'Allemagne et au Roi. Mais ce sentiment a été bientôt réprimé et il a été remplacé par un embarras dont leur réponse porte la trace. On a fait campagne contre M. Venizelos en l'accusant d'avoir voulu céder Cavalla ; on fera campagne contre ses successeurs en les accusant, et beaucoup plus justement, d'avoir refusé Chypre. Certes, ils voudraient bien ne pas l'avoir fait d'une manière définitive ; ils voudraient bien en être maîtres un jour, et rien n'est plus entortillé que leur réponse, si on en juge par la note officieuse qui a paru dans tous les journaux d'Athènes. « La Grèce est infiniment touchée, y lit-on, des offres qui lui ont été faites, bien qu'elles n'aient pas pris encore une forme absolument concrète. Elle ressent une vive reconnaissance envers l'Angleterre pour l'offre de la cession de l'île de Chypre, mais ce n'est point là une compensation suffisante au risque d'une guerre. »

Voilà le vrai mot lâché : la Grèce ne veut pas courir le risque d'une guerre, et elle sacrifie tout, ses aspirations nationales, ses inté-

rêts, son honneur même au soin de sa sécurité. Comme tout est relatif, il y a des jours où, vraiment, nous nous prenons à éprouver pour la Bulgarie une espèce de considération comparative, car si elle est avide, rapace et sans foi ni loi, du moins le risque d'une guerre ne l'arrête pas, elle se bat. La Grèce ne se bat pas, et la note officieuse suppute, d'après l'avis, dit-elle, des spécialistes étrangers les plus qualifiés, le nombre d'hommes que les Alliés devraient envoyer pour lui inspirer confiance. Il n'y a qu'un mot pour exprimer le sentiment qui la fait agir, ou plutôt qui l'en empêche, c'est la peur, la peur de l'Allemagne, qu'une propagande sans scrupule, faite de mensonges et de corruption, a propagée dans ces États balkaniques qu'on a connus autrefois si différens de ce qu'ils sont aujourd'hui, et qui peut-être le redeviendront un jour. Mais, comme l'a dit un jour M. Venizelos, il sera trop tard, le mal fait sera irréparable. En attendant, sait-on comment le roi Constantin est qualifié par ses admirateurs plus ou moins intéressés ? Plusieurs journaux d'Athènes lui décernent pompeusement le même titre, mais c'est l'*Esperini* qui y met le plus de vrai enthousiasme. « Pour la seconde fois, s'écrie-t-il, le Roi sauve le pays; il s'appellera désormais Constantin le Sauveur. Vive le Roi ! » Il est fâcheux que les Grecs, qui ont eu jadis un sens si délicat de l'ironie, en soient aujourd'hui aussi teutoniquement dépourvus.

Que faire d'un pays tombé dans cet état d'âme? Ce n'est pas avec des cadeaux qu'on peut l'en tirer. Aucune offre, quelque considérable, quelque alléchante qu'elle soit, ne saurait le décider à tendre la main pour la saisir : il craint trop qu'on ne lui donne sur les doigts. Sir Ed. Grey aurait pu s'attendre à ce qui lui est arrivé : puisse du moins la leçon n'être pas perdue ! Veut-il décider la Grèce et d'autres encore à aller au secours de la Serbie? Que l'Angleterre y aille elle-même, avec nous, avec la Russie, avec l'Italie : qu'elle y aille vite et en forces suffisantes. Il n'y a pas d'autre moyen de décider les Balkaniques à faire cause commune avec elle : tout le reste ne sert à rien.

FRANCIS CHARMES.

Le Directeur-Gérant,

FRANCIS CHARMES.

t
r
e
e
e
is
ır
nt
le
es
a
ui
ır
n-
a-
ui
y
il,
ır.
ns
nt

ec
le,
la
ts.
du
res
le-
et
xa-
en.